TRENTE ET UNIÈME ANNÉE — Nº 9166

28 PAGES

VENDREDI 5 JUILLET 1974

M. Jacques Chirac reprend en-main l'U.D.R.

LIRE PAGE 8.



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

1 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 0,90 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 8 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,50 kr. ; Espagne, 18 pes. ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 rls ; Italie, 250 L ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 8 fr. ; Norvège, 2,50 kr. ; Pays-Bas, 0,75 fl. ; Portugal, 10 esc. ; Suède, 1,75 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 60 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 13

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris nº 65572
Tél. : 770-91-29

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

UN « RECUL » du « condominium » soviéto-américain

« Je ne suis pas favorable à une politique de « sommets », par principe. » Ainsi parlait M. Nixon quand il était, en 1968, candidat à la présidence. Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts du Potomac, puis Watergate a miné la position intérieure du président et, dans une mesure moindre, son prestige à l'étranger.

Pour ne pas avoir mis en pratique ses propres principes, le chef de la Maison Blanche vient d'enregistrer un demi-échec. Même s'il s'en tire habilement sur son « front intérieur », comment qualifier autrement les résultats du « sommet » qui vient de se terminer à Moscou ? La longueur du communiqué final et le nombre des accords énumérés ne peuvent faire illusion.

L'objectif principal du « sommet » de Moscou avait été maintes fois défini : il s'agissait avant tout de sortir de l'impasse les discussions sur la limitation des armements stratégiques pour éviter, avant qu'il ne soit trop tard, une relance de la course aux armements par la prolifération des ogives à têtes nucléaires multiples. Le sujet avait été abordé l'an dernier, à ce « sommet » de Washington qui consacra ce que M. Jobert appelait le « condominium » des superpuissances. MM. Nixon et Brejnev s'étaient alors engagés à faire tout leur possible pour parvenir à un accord permanent en 1974.

Force est de constater que les choses n'ont guère avancé. Ne pouvant parvenir à un accord permanent dans l'immédiat, les Etats-Unis et l'U.R.S.S. se sont résignés à rechercher avant 1977 — date de l'expiration de l'accord de 1972 — un nouvel accord temporaire. La volte-face est sans doute réaliste, mais on voit mal comment on pourrait la considérer comme un succès. M. Kissinger a reconnu qu'il s'agissait bien là d'un « recul », tout en précisant « d'un point de vue formel seulement ».

Il n'en demeure pas moins que, en se proposant de conclure avant la fin de 1974 un accord permanent sur la limitation des armes stratégiques, MM. Nixon et Brejnev avaient placé la barre trop haut et qu'ils sont aujourd'hui obligés de l'abaisser considérablement. Pour expliquer ce « recul », nous allons sans doute être abreuvés, dans les jours qui viennent, d'une masse d'explications techniques sur la complexité des négociations et la difficulté de trouver un équilibre qualitatif et quantitatif entre les arsenaux nucléaires des deux Super-Grands. Mais ces obstacles étaient connus depuis la conclusion de l'accord de 1972. Ils n'avaient pas alors été jugés insurmontables.

Comment dans ces conditions justifier la renonciation des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. à un accord permanent ? On en trouve une explication dans la conférence de presse donnée mercredi matin à Moscou par M. Kissinger. Le secrétaire d'Etat, quelque peu désabusé, a déclaré que les deux parties avaient encore à convaincre leurs militaires des mérites de la « modération », cette idée ne leur venant pas naturellement à l'esprit, « à quelque camp qu'ils appartiennent ». On ne pouvait évoquer avec plus de franchise le débat public qui a lieu aux Etats-Unis et qui oppose le secrétaire d'Etat à certains éléments du Pentagone et du Congrès. Ces batailles n'étaient pas faites pour inspirer confiance aux Soviétiques.

On est alors en droit de se demander s'il était bien utile que M. Nixon se déplace (à moins qu'il ne considère les voyages comme une fin en soi) pour enregistrer un tel tournant dans les relations américano-soviétiques : l'incapacité des dirigeants des deux pays à conserver le rythme de coopération qu'ils avaient eux-mêmes choisi. Il n'y a apparemment aucune raison pour que les choses changent avant que M. Nixon quitte la Maison Blanche...

(Lire nos informations page 3.)

LES PROJETS SOCIAUX DU GOUVERNEMENT ET LES RÉFORMES DE STRUCTURE

« Il ne peut y avoir de licenciements sans que les salariés soient assurés de retrouver un emploi »

nous déclare M. Michel Durafour

La situation de l'emploi risque d'être préoccupante à la rentrée, mais non angoissante, estime M. Michel Durafour, ministre du travail, qui, en revanche, prévoit de plus grandes difficultés au printemps 1975. Pour y parer, le gouvernement prépare notamment la mise en place du fonds de garantie de ressources — ou fonds de garantie de l'emploi — qui fera l'objet d'une réunion tripartite syndicats-patronat-pouvoirs publics le 11 juillet.

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, M. Durafour précise les modalités de fonctionnement du nouvel organisme : gestion paritaire syndicats-patronat ; accroissement des aides aux chômeurs (salaire maintenu pendant un an, reclassement et formation) ; effort en faveur des jeunes, etc. Le ministre estime qu' « Il ne peut y avoir de licenciement sans que les salariés soient assurés, d'une manière ou d'une autre, de retrouver un emploi » *; il confirme la prochaine réforme de la législation et de la réglementation dans ce domaine, ainsi qu'une revalorisation du corps des inspecteurs du travail.*

Enfin, M. Durafour souligne la nécessité de renforcer le rôle des comités d'entreprise et d'améliorer la formation économique de leurs membres. Il a l'intention d'augmenter les crédits versés par l'Etat aux centrales syndicales, pour l'éducation de leurs militants (actuellement une dizaine de millions de francs par an).

« Le gouvernement a déjà exprimé sa ferme volonté de s'efforcer de résoudre les problèmes de l'emploi. Quel sera la pièce maitresse du dispositif en préparation ?

— La situation de l'emploi risque d'être préoccupante, mais non angoissante. Les derniers chiffres, fin mai, sont meilleurs que ceux d'avril, mais moins bons qu'un an plus tôt. Les perspectives pour la rentrée ? Elles sont réservées, mais les hypothèses donnent plutôt à penser que le printemps 1975 pourrait être plus difficile que l'automne 1974. Pour celui-ci, il y aura d'abord la remontée traditionnelle de la courbe des demandes d'emploi non satisfaites, un gonflement du nombre des jeunes demandeurs d'emploi et en outre une augmentation des « points chauds » par industrie : l'automobile, la chimie, les textiles synthétiques. Géographiquement se feront sentir les effets de la crise des matières premières et de l'encadrement du crédit.

» Pour lutter contre cette menace, avant tout, il y a la réussite du rétablissement des équilibres économiques entrepris par le gouvernement. Deuxièmement, dans la mesure où un certain nombre de phénomènes ne peuvent être maîtrisés, ou même sont provoqués, nous avons imaginé la mise en place d'un fonds de garantie des ressources, ou fonds de garantie de l'emploi.

Propos recueillis par JOANINE ROY.

(Lire la suite page 24.)

Pour préparer une nouvelle politique l'entrée des immigrés est suspendue

Le ministre du travail et le secrétaire d'Etat chargé des travailleurs immigrés ont présenté ce jeudi 4 juillet à la presse les grandes lignes d'une « politique nouvelle de l'immigration » arrêtées la veille par le conseil des ministres. Le gouvernement, qui a décidé de suspendre l'entrée des travailleurs étrangers jusqu'en octobre, mettra au point dans les prochaines semaines une série de mesures en vue d'améliorer la protection sociale des immigrants et d'élargir leurs droits syndicaux.

« *Faire du concret* », c'est une expression chère à M. André Postel-Vinay, qui, malgré son titre de secrétaire d'Etat, n'en est pas moins, dans l'histoire de la France moderne, le premier « ministre des immigrés ».

Les dispositions qui viennent d'être annoncées reflètent à coup sûr les options personnelles d'un fonctionnaire qui, lors de son bref passage au cabinet de M. Gorse, précédent ministre du travail, avait cherché à concilier les exigences d'un meilleur contrôle et le souci d'éviter une aggravation des drames humains de l'immigration. Peut-on, pour autant, parler d'une politique nouvelle ?

Assurément non, si l'on se réfère à la lettre plutôt qu'à l'esprit.

JEAN BENOIT.

(Lire la suite page 24.)

L'éclatement de l'O.R.T.F. laisse perplexe le personnel et pose de nouveaux problèmes

Le projet d'éclatement de l'O.R.T.F. en sept établissements autonomes à capitaux d'Etat semble avoir provoqué, dans un premier temps, moins d'indignation que de surprise dans les syndicats comme dans les formations politiques. Cependant, sept organisations politiques et syndicales de gauche se concerteront dès la semaine prochaine — sans attendre la session extraordinaire du Parlement consacrée à l'O.R.T.F. et prévue en septembre, — avant de lancer un « appel commun à tous les usagers et à l'ensemble de l'opinion publique ».

Le gouvernement a décidé par ailleurs de porter la taxe de télévision à 140 F (et 210 F pour la couleur) à partir du 1er août.

On s'attendait à une réforme. C'est une révolution. Les raisons qui ont poussé le gouvernement à engager résolument la radio-télévision française dans la voie de l'éclatement total sont faciles à deviner : aux raisons objectives (« trou » financier, abus dénoncés par le rapport Chinaud, crises à répétition...) est venu s'ajouter le climat psychologique très défavorable que les crises successives et les grèves avaient créé chez les téléspectateurs. Il fallait cette fois frapper un grand coup.

Le premier ministre, commentant les travaux du conseil de mercredi, n'a pas caché qu'une discussion serrée s'était engagée entre les tenants du service public et ceux de la privatisation. Finalement, le point de rencontre entre les deux tendances s'est fait au-delà des limites législatives prévues dans la loi du 3 juillet 1972 sans aller toutefois jusqu'à la privatisation, même avec la formule souple proposée par M. Denis Baudouin, par l'entremise de la Sofirad : le gouvernement a choisi de donner une nouvelle chance au service public, mais en faisant voler en éclats l'O.R.T.F.

En effet, le projet préparé par M. Marceau Long, à la suite de la crise financière dont M. Arthur Conte avait fait les frais, est largement dépassé. Le P.-D. G. de l'Office — qui sera d'ailleurs le dernier — prévoyait la création de six établissements autonomes, mais sauvegardait un noyau central qui conservait sous sa coupe les services techniques de la diffusion, affirmant ainsi, sans équivoque, la maintenance du monopole.

CLAUDE DURIEUX.

(Lire la suite page 8.)

Concurrence et responsabilités

Par MARTIN EVEN

Etrange société qui, lasse d'interroger son miroir, l'a brisé en trois, en sept, en mille morceaux, avec l'espoir qu'à travers ces éclats son image deviendrait plus belle. Chaque morceau devra-t-il bientôt déformer pour plaire ? Les chaines A, B et C sont priées de se faire concurrence, sans que l'on sache très bien de quoi il s'agit.

Les indiscrétions du premier ministre ont permis de connaitre, dès mercredi, le profil de la « trois ». Ce sera, a-t-il dit, la chaine du cinéma, de la libre parole et des régions. La chaine « trois », que certains voyaient déjà entre les mains du secteur privé, reste donc, comme les autres, « service public », et, même si on ne modifie pas le fonctionnement de la Régie française de publicité, cette chaine continuera d'être la seule sans annonces commerciales. Et, pourtant, il ne faut pas s'y tromper : la « trois » de M. Chirac ressemble comme deux gouttes d'eau à une chaine privée, aux charges et aux ressources près. Le cinéma ? C'est la panacée de Télé-Luxembourg et de Télé-Monte-Carlo. La station monégasque a même eu pour slogan : « Un grand film chaque soir ». La « libre parole » ? C'est l'image de marque des radios périphériques. Les régions ? C'est l'aspect « produit nouveau » qui distingue la « trois » de ses deux ainés. Cependant, les servitudes *seront lourdes*.

(Lire la suite page 8.)

AU JOUR LE JOUR

EN ANGLAIS

Bon nombre de personnes continuent de s'interroger sur l'utilité réelle de la formation professionnelle continue : est-il bien raisonnable de donner à des fraiseurs, à des mineurs, à des balayeurs, des rudiments de sociologie, de céramique, de langues étrangères ? Sur ce dernier point, une société multinationale, dont le siège est aux Amériques, vient heureusement de donner tous apaisements à ces esprits par trop chagrins.

Ayant décidé de fermer un établissement sis en France, cette société a adressé à tous les intéressés une lettre de licenciement rédigée en anglais ! Qui maintenant pourrait douter de la nécessité d'initier les travailleurs à la langue de Joyce ?

J.-J. DUPEYROUX.

Taxer l'inflation

Un groupe de travail présidé par M. Chavanon doit remettre, on le sait, le 31 juillet, à M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, un rapport sur la « taxe conjoncturelle ». L'idée de cette taxe — qui doterait notre pays d'une « législation d'avant-garde contre l'inflation » — est le fruit d'une réflexion menée depuis un an par M. Lionel Stoléru avec M. Jean Serisé, aujourd'hui chargé de mission à l'Elysée, à la demande de M. Giscard d'Estaing, alors ministre de l'économie et des finances.

Avant que le groupe « ad hoc » puis les instances parlementaires, économiques et sociales se saisissent du projet et en définissent les paramètres essentiels, il paraît utile d'exposer ici les finalités et les raisons profondes d'une telle réforme.

I. — Des mécanismes régulateurs qui patinent...

Par LIONEL STOLÉRU

Nous vivons dans un système d'économie concurrentielle, là est le point de départ de tout raisonnement économique avec ce que cela comporte d'avantages, d'inconvénients et de contraintes.

Or cette économie de marché, ce « système auquel on doit tant », comme disait l'O.C.D.E. d'une façon un peu naïve dans un de ses rapports sur l'inflation, a des qualités d'efficacité bien connues, mais comporte un certain nombre de failles importantes, dont la principale est peut-être l'inflation.

Jusqu'ici, on a essayé de lutter contre l'inflation, phénomène global, par des mesures globales, c'est-à-dire au niveau de la nation, par :

— Une ouverture aux échanges internationaux pour que la concurrence pèse sur les prix ;

— Une politique d'excédent budgétaire qui réduise la demande et la pression à la hausse venant des consommateurs ou des investisseurs ;

— Une politique de rigueur monétaire pour éviter que l'accroissement des liquidités facilite le développement de l'inflation ;

— Une politique des revenus, dont personne ne sait très bien ce qu'elle est sinon qu'elle cherche à contrôler à la fois les prix, les salaires et les autres revenus, ce qui ne va pas sans entraîner le danger de l'entrée dans un dirigisme croissant.

Parmi les politiques précédentes, il semblait que la plus efficace dût être la première. Un pays s'abandonnerait-il aux facilités de l'inflation ? La concurrence internationale viendrait lui faire sentir durement les réalités du marché, les exportations déclineraient, les importations augmenteraient, les parités monétaires seraient ébranlées et le pays serait obligé, pour éviter le chômage, de remettre de l'ordre dans ses affaires.

Ce mécanisme de régulation a joué, en France par exemple, *dans la décennie 1960-1970.* En 1963, la poussée d'inflation qui compromettait notre équilibre extérieur a dû être stoppée : tel fut l'objet du Plan de stabilisation, sous forme de mesures internes. Après mai 1968, le déficit de notre balance des paiements dut être endigué rapidement : tel fut l'objet de la dévaluation du franc, en août 1969, mesure à caractère externe.

La novation des années 70, c'est de voir que cette régulation extérieure ne fonctionne plus aussi bien.

(Lire la suite page 25.)

ENTRETIEN

Présence de Nietzsche

Nietzsche, notre contemporain ? Il semble le devenir chaque jour davantage. Redécouverte ou illusion d'optique, jamais sans doute l'intérêt suscité par le « philosophe au marteau » ne fut si vif. Sa pensée, que l'on a tenté trop souvent de réduire à un sens univoque, apparaît aujourd'hui dans sa pluralité et ses tensions. Dénonçant l'engendrement — la généalogie — de l'erreur à travers les vérités en apparence les mieux établies, son œuvre corrosive touche au cœur de notre modernité — vivante et contradictoire.

Elément central de ce retour à Nietzsche, la publication de ses œuvres complètes se poursuit. Entreprise internationale, elle est menée conjointement par les éditions Gallimard pour la France, Adelphi pour l'Italie, Walter de Gruyter pour l'Allemagne et bientôt Hakusuisha pour le Japon. Cette monumentale publication reproduit toutes les variantes, tous les fragments inédits des carnets et des manuscrits de Nietzsche, dépouillés aux archives Goethe-Schiller de Weimar par G. Colli et M. Montinari.

Maurice de Gandillac et *Dyonis Mascolo*, qui travaillent avec Gilles Deleuze à cette édition, en éclairent la portée dans un entretien qu'ils ont accordé à Roger-Pol Droit. Parmi les réflexions formulées par Dyonis Mascolo, relevons l'allusion au « *goût de la provocation* » qui habitait Nietzsche, ce goût « *qui a permis les plus graves mésinterprétations de Nietzsche par les idéologues de droite et d'extrême droite* ». De son côté, Maurice de Gandillac indique que, après la publication en cours, il restera encore plusieurs milliers de pages de Nietzsche à connaître : correspondance, œuvres philologiques, textes de jeunesse, travaux d'étudiant et de professeur...

D'autre part, le texte jusqu'à présent inédit en français de cinq conférences prononcées par le jeune Nietzsche en 1872 est récemment paru dans la collection de poche « Idées ». Jean-Michel Palmier souligne l'actualité de cette analyse virulente de l'enseignement dispensé en Allemagne à l'époque.

Comme si, décidément, Nietzsche ne cessait de nous *devenir* présent. Avec toute « *l'innocence du devenir* ».

(Lire page 13.)

DIPLOMATIE

APRÈS LA VISITE DU PRÉSIDENT AMÉRICAIN

Le secrétaire d'Etat américain M. Kissinger, qui accompagnait M. Nixon à Moscou, est attendu ce jeudi 4 juillet à Paris où il doit dîner avec M. Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères, et s'entretenir vendredi, au petit déjeuner, avec le président Giscard d'Estaing. Au cours d'une brève escale mercredi en Allemagne fédérale, M. Kissinger, avant d'assister à un match de la Coupe du monde de football, a eu un bref entretien avec le ministre allemand des affaires étrangères, M. Genscher.

Le secrétaire d'Etat a passé la nuit à Bruxelles et a pris le petit déjeuner, ce jeudi, avec le premier ministre belge, M. Tindemans. Il a ensuite rencontré au siège de la Communauté européenne le président et le vice-président de la Commission, M. Ortoli et Sir Christopher Soames.

A la sortie, nous indique notre correspondant Ph. Lemaître, M. Kissinger a déclaré : « Nous pensons tous que les relations entre la Communauté et les Etats-Unis sont en train d'évoluer de manière très positive. » M. Ortoli et Sir Christopher Soames se sont eux aussi félicités de cet entretien. Une nouvelle rencontre a, semble-t-il, été décidée pour le mois de septembre à Washington.

M. Kissinger est alors parti pour le siège de l'OTAN, où il a fait devant le Conseil atlantique un compte rendu de la visite de M. Nixon à Moscou, mettant ainsi en application, a-t-il souligné, les promesses de « consultations atlantiques renforcées », décidées « au sommet » de Bruxelles, la semaine dernière.

M. Kissinger quittera Paris vendredi pour Rome, où il rencontrera les dirigeants italiens et, samedi matin, le pape Paul VI, avant de faire une seconde étape en Allemagne fédérale et de regagner Washington via Londres.

« Une nouvelle étape dans l'amélioration des rapports

Moscou (A.P.). — *Après avoir énuméré les personnalités qui ont participé aux entretiens, le communiqué publié à la fin du voyage de M. Nixon en U.R.S.S. déclare notamment :*

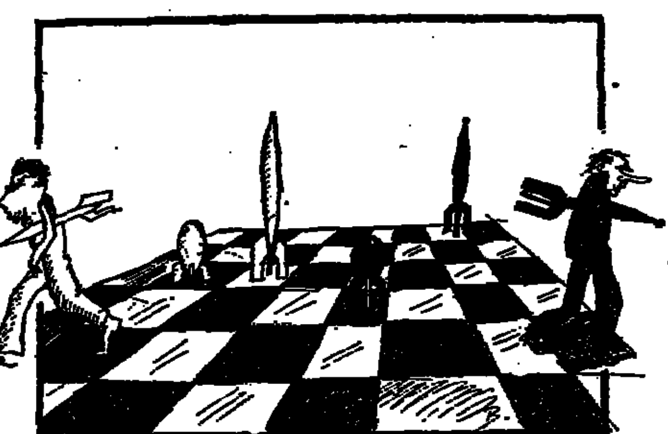
« Les entretiens ont eu lieu dans une atmosphère de travail extrêmement constructive et ont été marqués par le désir mutuel des deux parties de continuer à renforcer la compréhension, la confiance et la coopération pacifique entre elles et à contribuer au renforcement de la sécurité internationale et de la paix mondiale.

» Après avoir considéré en détail le développement des relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique depuis le « sommet » soviéto-américain de mai 1972 les deux parties ont noté avec satisfaction que, grâce à leurs vigoureux efforts communs, elles ont amené au cours de cette courte période un tournant fondamental vers des relations pacifiques et étendues, ainsi qu'une coopération mutuellement bénéfique dans l'intérêt des populations de ces deux pays et de l'ensemble de l'humanité.

» Elles soulignent l'importance particulière pour le développement favorable des relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique des rencontres de leurs dirigeants au plus haut niveau, qui sont en train de devenir une pratique établie. Ces rencontres fournissent l'occasion de discussions efficaces et responsables pour la solution de questions bilatérales fondamentales et importantes et pour des contributions mutuelles au dénouement de problèmes internationaux intéressant les deux pays.

» Les deux parties accueillent favorablement l'établissement de contacts officiels entre le Congrès des Etats-Unis et le Soviet suprême de l'Union soviétique. Elles encourageront dans l'avenir le développement de tels contacts, estimant qu'ils peuvent jouer un rôle important.

» Les deux parties ont confirmé leur détermination mutuelle de continuer activement à remodeler les relations soviéto-américaines sur la base de la coexistence pacifique et le l'égalité en matière de sécurité et en stricte conformité avec l'esprit et la lettre des accords conclus entre les deux pays et des obligations qui découlent de ces accords. A ce propos, elles ont souligné une fois de plus l'importance fondamentale des documents communs adoptés à l'issue des rencontres au « sommet » de 1972 et 1973, spécialement en ce qui concerne les principes de base des relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, l'accord sur la prévention d'une guerre nucléaire, le traité de limitation des systèmes de missiles antibalistiques, et l'accord intérimaire concernant certaines mesures relatives au respect de la limitation des armes stratégiques offensives.


(Dessin de BONNAFFÉ.)

Rendre irréversible le processus

» Les deux parties sont profondément convaincues de la nécessité impérieuse de rendre irréversible le processus d'amélioration des relations américano-soviétiques. Elles estiment que, grâce à leurs efforts, il y a une possibilité réelle d'atteindre cet objectif. Elles ouvriront de nouvelles perspectives pour une large coopération mutuellement bénéfique et pour le renforcement de l'amitié entre les peuples américain et soviétique, contribueront ainsi à la solution de nombreux problèmes urgents auxquels le monde doit faire face.

● *Problèmes de désarmement.*

» Au cours des entretiens, les deux parties ont examiné en détail tous les aspects du problème de la limitation des armements stratégiques : elles ont conclu que l'accord temporaire sur les armements stratégiques offensifs devrait être suivi d'un nouvel accord entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur la limitation des armes stratégiques. Elles sont convenues qu'un tel accord devrait couvrir la période allant jusqu'à 1985 et concerner à la fois les limitations quantitatives et limitatives. Elles sont convenues également qu'un tel accord devrait être conclu le plus tôt possible, avant l'expiration de l'accord provisoire.

» Elles pensent, l'une et l'autre, qu'un nouvel accord de ce type servirait non seulement les intérêts de l'Union soviétique et des Etats-Unis, mais aussi la paix mondiale, et permettrait de réduire les tensions internationales. Les délégations des deux parties se rencontreront à nouveau à Genève dans un proche avenir. Considérant les relations entre le développement des armements stratégiques offensifs et défensifs, et soulignant le succès de l'application du traité sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques conclu entre elles en mai 1972, les deux parties estiment qu'il est souhaitable d'adopter des limitations supplémentaires au développement de ces systèmes. A cette fin, elles ont conclu un protocole prévoyant que chaque partie se limiterait à un seul site de mise en place des systèmes A.B.M., au lieu de deux comme le permettait le traité.

» En même temps, les deux parties ont signé deux protocoles intitulés : Procédures définissant le remplacement, le démantèlement, la destruction et les notifications y afférentes pour les armements stratégiques offensifs et Procédures définissant le remplacement, le démantèlement ou la destruction et les notifications y afférentes pour les systèmes A.M.B. et leurs composants. Ces protocoles ont été mis au point par la commission consultative permanente qui a été créée pour réaliser les objectifs et concrétiser les dispositions du traité et de l'accord provisoire signé le 26 mai 1972.

» Les deux parties ont souligné l'importance particulière que les Etats-Unis et l'Union soviétique attachent à la réalisation d'autres mesures possibles — sur une base bilatérale autant que multilatérale — dans le domaine de la limitation de l'équipement militaire et du désarmement.

» Mettant l'accent sur la signification historique du traité interdisant les expériences nucléaires militaires dans l'atmosphère, à l'air libre et sous l'eau, conclu à Moscou en 1963 que l'Union soviétique et les Etats-Unis ont approuvé, les deux parties se sont déclarées en faveur de ce qui peut faire cesser complètement les expériences nucléaires à des fins militaires. Souhaitant contribuer à la réalisation de cet objectif, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont conclu, ce qui est un pas important dans cette direction, le traité sur la limitation des expériences nucléaires souterraines qui prévoit la cessation complète à partir du 31 mars 1976 des expériences concernant de telles armes au-delà d'un certain seuil et pour limiter les autres expériences souterraines.

» Une déclaration commune a également été signée dans laquelle les Etats-Unis et l'Union soviétique se prononcent en faveur des mesures les plus efficaces possibles pour surmonter les dangers de l'utilisation des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires.

» Les deux parties ont réaffirmé leur intérêt en ce qui concerne un accord international effectif qui exclurait de l'arsenal des Etats des moyens de destruction massive aussi dangereux que les armes chimiques. Désireux de contribuer aux premiers progrès dans cette voie, les Etats-Unis et l'Union soviétique sont d'accord pour examiner une initiative commune à la réunion de la commission sur le désarmement dans l'intention de parvenir comme première étape à une convention internationale traitant des armements chimiques les plus dangereux.

● *Conférence européenne*

» Les deux parties se félicitent de la contribution majeure que la conférence de sécurité et de coopération en Europe apporte à ce processus positif. Elles estiment que des progrès substantiels ont déjà été réalisé à la conférence sur de nombreuses questions importantes.

» Les Etats-Unis et l'Union soviétique souhaitent que la phase finale de la conférence ait lieu à une date très prochaine. Les deux parties estiment également que les résultats des négociations permettront de conclure la conférence au plus haut niveau, ce qui correspondrait à la signification historique de cette conférence pour l'avenir de l'Europe et donnerait une plus grande autorité aux décisions de la conférence.

● *Proche-Orient*

» Les deux parties estiment que (...) la seule solution est la réalisation, sur la base de la résolution n° 338 du Conseil de sécurité des Nations unies, d'un accord de paix juste et durable dans lequel devraient être pris en considération les intérêts légitimes de tous les peuples du Proche-Orient y compris le peuple palestinien, et du droit à l'existence de tous les Etats de cette zone.

» En tant que coprésidents de la conférence de paix de Genève Elles sont convenues que les Etats-Unis et l'Union soviétique considèrent qu'il est important que la conférence reprenne ses travaux dès que possible et que le problème d'autres participants de la zone du Proche-Orient soit discuté à la conférence. Les deux parties estiment que le principal but de la conférence de paix de Genève, dont elles favoriseront la réalisation par tous les moyens, est l'établissement d'une paix juste et durable au Proche-Orient. Elles ont convenu que les Etats-Unis et l'Union soviétique continueront de rester en contact étroit dans le but de coordonner les efforts des deux pays envers une solution pacifique au Proche-Orient.

● *Indochine*

» Les deux parties ont noté des améliorations certaines dans la situation en Indochine. Au cours de l'échange de vues sur la situation au Vietnam les deux parties ont souligné que la paix et la stabilité dans la région ne peuvent être préservées et renforcées que par une application stricte, par toutes les parties concernées, des dispositions de l'accord de Paris du 27 juin 1973 et de la décision de la conférence internationale sur le Vietnam le 2 mars 1973.

A SON RETOUR DE MOSCOU

M. Nixon s'emploie à faire vibrer la fibre nationaliste américaine

De notre correspondant

Washington. — *A peine arrivé en territoire américain, le président Nixon a dressé un bilan optimiste du troisième « sommet » de Moscou. Le président tenait, évidemment, à faire coïncider son retour avec la fête nationale — l'Independence Day, ce jeudi 4 juillet, — et c'est dans un climat de ferveur patriotique qu'il s'est adressé à une foule de ses dévots rassemblée dans un hangar de la base aérienne de Loring (Maine). Aussi bien n'a-t-il pas manqué de pincer la corde nationaliste en invoquant les millions d'êtres humains qui, à travers le monde, faisaient confiance aux Etats-Unis et voulaient être leurs amis.* « Vous pouvez aujourd'hui être fiers du drapeau américain », *a-t-il dit.*

L'objet de ce troisième « sommet », selon M. Nixon, était de rendre « irréversible le mouvement vers la paix... ». *De fait, le voyage de Moscou* « a fait progresser la cause de la paix », *a-t-il dit en ajoutant :* « Nous avons créé de nouveaux modèles de coopération et de consultations. » *Le président a admis que tous les objectifs n'avaient pas été atteints, notamment en ce qui concerne la limitation des armes offensives nucléaires. Néanmoins, il a fait preuve d'optimisme...* « Nous nous sommes rapprochés d'un accord, *a-t-il dit*, et nous nous sommes engagés à résoudre nos divergences de vues avant la fin de l'accord intérimaire expirant en 1977. »

Il est significatif, cependant, que le président ait tenu également à rassurer au plus vite, à la fois les alliés des Etats-Unis et les chefs militaires américains. Evoquant le rôle important de l'OTAN, qui manifeste une « nouvelle vitalité », il précisa que les progrès de la coopération entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ne s'étaient pas accomplis « aux dépens de l'alliance atlantique... Nous ne devons pas négliger l'alliance occidentale », *ajouta-t-il. La place du « sommet atlantique » de Bruxelles entre les voyages de M. Nixon au Proche-Orient et à Moscou* « est symbolique, *a-t-il dit*, du rôle central que l'alliance occidentale doit jouer dans l'édification d'une ère de paix ».

Enfin, dit-il encore, les Etats-Unis ne doivent pas réduire leur puissance militaire.

A dire vrai, cette assurance donnée au Pentagone avait été précédée par les déclarations de M. Schlesinger, secrétaire à la défense qui, dans une conférence de presse, avait tenu à déclarer que les chefs militaires approuvaient les accords conclus à Moscou. « Je soutiens entièrement ce qui a eu lieu à Moscou », *dit-il, rejetant en outre l'assertion que le Pentagone aurait été opposé à des accords plus imporatnts.*

« Dans ce pays, nous avons un contrôle effectivement exercé par le civils », *ajouta-t-il, en précisant qu'un accord s'était fait au préalable au sein de l'administration sur les grandes lignes de la position américaine à Moscou". En fait, on tient de bonne source que diverses options avaient été préparées pour le président avant son départ, mais l'attitude très réservée des Soviétiques au sujet du contrôle des fusées nucléaires à têtes multiples (MIRV) l'avait contraint à maintenir une attitude de grande prudence souhaitée par le Pentagone.*

Sur le front du Watergate

En d'autres termes, la méfiance réciproque des deux « establishments » *(couches dirigeantes militaires), américain et soviétique, aurait prévalu en fin de compte, empêchant toute initiative spectaculaire du président. C'est en tout cas ce qu'avait laissé entendre le secrétaire d'Etat M. Kissinger lui-même à son départ de Moscou* (le Monde du *4 juillet).*

M. Schlesinger a dit encore que pendant les derniers vingt et un mois avant l'interdiction partielle des essais souterrains, les Etats-Unis, tout comme l'Union soviétique, avaient eu le temps de compléter et de perfectionner leur arsenal nucléaire. Bien entendu, il a rejeté sur les Soviétiques la responsabilité de l'échec des efforts entrepris pour aboutir à des accords plus complets. Les Etats-Unis ne pourraient accepter que les Soviétiques installent des têtes nucléaires multiples sur tous leurs engins de remplacement, ajouta le secrétaire à la défense. Bref, selon lui, c'est l'accroissement « disproportionné » *du programme des engins envisagé par l'Union soviétique qui présente l'obstacle principal à des accords devant maintenir l'*« équivalence essentielle » *des forces de frappe nucléaire tant américaine que soviétique.*

En fin de compte, les observateurs qualifiés (à commencer par M. Reston, chroniqueur du New-York Times, *peu indulgent d'une manière générale envers le président) estiment que M. Nixon s'est très habilement acquitté de sa mission, ne faisant aucune concession qui aurait pu l'exposer à l'accusation de vouloir la détente à n'importe quel prix. Mais, alors que M. Nixon a rejeté la ligne* « dure » *que suggérait le sénateur Jackson et certains chefs militaires, les Soviétiques, par leur raidissement, lui ont à certains égards facilité la tâche à l'intérieur, car rien de ce qu'il a conclu ou discuté à Moscou ne peut lui aliéner les éléments conservateurs du Congrès, sur lesquels il lui faut essentiellement compter dans l'hypothèse où il serait* « empeached » *et jugé par le Sénat pour le Watergate. En même temps, le président continue de se présenter devant l'opinion comme un héros de la paix, un homme de bonne volonté certes, mais qui ne transige pas sur la défense des intérêts vitaux de l'Amérique.*

Personne ne conteste l'habileté politique du président, qui très certainement sort renforcé de cette série de missions à l'étranger. Mais pour combien de temps ?

HENRI PIERRE.

En privé, les Soviétiques ne cachent pas leur déception

De notre correspondant

Moscou. — La presse soviétique de ce jeudi matin 4 juillet est fort avare de commentaires sur les *résultats du troisième* « sommet » américano-soviétique. Elle a d'ailleurs l'habitude de prendre son temps. En *attendant les journaux* se contentent de *publier* quelques photos, le texte du communiqué signé *mercredi* par MM. Nixon et Brejnev, ainsi que les comptes rendus de l'agence Tass sur les derniers événements du « sommet » : signature des documents finals, *réception* au Kremlin et départ de M. Nixon de l'aéroport de *Vnoukovo*, après avoir traversé une ville de nouveau *étroitement* surveillée.

En privé, cependant, certains officiels soviétiques reconnaissaient, dès mercredi, que la nouvelle rencontre Nixon-Brejnev ne s'était pas soldée par un grand succès. Manifestement déçu, l'un d'eux déclarait, dans le centre de presse de l'hôtel Intourist déjà *livré* aux femmes de ménage et aux déménageurs : « *Comment voulez-vous arriver à de grands résultats avec un interlocuteur aussi affaibli que Nixon ? Les Américains, de toute façon, n'étaient pas prêts à mener la discussion à son terme. Ils sont d'ailleurs divisés entre eux et tout un clan favorise la renaissance de l'OTAN et s'apprête à partir en guerre contre la détente.* »

Il est encore trop tôt pour dire si ces « confidences » représentent la ligne de la campagne d'explications qui ne manquera pas d'être lancée.

Autre conséquence du départ de M. Nixon : la police politique soviétique a commencé dès mercerdi à remettre en *liberté* les dissidents juifs qui avaient été arrêtés il y a deux semaines pour prévenir toute tentative de manifestation. Ces mesures préventives ont porté, si l'on peut dire, leurs fruits, puisque aucun incident par trop désagréable pour les dirigeants soviétiques n'a émaillé le séjour de M. Nixon. Le seul événement notable de ce côté reste la grève de la faim déclenchée vendredi dernier par l'académicien M. Sakharov. Celui-ci a déclaré mercredi qu'il continuait la grève en dépit des conseils de son médecin et du peu d'intérêt que son geste, selon lui, a suscité en Occident.

Les excuses de la télévision soviétique

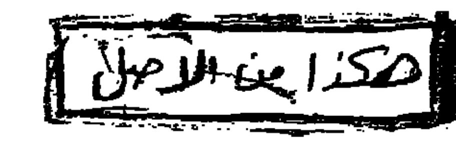
Avant l'incident que le geste de M. Sakharov a provoqué mardi entre les chaines de télévision américaines et les autorités soviétiques, les techniciens soviétiques ont brusquement et « spontanément », paraît-il, interrompu la retransmission d'un reportage sur l'académicien (*le Monde* du 4 juillet). Un responsable soviétique avait expliqué aux journalistes américains que les techniciens étaient de plus en plus peinés par les commentaires « *antisoviétiques* » qu'ils étaient chargés de transmettre aux Etats-Unis et que l'accord conclu par les compagnies de télévision américaines et la télévision soviétique ne portait que sur la « couverture » du voyage de M. Nixon.

Mercredi soir, la télévision soviétique présentait, mais trop tard, ses excuses aux compagnies de télévision américaines...

A peine M. Nixon parti, le public soviétique vient de se voir proposer un nouveau sujet d'intérêt avec le lancement, mercredi soir peu avant 22 heures (heure de Moscou), d'un nouveau Soyouz. Le vol de Soyouz-14, qui est piloté par le colonel Pavel Popovitch, assisté du lieutenant-colonel Youri Artiukhine, constitue sans doute une répétition avant l'expérience conjointe américano-soviétique prévue pour 1975.

Pendant toute la semaine, la rumeur du lancement d'un Soyouz avait régulièrement couru. Mais rien ne vint et M. Nixon annula même la visite qu'il aurait dû effectuer samedi dernier à la Cité des Etoiles, le centre des cosmonautes installé dans la banlieue de Moscou et où se trouve en ce moment une équipe de cosmonautes américains.

JACQUES AMALRIC.



EUROPE

EN UNION SOVIÉTIQUE

Dans la conférence de presse qu'il a tenue à Moscou, mercredi à l'issue du « sommet » de Moscou, le secrétaire d'Etat, après avoir indiqué que les réticences des militaires des deux camps étaient responsables du demi-échec des entretiens Nixon - Brejnev, avait ajouté :

« Si nous ne nous mettons pas d'accord avant 1977 sur la limitation permanente des armements stratégiques, nous serons les témoins d'une explosion technologique incontrôlable... Nous vivrons alors dans un monde extraordinairement complexe où les risques d'une guerre nucléaire seront fantastiques. »

entre les deux pays »

● *Relations commerciales et économiques*

» Les deux parties ont relevé avec satisfaction que, depuis le précédent « sommet » soviéto-américain, leurs relations économiques et commerciales se sont globalement améliorées. Cette situation s'est exprimée en particulier par l'accroissement substantiel des échanges de produits entre les deux pays, qui a atteint en 1973 un montant approximatif de 1 500 millions de dollars. Il a été souligné que les perspectives paraissaient propices à un dépassement de l'objectif annoncé dans le communiqué commun soviéto-américain du 24 juin 1973,* qui prévoyait de parvenir à des *échanges commerciaux bilatéraux* d'un montant global de 2 300 millions de dollars durant la période 1973-1975.

» Les deux parties notent un progrès certain dans le développement de la coopération à long terme entre les firmes américaines et les organisations soviétiques, dans la réalisation de projets de grande envergure y compris ceux qui sont conduits sur une base de compensation. Elles sont convaincues qu'une telle coopération est un élément important dans le développement des liens économiques et commerciaux entre les deux pays. Les deux parties sont tombées d'accord pour encourager la conclusion et la réalisation de contrats précis entre les organisations soviétiques et les sociétés américaines. »

● *Relations bilatérales*

Les deux parties ont décidé d'étendre leur coopération dans les domaines suivants : l'énergie, la construction d'immeubles d'habitation et d'autres types de construction, la recherche dans la technique du cœur artificiel, la coopération spatiale. Elles continueront d'étudier les possibilités de nouveaux projets spatiaux communs qui feront suite au vol soviéto-américain prévu pour juillet 1975. Les deux parties entendent également développer leur coopération en ce qui concerne les moyens de transport de l'avenir, la protection de l'environnement et les échanges culturels. Elles sont tombées d'accord pour ouvrir de nouveaux consulats généraux dans deux ou trois villes de chacun des pays. Comme première étape, elles ont accepté le principe d'établir simultanément un consulat général des Etats-Unis à Kiev et un consulat général de l'Union soviétique à New-York.

« Les deux parties ont apprécié hautement l'atmosphère franche et constructive et les résultats fructueux des entretiens qu'elles ont eus entre elles au cours de cette présente rencontre. Elles sont convaincues que les résultats obtenus représentent une nouvelle et importante étape dans la voie de l'amélioration des relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique au bénéfice des populations des deux pays, et une contribution significative à leurs efforts pour renforcer la paix et la sécurité mondiale.

» Ayant constaté à nouveau à cette occasion l'importance exceptionnelle et la grande utilité pratique des « sommets » soviéto-américains, les deux parties ont réaffirmé leur accord pour tenir de telles rencontres régulièrement et lorsque cela paraîtra nécessaire pour la discussion et la solution de questions urgentes. Les deux parties se sont également déclarées prêtes à maintenir leurs liens étroits et actifs et leurs consultations.

» Le président américain a adressé au secrétaire général du comité central du parti communiste de l'Union soviétique, M. Leonid Brejnev, une invitation à se rendre en visite officielle aux Etats-Unis en 1975. Cette invitation a été acceptée avec plaisir. »

SELON LES STIPULATIONS DE L'ACCORD DE MOSCOU

Tous les essais nucléaires souterrains pourront continuer pendant deux ans

L'accord signé le mercredi 3 juillet à Moscou sur la limitation, à compter du 31 mars 1976, des expériences nucléaires souterraines aux Etats-Unis et en Union soviétique est, en fait, un compromis entre les possibilités de chacun des deux pays de détecter, sans contrôle sur place, les essais de l'autre et la nécessité — pour les deux partenaires — de perfectionner encore la mise au point de charges nucléaires destinées à leurs missiles antimissiles et à leurs missiles offensifs à têtes multiples. L'interdiction des expériences au-delà de 150 kilotonnes (environ huit fois la puissance de la bombe d'Hiroshima) n'intervenant qu'en 1976, les deux signataires se donnent un délai de deux ans pour continuer à concevoir des armes nucléaires de l'ordre de 400 kilotonnes choisies pour leurs missiles à plusieurs ogives.

Après cette date, les deux pays, dont l'arsenal nucléaire sera suffisamment complet et diversifié pour demeurer dissuasif, n'auront plus besoin de tirs de grande énergie. En revanche — on l'observe, du reste, dans toutes les grandes puissances nucléaires, y compris la France — la tendance à la miniaturisation et à la conception d'armes nucléaires d'un impact très précis mais de faible énergie incite les pays à se contenter d'essais inférieurs à 100 ou 200 kilotonnes. Par exemple, les Etats-Unis ne dissimulent pas leur intention de disposer d'armes nucléaires tactiques fortement miniaturisées et rendues précises grâce au laser.

La limite de 150 kilotonnes a, de surcroît, été définie vraisemblablement parce que les moyens extérieurs de vérification et les connaissances actuelles en matière de sismologie sont suffisants pour surveiller l'application de l'accord. On sait, en effet, que l'Union soviétique s'est toujours opposée à accorder aux Etats-Unis un droit d'inspection sur place — pour éviter les essais clandestins — et, sur ce point, les thèses de Moscou avaient l'appui de plusieurs pays neutres, notamment la Suède, qui pensent pouvoir discriminer entre une explosion atomique de 150 kilotonnes et un tremblement de terre de magnitude supérieure à 4,5.

De son côté, la France, qui n'a pas signé le traité de non-prolifération des armes nucléaires de *juillet 1968 et le traité d'août 1963* sur l'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, a annoncé, en juin, son intention de se livrer dès l'an prochain à des tirs souterrains en Polynésie.

JACQUES ISNARD.

● *Devant la Cour internationale de justice de La Haye* a commencé, ce jeudi 4 juillet, la seconde phase de la procédure engagée par l'Australie et la Nouvelle-Zélande pour que la France arrête ses essais nucléaires dans le Pacifique. La Cour, sans juger sur le fond, doit se prononcer sur sa propre compétence et sur la recevabilité des plaintes. Au cours de la première phase de la procédure, en 1973, la Cour avait demandé aux parties de prendre des mesures pour ne pas aggraver la situation. La France, qui ne reconnaît pas la compétence de la Cour pour les différends *« concernant les activités se rapportant à la défense nationale »*, boycotte les audiences. — *(Corr.)*

Allemagne fédérale

APRÈS DE NOUVEAUX INCIDENTS

Le président du tribunal de Cologne interrompt l'audition de témoins français au procès de Mme Klarsfeld

De notre envoyé spécial

Cologne. — Le procès de Mme Beate Klarsfeld se poursuivra le vendredi 5 juillet à huis clos devant le tribunal de grande instance de Cologne, après le refus du président du tribunal d'entendre une partie des témoins français cités par la défense et les incidents qui ont opposé, en dehors de la salle d'audience, les gardes du palais de justice à des représentants d'associations d'anciens déportés. Le même garde qui, lundi, avait saisi à la gorge M. Jean Pierre-Bloch, président de la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (LICA), a frappé et jeté à terre un ancien déporté. Cette action brutale, qui a paru injustifiée à tous les témoins, a provoqué l'indignation des anciens prisonniers et résistants. M. Pierre-Bloch a décidé de porter plainte. A l'entrée de la salle d'audience, des femmes allemandes, appartenant à l'Association des victimes du nazisme, pleuraient en silence.

La matinée de mercredi avait commencé par l'audition de M. René Clavel, président de l'Union nationale des prisonniers et victimes de guerre. Pour lui, il ne s'agissait pas seulement de défendre Mme Klarsfeld, mais de politiser le débat en posant le problème de la ratification de la convention franco-allemande du 2 février 1971.

« Comment Beate Klarsfeld peut-elle être l'accusée et Lischka l'accusateur ? devait-il déclarer. *C'est le monde à l'envers. »* Un premier incident opposa alors le président de Somoskoey à M. Clavel. Après avoir refusé à plusieurs reprises, celui-ci avança la main pour prêter serment. La leva-t-il un peu haut ? Toujours est-il que le président interpréta immédiatement son geste comme une parodie du salut hitlérien. Après une interruption de séance, et *malgré une intervention* remarquée du procureur général, qui expliqua qu'il ne pouvait s'agir que d'un malentendu, le président annonça que la cour allait reconsidérer la question de l'audition des témoins français. Après une nouvelle suspension, la cour refusa d'entendre les trois témoins restants, parmi lesquels M. Pierre-Bloch. Quand il apprit que ces témoins, qui se retrouvaient simples spectateurs, voulaient entrer dans la salle, le président prononça le huis clos et leva la séance...

L'intervention française jugée intolérable

La cour a expliqué sa décision en déclarant que les témoignages à venir n'apporteraient rien de plus que ceux qui avaient déjà été entendus le matin et la veille. De surcroît, la cour a jugé intolérable l'intervention de M. Giscard d'Estaing, qui avait donné instruction la semaine dernière à l'ambassade de France à Bonn de transmettre au gouvernement fédéral son souhait que soient entendus des témoins français. L'avocat commis d'office pour la défense de Mme Klarsfeld, sans se rendre compte de l'indécence de son propos, déclara même que cette *« pression du président de la République sur le tribunal lui rappelait une époque fâcheuse »*, allusion évidente à la période nazie. Mme Klarsfeld protesta contre les propos de cet étrange défenseur, qu'elle n'a d'ailleurs accepté que contrainte et forcée.

En fait, les véritables raisons de la cour sont ailleurs. Depuis le début du procès, le président de Somoskoey s'est efforcé de maintenir les débats dans des limites strictes. Pour lui ce procès est un procès de droit commun, alors que Mme Klarsfeld veut le transformer en procès politique. Le président juge une *tentative d'enlèvement*, l'accusée et les associations d'anciens déportés veulent rouvrir le procès du nazisme. Elles y ont en partie réussi en imposant l'audition des témoins français, mais le président s'est senti dépassé par l'ampleur et la force d'émotion de ces témoignages. En refusant d'entendre M. Pierre-Bloch et deux de ses amis et en prononçant le huis clos, il a voulu couper court à cette tentative.

Est-ce le malaise évident des autorités judiciaires allemandes qui explique l'accumulation des maladresses ? L'attitude brutale de la police, la mauvaise querelle faite à M. Clavel, les propos injurieux tenus à l'égard du président de la République, l'agacement du président du tribunal sont en tout cas injustifiables.

Les déclarations à la radio de M. Achenbach ne sont pas moins étonnantes. Le député libéral, qui fut conseiller politique à l'ambassade d'Allemagne en France pendant la guerre, exige que les anciens déportés cessent de s'occuper de la ratification de la convention. *« Nous demandons une amnistie générale pour des raisons humanitaires et chrétiennes, a-t-il dit. En tant que rapporteur au Parlement, j'examinerai le projet de ratification avec soin et cela durera longtemps, très longtemps. »*

Ne serait-ce pas l'honneur du Bundestag d'empêcher un homme comme M. Achenbach de bloquer toute la procédure parlementaire ? MM. Schroeder et Lenz, respectivement président de la commission des affaires étrangères et de la commission des lois du Bundestag, ont affirmé, pour leur part, à M. Clavel qu'ils feraient, quant à eux, tout leur possible pour que la convention soit ratifiée au plus tôt.

DANIEL VERNET.

● *Plusieurs associations d'anciens déportés* ont publié des communiqués pour protester énergiquement à la suite des brutalités exercées par des policiers dans l'enceinte du tribunal de Cologne à l'encontre de certains témoins français, victimes du nazisme. La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme et l'Union nationale des déportés et victimes de guerre appellent également *« tous les anciens résistants et déportés à se mobiliser pour obtenir la ratification de la convention franco-allemande du 2 février 1971 »*.

● *Le journal israélien* Maariv, qui a consacré le mardi 2 juillet son éditorial au procès de Mme Klarsfeld, a rendu hommage à l'intervention de M. Giscard d'Estaing. *« Intervention hautement nécessaire à la morale publique,* écrit-il, *mais certainement sans précédent dans l'histoire des relations internationales. »* Le journal *Maariv* poursuit : *« Toute une campagne de presse avait rendu irrespirable l'atmosphère créée autour du procès. La démarche de M. Giscard d'Estaing entendait démontrer avec quelle gravité la France considérait l'événement. Cette intervention du chef de l'Etat français a fait savoir clairement au tribunal allemand qui juge Beate Klarsfeld, et à la justice allemande tout entière, qu'ils doivent répondre au procès que leur intente l'opinion publique mondiale. »*

KURT LISCHKA UN SPÉCIALISTE DES « AFFAIRES JUIVES »

Kurt Lischka, qui est à l'origine du procès intenté à Mme Klarsfeld, en raison d'une tentative d'enlèvement exercée sur sa personne par l'accusée en mars 1971, fut de novembre 1940 à octobre 1943 chef adjoint de la police de sécurité en France et chef de la Gestapo pour la région parisienne. C'est au cours de son séjour à Paris qu'il obtint le grade d'Obersturmbannführer dans la S.S. pour son rôle extrêmement actif dans l'action antijuive en France qu'il organisait et contrôlait tout en prenant lui-même des mesures exécutives. Il jouait aussi un rôle prépondérant dans les mesures de représailles et les fusillades d'otages.

Lorsqu'il arriva en France, Lischka avait déjà une certaine expérience pour mener la tâche qu'on lui confiait : en 1938, il avait été placé à la tête du service des affaires juives de la Gestapo à Berlin. A ce titre, il avait dirigé en juin 1938 la première arrestation massive de juifs allemands. Il fut l'un des organisateurs de la déportation de juifs polonais. En 1939, il fut nommé chef de l'Office central du Reich pour l'émigration juive, puis prit la direction du service des affaires juives de l'Office central de sécurité du Reich (R.S.H.A.), où il fut le prédécesseur d'Eichmann. Avant de venir à Paris, il fut le chef de la Gestapo de Cologne.

Lischka a été condamné en 1950 par le tribunal militaire de Paris à la condamnation à perpétuité pour sa responsabilité dans l'envoi dans les camps de la mort de cent mille juifs français.

A travers le monde

Mozambique

● LA POLICE a ouvert le feu le mercredi 3 juillet, à Lourenço-Marques, sur une foule de chômeurs qui manifestaient sur un chantier. De nombreux blessés auraient été transportés dans les hôpitaux de la ville. — *(A.F.P.)*

Portugal

● DES SANCTIONS ont été infligées le mercredi 3 juillet par la commission chargée du contrôle de la presse à deux quotidiens, *Republica* et *A Capital*, pour avoir fait état de l'arrestation de deux officiers. — *(A.F.P.)*

● M. FRANÇOIS MITTERRAND, premier secrétaire du parti socialiste français, a été reçu, mercredi 3 juillet, à Lisbonne, par le général Spinola, chef de l'Etat, et par M. Palma Carlos, chef du gouvernement portugais. — *(A.F.P.)*

Sikkim

● LE CHOGYAL — ou roi — du Sikkim a cédé aux injonctions indiennes. De retour d'un voyage à New-Delhi, où il lui fut « conseillé » d'accepter la nouvelle Constitution élaborée par un expert indien, il a rencontré, mercredi 3 juillet, le résident général indien à Gangtok. C'est au cours de cet entretien, dit-on à New-Delhi, qu'il a finalement accepté que la Constitution soit appliquée. Ce texte lui retire tout pouvoir, et il n'aura plus désormais que des fonctions honorifiques.

Bulgarie

TROIS MEMBRES SUPPLÉANTS DU BUREAU POLITIQUE SONT LIMOGÉS POUR « OPPORTUNISME »

Sofia *(A.F.P.)*. — A l'issue d'un plénum consacré à l'examen de l'activité du bureau politique et du comité central du parti communiste bulgare pendant la période allant de juillet 1973 à juin 1974, le comité central a décidé, a-t-on annoncé le mercredi 3 juillet à Sofia, de libérer de leurs fonctions plusieurs personnalités importantes. Les dirigeants visés sont accusés d' « opportunisme », sans autre précision.

Trois membres suppléants du bureau politique perdent leur poste : il s'agit de M. Ivan Abadjiev, qui quitte aussi le secrétariat, Veneline Kotzev, destitué en même temps de ses fonctions de vice-président du conseil des ministres, et Constantin Guiaourov. Une proposition a été transmise au Conseil central des syndicats de limoger ce dernier de la présidence de cet organisme, et l'Assemblée nationale devrait lui retirer le titre de membre du Conseil d'Etat. Le plénum a libéré aussi de *ses fonctions, pour le même motif,* M. Christo Panayotov, ministre de l'industrie et de la chimie, et l'a remplacé par M. Gueorgui Pankov, membre suppléant du comité central.

Le sens de ce remaniement

Le comité central a d'autre part élu MM. Gricha Filipov et Alexandre Lilov, déjà secrétaires du C.C., comme membres titulaires du bureau politique. Quatre nouveaux membres suppléants du bureau politique ont été désignés. Ce sont le général Dobri Djourov, ministre de la défense nationale ; Mme Draja Valtcheva, premier secrétaire du comité du P.C. de Plovdiv ; Petar Mladenov, ministre des affaires étrangères, et Todor Stoytchkov, premier secrétaire du comité du P.C. de Varna.

L'entrée au bureau politique à titre de suppléants du général Djourov et de M. Mladenov peut être rapprochée de la nomination, il y a un peu plus d'un an, au bureau politique soviétique du maréchal Gretchko et de M. Gromyko.

Il est difficile de déterminer le sens de cet important remaniement. On peut simplement remarquer que la plupart des personnalités limogées ont moins de cinquante ans. D'autre part, le secteur idéologique semble particulièrement visé puisque M. Abadjiev dirigeait la commission idéologique du comité central, et qu'il avait succédé dans cette fonction à M. Veneline Kotsev, qui vient lui aussi de tomber en disgrâce.

AFRIQUE

LA CRISE ÉTHIOPIENNE

L'empereur Haïlé Sélassié a nommé un nouveau chef d'état-major

De notre envoyé spécial

Addis-Abeba. — Addis-Abeba *est recroquevillée sur elle-même.* Avec la saison des pluies, le froid a fait son apparition, et chacun s'emmitoufle comme il peut. Si, chez les Européens, les salons sentent bon le feu de bois, les petits cireurs de chaussures et les nombreux mendiants pataugent dans la boue froide.

En ville, la situation semble presque normale, et seuls les accidents de voiture — innombrables dans ces rues glissantes, — retiennent les badauds pour d'interminables palabres. Un signe pourtant de tension : en haut de l'avenue Haïlé Sélassié, un garçon de café ayant laissé glisser une bouteille de soda, le son mat de celle-ci sur le sol a suffi à vider l'avenue sur une cinquantaine de mètres, et bien vite les rideaux des échoppes avoisinantes furent baissés.

Les militaires, s'ils sont peu visibles, n'en sont pas moins les seuls à agir et à parler. Dans un communiqué en amharique, ils ont annoncé dans l'après-midi du mercredi 3 juillet qu'un lieutenant-colonel et un capitaine s'étaient rendus au palais pour informer l'empereur de leur action, et ce, en présence du premier ministre.

Propositions pour maintenir l'ordre (acceptées par le souverain), appel à la population pour qu'elle reprenne le travail normalement, mise en garde contre les rumeurs alarmistes *« propagées par les ennemis du pays »*, affirmation selon laquelle rien ne serait entrepris en dehors des lois, toute la panoplie pour période troublée y est passée.

Les militaires ont aussi annoncé leur volonté de hâter les réformes indispensables et affirmé une fois encore leur loyalisme *envers l'empereur. Ils ont également* précisé que les arrestations se poursuivaient. Autant qu'on puisse le dire — car il n'y a plus aucune confirmation officielle, — il semble que les gros commerçants aient été particulièrement visés le 3 juillet : un fabriquant de chaussures d'origine arménienne, un commerçant de la même origine, spécialisé dans l'import-export, le directeur d'un supermarché, lui aussi d'origine étrangère.

Les militaires restent d'une extrême discrétion : point de conférence de presse, pas même d'explication à la population, alors qu'ils avaient promis d'en donner dans la soirée de mercredi.

A défaut de cela, on a appris la nomination d'un nouveau chef d'état-major de l'armée, le major général Aman Andom, promu à cette occasion lieutenant général par le Négus.

Particulièrement populaire pour avoir, lors de l'affrontement avec la Somalie en 1964, franchi la frontière et s'être approché à moins de 24 heures de marche de Mogadiscio, il avait, pour les mêmes faits, été sanctionné et écarté par l'empereur. Sa réapparition au premier plan, dix ans après, suffira-t-elle à désamorcer le mouvement des militaires radicaux ?

« Cette nomination est un gage donné au comité des forces armées », nous a expliqué un jeune Ethiopien, mais, quant au fond de la crise, rien n'est réglé. Chacune des factions reste sur ses positions et il n'est pas certain que la belle unanimité du comité ne soit pas une façade.

BRUNO DETHOMAS.

PROCHE-ORIENT

Deux visages de l'Égypte

II. — LE DON DES FELLAHS

Les récentes mesures de déséquestration prises en Egypte ont ouvert la voie à une certaine « dénassérisation » de l'économie du pays. Le pouvoir a multiplié, d'autre part, les mesures de libéralisation destinées à donner satisfaction aux citadins. (« Le Monde » du 4 juillet.)

De notre envoyé spécial J.-P. PERONCEL-HUGOZ

Qena (Haute-Egypte). — Tantôt verte, tantôt jaune — la canne à sucre est encore sur pied mais les blés sont déjà coupés, — telle se présente la campagne de Haute-Egypte au printemps. Elle s'étend à perte de vue de part et d'autre de « la mer » — c'est ainsi que les Egyptiens appellent le Nil — mais se heurte vite, à l'est et à l'ouest, aux désertiques massifs arabique et libyque. Aussi bien, comme aux Pays-Bas, pas un pouce de terre n'est-il laissé à l'abandon ; mais si la Hollande fait vivre une douzaine de millions d'habitants sur ses 34 000 kilomètres carrés, l'Egypte, trois fois plus peuplée, ne dispose que de 38 000 kilomètres carrés cultivables, et d'ailleurs cultivés, sur une superficie totale de plus de 1 million de kilomètres carrés.

De l'aurore au crépuscule, des armés d'hommes sont penchés sur une glèbe qui a la même couleur gris-brun qu'eux. Quand ils labourent, ils mettent deux jours pour venir à bout d'un feddan (4 200 m2) avec l'araire à soc métallique utilisé du Jourdain à la Moulouya, et dont on peut voir des exemplaires identiques vieux de deux mille ans au Musée de l'agriculture de Dokki, au Caire. Il ne faut donc pas s'étonner que 1 000 feddans requièrent, en Egypte, le travail de quatre cent cinquante agriculteurs, contre quinze aux Etats-Unis... « *Tant mieux*, faisait remarquer un responsable égyptien, *car sinon le chomâge, déjà important, nous submergerait.* » Les villages et les hameaux, qui sont au nombre de quatorze mille d'Assouan au delta du Nil, et qui, avec les gros bourgs agricoles, abritent approximativement vingt-cinq millions de fellahs ou de personnes vivant selon les mêmes règles qu'eux, sont des fourmilières. Ce n'est plus la Hollande, mais l'Asie du Sud-Est. Gens et bêtes — pigeons, ânes, buffles, gamousses, etc. — vivent dans une étroite promiscuité entre les murs de brique crue ou sous l'aigrette des hauts palmiers. Seuls les vergers, fouillis de bananiers, de manguiers ou de goyaviers, sont des îlots de relative tranquillité où le fellah vient se reposer lorsque le sous-emploi le condamne à l'inaction. Un ouvrier agricole qui travaille cent quatre-vingts jours par an est considéré comme étant employé à plein temps. Devant la concurrence masculine, la proportion des femmes exerçant à la campagne une tâche rémunérée est, selon un rapport officiel, tombée de 36 % à 26 % en dix ans (dans le même temps, elle passait de moins de 6 % à 11 % dans l'industrie). Les petites mains des enfants sont en revanche irremplaçables pour le déparasitage et la cueillette du coton.

Quand on vient du Caire, où s'étalent une bureaucratie aimable mais improductive, tout un peuple de scribes plus ou moins désœuvrés, le spectacle du labeur pénible mais utile des fellahs a un effet rafraîchissant. « *Enfin, des Egyptiens qui travaillent !* », laisse échapper le visiteur étranger. Deux autres impressions s'imposent à lui dès qu'il parcourt un peu la campagne : l'alacrité générale, malgré les rudes conditions de vie, qui contraste par exemple avec la gravité du paysan maghrébin, et l'enracinement du fellah dans le passé. Ces hommes et ces animaux de trait labourant avec l'araire ou battant le grain avec le chariot carthaginois ont la même allure, les mêmes gestes que les personnages des fresques intactes, quoique plus de trois fois millénaires, découvertes dans les hypogées de Gournah ou de Deir-El-Medina, dans ce même gouvernorat de Qena. Le calendrier nilotique et solaire (commençant en septembre) qui règle la vie des fellahs d'aujourd'hui, qu'ils soient musulmans ou chrétiens, est celui-là même qu'utilisaient déjà les pharaons il y a quelque cinq mille ans. Ce pain rond, plat et sans mie, généralement fait à la maison, et qui est l'ordinaire des campagnes, avec un oignon cru, un cube de fromage blanc ou une louche de fèves cuites — le foul — porte un nom d'origine pharaonique : le bettaw.

Un « éternel contraint »

Une autre constante est la soumission absolue du fellah à l'autorité centrale. Quelle jacquerie pourrait d'ailleurs réussir dans cette rase campagne, où aucun abri naturel ne s'offre au maquisard ? « *Le fellah est compressible à l'infini. C'est grâce à lui que notre pays survit à toutes les catastrophes* », reconnaît un jeune propriétaire terrien, qui vit à la ville (plus de la moitié des terres cultivées sont louées). « *Eternel contraint* » (Jacques Berque), le paysan d'Egypte a-t-il au moins bénéficié de la révolution nassérienne ? A en croire certains témoignages dignes de foi, ou si on prend pour référence la vie rurale dans les dernières années du règne de Farouk, telle qu'elle est minutieusement décrite par le Père Henri Ayrout (jésuite égyptien décédé en 1969) dans un ouvrage qui fait toujours autorité (1), la réponse est négative. De son côté, le patriarche des lettres égyptiennes, Tewfik El-Hakim, nous disait que « *rien n'avait changé dans les villages, à l'exception de l'installation d'une antenne du parti unique* », depuis qu'il les avait décrits, avant la révolution, dans son savoureux *Journal d'un substitut de campagne*.

Tel n'est pas l'avis du ministre égyptien de la planification, M Ismaïl Sabri Abdallah, qui nous a déclaré : « *Trois cent cinquante mille chefs de familles paysannes sans terre ont bénéficié de la réforme agraire, tous les villages ont été pourvus d'une école, les usuriers ont été supplantés par les prêts d'Etat accordés à tous, le pain est maintenu depuis des années au tarif très bas d'une demi-piastre, alors que son coût réel est de plus de 2 piastres, ce qui oblige le gouvernement à fournir une subvention annuelle de 150 millions de livres égyptiennes. Le principal problème des fellahs à l'heure actuelle est celui du sous-emploi, et la seule solution consiste à poursuivre et à diversifier l'industrialisation, et c'est d'ailleurs ce que nous faisons* »

A la vérité, les effets de la réforme foncière accomplie en trois temps (1952, 1961, 1969) ont été vite annihilés par une démographie échevelée. La population de l'Egypte, qui s'accroît de près d'un million d'âmes chaque année, a doublé depuis 1945. De leur côté les documents officiels tablent sur quarante millions d'habitants en 1975. La moyenne nationale de l'accroissement naturel est de 21,5 pour 1 000.

La surface arable par tête est tombée de 0,7 feddan en 1821, sous Méhémet Ali, à 0,3 feddan en 1970, l'année de la disparition de Nasser. Près de 95 % des propriétaires du sol disposent de moins de cinq feddans et 0,3 % seulement détiennent plus de cinquante feddans. Environ la moitié des chefs de familles rurales, soit plus de deux millions de personnes qui en font vivre une dizaine de millions d'autres, sont des journaliers sans terre. Il suffit de peu de chiffres pour avoir une idée de leur sort. En 1952, le journalier gagnait en moyenne 12 piastres par jour (1 livre égyptienne compte 100 piastres, et vaut environ 12 F au cours officiel). Dans les provinces de Qena et de Sohag (Haute-Egypte), l'usage aujourd'hui est de donner 20 piastres par jour aux hommes et de 12 à 15 piastres aux femmes et aux enfants.

Dans le delta du Nil, deux propriétaires nous ont certifié que certains saisonniers exigeaient maintenant 30 à 40 piastres par jour, les femmes obtenant pour leur part 25 piastres, et ayant le transport assuré lors de la cueillette du coton et des agrumes. Le ministre de la planification nous a assuré que dans certaines régions le journalier pouvait toucher jusqu'à 50 piastres (1 demi-livre) pendant les récoltes. Néanmoins, même si ce taux exceptionnel se généralisait, il serait encore loin d'être au diapason du coût de la vie, qui a approximativement doublé au cours de la décennie écoulée. Quant au feddan de bonne terre, il peut atteindre aujourd'hui le prix, astronomique pour l'Egypte, de 1 000 livres. Dans l'ensemble, l'ouvrier agricole de 1974 doit travailler deux *journées* pour pouvoir acheter ce qu'il se procurait avec le salaire d'une journée en 1952. Un fils de fellah employé au Caire par un ancien ministre de Nasser nous disait, plus étonné que scandalisé, que les cinq chiens de son patron « *mangeaient tous les jours pour 1 livre et demie de viande* » ! C'était ce que son père gagnait en une semaine...

La « huitième merveille du monde »

Les grandes opérations de bonification des terres désertiques n'ont malheureusement pas comblé les espoirs dont elles étaient porteuses. La Nouvelle-Vallée, en laquelle d'aucuns avaient presque cru voir un autre Nil fertilisant le désert occidental, n'a procuré que 40 000 feddans rongés par la salinité contre les 500 000 feddans prévus. L'amendement du Wadi-Natroun, près des monastères coptes de la route Alexandrie-Le Caire, a été quasiment abandonné. Dans le même secteur, le nouveau gouvernorat agricole de Tahrir — la « *province de la libération* » — n'est qu'un succès partiel. On parle toujours d'un nouveau « *travail d'Hercule* » : faire entrer la mer dans la dépression de Qattara, à l'ouest d'Alexandrie.

Mais, dira-t-on, *quid* du haut barrage d'Assouan, la grande œuvre du régime de Nasser, inauguré en 1970, et dont les effets avaient commencé à se faire sentir dès 1964 ? Tout d'abord, le Sadd-el-Aali (haut barrage) ne paraît pas réunir les suffrages de tous les fellahs. Certes, on entend répéter qu'« *au cours des siècles, le paysan du Nil s'est successivement adapté au buffle, à l'irrigation pérenne, à la culture du coton, à la consommation du riz, et qu'il s'habituera bientôt à la disparition du limon* ». C'est vraisemblable, mais tel ne paraît pas encore être le cas. En attendant, on peut confronter les arguments des adversaires et des partisans de la « *huitième merveille du monde* ». Il est sans doute exact que le Sadd-el-Aali et ses aménagements annexes ont coûté environ 600 millions de livres égyptiennes, soit trois fois plus que prévu, et qu'il ne produit pour le moment qu'un tiers des 10 milliards de kilowatts-heures d'électricité programmés. De même, le processus de mise en valeur des terres désertiques grâce au barrage s'est peu à peu ralenti, stagnant à 500 000 feddans, alors qu'on s'était promis d'atteindre rapidement 1 300 000 feddans, avant de se rendre compte que l'amendement de chaque feddan revenait à 1 000 livres au lieu de 150...

« La morale villageoise » du président Sadate

En revanche, s'il n'y avait pas le haut barrage, la moitié des récoltes égyptiennes de riz et de coton auraient été perdues au cours des deux années écoulées, en raison de la sécheresse qui règne en Afrique. La production hydroélectrique subira un coup de fouet lorsque l'usine d'aluminium (100 000 tonnes par an) construite avec le concours de l'Union soviétique à Nag-Hammâdi (Qena) commencera à marcher, en principe en 1975. La ruine des pêcheurs de Damiette ou de Rosette, sur la Méditerranée — le poisson était naguère attiré par le limon — pourra être compensée, au moins sur le plan économique, par les pêches miraculeuses du lac Nasser, qui s'allonge sur 550 kilomètres au sud du haut barrage. Quant aux terres bonifiées, 21 000 feddans ont quand même été distribués à 50 000 habitants de la Nouvelle-Nubie, en aval de l'ouvrage.

Là où il n'y a pas de contrepartie aux bouleversements créés par le barrage, c'est lorsque la vie et la santé du fellah, lequel n'a déjà qu'une espérance de vie de trente-cinq ans, sont en cause. Or, malgré l'absence de statistiques épidémiologiques, tous les spécialistes s'accordent à penser que l'existence du haut barrage, en évitant l'assèchement des canaux, a par contrecoup favorisé le développement de la bilharziose, cette hématurie qui est une mort lente.

Le gouvernement égyptien n'est pas indifférents aux problèmes ruraux. Le Raïs lui-même, de souche rurale, ne craint pas d'affronter les railleries des citadins en prônant « *la morale villageoise* » et en revêtant la *galabieh* lorsqu'il séjourne dans son bourg natal du Delta, Mit-Abou-Kom. Ni l'impôt foncier (2,5 à 5 livres égyptiennes par an) ni le loyer de la terre (sept fois le montant de l'impôt annuel) n'ont augmenté depuis 1949. Les programmes d'électrification rurale et d'installation de l'eau potable se poursuivent : 30 millions de livres seront consacrés en 1974 à la majoration des prix du blé, du coton, du riz et de la canne à sucre ; 30 autres millions, représentant les dettes des petits agriculteurs à l'égard des banques, viennent d'être épongés par l'Etat. Un rendement parmi les plus hauts du monde est obtenu pour la culture du coton, qui reste de qualité supérieure.

Mais ces efforts sont-ils suffisants ? Ces exemples sont-ils probants ? Le plan décennal (1973-1982), qui va toutefois être remplacé par un plan intérimaire de dix-huit mois (1974-1975), suivi d'un programme quinquennal harmonisé avec les perspectives de paix au Proche-Orient, ne prévoyait de consacrer que 1 milliard de livres, soit 12 % des investissements globaux, à l'agriculture *stricto sensu*. Or le secteur primaire fournit 30 % du revenu national brut (lequel est un peu différent de celui d'Israël) et le coton brut représente à lui seul plus de 50 % des exportations.

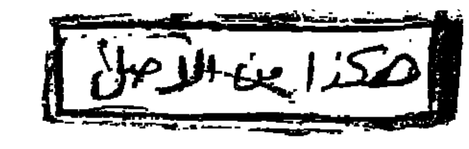
Dans l'entre-deux-guerres, le roi Fouad Ier, se promenant à la campagne, s'arrêta pour voir des fellahs se livrer à la danse du bâton. Un membre de sa suite crut bon de lui dire : « *Sire, je trouve que Votre Majesté est bien bonne de consacrer quelques minutes à ces Abou-Lebda...* » (hommes à la calotte, surnom des paysans). Le monarque le coupa : « *Tais-toi, sans eux tu n'aurais pas de rentes et tu ne serais ni pacha ni ministre.* » Il n'y a plus ni roi ni pachas, mais le pays continue de peser lourdement sur les épaules de ses paysans. A bien des égards, l'Egypte est un don des fellahs.

Pour ces derniers, le seul espoir réside aujourd'hui dans une reprise du développement national que ne viendrait plus compromettre un effort de guerre surhumain.

FIN

(1) *Fellahs d'Egypte*. Editions du Sphinx, Le Caire, 1952.





PROCHE-ORIENT

Egypte

M. Ismail Fahmi, ministre des affaires étrangères se rend à Bonn puis à Moscou

Alors que le président Sadate regagnait Le Caire à l'issue d'un voyage de six jours en Roumanie et en Bulgarie, on apprenait, mardi 2 juillet, à Moscou, que M. Ismail Fahmi, ministre égyptien des affaires étrangères, était attendu le 15 juillet dans la capitale soviétique pour une visite officielle de trois jours.

Cette visite, qui fait suite à celle effectuée au Caire par M. Gromyko en mars dernier, devrait permettre de préparer la reprise de la conférence de Genève sur le Proche-Orient, après l'application des accords de dégagement.

M. Ismail Fahmi, qui accompagnait le président Sadate en Roumanie et en Bulgarie, est reparti de Sofia mardi pour Bonn, où il participe en compagnie de quatre autres ministres égyptiens, dont M. Osman Ahmed Osman (logement et reconstruction), à la première réunion de la commission mixte sur la reconstruction et le développement, que l'Egypte et l'Allemagne de l'Ouest ont décidé de mettre sur pied lors de la visite au Caire du chancelier Brandt, en avril dernier.

La République fédérale d'Allemagne pourrait, selon des informations de source égyptienne, être associée à un grand nombre de projets, et l'Egypte espère aussi attirer des capitaux privés allemands. M. Osman Ahmed Osman est chargé en particulier de la reconstruction des villes de la zone du canal de Suez et du percement de cinq tunnels sous la voie d'eau. L'Egypte espère aussi obtenir une aide de l'Allemagne fédérale pour rénover son réseau de transports. L'officieux *Al Ahram* a évalué à 600 millions de marks (plus de 1 milliard de francs) les crédits souhaités par l'Egypte. — *(A.F.P., Reuter.)*

« Les Palestiniens poursuivront leurs opérations à l'intérieur des territoires occupés »

affirme M. Arafat

Une réunion extraordinaire du Conseil de défense arabe s'est ouverte mercredi 3 juillet, au Caire, *en présence des ministres* des affaires étrangères et de la défense, ainsi que des chefs d'état-major des armées.

Le chef de la diplomatie koweïtienne a réclamé un plan précis pour la défense des peuples libanais et palestinien. Le ministre égyptien de la défense a réaffirmé la volonté de l'Egypte « *d'aller jusqu'au bout pour défendre les droits arabes* ». Le premier ministre libanais, M. Takieddine Solh, a affirmé qu'Israël visait, par ses agressions, à semer la discorde entre *ses concitoyens et les Palestiniens.* Enfin, M. Kaddoumi (O.L.P.) a stigmatisé l'expansionnisme israélien et déclaré : « *Les opérations de résistance à l'intérieur des territoires occupés ne s'arrêteront pas tant que le peuple palestinien n'aura pas recouvré tous ses droits* ».

La séance s'est poursuivie à *huis clos, et M. Solh a présenté* un mémorandum sur la situation militaire aux frontières libanaises. Dans ce texte, le Liban exprimerait le vœu que sa position soit présentée à la conférence de Genève et réclamerait une aide militaire aux pays arabes. Au cours de la même séance, les représentants de l'Algérie et de la Syrie auraient offert d'envoyer des troupes au Liban.

● A BEYROUTH, au cours d'une conférence de presse donnée mercredi au siège du parti socialiste progressiste libanais, M. Yasser Arafat, président de l'O.L.P., a affirmé lui aussi que la « *résistance palestinienne poursuivrait ses opérations à l'intérieur des territoires occupés* ».

● *A JERUSALEM*, écrit l'A.F.P., en se référant aux milieux politiques, on considère avec prudence l'accord qui aurait été conclu entre les autorités libanaises et les organisations de fedayin, selon lequel celles-ci ne lanceraient plus d'attaques contre Israël à partir du territoire libanais. D'autre part, deux journaux israéliens du soir, le *Maariv* et le *Yedioth Aharonoth*, ont reproduit mercredi une information du magazine de l'armée israélienne selon laquelle les Egyptiens construisent sur la rive orientale du canal de Suez des fortifications qui empiéteraient sur la zone tampon. — *(A.F.P., Reuter.)*

Liban

Le rédacteur en chef d'« Al-Nahar » a été enlevé

De notre correspondant

Beyrouth. — Rédacteur en chef et éditorialiste d'*Al Nahar*, M. Michel Abou Jaoudé a été *enlevé mercredi 3 juillet en début* de soirée dans l'une des rues les plus animées de la capitale libanaise, alors qu'il se faisait raccompagner chez lui dans une voiture conduite par l'un de ses confrères du journal, M. Samir Atallah. A la hauteur du collège protestant français, trois individus armés sautèrent d'une Fiat 124 et sommèrent M. Abou Jaoudé de les suivre.

Alerté par M. Ghassan Tuéni, directeur propriétaire d'*Al Nahar*, le président de la République a mis lui-même en branle tous les services de sécurité de l'Etat pour qu'ils retrouvent le journaliste et ses ravisseurs.

Cet enlèvement, effectué dans le plus pur style des gangsters de Chicago, intervient au moment où le journal *Al Nahar* fait l'objet de « représailles » financières de la part du régime, en l'occurrence des pressions exercées par la sûreté générale sur les firmes étrangères établies à Beyrouth pour les convaincre de résilier leurs contrats de publicité avec le plus grand quotidien libanais. Les responsables ont fait savoir, cependant, que leur différend avec *Al Nahar* se situe sur le plan de la libre confrontation des idées et que l'Etat est en droit d'user des moyens légaux dont il dispose pour se défendre. Celui-ci mettra cependant tout en œuvre pour veiller à la sécurité des journalistes, quelle que soit leur tendance.

Les Palestiniens, pour leur part, affirment qu' « *aucune des leurs n'a pu tremper dans ce sinistre complot* ». M. Yasser Arafat a délégué deux de ses représentants auprès de M. Tuéni pour l'informer des détails de l'enquête menée dans la nuit par les réseaux spécialisés de la résistance, enquête qui n'a cependant abouti à aucun résultat.

Pour certains observateurs, cet *attentat viserait essentiellement* à semer le trouble dans le pays et pourrait préluder à une série d'agressions destinées à précipiter l'éclatement de la crise intérieure au Liban.

EDOUARD SAAB.

A Paris

UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE RÉCLAME POUR LES JUIFS DE SYRIE LE DROIT DE QUITTER LE PAYS

La Conférence internationale pour la délivrance des juifs au Moyen-Orient (1) a tenu, mercredi 3 juillet, à Paris, une session extraordinaire consacrée à la situation des juifs en Syrie à la lumière des événements récents. Cette session s'est terminée par *le vote d'une résolution* des trente comités nationaux représentés à la conférence.

Ce texte rappelle les précédentes conférences tenues à Paris en 1970 et en 1972 « *pour examiner la discrimination pratiquée par le gouvernement syrien contre ses citoyens juifs* ». Il constate, avec satisfaction, que « *d'autres pays arabes ont notablement libéralisé leur politique à l'égard de leurs citoyens juifs* », et note « *les progrès qui ont été récemment accomplis dans la voie de la paix au Moyen-Orient* ».

La résolution en appelle au gouvernement syrien pour « *qu'il se conforme à la déclaration universelle des droits de l'homme, et qu'il prenne immédiatement des mesures pour assurer à tous les juifs, qu'ils soient nationaux ou résidents en Syrie, qui désirent quitter le pays, le droit de le faire librement* ». Le gouvernement syrien est aussi invité à assurer aux juifs qui désirent continuer à résider en Syrie « *la pleine jouissance de tous leurs droits civils et civiques* », et à libérer les juifs détenus. La minorité juive en Syrie est évaluée à quatre mille cinq cents personnes environ.

De leur côté, les ambassadeurs arabes accrédités à Paris s'élèvent, dans un communiqué publié mercredi 3 juillet, contre la tenue de cette conférence. Ils déclarent notamment qu'elle constitue « *une nouvelle session pour relancer la campagne diffamatoire contre les pays arabes, notamment l'Irak et la Syrie, à partir d'allégations tendancieuses dépourvues de fondement sur la situation et la vie des membres des communautés de confession israélite dans les deux pays* ».

Le communiqué des ambassadeurs arabes affirme en outre que les juifs vivant dans ces deux pays « *ont, sans discrimination aucune, les mêmes droits que leurs concitoyens des autres confessions* ». En outre, estiment les ambassadeurs arabes, « *cette relance de la campagne est une ingérence inadmissible dans les affaires intérieures d'Etats souverains et indépendants. Elle constitue une nouvelle manœuvre de pression au service d'une propagande sioniste qui vise à encourager l'émigration des juifs en Israël, aux dépens des droits des Palestiniens* ».

(1) 18, rue Jean-Goujon, Paris.

UNE SOIXANTAINE D'ÉTUDIANTS OCCUPENT LES BUREAUX DE LA LIGUE ARABE

Une soixantaine d'étudiants arabes ont occupé à partir de 10 h. 15 ce mercredi 3 juillet une partie des locaux parisiens de la Ligue arabe, 138, boulevard Haussmann, Paris-8e. Ils ont bloqué les issues du bâtiment et demandé que les représentants des ambassades arabes en France, réunis à l'occasion d'entretiens réguliers, entendent leurs revendications et prennent position.

Membres et dirigeants des unions d'étudiants du Maroc, du Liban, d'Irak, de Tunisie, de Syrie, du Yémen du Sud et de Mauritanie, ils entendent par leur geste protester contre la décision de « réaménager » le pavillon marocain de la Cité internationale, boulevard Jourdan (*le Monde* du 28 juin), où quatorze étudiants font la grève de la faim pour s'y opposer.

Si cette décision était maintenue, le seul salon qui sert de cadre à diverses réunions serait supprimé, et les étudiants voient là la volonté du gouvernement marocain et de la direction de la Cité de leur interdire toute liberté d'expression.

Selon eux, les autorités de Rabat veulent ainsi, avec la complicité de l'administration *française « porter un nouveau coup à l'Union nationale des étudiants marocains (U.N.E.M.) et à travers elle à l'ensemble des forces progressistes du Maroc* ».

L'U.N.E.M. a été dissoute à Rabat le 24 janvier 1973, mais ses fédérations, installées à l'étranger (au Moyen-Orient, en Europe et dans les pays de l'Est), continuent librement leurs activités.

L'occupation s'est déroulée sans incidents. Une délégation d'étudiants a été reçue par les représentants des ambassades qui ont pu quitter les lieux peu avant midi.

La guerre du Kurdistan

LE « FRONT » PARAIT STABILISÉ

(Correspondance.)

Nawperdan. — Les *peshmerga* (maquisards) du général Barzani et les troupes du gouvernemnt irakien paraissent s'installer dans une guerre d'usure. Les tentatives de progression de l'armée irakienne dans les montagnes du nord-est du pays se sont jusqu'ici soldées par des échecs, tandis que les opérations menées par les Kurdes n'aboutissent à aucun résultat décisif.

Du point de vue des Kurdes, la stabilisation du front correspond à l'adoption d'une position attentiste. *Ils souhaitent, en effet, d'abord* mener à bien un certain nombre d'« offensives » diplomatiques.

Ces dernières semaines, des délégués de leur mouvement se sont rendus au siège des Nations unies, à New-York, pour soumettre un mémorandum au secrétariat général de l'Organisation. On ne désespère pas, au quartier général de Barzani, de voir figurer la question kurde à l'ordre du jour de la prochaine session de septembre. Le dégagement israélo-syrien sur le Golan *pourrait, estime-t-on ici, faire bénéficier* cet autre conflit régional d'un regain d'intérêt dans l'opinion publique internationale.

Le docteur Mahmoud Osman, responsable de la santé dans l'administration kurde, a d'autre part lancé un appel à la F.A.O. pour que des représentants de cette institution spécialisée des Nations unies viennent constater les conditions dramatiques dans lesquelles vit la population montagnarde kurde.

AMÉRIQUES

Argentine

La formation d'un gouvernement de coalition serait envisagée

Buenos-Aires (*A.F.P., Reuter*). — La formation d'un cabinet de *coalition avec participation des* radicaux et de la jeunesse péroniste est actuellement envisagée dans les milieux politiques argentins, affirme-t-on de source autorisée à Buenos-Aires, alors qu'ont lieu, ce jeudi 4 juillet, les obsèques du général Peron.

Le vide politique laissé par la mort du président argentin n'est pas comblé, en effet, par l'accession à la présidence de la République de Mme Maria Estela Martinez de Peron, et seul un regroupement de diverses forces politiques serait de nature, dit-on dans ces milieux, à assurer une certaine stabilité au pays.

Selon le journal *Noticias*, porte-parole de la tendance révolutionnaire du justicialisme, des négociations auraient été entamées entre les principaux leaders politiques radicaux, MM. Ricardo Balbin, président du parti, et Raul Alfonsin, leader de son aile gauche, et des représentants de la jeunesse péroniste. « *Il faut décourager une éventuelle aventure de la droite et réaliser le programme de libération nationale que nous avons énoncé à maintes reprises* », aurait déclaré M. Balbin, à l'issue d'une réunion d'une heure avec M. Alfonsin. M. Alfonsin, quant à lui, aurait demandé à M. Balbin d'intervenir auprès des péronistes pour que, en cas de formation d'un gouvernement de coalition, l'aile révolutionnaire du justicialisme y soit admise de plein droit. M. Balbin serait, en tout cas, d'accord sur la nécessité d'incorporer la jeunesse dans une telle coalition.

Les militaires, quant à eux, ont fait savoir qu'ils respecteraient scrupuleusement la Constitution et prêteraient tout leur appui à la *présidente*. Aussi le danger le plus grand dans l'immédiat paraît-il résider non dans une intervention militaire, mais dans l'affrontement, souvent sanglant, entre les diverses fractions du justicialisme. Des bagarres ont d'ailleurs eu lieu devant le Palais des congrès, où est veillée la dépouille mortelle de Peron, entre Montoneros révolutionnaires et syndicalistes orthodoxes.

L'hommage du monde entier et des Argentins au président défunt se poursuit. Le président de la République française, M. Valéry Giscard d'Estaing, a fait remettre à Mme Peron par M. Bernard Destremau — secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, qui représente la France aux obsèques — un message de condoléances. « *Le souvenir du président Peron restera celui d'un homme d'Etat qui s'est consacré à l'indépendance et au développement de son pays et s'est attaché à l'amélioration du sort des plus défavorisés* », y déclare, notamment, M. Giscard d'Estaing.

Le général Peron devait être inhumé ce jeudi matin à la chapelle de la résidence présidentielle de Los Olivos, à une vingtaine de *kilomètres de Buenos-Aires, en* présence d'un nombre réduit de personnalités. La chapelle ne sera ouverte au grand public que dans une quinzaine de jours. Dès 8 heures du matin, douze orateurs représentant des partis politiques et des organisations syndicales avaient pris la parole devant le cercueil recouvert d'un drapeau.

● *Le président Mao Tse-toung* et le premier ministre, M. Chou En-lai, ont envoyé des couronnes de fleurs à l'ambassade d'Argentine à Pékin. Un message de M. Chou En-lai à Mme Peron qualifie le président défunt d'« *homme d'Etat célèbre, qui s'est employé activement pendant sa vie à préserver l'indépendance nationale de l'Argentine et à renforcer la cause de l'unité du tiers-monde contre l'hégémonisme* ». — (A.F.P.)

Chili

DES MILLIERS DE PERSONNES SONT ENCORE INTERNÉES DANS DES CAMPS

Santiago-du-Chili (*A.P., Reuter*). — Dix mois après la prise du pouvoir par les militaires, des milliers de Chiliens sont encore internés dans des camps de concentration ou à la dérive, sans travail, sans ressources et sans espoirs.

Des experts du gouvernement actuel estiment que l'augmentation du chômage est la menace la plus grave pour la tentative de stabilité de la junte. La majorité des chômeurs sont d'anciens militants ou sympathisants de gauche.

Le général Pinochet a récemment annoncé que cent mille fonctionnaires au moins devront être licenciés. Une organisation interconfessionnelle chilienne, le Comité de coopération pour la paix, a reçu des milliers de demandes d'emplois. La plupart des postulants affirment ne pouvoir *donner leurs noms* par crainte d'être arrêtés.

On apprend, d'autre part, que l'ancien médecin personnel du président Allende, M. Jiron Vargas, a *été* libéré par les autorités le mercredi 3 juillet. Il restera en résidence surveillée. Le docteur Jiron se trouvait au palais de La Moneda le 11 septembre au moment du putsch. Enfin, le cardinal Silva Henriquez a rendu visite, mercredi, au général Pinochet et l'a assuré de « *la coopération de l'Eglise* ».

Cuba

M. FIDEL CASTRO ACCEPTERAIT DE RENCONTRER M. KISSINGER SI LES ÉTATS-UNIS METTAIENT FIN AU BLOCUS ÉCONOMIQUE.

La Havane (*A.F.P.*). — M. Fidel Castro, premier ministre cubain, s'est déclaré prêt à un éventuel *dialogue* avec le *secrétaire* d'Etat *américain*, M. Henry Kissinger, si les Etats-Unis mettent fin au « *blocus économique* » de Cuba.

M. Fidel Castro a estimé que M. Kissinger poursuivait une politique « *réaliste* » et que la politique d'isolement pratiquée par les Etats-Unis contre Cuba « *n'avait aucune justification logique ou morale* ». Le chef du gouvernement cubain a également indiqué qu'il aurait des entretiens avec M. Pat Holt, haut fonctionnaire de la commission des affaires étrangères du Sénat *américain* en visite à *Cuba*.

ASIE

Thaïlande

DES HEURTS SANGLANTS OPPOSENT DES MANIFESTANTS ET DES POLICIERS A BANGKOK

Bangkok (*A.F.P., Reuter*). — Une bataille rangée a opposé, mercredi 3 juillet, à Bangkok, une foule de manifestants à la police. Des centaines de personnes (trois mille, selon Reuter), parmi lesquelles de nombreux étudiants, ont attaqué un poste de police, jetant des projectiles divers, et incendiant des voitures appartenant aux forces de l'ordre. La police aurait d'abord tiré des coups de feu en l'air pour disperser la manifestation ; celle-ci se poursuivant, elle a fait usage de mitraillettes contre la foule. Le chef de la police municipale a déclaré qu'il y a eu cinq morts et neuf blessés. En fait, il y a au moins six tués et une quarantaine de blessés.

Tout avait commencé par un incident banal : des policiers avaient interpellé un chauffeur de taxi qui avait mal garé sa voiture. Qu'un fait aussi mineur puisse dégénérer si rapidement prouve que les esprits demeurent échauffés à Bangkok. C'est la première fois que le sang coule depuis les manifestations d'octobre 1973, qui provoquèrent la démission du gouvernement des maréchaux.

Mercredi aussi, plusieurs centaines d'étudiants se sont réunis dans un square pour écouter des discours antiaméricains. Seize organisations de jeunes veulent lancer une campagne en faveur du retrait total des forces américaines de Thaïlande ; elles dénoncent l'« *impérialisme américain* » qui a, selon ces mouvements, divisé le peuple du royaume, toujours soutenu les dictatures militaires, et s'est ingéré dans les affaires intérieures du pays, grâce à l'action de la C.I.A. et de l'armée de l'air.

POLITIQUE

Le P.C.F. et l'espérance du pouvoir

II. — Le renouvellement des cadres locaux

Les mille deux cent quarante délégués qui, du 24 au 27 octobre, participeront à Vitry-sur-Seine au congrès extraordinaire du P. C. F., devront préciser les notions de parti d'avant-garde et de rassemblement populaire (le Monde du 4 juillet). Dans le cadre de la préparation de ce congrès, le comité central du P. C. F. a invité les fédérations départementales à entamer un effort de renouvellement et de rajeunissement des cadres du parti.

Par THIERRY PFISTER

A travers la préparation de son congrès extraordinaire, le parti communiste espère réaliser la promotion d'une nouvelle génération de militants. Pour tirer le plus grand profit de sa politique d'ouverture, il faut, en effet, qu'elle soit mise en œuvre par des responsables qui s'y reconnaissent sans difficulté. Il y a deux ans, parler des « nouveaux communistes » était encore une sorte de crime contre le parti. Car, qui disait nouveau communiste impliquait qu'il en existait des anciens et portait donc atteinte à l'unité de l'organisation en paraissant dresser les uns contre les autres les « camarades ». Aujourd'hui, la presse communiste, elle-même, parle à longueur de colonnes des « nouveaux communistes » et des « communistes nouveaux ».

L'hebdomadaire central du parti, *France nouvelle*, qui se distingue par sa liberté de ton, n'hésite d'ailleurs pas à ruiner l'idée d'un P.C.F. monolithique. *« Le parti communiste est plus diversifié qu'il ne le fut jamais »*, explique, par exemple, M. Marcel Zaidner qui est responsable, au sein du comité central, de la « section de montée des cadres » (1). *« Il existe aujourd'hui une approche, des opinions différentes, j'allais dire divergentes parmi les communistes*, n'hésite pas à déclarer M. Jean Capievic, membre du comité central, secrétaire de la fédération du Rhône (2). *Mais on ne se donne pas tort pour se donner tort. On discute pour chercher ensemble la réponse juste. » « Toutes choses égales*, surenchérit M. Henri Fiszbin, membre du comité central, secrétaire de la fédération de Paris, député, *je trouve que l'on pourrait comparer le parti communiste à une équipe de chercheurs qui s'efforce d'aller là où elle a décidé d'aller. »*

Le parti communiste n'est donc plus ce roc inébranlable, cette formation qui avait toujours raison. Ses militants n'ont plus besoin d'être communistes « vingt-quatre heures sur vingt-quatre », ils peuvent en toute bonne conscience être des hommes comme tout le monde. Adhère qui veut, milite qui peut. Il n'est même plus question de demander au nouveau venu de faire ses classes en allant vendre *l'Humanité* ou en collant des affiches. *« Il y a peut-être encore des survivances de cette pratique, mais la tendance n'est plus à la contrainte*, note M. Zaidner. *Et puis, cela a correspondu à une étape de la formation de notre parti. Ce n'était probablement pas toujours juste, mais cela avait une valeur et une signification qui ne sont plus de mise aujourd'hui. » « Nos excès ou nos exagérations sont liés, disons, à une période d' « infantilisme »*, ajoute M. Capievic.

Plus le parti communiste se trouve réintégré dans la vie nationale, plus son processus d'ouverture — son *aggiornamiento* — s'accélère. Bien sûr, l'évolution n'est pas la même dans tous les secteurs de l'organisation. Certains sont à la traîne, d'autres caracolent en tête. Parmi les causes des réserves qui sont parfois enregistrées on peut noter deux phénomènes proches qui, tous deux, freinent le débat et rendent donc plus aléatoire la prise de conscience. D'une part, l'absence de préparation à la discussion chez les plus anciens militants, d'autre part, chez les plus jeunes, le manque de formation politique. C'est surtout sur ce deuxième aspect que les responsables du P.C.F. insistent, en activant le plus possible les écoles du parti.

La volonté de multiplier les adhésions implique aussi que l'on teste le travail des organisations du parti, ce qui est indispensable quand on se place dans l'optique d'une importante relève de cadres.

Le P.C.F. ne cache plus que tous ses rouages ne fonctionnent pas à la satisfaction générale. C'est d'ailleurs pour lui un moyen de combattre le reproche de « bureaucratisation » qui lui est souvent adressé. Ainsi, les dirigeants de la fédération de Paris, en dressant le bilan de leur opération « à cœur ouvert », ont très franchement indiqué que, sur les mille deux cents cellules qui existent dans la capitale, pour un tiers elles n'ont pris aucune initiative durant les deux semaines de la campagne spéciale de propagande. En revanche, sur les huit cents cellules qui ont répondu à l'appel de la direction fédérale, cinq cents ont fait au moins un adhérent. En quinze jours, la fédération de Paris a ainsi recruté mille vingt-deux nouveaux adhérents et créé treize nouvelles cellules, ce qui fait qu'en six mois elle recense déjà, avec dix-neuf mille neuf cent soixante-trois cartes placées un total comparable à celui établi pour toute l'année 1973 (vingt mille dix-huit).

Des conséquences marginales

Le rajeunissement du P.C.F. a d'ailleurs des conséquences surprenantes bien que marginales. Si la plupart des nouveaux adhérents rejoignent le parti sur la base de sa ligne politique actuelle, une petite minorité d'entre eux, souvent venus au P.C.F. après une expérience gauchiste, se montre plus critique et plus exigeante. C'est ainsi qu'une relève des cadres intervient également au sein du groupe d'oppositionnels UNIR.

Les statuts du parti communiste n'admettant pas la constitution de « tendance », les minoritaires ont toujours cherché à se donner une organisation clandestine. Les conflits qui, au sein du P.C.F., opposèrent un certain nombre d'anciens responsables de la Résistance et des cadres du parti avaient amené à la création, en 1952, de ce groupe clandestin qui se veut à la fois révolutionnaire et démocratique. Peu à peu UNIR s'était ouvert en diffusant notamment en kiosque son bulletin. Parallèlement, il se dispersait à travers l'expérience des centres d'initiatives communistes (CIC) qui, n'ayant pas réussi à s'implanter, se sont finalement fondus dans le P.S.U. Or, dans le cadre général du rajeunissement du P.C.F., les anciens résistants qui animaient cette tendance se sont eux aussi écartés, et la tendance a décidé de retourner dans la clandestinité pour bien marquer que ses membres se veulent avant tout adhérents du P.C.F. et rompre ainsi avec les ambiguïtés nées de l'aventure groupusculaire des CIC.

Des ouvriers et des femmes

Au-delà du simple rajeunissement, MM. Georges Marchais et Gaston Plissonnier espèrent remodeler la composition sociologique des cadres du parti. Des appels ont été lancés aux fédérations pour qu'elles favorisent la promotion d'ouvriers et de femmes. Les femmes, selon les responsables du P.C.F., adhèrent en effet en nombre important à l'organisation. Pour la fédération de Paris, par exemple, leur proportion est de l'ordre de 35 à 40 % des nouveaux venus. La volonté de privilégier les ouvriers correspond, quant à elle, à une politique traditionnelle du parti communiste qui veut absolument préserver son statut de parti de la classe ouvrière même si, parallèlement, il n'entend plus s'y limiter.

Le plus gros obstacle auquel se heurte cette opération de renouveau est souvent constitué par la présence de cadres confirmés qui symbolisent régionalement le parti, mais qui n'ont pas su préparer leur succession. Ce problème s'était posé notamment à l'occasion des élections municipales de 1971, en Haute-Garonne, et plus généralement dans la région Midi-Pyrénées. Il a fallu que M. René Piquet, membre du secrétariat, s'installe à Toulouse pour reprendre en main la situation.

Une difficulté analogue se profile dans la région marseillaise, toujours dominée par M. François Billoux qui s'est déjà retiré du bureau politique de sa formation.

Même dans le cadre de l'importante promotion de nouveaux dirigeants qui est envisagée, le parti communiste manifeste son désir de mettre à jour ses méthodes. C'est ainsi que les fameuses biographies que les candidats à des responsabilités fédérales doivent remplir ont déjà été considérablement élaguées et vont encore être revues afin de leur faire perdre le caractère inquisitorial qu'elles avaient naguère. Pour autant le parti communiste n'est pas à la veille d'abandonner les méthodes du centralisme démocratique. Si les cadres fédéraux et nationaux sont bien élus à bulletin secret, ce n'est qu'après qu'une commission de candidature a opéré un choix sévère entre les postulants, et proposé à la ratification des délégués une liste correspondant aux postes à pourvoir. En décembre 1972, par exemple, les trois mille quatre cent cinquante délégués de cellules qui, au niveau parisien, s'étaient rassemblés pour préparer le vingtième congrès, ont eu à élire, dans le cadre de leur conférence fédérale, les quatre-vingt-un membres du comité fédéral. La commission des candidatures avait sélectionné les quatre-vingt-un militants jugés aptes à ces fonctions parmi cent soixante-treize candidats.

A ce niveau, il est vrai que le parti communiste n'est pas « un parti comme les autres ». Il tend toutefois à s'en rapprocher en laissant se développer en son sein une discussion pratiquement libre — à ceci près que des militants minoritaires n'ont pas le droit d'aller défendre dans les fédérations du parti leurs positions — et en augmentant au maximum le nombre de candidats à des responsabilités locales et régionales parmi lesquels s'opérera la cooptation des cadres futurs, des nouveaux communistes.

FIN

(1) « France nouvelle » du 25 juin.
(2) Cette citation et les suivantes sont tirées d'un entretien publié dans « France nouvelle » du 18 juin.

● ERRATUM. — Une ligne sautée dans le premier article de l'enquête (*le Monde* du 4 juillet) a rendu difficilement compréhensible le troisième paragraphe. Il fallait lire : « Si l'évolution amorcée en décembre 1968 avec l'adoption, à l'initiative de M. Waldeck Rochet, du « manifeste de Champigny » s'accélère, c'est parce que s'ouvre enfin pour le parti communiste la perspective d'une victoire électorale décisive lui donnant accès au pouvoir. »

● *Les huit fédérations de la région parisienne du P.C.F.* appellent *« les travailleurs, les travailleuses, les retraités, les jeunes à manifester immédiatement dans l'union la plus large leur mécontentement »* devant le nouveau train de hausses décidé par le gouvernement.

LE PARTI SOCIALISTE ET LA FEN SE SONT RENCONTRÉS

Une délégation du parti socialiste, conduite par M. Pierre Mauroy, membre du secrétariat, a rencontré mardi 2 juillet une délégation de la FEN conduite par le secrétaire général de cette organisation, M. James Marangé. Les deux délégations ont constaté que *« la situation économique et financière du pays s'aggrave un peu plus chaque jour : accélération de l'inflation caractérisée par une hausse de prix sans précédent, nouvelles menaces sur l'emploi, déséquilibre croissant de la balance commerciale ». « De plus en plus il apparaît clairement que seules de profondes réformes de structure pourraient empêcher que cette situation ne dégénère en une crise profonde*, ont-elles estimé. *Elles ont aussi constaté que, dans le même temps, le courant rassemblé autour de la candidature de M. François Mitterrand ne cesse de se renforcer et de se souder, préparant ainsi la relève nécessaire et désormais certaine. »*

La délégation du parti socialiste a exposé la signification des assises nationales du socialisme, qui *« doivent être l'occasion pour tous les socialistes de faire le point sur le projet de société qu'ils ont l'ambition de définir »*. A cet égard, les deux délégations ont rappelé *« le rôle important que le mouvement syndical est appelé à jouer dans la construction du socialisme aux côtés des forces politiques démocratiques, dans l'autonomie de ses décisions et dans une totale indépendance vis-à-vis des gouvernements et des partis, indépendance qui constitue l'une des garanties fondamentales des droits et libertés des travailleurs »*.

● *La fédération de Lot-et-Garonne des radicaux de gauche* présentera, le 22 septembre, aux élections sénatoriales les candidatures de MM. Henri Caillavet, ancien ministre, et Jacques Bordeneuve, ancien sénateur, président du conseil général.

REPRENANT EN MAIN L'U.D.R.

Le chef du gouvernement se présente comme le véritable animateur du mouvement gaulliste

L'U.D.R. avait cru subir une défaite avec l'élimination de M. Jacques Chaban-Delmas, son candidat officiel, de la compétition présidentielle au soir du premier tour, le 5 mai dernier. L'accession au pouvoir suprême de M. Valéry Giscard d'Estaing, longtemps considéré comme un dangereux adversaire du gaullisme, lui avait ensuite fait craindre le pire pour son propre destin. Les intentions supposées et les tentatives avortées de M. Poniatowski contre sa cohésion l'avaient renforcée dans sa méfiance. Or, au fil des jours et parfois à son propre étonnement, l'U.D.R. avait constaté qu'aucun de ses membres n'avait fait défection, que les tendances en son sein ne dépassaient guère le stade des velléités ou des esquisses, que sa masse semblait toujours décourager les plus audacieux de ses concurrents. Et puis, M. Chirac soupçonné de nourrir les plus noirs desseins, pratiquement excommunié il y a deux mois à peine, redevenait, au terme d'une manœuvre de grand style, le personnage le plus en vue avant d'être le mieux en cour et bientôt le plus apprécié des députés et des cadres de l'U.D.R.

La réunion exceptionnelle du groupe parlementaire, mercredi dans le tout nouveau théâtre de Vélizy-Villacoublay, pouvait ressembler à quelque mauvaise pièce sur le thème éculé des orphelins recherchant un père ou des grenouilles se donnant un roi. L'U.D.R., parti de pouvoir depuis seize ans, ne pouvait en définitive se sentir plus longtemps éloignée des responsabilités ni même donner l'impression de garder ses distances avec elles. Peu séduite par ceux qui voulaient plutôt mettre l'accent sur la vigilance que sur la loyauté envers le gouvernement, peu tentée par une cure d'isolement, l'U.D.R. était donc toute prête à répondre aux appels qui lui seraient lancés de l'hôtel Matignon.

Saisissant cette situation propice au renouvellement, M. Chirac, aidé en cela par l'habileté manœuvrière de M. Tomasini, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, et profitant des dispositions favorables de M. Labbé, président du groupe, a pris de vitesse les velléités réformatrices de M. Sanguinetti. Alors que le secrétaire général du mouvement pensait s'appuyer sur le parti pour promouvoir le changement, le premier ministre a fait du groupe parlementaire le moteur de la transformation, mais d'une transformation qui se traduira par une allégeance sans hésitation à sa personne. M. Chirac s'est donc présenté comme le véritable animateur de l'U.D.R. Il a répondu au vœu d'une bonne partie des élus, surtout de ceux que l'on considère comme représentant la base et la province. Parmi les « barons », seul M. Chaban-Delmas a déclaré qu'il ne serait pas candidat à la direction de l'U.D.R., tandis que les autres demeuraient silencieux.

La grande réforme de l'U.D.R. devrait donc désormais consister à trouver aux niveaux intermédiaires des cadres de valeur, puisque, en se donnant en fait M. Chirac comme « patron », elle s'interdit de se doter d'un « président » qui serait son concurrent.

ANDRÉ PASSERON.

M. Chirac : il ne peut y avoir de divorce entre l'U.D.R. et le premier ministre

La réunion du groupe parlementaire U.D.R. à Vélizy avait pour objet de « réfléchir à l'avenir du groupe et du mouvement ». M. Claude Labbé, président du groupe, a annoncé que se réunirait pendant l'été une instance informelle composée du secrétaire général du mouvement et de son adjoint ainsi que du président et des vice-présidents du groupe. Elle déposera ses conclusions avant le conseil national d'octobre.

M. Labbé a ajouté en conclusion des travaux : *« Nous avons constaté notre volonté de changement, d'ouverture et de présence ainsi que la force de notre soutien au gouvernement de Jacques Chirac. Nous sommes les premiers à apporter aux mesures difficiles qu'il prend un soutien très ferme, le plus ferme au sein de la majorité. Nous ne marchanderons pas notre appui. »*

M. Sanguinetti a affirmé que l'U.D.R. devait devenir un mouvement aux portes ouvertes sur le monde extérieur et sur l'opinion publique. Une trentaine de députés sont *ensuite intervenus*. M. Ribadeau-Dumas (Drôme) a demandé que le groupe ne soit plus à la remorque du mouvement. M. Julia (Seine-et-Marne) a souhaité que l'U.D.R. parle son langage et non plus celui de l'Etat, et M. Kaspereit (Paris), qu'elle développe ses problèmes pour marquer son originalité dans la majorité.

Pour M. Delong (Haute-Marne), une trinité s'impose : Chirac-Sanguinetti-Labbé, et pour M. Bignon (Somme), une idéologie doit être reconstituée, alors que pour M. Jean-Paul Palewski il faut un homme et une doctrine, et *« cet homme, c'est Jacques Chirac »*.

M. Chaban-Delmas a indiqué qu'il ne serait pas sur les rangs lorsqu'il s'agirait de renouveler la direction de l'U.D.R. M. Lauriol (Yvelines) a souhaité que soit précisé une troisième voie, mais non une troisième force, car, entre la majorité actuelle et la gauche, *« nous risquerions de nous asseoir entre deux chaises »*.

Dans l'après-midi, devant une soixantaine de députés, M. Jacques Chirac, chaleureusement accueilli, a notamment déclaré :

« Nous avons montré que nous étions unis et que nous entendions le rester... Notre unité est la condition même de notre développement, qui sera fondé aussi sur notre imagination, gage de notre pérennité. Nous devons renforcer notre existence politique. Nous serons jugés dans trois ans sur notre capacité à nous adapter à la situation politique nouvelle. Nous ne devons pas rester enfermés sur nos traditions et nos gloires passées, mais imaginer, comme le général de Gaulle a su le faire en différentes circonstances, une action. Notre problème est d'avoir une imagination beaucoup plus ambitieuse. C'est par des rapports confiants et permanents entre le gouvernement et le groupe U.D.R., dans l'indépendance, que nous arriverons à déterminer cette nouvelle voie.

» L'U.D.R. est un élément essentiel de la nouvelle majorité, dont par conséquent elle doit assurer la responsabilité. Bien entendu, elle doit exercer une vigilance, mais qui doit être positive, et ne doit pas s'enliser dans des problèmes de personnes. Dans le cadre des institutions de la cinquième République, le président de la République a été élu et, par conséquent, il est légitime qu'il soit le chef de la majorité présidentielle. Nous serions mal venus de lui contester l'ambition de vouloir s'entourer d'une majorité présidentielle... A côté des problèmes de doctrine, il y a sur le plan politique un problème stratégique et tactique qu'il nous faut voir. Les grandes idées, c'est très gentil, les disputes, c'est charmant, et les problèmes aussi, mais si c'est pour le faire dans l'isolement, cela n'a aucun intérêt politique. »

M. Chirac a ajouté que le groupe U.D.R. avait *« toutes les capacités nécessaires pour faire le bond en avant »*. Quant au mouvement, *« il devra procéder à une profonde transformation de ses structures. Les militants attendent de voir la nouvelle impulsion que nous allons donner au mouvement. Ce n'est pas par une modification des statuts que nous sortirons des difficultés que nous connaissons. Tout cela est marginal. Quand un organisme en est à étudier ses statuts, c'est qu'il est moribond. Ou nous suivons le même chemin ensemble, ou nous irons dans le fossé ensemble. Je suis convaincu que, comme par le passé, nous irons au bout du chemin jusqu'à la victoire aux prochaines élections législatives. Il ne peut pas y avoir de divorce entre un premier ministre U.D.R. et le groupe U.D.R. »*.

En réponse à des questions, M. Chirac a répété à plusieurs reprises qu'il n'y avait *« aucune raison d'envisager une dissolution de l'Assemblée nationale, sinon pour enquiquiner les électeurs »*. Et il a redit que l'U.D.R. devait être *« l'élément essentiel (...), l'élément dynamique (...), l'élément prépondérant »* de la majorité.

A d'autres questions, le premier ministre a répondu :

« Le budget 1975 sera dur et austère. Vos responsabilités seront difficiles à prendre. Mais vous les prendrez. Le problème essentiel n'est pas le téléphone ou le niveau de telle ou telle prestation sociale, mais la lutte contre l'inflation. Tous ceux qui ne l'auront pas compris seront ensuite dans une situation politique diminuée. »

M. Caille ayant estimé que sur la réforme de l'entreprise le gouvernement faisait *« plus de boucan que de kilomètres »*, M. Chirac a répondu :

« Il faut dégager une majorité plus large que nos 50 %. Il faut garder ceux qui ont voté pour nous à contrecœur et gagner ceux qui n'approuvent pas le programme commun chez les 50 % qui ont voté contre nous... »

Le premier ministre a aussi répondu avec complaisance et amabilité aux questions les plus mineures et les plus catégorielles posées par les députés.

M. Sourdille, secrétaire général adjoint de l'U.D.R., a conclu ces débats en disant : *« Nous nous dirigeons vers l'autonomie de réflexion et le dialogue avec le président de la République en passant par le premier ministre. »*

M. Edgar Faure : l'U.D.R. doit se « giscardiser »

Hôte de l'Association de la presse étrangère à Paris, le 3 juillet, M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, a évoqué la situation politique intérieure.

« M. Valéry Giscard d'Estaing n'est pas un conservateur qui se croit réformateur, mais un réformateur que l'on croit conservateur. Il a une vue globale des choses comme le général de Gaulle et Pierre Mendès France.

» La logique indique que le véritable leader de l'U.D.R. doit être le premier ministre. Toute autre solution serait artificielle... L'U.D.R. n'est pas à maints égards un parti comme les autres mais c'est tout de même un parti. Ce parti reconnaît au président de la République le rôle de conducteur de la nation. Mais le président ne doit pas nécessairement être un U.D.R. Certes le ralliement à Giscard d'Estaing n'a pas été facile pour elle. Giscard d'Estaing n'en faisait pas partie. Il a eu contre lui un candidat U.D.R. Mais Giscard d'Estaing est en réalité un gaullien. Il a un certain esprit gaulliste. Il applique une méthode gaulliste. »

En réponse à d'autres questions, M. Edgar Faure a affirmé que l' *« U.D.R. doit se giscardiser, se rameuter autour du président de la République. Par l'intermédiaire de M. Chirac, l'U.D.R. peut animer la majorité présidentielle. Elle peut faire valoir ses qualités de discipline, son sens de l'Etat »*.

Interrogé sur une comparaison éventuelle entre le groupe d'études du Nouveau Contrat social qu'il anime et le mouvement que M. Michel Jobert pourrait créer, M. Edgar Faure a fait observer : *« On ne peut comparer l'être et le néant. »*

Un commentaire de « la Nation »

L'invitation à se « giscardiser » lancée par M. Edgar Faure à l'U.D.R. a provoqué le commentaire suivant de *la Nation* du 4 juillet :

« Nous laissons naturellement à M. Edgar Faure le bénéfice et la responsabilité de ses jugements sur le président de la République, le premier ministre et l'U.D.R. Nous lui ferons seulement remarquer que l'U.D.R. étant déjà gaulliste pourrait difficilement adhérer en plus au giscardisme, qui, en outre, est bien difficile à identifier. Mais néologisme pour néologisme, nous ne verrions que des avantages à ce que le président de la République se « gaullise ».

POLITIQUE

PRÉSIDÉ PAR M. MAX LEJEUNE

Le nouveau groupe des réformateurs et centristes compte cinquante-deux membres

Le groupe « *des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux* », né de la fusion du groupe des réformateurs et de celui de l'Union centriste, a tenu sa première réunion mercredi 3 juillet au Palais-Bourbon. M. Jean Lecanuet, président du Centre démocrate, était présent ; M. Servan-Schreiber, président du parti radical, absent. M. Max Lejeune — qui avait succédé à M. Michel Durafour à la présidence du groupe réformateur — a été élu président de la nouvelle formation.

Trente députés environ participaient à cette séance. Cinquante-deux avaient fait connaître, à ce jour, leur intention de s'inscrire au nouveau groupe : tous les élus réformateurs, y compris les apparentés, ont, semble-t-il, accepté la fusion. En revanche, dix-sept seulement des membres de l'ex-Union centriste (qui rassemblait une majorité de membres du Centre Démocratie et Progrès de M. Duhamel) avaient annoncé leur adhésion.

Un nouvel inscrit s'est fait connaître : M. Jacques Soustelle, député du Rhône, ancien ministre, jusqu'alors non inscrit, mais que la réunification des groupes centristes a conduit à prendre cette décision. M. Soustelle a souligné qu'il adhérait à une formation « *qui constitue l'aile gauche de la majorité présidentielle* ». Sa lettre de demande d'adhésion a été lue au groupe par M. Max Lejeune et *n'a soulevé aucune objection*. Un autre député non inscrit, M. Maurice Brun (Allier), pourrait s'apparenter au groupe.

Parmi les anciens membres de l'Union centriste, trois des quatre élus membres du Centre national des indépendants, MM. Fouchier, Ligot et Brugerolles, rejoindront vraisemblablement les députés giscardiens. Certains autres élus centristes, réfractaires à la réunification pourraient rallier le groupe U.D.R. ou se ranger parmi les non-inscrits.

Lors de la première réunion du nouveau groupe a été désignée une commission exécutive provisoirement composée de neuf vice-présidents (un dixième pourrait être nommé prochainement). Les membres de cette commission sont : MM. Jean Bégault (réf., Maine-et-Loire), Pierre Bernard-Reymond (U.C., Hautes-Alpes), Jean-Jacques Beucler (U.C., Haute-Saône), Roland Boudet (réf., Orne), Jean-Marie Caro (réf., Bas-Rhin), Jean-Marie Daillet (réf., Manche), André Martin (réf., Seine-Maritime), Edouard Ollivro (U.C., Côtes-du-Nord), Edouard Schloesing (réf., Lot-et-Garonne).

Enfin, M. Paul Stehlin, député réformateur de Paris, a été désigné par le nouveau groupe pour succéder à M. Pierre Abelin, devenu ministre de la coopération, au poste de vice-président de l'Assemblée nationale que celui-ci occupait.

La déclaration politique du nouveau groupe

Le groupe des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux a mis au point et rendu publique mercredi la déclaration politique suivante :

« *Les signataires,*

» *Conscients de la volonté de changement par la réforme, volonté confirmée lors de l'élection présidentielle ;*

» *Soucieux d'accentuer le dynamisme de la nouvelle majorité et de contribuer à sa vocation d'ouverture politique continue ;*

» *Résolus à la concertation la plus étroite avec toutes les forces démocratiques de progrès ;*

» *Déterminés en conséquence à favoriser les évolutions nécessaires au plan de l'action parlementaire ;*

» *Décident, avec tous les députés animés de la même volonté et partageant leurs convictions politiques, de se réunir au sein d'un même groupe parlementaire.*

» *Libres de leur vote, conformément à l'article 27 de la Constitution, ils forment le groupe des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*

» *Ce groupe se fixe comme objectif essentiel le développement dans sa dignité de la personne humaine. Il entend participer activement à l'élaboration continue d'une démocratie sociale, libre et tolérante. Il s'engage à promouvoir une société de progrès économique et de justice sociale afin d'assurer à chaque citoyen une vie de mieux-être. Il est résolu à construire l'Europe politique pour garantir la paix et la solidarité entre les peuples.* »

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Une vingtaine de suppléants refusent de se démettre de leur mandat de député

Une vingtaine de députés membres des groupes U.D.R., républicain indépendant et Union centriste, qui siègent à l'Assemblée nationale à titre de remplaçants de ministres ou de secrétaires d'Etat des deux précédents gouvernements, ont annoncé mercredi 3 juillet, à l'issue d'une réunion, qu'ils refusaient de se démettre de leur mandat.

Ils ont déclaré : « *Les députés pléance, en application de la législature par voie de suppléances, en application de la Constitution, décident d'adopter une attitude commune à l'égard de la situation créée par le désir exprimé avec insistance par un certain nombre d'anciens ministres de provoquer rapidement des élections législatives partielles, s'engagent à ne pas remettre leur démission, demandent instamment à ceux d'entre eux qui auraient déjà pris des engagements vis-à-vis de leur ancien ministre de surseoir à toute décision dans l'attente de l'adoption du statut du suppléant. Demandent à M. le premier ministre et à M. le président de l'Assemblée nationale de bien vouloir recevoir une délégation chargée de leur exposer la situation.* »

Quatre de ces signataires — MM. Jarrige, suppléant de M. Messmer, Papet, suppléant de M. Dijoud, Pinte, suppléant de M. Peyrefitte, Rabreau, suppléant de M. Guichard, — s'étaient déjà engagés à remettre leur démission. Ils estiment cependant trop rapprochée la date du 29 septembre envisagée pour l'organisation des élections partielles et souhaitent, à la faveur d'un nouveau délai, obtenir des assurances sur la création d'un « statut du suppléant ».

Vingt-six suppléants siègent actuellement à l'Assemblée nationale à titre de remplaçants des membres des deux derniers gouvernements Messmer.

C'est la première fois que la révolte des suppléants prend une telle ampleur ; mais, à deux reprises dans le passé, deux anciens ministres désireux de retrouver leur siège parlementaire s'étaient heurtés au refus de leurs suppléants respectifs. En 1969, M. Raymond Bousquet, député U.D.R. de Paris, élu comme remplaçant de M. Couve de Murville, avait refusé de se retirer en faveur de l'ancien premier ministre ; de même, M. Claude Guichard, député républicain indépendant de la Dordogne, n'avait pas accepté de remettre sa démission au profit de M. Yves Guéna (U.D.R.), qui venait de quitter le gouvernement.

LE COMMUNIQUÉ OFFICIEL DU CONSEIL DES MINISTRES

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi matin 3 juillet, au palais de l'Elysée sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing. A l'issue de la réunion, après que M. Jacques Chirac eut exposé les principales réformes de l'O.R.T.F., M. André Rossi, porte-parole du gouvernement, a donné lecture du communiqué suivant :

Le ministre du travail et le secrétaire d'Etat chargé des travailleurs immigrés ont fait approuver une orientation d'une politique nouvelle de l'immigration.

(Lire page 1.)

Le ministre des affaires étrangères a fait approuver les projets de loi autorisant la ratification de diverses conventions, notamment de deux conventions franco-marocaines en matière de sécurité sociale.

Sur la proposition du premier ministre et du secrétaire d'Etat, porte-parole du gouvernement, le conseil a fixé les principes d'une réforme du service public de la télévision et de la radiodiffusion. Cette réforme fera l'objet d'un projet de loi qui sera soumis au Parlement en session extraordinaire avant la prochaine session ordinaire.

(Lire page 1.)

Le ministre des affaires étrangères a présenté une communication sur les perspectives en matière européenne pendant la durée de la présidence française au conseil des Communautés européennes.

L'AMBASSADEUR DE ROUMANIE REÇU AU SÉNAT

Le groupe d'amitié France-Roumanie du Sénat, présidé par M. Pierre-Christian Taittinger, sénateur de Paris (U.D.R.), vice-président du Sénat, a donné, le 3 juillet en fin d'après-midi, au palais du Luxembourg, une réception en l'honneur de M. Constantin Flitan, ambassadeur de Roumanie en France.

M. FILIPPI RENONCE AU GOLF ET CHOISIT L'AVIRON

M. Jean Filippi, ancien secrétaire d'Etat au budget dans le cabinet de M. Guy Mollet, sénateur de la Corse (gauche dém.), ayant pris connaissance des dispositions contenues dans la loi de finances rectificative pour 1974 en matière de signes extérieurs, a remis sa démission de membre du club de golf de Saint-Nom-la-Bretèche.

« *J'ai considéré*, déclare M. Filippi, *que le golf n'étant plus désormais, aux yeux du gouvernement, un sport à encourager mais, au contraire, une manifestation de luxe intempestive, il était de mon devoir de citoyen et de parlementaire de me ranger, en cette circonstance, aux recommandations implicites des messieurs qui nous gouvernent. Désormais, au lieu du golf, je pratiquerai l'aviron.* »

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

TRANSPORTS

LES SYNDICATS DE MARINS : grève générale si « France » est désarmé.

« *Nous appelons les marins à l'action par un arrêt de travail général si le paquebot* France *est désarmé, pendant que son équipage l'occupera* », indique la Fédération nationale des syndicats maritimes C.G.T.

Si *France* disparaît, ajoute la C.G.T., c'est 1 400 à 1 600 emplois de marins perdus, venant s'ajouter aux 20 000 « évaporés » depuis 1960. « *Nous avons le sentiment qu'une discrimination intolérable est exercée envers les marins par les gouvernements qui se succèdent. Pourquoi ?* », conclut le syndicat.

Le Syndicat national des marins C.F.D.T. a développé les mêmes arguments dans une lettre adressée au Comité central des armateurs, et qui se termine ainsi : « *Le syndicat prie le destinataire de considérer sa lettre comme un préavis de grève.* »

DÉFENSE

Le vice-amiral d'escadre Joire-Noulens remplace l'amiral de Joybert au poste de chef d'état-major de la marine

Le conseil des ministres du mercredi 3 juillet a nommé chef d'état-major de la marine nationale le vice-amiral d'escadre Albert Joire-Noulens, qui est élevé, à compter du 1er août, au rang et à l'appellation d'amiral. L'amiral Marc de Joybert quitte officiellement ses fonctions de chef d'état-major de la marine le 12 juillet prochain et le vice-amiral d'escadre Joire-Noulens lui succèdera à compter du 14 juillet.

D'autre part, le conseil des ministres a nommé le général de corps d'armée Robert Toussaint commandant de la VIIe région militaire (Marseille), en remplacement du général d'armée Edouard Mahon, nommé commandant de la 1re Armée à Strasbourg.

Une succession disputée

La nomination au poste de chef d'état-major de la marine nationale du vice-amiral d'escadre Albert Joire-Noulens a surpris de nombreux officiers de marine. Parmi les candidats possibles à la succession de l'amiral Marc de Joybert, le nom le plus généralement avancé avait été celui du vice-amiral d'escadre Antoine Sanguinetti, actuellement major général de la marine. Frère de M. Alexandre Sanguinetti, secrétaire général de l'U.D.R., le vice-amiral d'escadre Sanguinetti avait été préparé à prendre le commandement en assumant les fonctions de major général (adjoint direct du chef d'état-major). C'était l'un des principaux avantages du vice-amiral Sanguinetti sur ses concurrents : le vice-amiral d'escadre Joire-Noulens, commandant la force océanique stratégique, le vice-amiral d'escadre Yves Bourdais, directeur du personnel militaire de la marine, et le vice-amiral d'escadre Christian Claverie, commandant le centre d'expérimentations nucléaires du Pacifique.

La succession de l'amiral de Joybert, dont on se rappelle les prises de position tonitruantes contre le clergé et en faveur de l'arme nucléaire, avait déjà été examinée par Georges Pompidou avant sa mort. Le président de la République disparu s'était finalement rangé à l'avis de son chef d'état-major de la marine, qui souhaitait que le vice-amiral d'escadre Sanguinetti lui succède. Pour convaincre le précédent chef de l'Etat, l'amiral de Joybert avait fait valoir notamment que le vice-amiral d'escadre Sanguinetti avait été, de longue date, associé à la définition des grandes orientations sur l'avenir de la marine nationale, et il avait également suggéré que le major général soit désormais, dans la mesure du possible, le successeur normalement désigné du chef d'état-major de la marine pour assurer une relative permanence du haut commandement.

*L'amiral de Joybert était, semble-t-il, très écouté de Georges Pompidou, qui lui a témoigné, au demeurant, une attention particulière en décidant de le maintenir, à deux reprises, dans ses fonctions au-delà de la limite d'âge de son rang. Il s'avère, aujourd'hui, que M. Valéry Giscard d'Estaing ne s'est pas senti lié par les engagements de son prédécesseur en choisissant le vice-amiral d'escadre Joire-Noulens et en n'appliquant pas, à la lettre, le principe, admis par Georges Pompidou, de la succession du chef d'état-major de la marine par son major général, quel qu'il fût. Dans ce domaine aussi des nominations militaires, la volonté de changement prévaut à l'Elysée, comme en a témoigné récemment le départ du général d'armée Michel Thénoz et son remplacement au poste de chef d'état-major particulier de la présidence de la République par le général de division Guy Méry (*le Monde *du 3 juillet).*

Dans l'immédiat et sans préjuger les nouvelles attributions du vice-amiral d'escadre Sanguinetti (il paraît, en effet, exclu que celui-ci reste à son poste actuel de major général), de nombreux officiers estimeront que son franc parler, souvent courageux, ainsi, surtout, que ses liens de famille avec le secrétaire général de l'U.D.R., l'ont davantage desservi que favorisé, depuis la mort de Georges Pompidou.

Le major général de la marine était, des quatre candidats, celui qui pouvait prétendre rester le plus longtemps au poste de chef d'état-major, jusqu'en mai 1978, avec le rang d'amiral, pour réaliser concrètement le plan d'équipement naval à long terme. On notera que le vice-amiral d'escadre Joire-Noulens est le plus âgé des quatre candidats — sans être le plus ancien dans le grade le plus élevé — et qu'il atteindra la limite d'âge de son rang, théoriquement, en avril 1976, si le gouvernement ne le maintient pas au-delà. Cette désignation distingue, enfin, un officier général qui a eu le souci d'accompagner ses études à Navale d'un passage à Sciences-Po, à Paris — M. Giscard d'Estaing a sans doute été sensible à cette double formation du vice-amiral d'escadre Joire-Noulens, — et qui a contribué à mettre sur pied la force de sous-marins nucléaires lance-missiles stratégiques.

J. I.

[Né le 8 avril 1915 à Paris, le vice-amiral d'escadre Albert Joire-Noulens, ancien élève de Navale, est sous-marinier de formation. D'octobre 1939 à 1942, il commande le sous-marin *Aréthuse*, basé à Casablanca, et, après avoir suivi (du moins officiellement après l'occupation de la zone libre, le sabordage de la flotte à Toulon et la démobilisation forcée) les cours de l'Ecole libre des sciences politiques à Paris (section diplomatie) de janvier 1943 à septembre 1944, il commande le sous-marin *la Créole*. Chef d'état-major des forces fluviales d'Indochine-Sud en 1952, il fait partie de l'état-major général des armées, puis de l'état-major du commandement en chef des forces françaises en Méditerranée. En 1960, il commande la 1re escadrille de de sous-marins, puis l'escorteur rapide *l'Agenais* et la 1re division d'escorteurs rapides. Professeur à l'Ecole supérieure de guerre navale en 1962, il commande ensuite l'Ecole navale.

En septembre 1967, il prend le commandement à Cherbourg de l'Ecole d'application militaire de l'énergie atomique, qui forme les personnels des sous-marins nucléaires. En 1969, il préside le groupe opérationnel du comité directeur du projet « Coelacanthe » (ce nom de code recouvre toutes les opérations destinées à mettre en place la force des sous-marins lance-missiles stratégiques à propulsion nucléaire) et, en février 1971, il commande les forces sous-marines, puis la force océanique stratégique, qui comprend les sous-marins lance-missiles à propulsion nucléaire et la base de l'île Longue, en rade de Brest. En février 1974, il est élevé au rang et à l'appellation de vice-amiral d'escadre.]

A PROPOS DE...

La crise de l'énergie et la construction navale

Les méthaniers à la chaine ?

Le ralentissement de la consommation de pétrole, la hausse des prix des hydrocarbures, la volonté des États producteurs de transporter et de transformer eux-mêmes leur pétrole, bref, la crise de l'énergie va avoir des répercussions sur l'industrie de la construction navale.

Compte tenu des énormes commandes de pétroliers qui ont été passées ces dernières années, on craint l'apparition prochaine d'un excédent de capacité de transport de ce produit. Même crainte pour ce qui concerne le transport du gaz naturel liquéfié par des navires méthaniers.

Ces interrogations sur l'avenir étaient à l'ordre du jour, le mercredi 3 juillet, à Dunkerque, à l'occasion de la présentation du El Paso Paul Kayser. *Ce navire, un des neuf commandés par le groupe américain El Paso pour son contrat d'importation de gaz algérien dit « projet numéro 1 », est actuellement le plus gros méthanier du monde. Sa construction et son armement auront duré environ un an et demi. Son prix, s'il était commandé aujourd'hui, a de quoi faire réfléchir les groupes financiers les plus puissants : 500 millions de francs, c'est-à-dire à peu près le coût d'un pétrolier géant de 550 000 tonnes ou de... cent quarante locomotives modernes.*

Les chantiers de France-Dunkerque ont actuellement en commande quatre méthaniers (deux autres pour El Paso) et un pour le groupe français Louis-Dreyfus de 129 500 mètres cubes. Tous ces navires seront construits selon la technique française Gaz Transport. Ce procédé, dont les concurrents essentiels sont le brevet norvégien Moss et le brevet français Technigaz (mis au point par le groupe Gazocéan), consiste à revêtir les cuves où est transporté le méthane liquide à — 165°, de deux membranes faites chacune d'un caisson de contre-plaqué rempli de poudre de perlite et d'un revêtement en métal dit « Invar », composé à 35 % de nickel. Cette méthode permet de réduire l'évaporation du méthane à environ 0,25 % par jour.

Le navire El Paso Paul Kayser *devrait être prêt en mars 1975, mais son armateur ne semble pas pressé d'en prendre livraison. En effet, il risque fort de ne pas avoir de méthane algérien à transporter, car la quasi-totalité des projets de chaînes de méthane (puits d'extraction, gazoducs, usines de liquéfaction, navires, usines de regazéification dans le pays importateur) en Algérie et dans le monde ont enregistré des retards importants, retards d'ordre technique (comme à l'usine algérienne de Skikda), retards d'ordre économique et politique aussi, puisque des discussions serrées se poursuivent entre pays producteurs et Etats importateurs sur la fixation du prix du gaz.*

C'est pourquoi les responsables de France-Dunkerque, bien qu'ils n'aient pas d'inquiétude dans l'immédiat puisque le carnet de commande est rempli jusqu'au milieu de 1978, pensent qu'il faudra attendre plusieurs mois avant de voir réapparaître des commandes de méthaniers. D'ailleurs, il va falloir compter de plus en plus avec la concurrence dans ce domaine des chantiers américains (très fortement subventionnés), japonais, norvégiens et peut-être polonais et espagnols.

Ces perspectives n'empêchent toutefois pas France-Dunkerque d'entamer un plan quinquennal (1974-1978) de 75 millions de francs. Après les lourds déficits des années 71 et 72 (plus de 100 millions de francs pour les deux exercices), la société a réussi à présenter à son principal actionnaire, le groupe Schneider, des comptes en léger excédent. Le programme d'investissement consistera essentiellement dans la modernisation des quais d'armement, l'aménagement d'un nouveau quai en accord avec le port autonome de Dunkerque, l'achat de grues modernes et la construction d'un restaurant d'entreprise. La société voudrait, en effet, introduire peu à peu la journée continue pour ses quelque trois mille salariés.

Un regroupement

Le redressement financier de France-Dunkerque s'inscrit dans un mouvement général qui a été favorable, l'an dernier, à la construction navale française. « Mais la France ne représente, dans ce domaine, que 4,5 % du total mondial, *a rappelé M. Gérard Chauchat, président de la société.* C'est pourquoi je suis toujours favorable à un regroupement des quatre grands chantiers français en une seule société. L'unité de commandement est nécessaire. Des économies très substantielles de prix pourraient être dégagées par la spécialisation des chantiers français, une fois regroupés, dans un ou deux types de navires. Un tel regroupement permettrait aussi de faire des économies sur les études. Actuellement, les frais d'études pour un méthanier de 120 000 mètres cubes représentent environ 5 millions de francs. Les faire faire par plusieurs sociétés françaises concurrentes, c'est un véritable gâchis. »

Ce langage, s'il est diversement apprécié dans la profession intéressée, devrait rencontrer dans la conjoncture actuelle un écho favorable au ministère des finances et aussi en plus haut lieu.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LE SCHÉMA DE BELFORT-MONTBÉLIARD EST EN PANNE

De notre correspondant

Belfort. — Depuis l'ouverture de l'autoroute A-36 Belfort et Montbéliard sont des villes quasiment jumelées : cinq minutes suffisent pour se rendre de l'une à l'autre.

A partir de 1967, et sous l'égide du député et maire de Montbéliard, M. André Boulloche (socialiste), un schéma d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) a été élaboré qui intéresse les communes de l'ensemble de l'agglomération que forment les deux villes. Au moment de son accession à la mairie de Belfort en 1971 M. Jean-Marie Bailly (U.D.R.) avait salué l'idée de M. Boulloche en la qualifiant d'exemplaire et avait contribué à faire avancer nettement les études. Peu avant Noël, le schéma était terminé. Il fallait alors entamer la phase de présentation du document devant les soixante-quinze communes intéressées. L'approbation par les trois quarts des conseils municipaux était requise pour son adoption définitive. Or le schéma a été rejeté par cinquante-deux communes, les vingt-trois qui l'avaient accepté représentant toutefois 80 % de la population totale de l'aire urbaine Belfort-Montbéliard.

Le nouveau député (socialiste également) de Belfort, M. Jean-Pierre Chevènement, a mené campagne contre le SDAU sous prétexte que les consultations auraient été insuffisantes.

C'est désormais au préfet de région de Franche-Comté de décider : ou bien relancer l'opération au niveau des communes de l'aire urbaine, ou bien envoyer le SDAU tel qu'il est au Conseil d'Etat, qui donnera son avis avant que les différents ministères intéressés ne statuent. — J. V.

La déclaration de M. Chirac

« AUTONOMIE, RESPONSABILITÉ, CONCURRENCE »

Le conseil des ministres réuni le mercredi matin 3 juillet au palais de l'Elysée sous la présidence de M. Giscard d'Estaing a adopté le projet d'éclatement de l'O.R.T.F. A l'issue de cette réunion, M. Jacques Chirac, premier ministre, a fait la déclaration suivante :

« Le conseil des ministres a examiné la situation du service public de la radiodiffusion et de la télévision. Il a constaté que l'organisation actuelle de ce service, caractérisée par la dispersion et la confusion des responsabilités, ne permet pas, quelles que soient les qualités éminentes de ses dirigeants, d'assurer son bon fonctionnement.

» Dans ces conditions, le président de la République a estimé indispensable une réorganisation d'ensemble de la radiodiffusion et de la télévision. Cette réorganisation doit avoir pour objectif, non de surmonter des difficultés immédiates, mais d'organiser la télévision et la radio des années 1980 à la mesure de nos exigences de culture et de liberté, et en tenant compte de l'évolution prévisible des techniques. Cette organisation doit reposer sur la compétition entre des unités autonomes, entièrement responsables. Elle doit assurer une information libre et ouverte. Elle doit, enfin, exclure tout gaspillage en s'appuyant sur des structures allégées. Les rapports entre l'Etat et les nouvelles unités autonomes devraient se limiter à la désignation des dirigeants et à la mise au point de cahiers des charges définissant les exigences culturelles en matière de programmes.

» Une telle réorganisation aurait pu être recherchée dans la voie de la privatisation d'une ou de plusieurs chaînes. Sur mon rapport et sur celui de M. Rossi, secrétaire d'Etat, le gouvernement a préféré donner au service public de la radio-télévision une nouvelle chance en le réorganisant sur la base d'une concurrence complète entre entités entièrement autonomes et responsables. Autonomie, responsabilité, concurrence dans le cadre du service public impliquent un nouveau statut de la radio-télévision. Un projet de loi sera élaboré sur la base des orientations suivantes :

» 1. L'Office centralisé de la radiodiffusion et de la télévision françaises sera supprimé ;

» 2. Le service technique de la diffusion sera confié à un établissement public d'Etat doté d'un statut approprié ;

» 3. Une société nationale indépendante sera chargée de la radiodiffusion.

» 4) Chacune des trois chaînes de télévision sera confiée à une société nationale de programmation entièrement indépendante et en compétition avec les deux autres. Les moyens « légers » de production de l'O.R.T.F. leur seront affectés.

» 5) Les moyens de production « lourds » de l'Office seront confiés à une société à capital public placée sous un régime de droit commun. Les sociétés nationales de programmation de télévision pourront, pour la production des émissions requérant des moyens importants, passer commande aux entreprises assurant la meilleure qualité au meilleur prix.

» En ce qui concerne l'actuelle troisième chaîne de télévision, le conseil a, d'une part, confirmé la vocation régionale de cette chaîne et, d'autre part, estimé que les programmes nationaux diffusés par elle devront être conçu de façon à compléter ceux des première et deuxième chaînes, et non faire double emploi avec eux. La troisième chaîne sera consacrée à deux sortes d'émissions. Elle sera en premier lieu la « chaîne de cinéma » : elle assurera la diffusion de films dans des conditions favorisant le développement de la production cinématographique. En second lieu, elle sera la « chaîne de la libre parole » : elle organisera des émissions permettant l'expression spontanée de toutes les familles de croyances et de pensées présentes dans la société française. Des temps d'antenne seront réservés à chacune d'elles à cet effet.

» Les personnels de l'O.R.T.F. seront affectés aux différents établissements publics et sociétés nationales mentionnés ci-dessus, compte tenu de leurs besoins.

» Les sociétés nationales disposeront des ressources qu'elles tireront de leur exploitation. Les ressources provenant de la redevance seront réparties entre elles en application de critères objectifs, sous la surveillance d'une commission présidée par un haut magistrat. La perception de la redevance sera confiée à une administration de l'Etat.

» Le conseil des ministres, ayant pris connaissance du rapport établi par la commission compétente de l'Assemblée nationale, a constaté qu'un effort de redressement financier rigoureux est nécessaire pour permettre d'asseoir la nouvelle organisation sur des bases saines. Il a, en conséquence, chargé le P.D.G. de l'Office de procéder sans délai à une réduction substantielle des dépenses de l'O.R.T.F.

» Le gouvernement a écarté la demande qui lui était faite de porter à 150 francs le montant de la redevance. Celle-ci sera fixée, à compter du 1er août, à 140 francs (et 210 francs pour la couleur) ainsi que l'avait prévu la loi de finances votée par le Parlement.

» La réorganisation d'ensemble décidée par le conseil des ministres devra prendre effet avant la fin de l'année. Le Parlement sera convoqué en session extraordinaire avant la prochaine session pour se prononcer sur les dispositions législatives nécessaires.

» Le premier ministre, assisté de M. Rossi, secrétaire d'Etat, est chargé de la préparation de ces dispositions.

» L'actuel président-directeur général de l'O.R.T.F. sera chargé de leur mise en œuvre. »

● M. ARTHUR CONTE, ancien P.D.G. de l'Office, a déclaré au micro d'Europe 1 : « *Ce qui me heurte le plus dans le projet, c'est la séparation des chaînes de télévision. S'il* (le président de la République) *est partisan de maintenir vraiment une télévision d'Etat, il doit garder unies et complémentaires les chaînes de télévision. S'il est vraiment partisan d'établir une chaîne privée, il valait mieux poser le problème à ciel ouvert.* »

Les recettes publicitaires appartiendront à chacune des chaînes

De nombreuses questions ont été posées à MM. Chirac et Rossi, après la déclaration du premier ministre sur l'O.R.T.F. Certaines réponses éclairent utilement l'application de la réforme à intervenir, d'autres, au contraire, montrent que bien des problèmes demanderont à être étudiés après ce profond bouleversement.

« *Devant qui les P.-D.G. de chacun des établissements publics seront-ils responsables ?*

— La responsabilité des présidents et l'organisation interne des conseils d'administration ne sont pas encore arrêtées. Les rapports entre l'Etat et les nouvelles unités autonomes seront limités, cependant, à la désignation de ces responsable et à l'orientation générale assignée à chaque établissement autonome.

— *Quelles économies envisagez-vous ?*

— Il y a un déficit considérable. J'ai demandé au président Long de me présenter un ensemble de dispositions pour que la gestion soit en rapport avec les ressources.

— *Pourquoi dites-vous que la 3e chaîne sera celle de la libre expression : les deux autres seront-elles privées de cette faculté ?*

— Cela veut dire qu'un temps d'antenne important sera réservé à toutes les organisations qui veulent s'exprimer. Ainsi seront satisfaites un certain nombre de revendications légitimes et les différents groupements et organisations auront la possibilité de transmettre leurs points de vue. »

En ce qui concerne la vocation plus particulière de la 3e chaîne envers le cinéma, il n'est pas inutile qu'une des chaînes prenne en charge la promotion du cinéma français « *qui en a bien besoin* ».

Dans l'avenir, la 3e chaîne pourra même prendre en charge les réseaux de télédistribution.

« *Ne craignez-vous pas les méfaits de la concurrence ?*

— En cas de programmes simultanés semblables, les téléspectateurs choisiront entre deux programmes de même nature.

— *Qu'advient-il du statut des personnels de l'O.R.T.F. ? Les réformes à accomplir n'entraîneront-elles pas des licenciements ?*

— Chacun des établissements autonomes procède au recrutement de son personnel. Le problème des garanties statutaires actuelles des personnels sera apprécié dans le cadre de la préparation des textes. Il n'y aura pas de licenciements collectifs suivis de réembauchages. Il va de soi que le personnel affecté à la perception de la redevance devra être pris par le ministère des finances dans des conditions à déterminer.

— *Comment se fera, entre les divers établissements, la répartition des ressources (redevance plus publicité) ?*

— La redevance sera répartie par une commission spéciale selon des critères tenant compte de tout un ensemble de raisons : importance de la diffusion, qualité culturelle, besoin d'investissements, etc. En ce qui concerne les recettes publicitaires, elles appartiendront à chacune des chaînes. Les deux premières chaînes maintiendront leur régime de publicité, mais pour la troisième chaîne et la radio, il n'en est pas question.

— *L'existence de sept administrations distinctes ne va-t-elle pas conduire à une aggravation du déficit ?*

— Nous sommes persuadés de pouvoir réaliser d'importantes économies, car éviter les gaspillages tient à l'exercice de la responsabilité, ce qui n'existait pas jusqu'à maintenant, au détriment d'ailleurs de tous, y compris du personnel.

— *Quand interviendra la nomination des présidents ou directeurs des nouveaux établissements publics ? L'office central étant supprimé, M. Long reste-t-il cependant en fonctions ?*

— Le choix des hommes se fera à la rentrée, lorsque les projets de structures auront pris forme, en vue de l'adoption des nouvelles dispositions législatives par le Parlement.

» M. Long, pour sa part, reste P.-D.G. de l'Office, afin de mettre en place ces structures, la réforme devant entrer en vigueur le 1er janvier 1975 au plus tard.

— *Quel établissement autonome gérera les stations outre-mer ?*

— La question n'est pas encore tranchée. »

ÉTABLISSEMENT PUBLIC ET SOCIÉTÉ NATIONALE

● **ETABLISSEMENT PUBLIC DE L'ETAT** : c'est une personne morale de choix public. Schématiquement, un petit ministère soumis aux règles générales de la comptabilité publique. Ses ressources lui sont fournies par le budget de l'Etat (exemple : la Commission des opérations de Bourse).

● **SOCIETE NATIONALE** : c'est une société dont le capital est entièrement entre les mains de l'Etat. Elle dispose de ressources propres. Sa gestion n'est pas soumise à toutes les règles de la comptabilité publique (exemple : Renault).

● **SOCIETE A CAPITAUX PUBLICS** : c'est une société dans laquelle l'Etat détient une participation qui peut être majoritaire.

IL Y A QUATRE ANS DÉJA

Le rapport Paye...

Quatre ans après la publication du rapport Paye, les principales recommandations de la commission d'étude du statut de l'O.R.T.F., créée sous le gouvernement Chaban-Delmas, trouvent une large application dans la réforme de la radio-télévision décidée mercredi par le gouvernement.

Publié le 23 juillet 1970, ce rapport analysait de façon très complète le problème de la radio-télévision en France et le fonctionnement de l'O.R.T.F., et proposait une nouvelle organisation de la radio-télévision, jugée alors très audacieuse. Le rapport Paye ne fut pas pris en considération immédiatement, mais plusieurs de ses recommandations entrèrent partiellement en application deux ans plus tard, lorsque fut votée la loi Malaud, le 3 juillet 1972 (décentralisation de la radio, des chaînes de télévision, de la production), et lorsque fut mise en service, le 31 décembre 1972, une troisième chaîne de télévision à vocation régionale.

On retrouve dans l'esprit du projet du gouvernement Chirac un certain nombre de conclusions exprimées par la commission Paye et notamment celle-ci :

« *L'influence qu'elle exerce sur la vie des individus et l'importance des tâches d'intérêt national qu'elle permet d'accomplir font de la radio-télévision un service public. Il en résulte pour elle des exigences particulières et, pour l'Etat, des responsabilités éminentes. Afin d'assurer le respect de ses exigences et l'exercice de ses responsabilités, le monopole public, qui est le monopole de l'Etat et non celui d'un organisme particulier, doit être maintenu pour la diffusion et la programmation. Il n'en est pas de même pour la production des émissions.* »

Le rapport Paye recommandait la constitution des chaînes de télévision, de la radio, de la diffusion en unités distinctes. Sur l'organisation générale de la radio-télévision, il préconisait la constitution d'une société holding contrôlant des filiales spécialisées. Le gouvernement n'a pas retenu, dans son projet, le principe de la société-holding, mais il a organisé, comme le souhaitait la commission Paye, la radio-télévision en unités distinctes et concurrentielles.

DE NOUVEAUX PROBLÈMES

(Suite de la première page.)

Selon les décisions prises par le gouvernement, les moyens techniques eux-mêmes seront organisés en établissement autonome, qui louera ses services aux sociétés nationales de programmation. S'agissant d'un Office de l'Etat, on ne saurait prétendre que ces moyens techniques pourront être mis à la disposition de qui en fera la demande (éventuellement des firmes privées). Cependant, la suppression du noyau central ayant la responsabilité directe de la diffusion témoigne de cette volonté exprimée par M. Chirac : préparer la télévision et la radio aux années 80, « *à la mesure des exigences de culture et de liberté qui sont les nôtres et en tenant compte de l'évolution possible des techniques* ». Le premier ministre a précisé à plusieurs reprises que la constitution de ces « mini-O.R.T.F. » autonomes devrait redonner le sens des responsabilités, dans un esprit de concurrence entre les chaînes.

Cependant, le fait que le gouvernement se réserve le droit de nommer les sept responsables des nouveaux établissements n'est guère rassurant : il risque de consolider le statut d'assujettissement au pouvoir qui était celui du P.-D.G. de l'O.R.T.F.

Concurrence également au niveau de la production des programms, puisque les chaînes de télévision pourront commander leurs émissions soit à l'établissement des Buttes-Chaumont, soit à des maisons privées. Le phénomène n'est pas nouveau, puisque, depuis plusieurs années, l'O.R.T.F. passe un certain volume de commandes à l'extérieur. Mais, à partir du moment où les chaînes disposeront entièrement d'un budget annuel, elles seront tentées de passer commande à qui leur fera les meilleurs prix. Il paraît douteux que cela tourne le plus souvent à l'avantage de l'établissement public chargé demain de la production télévisée, et notamment en raison de la lourdeur des équipements et du coût d'installations dont les maisons privées, en général, n'ont pas à supporter le poids.

En ce qui concerne la qualité et le « niveau artistique » des émissions, il n'est pas sûr non plus que le téléspectateur y gagne.

Une loi-cadre

Dans ces conditions, et sans vouloir faire un procès d'intention au gouvernement, il est permis de se demander si le processus aujourd'hui engagé n'est pas de nature à conduire la télévision, un jour prochain, vers la privatisation. Mais pouvait-il en être autrement ? Les conclusions auxquelles était arrivé le rapport établi, en juillet 1970, par la commission d'études du statut de l'O.R.T.F., présidée par M. Lucien Paye, n'allaient certes pas aussi loin que la réforme d'aujourd'hui. Mais le temps a fait son œuvre et le sens profond de la réforme alors proposée était le même. A l'époque, certains ont crié au scandale ; feront-ils de même demain ? Comment vont réagir les organisations syndicales de l'Office ? La mise en œuvre des établissements autonomes peut-elle éviter une révision déchirante des effectifs ?

Il serait fastidieux d'énumérer tous les problèmes en chaîne que la réforme décidée mercredi va déclencher. Les journalistes ont tenté d'en esquisser quelques-uns lors de la conférence de presse. Mais les hésitations de M. Rossi et certaines réponses évasives de M. Chirac tendaient à prouver que cette réforme avait été grandement improvisée : elle constitue une sorte de « loi-cadre » et il faudra attendre les textes d'application pour savoir si la formule « l'O.R.T.F. c'est fini » n'empêche pas le service public de la radio-télévision de survivre.

CLAUDE DURIEUX.

LA RÉPARTITION DES PERSONNELS

La répartition des personnels dans les sept établissements autonomes serait approximativement la suivante :

● Radiodiffusion : environ mille personnes ;

● Télévision première chaîne : cinq cents ;

● Télévision deuxième chaîne : quatre cents ;

● Télévision troisième chaîne, plus les stations régionales : deux mille trois cents ;

● Production télévision : trois mille deux cents ;

● Action extérieure (émissions vers l'étranger, coopération et diffusion de la culture française dans le monde) : neuf cents ;

● Diffusion : 1 520 personnes.

Rappelons que l'O.R.T.F. emploie seize mille deux cents agents statutaires et recourt aux services de quelque trente mille collaborateurs occasionnels rémunérés au cachet (auteurs, comédiens, etc.). Les agents statutaires se répartissent ainsi : personnels du statut général, 13 477 ; journalistes, 1 822 ; musiciens, 534 ; personnels hors statut, 1 011 ; personnel à l'étranger, 152.

Concurrence et responsabilités

(Suite de la première page.)

Régionale, elle aura la charge de l'appareil créé par M. Peyrefitte en 1964, la délégation aux stations régionales, où l'on cultive tellement la « libre parole » qu'un directeur de station était muté, voici trois ans, pour avoir accueilli un futur ministre des réformes sur son plateau. Publique, elle aura le devoir de ne pas faire une concurrence déloyale au secteur privé de la production et de l'exploitation cinématographique, une industrie qui se plaignait déjà de la voracité du petit écran rendu responsable de la crise qu'elle traverse. Certes, la « trois » pourra coproduire des longs métrages, et ce seront, tant mieux, surtout des films d'auteur, car le cinéma préfère associer la télévision à celles de ses affaires dont la rentabilité est la plus hasardeuse, mais elle ne pourra pas puiser indéfiniment dans la production sans arriver à la série Z. Et, quelle que soit la qualité des films télévision, les cinémas de quartier se videront encore, même si l'exploitation cinématographique a refondu ses structures pour amortir ses films en quelques mois, là où il fallait quelques années auparavant.

Une recette infaillible

Accusée aujourd'hui de faire double emploi avec les autres chaînes, la troisième chaîne, en tout cas, ne ressemblera plus jamais à ce qu'elle était depuis un an et demi : un programme ambitieux, trop ambitieux peut-être, qui voulait associer deux notions quasi irréductibles, la standardisation des produits et la qualité des émissions. Exemple parfait d'une abstraction administrative confrontée aux dures réalités de l'audiovisuel.

Tout y était neuf. « Il n'y avait pas d'obstacles. Pas de passé, pas d' « héritage », des structures plutôt légères, conçues sur mesure. Et pourtant, malgré d'évidentes réussites, il n'y avait pas ou guère de public, sauf pour les films. Qu'est-ce que cela prouve ? Que les téléspectateurs choisissent la facilité ? Possible. Mais ce n'est pas tout. Le succès du cinéma est dû avant tout au pouvoir qu'il exerce dans le domaine de l'imaginaire, à son absence (relative) de censures, économiques, politiques, artistiques. Le plus médiocre des films représente une harmonie. Une émission de télévision est le plus souvent l'expression d'un déséquilibre. Ainsi, Paul Seban réalisant, pour une série dramatique, une adaptation d'*Owen Windgrave*, d'Henry James, dans une coproduction O.R.T.F.-privé, selon les normes standard de cinquante-deux minutes par épisode, a-t-il dû réduire de vingt minutes le film qu'il avait tourné. L'histoire est intacte. Mais que reste-t-il de l'univers transposé de James dans ce produit mis au carré ? Pas grand-chose, malgré tout le talent du réalisateur. C'est pourtant ainsi que le « produit » est considéré rentable. Allez comprendre.

Les réformateurs de notre audiovisuel ont été pris au piège de cette contradiction, que l'on retrouve à propos de *la Belle au bois dormant*, de Robert Maurice, mise en vedette par le rapport Chinaud. *La Belle* a coûté très cher, et le réalisateur a dépassé son budget. Bon. Mais il lui aurait fallu le dépasser encore plus pour réussir son émission, qui était d'ailleurs, une production de prestige. Comment établir les normes d'une télévision dont on attend chaque jour une surprise ? Seul Pierre Sabbagh semble, malgré les limites de sa politique, connaître la réponse. Mais le public pose d'autres questions.

Il se souvient d'une télévision de la rareté, celle d'Albert Ollivier, mort il y a dix ans, et où, sur une chaîne unique, le téléspectacle quotidien était cause d'émerveillement. Non que tout fût beau, mais tout était nouveau.

L'arrivée de la deuxième chaîne posa déjà un problème. Un problème simple, révélé par un sondage réalisé peu avant son lancement : le public n'était pas vraiment intéressé par la création d'un deuxième programme. Mais expansion et Thomson obligent, il y en a, aujourd'hui, trois. Pour la « deux », il a fallu lui donner les atouts de la « une » en plaçant, à sa tête, Pierre Sabbagh. Pour donner une raison d'être à la « trois », on emploie la recette infaillible, films et informations, les meilleures écoutes. Nul doute que l'audience se déplacera et que la « trois » sera concurrentielle.

Mais on ne sait toujours pas quels seront les critères de la concurrence puisque les trois sociétés n'auront ni but lucratif ni ressources propres, et on ignore quelle en sera la sanction. La carrière des directeurs de société de télévision sera-t-elle, comme celle des coureurs des Six Jours, régie par le jeu des éliminations, le troisième aux sondages étant remplacé, et ainsi de suite ? Au moins, le jeu ne manquerait pas de suspense, et tous les spectateurs auraient l'occasion de peser sur la balance.

Le système néerlandais

Il y a une autre possibilité, qui s'apparenterait davantage au système néerlandais qui semblait hier bien complexe mais qui, aujourd'hui, prend des allures de jeu d'enfant : on trouve aussi là-bas une société de diffusion (N.O.S.) et des sociétés de production (les fondations). Evidemment, aux Pays-Bas, la production est « horizontale », car les « fondations » ne possèdent pas les chaînes de diffusion mais alimentent celles-ci au prorata des suffrages que leur accordent les téléspectateurs. Toutefois, il y a là un projet à fouiller, une « motivation » à l'émulation entre les chaînes. Les rapports d'écoute (audience, satisfaction) détermineraient les clefs de répartition budgétaires entre les trois programmes. Chacun devrait à la fois plaire et satisfaire. Un beau cahier des charges.

Cela donnerait une signification au mot « concurrence », déjà employé en 1969 par le président Pompidou lors de la mise en place d'unités autonomes de programmes et d'information, chaîne par chaîne. Très vite, on avait décelé les défauts du système : doublons, concentration des temps forts aux mêmes heures, désarroi du téléspectateur devant le choix de ses programmes. Très vite, on s'était remis à harmoniser, en n'employant plus que le mot de compétition. Et Arthur Conte, succédant à Jean-Jacques de Bresson, allait bientôt vanter les vertus de la complémentarité dans l'émulation, formule digne de l'actuel président de l'Assemblée nationale.

Les exemples étrangers nous prouvent qu'il n'y a guère de solution à la compétition pour la conquête des téléspectateurs, dans le cadre du service public : la B.B.C. 1 est plus ou moins alignée sur la télévision privée, cependant que la B.B.C. 2, à vocation culturelle, est absente du jeu, un peu à la manière de France-Culture. Au Québec, Télé-Métropole (station privée francophone) fait concurrence — séries, variétés, films, jeux — à ses homologues d'expression anglaise, et Radio-Québec se drape dans sa dignité. L'exemple le plus proche d'une compétition régie par les lois du marché se trouve, en France, dans le domaine de la radio, où, la personnalité des animateurs mise à part, le style des programmes des « périphériques » est plutôt uniforme. On essaie de faire mieux que l'autre, pas forcément différent.

Les règles du jeu

Alors, quelle concurrence peuvent se faire nos trois sociétés de télévision, si aucun haut comité ne fixe, à espaces réguliers, et avec un réel pouvoir — rien à voir avec les défunts comités de programmes, — les règles du jeu ?

Y aura-t-il film contre film, variétés contre variétés, magazine contre magazine ? Les téléspectateurs l'accepteront difficilement. La réussite du système repose sur la diversité. Sinon, la lutte pour l'audience, circonscrite entre 19 h. 30 et 22 heures, conduira au gâchis, à la démagogie, tandis que l'enrichissement (une des trois missions des sociétés, on le suppose) sera banni aux heures des basses eaux, en toute rentabilité comptable.

Mais la mission de l'audiovisuel, ce qui en fait un service public aux yeux de M. Jacques Chirac, réside justement dans sa fonction de pédagogie civique. Et c'est là un des termes non comptabilisables de sa rentabilité.

Aux futurs directeurs de sociétés, donc, d'imaginer des formules de culture populaire, susceptibles de concurrencer les programmes de leurs voisins. L'équation ne se trouve dans aucun tiroir. La réussite sera liée au contexte dans lequel l'expérience se déroulera, aux moyens dont chacun disposera et aux hommes que l'on choisira.

Un contexte favorable, des moyens adaptés et des hommes à idées. Tout juste ce qu'il manquait à l'ancien O.R.T.F. pour survivre.

MARTIN EVEN.

LES AUTRES RÉGIMES DANS L'EUROPE DES NEUF

Quel est le régime des organismes de radiotélévision dans les autres pays de l'Europe des Neuf.

● **EN R.F.A.**, outre les radios des *laender*, qui dépendent des gouvernements locaux, la première et la troisième chaîne (culturelle) sont gérées par l'Association (fédérale) des organisations publiques de radiotélévision (A.R.D.) ; la seconde chaîne fédérale (Z.D.F.) étant gérée par un office dépendant des gouvernements des laender.

● **AUX PAYS-BAS**, les chaînes de radiotélévision sont « alimentées » par sept associations religieuses, philosophiques ou culturelles, dont la production est coordonnée par un organisme public, le N.O.S. (Fondation néerlandaise pour la radio et la télévision).

● **LE DANEMARK ET L'IRLANDE** sont soumis à un monopole d'Etat unique.

● **LA BELGIQUE** a deux offices d'Etat (un wallon, un flamand).

● **LA GRANDE-BRETAGNE** a une radiotélévision d'Etat (B.B.C.) et une télévision « indépendante » qui tire ses recettes de la publicité (I.T.V.).

● **LE LUXEMBOURG** a accordé une concession à une société privée.

● **EN ITALIE**, la R.A.I. dispose du monopole d'émission en vertu d'une convention passée avec l'Etat.

EN SEPT ÉTABLISSEMENTS AUTONOMES

L'embarras des collaborateurs de l'Office

« QUE VA-T-IL NOUS ARRIVER ? »

« Catastrophique... Ce projet est catastrophique », M. Edouard Guibert, secrétaire général de l'intersyndicale de l'O.R.T.F., ne mâche pas ses mots pour qualifier le projet de réorganisation de l'Office. « Il va falloir s'attendre à un licenciement massif d'au moins *trois mille personnes...* », *précise M. Pierre Simonetti, secrétaire* général de la Fédération syndicale unifiée (autonome).

« La concurrence-émulation entre chaînes ne se fera jamais dans ces conditions », estiment les représentants syndicaux. « Les téléspectateurs auront le choix entre un John Wayne sur la première chaîne et un Gary Cooper sur la seconde... Et le jour d'une Euro ou Mondiovision, lors d'un match, par exemple, aurons-nous le même programme sur les trois chaînes ? »

Le local de la F.S.U., où se sont réunis les représentants de l'intersyndicale et de la Fédération pour répondre aux questions des journalistes, semble être le seul endroit animé de l'O.R.T.F. Dans les couloirs-labyrinthes de l'Office, l'activité est apparemment celle de tous les jours. Pourtant, partout, le sujet de conversation est le même : l'éclatement de l'Office. Une même question est au bord des lèvres : « Et maintenant, que va-t-il nous arriver ? »

Le personnel administratif, quai Kennedy, est perplexe : « Il *n'y a même plus d'administration centrale !...* », s'exclame une employée. « Ce projet a dépassé notre imagination. »

« Il ne nous reste plus qu'à attendre », ajoute un de ses camarades. Attendre, ce mot devient un leitmotiv, il reflète l'embarras, l'inquiétude devant une situation inattendue pour cette catégorie de personnel, mais il permet également de ne pas prendre position... « Je ne sais pas, j'attends. »

« Et le garage, l'ordinateur central, les services d'études... Que *va-t-il leur arriver ?* », *se demande un journaliste de France-Inter.*

L'inquiétude et l'incertitude sont également très grandes rue Cognacq-Jay. Principalement chez les pigistes, les « sans contrat ». Ils s'estiment les premiers menacés par les licenciements. « On en trouve aussi bien chez les secrétaires, attachés de presse (non reconnus officiellement) que chez les artistes... »

Aux régies, quelques techniciens regardent le match Hollande-Brésil de la Coupe du monde de football, mais le cœur n'y est pas. On *regarde les images et on pense au projet de réforme. Petit à petit* les écrans sont délaissés et la discussion reprend : « La scission entre production lourde et légère va être la spécialisation à outrance », estime un opérateur. « Avant, nous avions la possibilité de passer de l'une à l'autre, cela permettait de faire du travail intéressant de temps en temps, à présent il n'en sera plus question. » « C'est pareil, continue un technicien du son, nous travaillions aussi bien sur une chaîne que sur une autre, cela ne va plus être possible. »

Dans un studio proche, Armand Jammot et quelques collaborateurs commentent eux aussi la nouvelle réforme. S'il estime qu'elle « ramènera le monstre à des dimensions raisonnables » en supprimant l'administration centrale, d'autres s'inquiètent de voir « en toile de fond une privatisation à plus ou moins long terme ».

Dans les studios feutrés de la troisième chaîne, un présentateur (la troisième chaîne n'a pas de présentatrice), Bernard Marcay semble optimiste : « Conserver une vocation régionale à la troisième chaîne et lui donner l'occasion de promouvoir le cinéma est une *bonne décision... D'ailleurs, elle avait déjà une vocation cinématographique.* »

A la rédaction d'une autre chaîne, on choisit également de faire confiance à la réforme.

« Ce n'était plus possible de faire du bon travail avec les grèves, le journal s'en ressentait.

— Maintenant les syndicalistes vont être éparpillés...

— Si tous les moyens sont donnés à la direction pour choisir ses hommes, ce sera très bien... Il y a trop de personnes incompétentes à l'Office.

— Tout dépendra des hommes nommés à la tête des chaînes... Cela en sera peut-être fini des responsables qui ignorent tout d'un journal télévisé. »

En général, le ton est à la prudence. Il y a trop d'incertitude. La gravité des visages traduit l'inquiétude : chacun craint de faire les frais du grand chambardement. Ce mot d'un chauffeur de taxi résume, quoique brutalement, l'ambiance générale mercredi soir à l'O.R.T.F. : « Vous venez de l'Office ? On doit serrer les fesses là-bas ! » — C. C.

Du planton au réalisateur

Voici, recueillies dans les couloirs de l'O.R.T.F., quai Kennedy, rue Cognacq-Jay, et au téléphone, les réactions de collaborateurs de l'O.R.T.F., à tous les degrés de l'échelle.

UN PLANTON : « *Moi, je ne sais rien. J'ai un peu écouté la radio tout à l'heure, mais je ne comprends pas ce qu'ils veulent. Je ne vois pas pourquoi ça irait mieux maintenant. Si y'a trois télés au lieu d'une, y'aura trois fois plus de pagaïe.* »

UN AUTRE PLANTON : « *Nous, on est au service intérieur, on est rien du tout. Ce qui se passe, ça changera pas ce que je fais. Avant, j'étais à la Maison de la radio, maintenant je suis à Cognacq-Jay, peut-être que demain je serai à Issy-les-Moulineaux ou ailleurs. C'est pareil, hein ! C'est pas que je m'ennuie. Mais ils peuvent bien faire ce qu'ils veulent.* »

UNE ATTACHEE DE PRESSE : « *Je travaille à la production de la musique. Je me demande ce qui va se passer. De qui allons-nous dépendre ? Que va devenir la musique dans cette réforme ? Je crois que je peux chercher du travail.* »

UNE SECRETAIRE : « *Pour moi, il n'y a pas de problème. On est beaucoup dans le même cas. Il faudra toujours quelqu'un pour taper le courrier.* »

« Il faut attendre »

UNE AUTRE ATTACHEE DE PRESSE : « *S'il y a une décentralisation poussée à l'extrême cela peut très bien marcher. Mais la situation reste très imprécise. D'autre part, que va-t-il se passer entre maintenant et l'application de cette réforme ? Et la concurrence, qu'est-ce que cela veut dire ? Un film tous les soirs sur les trois chaînes. De toute façon ces décisions sont sans surprise. Peut-être qu'on ne s'attendait pas à ne plus avoir de P.-D.G., et on ne pensait pas que ce projet serait soumis à un vote. Les syndicats ne pourront pas soutenir un mouvement jusqu'en septembre. Ils sont piégés, et le choix des dates du vote par le Parlement sont judicieusement choisies, n'est-ce pas ?* »

JACQUES CHABANNES, producteur : « *Je pense qu'il fallait faire quelque chose pour réduire cet organisme monstrueux qu'est l'Office et le ramener à des dimensions plus humaines.* A priori, *c'est une expérience à tenter ; maintenant, on saura qui travaille, et les contacts seront plus directs. Quant à l'application de cette réforme et à ses résultats, il faut attendre.* »

JACQUES TREBOUTA, réalisateur : « *Ma première réaction est une réaction de satisfaction, parce qu'il n'y aura pas de chaîne privée. Mais l'O.R.T.F. n'existe plus. Or le personnel de l'Office tenait avant tout à cette unité. Quand on dit « commander des émissions à des entreprises », cela veut dire à des entreprises privées. Et je pense qu'il est là le piège. C'est une façon déguisée de privatiser les productions importantes, puisque l'Office n'est pas capable de concurrencer ces entreprises privées, plus rentables et plus économiques. D'autre part, aucune mesure n'a été prise pour combler le déficit actuel.* »

PIERRE TCHERNIA, producteur : « *J'espère que c'est une nouvelle chance pour l'O.R.T.F. J'attends qu'on retrouve l'enthousiasme d'il y a vingt ans, au début de la télévision. Pour ma part, je préfère la complémentarité à la concurrence, et ce qui compte, en définitive, ce n'est pas uniquement les textes, mais les hommes, leur ardeur et leur plaisir à faire de la bonne télévision.* »

JEAN-CHRISTOPHE AVERTY, réalisateur : « *Je suis pour une télévision indépendante de tous les pouvoirs, notamment du pouvoir de l'argent, qui permette aux créateurs de créer librement. On s'acharne parfois sur l'O.R.T.F. Mais c'est la maison, en définitive, qui est la plus ambitieuse et la plus talentueuse à maints égards.* »

UNE CHARGEE D'ETUDES : « *Dans l'ensemble, je suis satisfaite. Cette réforme permet de créer de plus petites unités, qui auront un aspect plus humain. Mais il ne faut pas oublier qu'à partir d'aujourd'hui le service des études d'opinion, auquel j'appartiens, n'existe plus, puisqu'il était rattaché à la direction générale. Je ne sais pas comment tout cela va être réorganisé.* »

Il y aura trois cinémathèques ?

BERNARD BOUTHIER, jeune réalisateur : « *En tout cas, cela peut apporter du changement, du mouvement, alors qu'on ne pouvait presque plus rien faire. Espérons toutefois que l'idée de concurrence entre les trois chaînes ne renforcera pas encore davantage la position des mandarins, des valeurs soi-disant sûres.* »

PIERRE WIEHN, délégué de Jacques Sallebert pour France-Inter : « *Pour nous, c'est plutôt bien. Et on découvrira enfin qu'il y a beaucoup moins de monde chez nous que chez les concurrents.* »

UN JEUNE HOMME QUI POUSSE UN CHARIOT CHARGE DE BOBINES DE FILMS : « *Et alors, il y aura trois cinémathèques ?* »

M. JACQUES SALLEBERT, directeur de la régie radio : « *Le pas à franchir entre le statut actuel et le statut proposé est beaucoup moins grand pour la radio que pour la télévision, puisque la radio avait déjà le contrôle de tous ses moyens de production. Cette réforme donne une plus grande responsabilité à la radio, ce qui est une excellente chose.* »

M. GUY LUX, producteur : « *Les mesures annoncées sont décevantes et insuffisantes. C'est une demi-mesure, alors qu'il fallait franchir un grand pas. Une semi-privatisation avec une chaîne privée sous contrôle d'Etat par le canal de la Sofirad aurait certainement entraîné des rentrées d'argent, une plus grande liberté des programmes. Je crains que tout ne continue maintenant comme par le passé, avec les grèves et la pagaille. Des économies auront pour conséquence des mini-programmes.* »

UN T2 : « *Maintenant, c'est encore pire qu'avant ; on ne pourra même plus passer de la radio à la télévision. Et les délégués syndicaux, qui est-ce qui va les engager ?* »

JACQUES CHANCEL, à la sortie du studio 134 : « *Attendons qu'ils parlent des programmes. La concurrence, je sais ce que c'est. En face du « Grand Echiquier », j'ai d'abord eu « Au théâtre ce soir ». En ce moment, ce sont les westerns. Alors... Mais les structures, ce n'est pas vraiment notre problème. Nous, les producteurs, nous n'existions pas dans la maison.* »

UNE FEMME DE MENAGE : « *On ne sait pas vraiment ce qui se passe. Je travaille dans les couloirs de la radio. Normalement, c'est la radio qui devrait m'employer maintenant.* »



(Dessin de CHENEZ.)

LES GRANDES DATES DE LA RADIOTÉLÉVISION D'ÉTAT

1922. — Création de Radio-P.T.T., qui commence ses émissions radiophoniques régulières dans les locaux de l'Ecole supérieure des P.T.T. à Paris.

1924. — Radio-P.T.T. crée les premières installations en province à Lyon, Toulouse, Marseille, Bordeaux, Lille.

1933. — Création de la redevance pour droit d'usage des récepteurs de radio.

1935. — Diffusion de la première émission télévisée de Paris-P.T.T.

1939. — Constitution du service autonome de la radiodiffusion nationale, distinct de l'administration des P.T.T.

1945. — Révocation de toutes les autorisations précédemment accordées aux postes privés d'émettre sur le territoire national. Le monopole de la radio-télévision est né.

1959. — La radio-télévision devient un établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial dénommé « Radiodiffusion - télévision française (R.T.F.).

1964. — L'autonomie fonctionnelle est octroyée à l'établissement public, qui devient l'Office de radiodiffusion - télévision française (O.R.T.F.).

1972. — Vote de la loi qui donne à l'O.R.T.F. son statut actuel.

● PARMI LES SYNDICATS DE L'OFFICE

L'INTERSYNDICALE : « *Le projet prétend défendre le service public. C'est juridiquement vrai, mais, à terme, il pourra aboutir à la privatisation non seulement d'une chaîne de télévision, mais de deux ou trois. Il suffira de décider que l'on passe du financement public au financement privé... L'intersyndicale entend obtenir des garanties sur le maintien de l'emploi. Si nous n'obtenons pas ces garanties, il y aura une riposte syndicale et des réactions violentes.* »

LA FEDERATION C.G.C. « *tout en reconnaissant la nécessité d'une réforme profonde de l'Office et de ses structures actuelles, estime qu'un plan d'une telle importance ne peut être envisagé sans la participation active des personnels intéressés* ».

LES HORS-STATUT (organisations syndicales d'auteurs, réalisateurs, producteurs, artistes interprètes) « *tiennent à manifester leur inquiétude devant les risques que font courir à la collectivité nationale les projets gouvernementaux* », notamment « *en livrant le secteur national de production à la concurrence privée...* ».

LES SYNDICATS FORCE OUVRIERE « *tiennent à marquer leur plus vive inquiétude devant les risques de remise en cause des statuts des personnels. Ils ne sauraient admettre qu'une réforme dont ils mesurent déjà les innombrables difficultés d'application se traduise par une remise en question de la garantie de l'emploi, en particulier pour les personnels des services régionaux de redevances.* »

LA C.F.D.T. : « *Après avoir laissé courir les bruits les plus fantaisistes sur ses projets afin de donner à sa décision d'aujourd'hui une allure raisonnable, le gouvernement, en fait, vient de décider la disparition pure et simple de l'O.R.T.F. (...). Aujourd'hui, une seule chose est donc sûre : la liquidation d'un service public. Sur le reste, rien n'est proposé. (...) Un tel projet est inacceptable. Avant que le Parlement ne soit appelé à se prononcer, la C.F.D.T. interviendra par tous les moyens pour mobiliser l'opinion et soutenir le personnel de l'Office, aujourd'hui plus menacé que jamais.* »

● DANS LES MILIEUX CINÉMATOGRAPHIQUES

M. EDELINE, président de la Fédération nationale des cinémas français : « *C'est la première fois que l'on note l'importance du cinéma par rapport à la télévision. Cette prise de conscience nouvelle marque une évolution. Toutefois, il faut attendre les modalités et surtout l'application des mesures pour exprimer un jugement circonstancié. Il est important aussi que l'opinion publique sache que nous sommes partenaires et non concurrents de la télévision.* »

M. DUCAUX-RUPP, président de la Chambre syndicale des producteurs et exportateurs de films : « *Les producteurs restent très ouverts, mais très circonspects devant cette réforme de l'O.R.T.F. Certes, tout ce qui peut favoriser le cinéma et développer des coproductions plus nombreuses et meilleures trouve notre agrément. Mais ce qui compte, ce ne sont pas les grandes formules, mais les faits, le cinéma ayant été maintes fois échaudé dans le passé.* »

LES RÉACTIONS DANS LES MILIEUX POLITIQUES

M. CHINAUD (rép. ind.) : sur la bonne voie.

M. Roger Chinaud, secrétaire général de la Fédération nationale des républicains indépendants, rapporteur de la commission de contrôle de la gestion financière de l'O.R.T.F. : « *L'Office souffrait de l'irresponsabilité organisée. Dans la mesure où l'on va créer des établissements publics à dimension humaine chargés d'améliorer non seulement la qualité des émissions mais également la gestion, on sera sur la bonne voie de ce que doit être l'évolution de la société française.*

» *La concurrence : je souhaite, comme M. Jacques Chirac, que la grande chance qui est donnée à ce service public exceptionnel soit saisie par ceux qui auront la charge du bon fonctionnement de l'O.R.T.F. dont la vocation est la culture et les loisirs des Français*

» *Ces établissements publics seront certes en concurrence, mais la concurrence alliée à l'exercice de la responsabilité créeront un bon climat pour améliorer la qualité d'une télévision qui est l'une des meilleures du monde.* »

M. JOEL LE TAC (U.D.R.) : le risque d'une sclérose.

M. Joël Le Tac, député U.D.R. de Paris, auteur du premier rapport de la commission de contrôle sur l'O.R.T.F., en 1972, regrette que l'éclatement de l'Office ne soit pas compensé par un « holding », comme l'avait proposé le rapport Paye. M. Le Tac s'inquiète des conséquences de cette dispersion sur le personnel et, notamment, sur les journalistes pour lesquels, dit-il, la mobilité est une nécessité. « *On risque*, ajoute-t-il, *de créer une certaine sclérose du personnel des rédactions, car les journalistes, s'ils quittent la chaîne à laquelle ils appartiennent, devront se faire réellement réembaucher par une autre chaîne.* »

M. Le Tac approuve la création d'une société nationale de diffusion qui garantit le monopole et qui « *pourrait s'occuper tant des problèmes de la diffusion hertzienne que de la mise en place de la télédistribution (par câbles), c'est-à-dire en fin de compte de l'ensemble des techniques audiovisuelles* ».

M. VIVIEN (U.D.R.) : un préjugé favorable.

M. Robert-André Vivien, député U.D.R., président de la commission spéciale de contrôle sur la gestion de l'O.R.T.F. :

« *J'espère que la nouvelle organisation de l'Office ne constituera pas la première marche de l'escalier vers la privatisation. La réorganisation de l'O.R.T.F. peut paraître très séduisante aux téléspectateurs, et on ne peut qu'adhérer aux idées d'indépendance qui ont été émises. En attendant de prendre connaissance des décrets d'application, j'ai un préjugé favorable si les textes correspondent à une réelle volonté de leur application immédiate.* »

M. Robert-André Vivien s'interroge toutefois sur les conditions dans lesquelles « *la redevance pourrait éventuellement être utilisée pour compenser le déficit de la future société à capital public de production, obligée pour être concurrentielle de pratiquer une sorte de « dumping » à l'égard des offres des entreprises privées de production « assurant une meilleure qualité aux meilleurs prix », selon les termes de la déclaration gouvernementale* ».

M. DILIGENT (centriste) : pour un « conseil de sages » garant de l'indépendance.

M. André Diligent, président du groupe de l'Union centriste au Sénat, auteur, en 1972, d'un rapport sur la gestion de l'O.R.T.F., s'est déclaré satisfait que le gouvernement ait renoncé à la « privatisation » de l'O.R.T.F. « *La privatisation* a-t-il souligné, *abaisse toujours le niveau des programmes. Elle aurait donné lieu aussi à de sordides combinaisons. (...) Il était nécessaire que la France garde une radio-télévision de service public, mais ce n'était pas possible qu'elle reste le seul pays où une seule direction prétendait diriger trois chaînes de télévision et un certain nombre de chaînes de radio sans tomber dans la monstruosité bureaucratique.* »

M. Diligent, qui a souhaité la création d' « *un grand conseil de sages, indépendant du gouvernement, pour garantir l'objectivité et se saisir des problèmes de déontologie* », a encore déclaré : « *Le monopole n'est pas plus fait pour le gouvernement que pour les clans quels qu'ils soient mais pour le pays. Il n'est défendable que si l'on met fin à trop d'années de tricheries.* »

M. CHAPUIS (P.S.U.) : la troisième chaîne des laissés-pour-compte.

Pour M. Robert Chapuis, secrétaire national du P.S.U., le gouvernement conserve les apparences, celles du monopole et du service public, mais change la nature et le contenu de l'O.R.T.F.

« *Le service public laisse place à la concurrence entre des entreprises individuelles de radio ou de télévision qui chercheront à développer leur financement propre à partir de la publicité et des contrats qu'elles pourront obtenir.*

» *Première et deuxième chaîne de télévision se développeront sur cette base. (...) Quant à la troisième chaîne, elle devient le fourre-tout des laissés-pour-compte : la région, le cinéma, les mouvements, les partis, les syndicats. Consacrer la troisième chaîne à la « libre expression », c'est se donner à bon compte une soupape de sécurité devant les revendications nées de mai 1968, sans danger et sans poids réels.* »

M. CAILLAVET (rad. de gauche) : vers la médiocrité.

M. Henri Caillavet, vice-président des radicaux de gauche, ancien président de la commission sénatoriale de contrôle de l'O.R.T.F :

« *Le schéma que le gouvernement nous propose pour organiser l'Office est archaïque. Il correspond à une époque révolue, celle où les ondes hertziennes étaient le seul moyen de transmettre les informations.*

» *En fait, nous entrons dans une ère nouvelle, celle des moyens de télédistribution par câbles, de transmission par satellites et d'édition de vidéo-cassettes. C'est l'univers de ces communications par tous moyens qu'il faudra organiser. C'est précisément l'étude urgente de ce problème que le gouvernement aurait dû nous annoncer. Formulera-t-il des propositions dans ce sens lors d'une nouvelle session extraordinaire du Parlement ?*

» *Une autre remarque : le public souhaite pouvoir choisir son « programme ». Il exige donc une complémentarité des chaînes. Or ce n'est pas cette solution que le gouvernement a retenue mais, au contraire, celle de la concurrence. A quoi aboutira cette dernière ? Nécessairement à la course aux sondages et à des émissions exactement comparables et programmées aux mêmes heures.*

» *Que nous le voulions ou non, la recherche systématique du maximum d'audience pousse à la médiocrité. Tout le monde le sait très bien.* »

M. FILLIOUD (P.S.) : le démantèlement.

M. Georges Fillioud, porte-parole du groupe socialiste de l'Assemblée nationale :

« *La position adoptée marque un recul des partisans de la privatisation, mais on peut se demander si ce n'est pas reculer pour mieux sauter car la déclaration du gouvernement comporte une menace à peine voilée : le gouvernement a préféré donner au service public une nouvelle chance. En attendant, il s'apprête à organiser ce qui constitue un démantèlement de l'Office.* »

A propos des « *déclarations d'intention du gouvernement concernant la liberté d'expression et l'indépendance à l'égard du pouvoir politique — auxquelles,* a dit M. Fillioud, *on ne peut que souscrire au niveau des principes* — le député a fait remarquer que ces principes étaient déjà inscrits dans les précédents statuts et l'on sait, a-t-il ajouté, « *quel usage en a souvent été fait* ».

« *Il est singulier*, a-t-il conclu, *que la troisième chaîne soit qualifiée comme devant être celle de la libre parole, car on peut se demander ce qui en sera des deux autres.* »

LA PENSEE UNIVERSELLE

romans

Tristan BANOCRE
« DES JOURS MOISSONNÉS »
De l'effondrement de 40 à la braderie de l'Algérie
256 pages, 25,68 F T.T.C.

Léo SAGNIER
« UN CERTAIN BARON DE MERCŒUR »
Aimer et tromper à contretemps
256 pages, 27,82 F T.T.C.

Adolphe GAUDUCHON
« LES TRIBULATIONS D'UNE FAMILLE »
Lézardes d'aujourd'hui, menaces pour demain ?
A l'attention des gens béats
224 pages, 27,82 F T.T.C.

Marc VALÉE
« MÉMOIRES D'UN CHIEN »
Pour ceux qui s'intéressent aux bêtes et... aux hommes
256 pages, 26,75 F T.T.C.

Claire LAPOTY
« LE BOCAL AUX SOUVENIRS »
L'univers pittoresque ou émouvant d'une pharmacienne
128 pages, 16,05 F T.T.C.

SAINT-LOUIS PARME
« L'AMOUR DE TOUTES LES FAÇONS ou LES TÉTRAS »
Possédés par une passion destructrice dans un Paris insolite
128 pages, 19.26 F T.T.C.

Pierre SOLIVENS
« RAPH »
Affrontement et destructions provoqués par des situations marginales
224 pages, 23,54 F T.T.C.

Joseph de RIDDER
« LES MOLLUSQUES »
Un jeune garçon sauvé par une fille « perdue »
256 pages, 27,82 F T.T.C.

Bernard TOUFLET
« SOUVENIRS D'UNE PASSION »
L'amour, la souffrance et la mort dans le cadre poétique de la Sologne
96 pages, 16,05 F T.T.C.

Olivier STROHL
« ÉLISE, SA FLEUR ET MOI »
Des bouquets de mots pour rêver hors du temps
64 pages, 13,91 F T.T.C.

Guy-Roger VAQUERIE
« LES CHEMINS VERTS »
Cette part de nous, non domestiquée, où veillent les instincts naturels
160 pages, 20,33 F T.T.C.

Paul-Antoine BOSSAN
« UN JOUR... »
... suffit pour que tout change, que tout commence par l'amour réinventé
224 pages, 21,40 F T.T.C.

Marie-José FRADIN
« LE COTTAGE »
Les problèmes que pose à une jeune fille son amour pour un homme mûr
64 pages, 14,98 F T.T.C.

Lu MOREAU-BERTONE
« EXTRÊME-ONCTION »
Une ancienne déportée vit ses derniers mois en cherchant un ultime bonheur
160 pages, 20,33 F T.T.C.

Samuelle SENECHAL
« LES ENFANTS DU SOLEIL »
Trois jeunes gens passionnés au bord de l'océan Indien
224 pages, 21,40 F T.T.C.

Philippe TOURNAI
« L'EMPIRE DES GAULES »
Un roman grandiose évoquant les heurs et malheurs du monde celte
296 pages, 42,50 F T.T.C.

Marie OLIVIER
« DERNIÈRE LANGUE MORTE »
Des souvenirs pleins de drôlerie rapportés d'Algérie
96 pages, 16.05 F T.T.C.

Sabine DESCAMPS
« INSTANCE DE DIVORCE »
Cette douloureuse transition
224 pages, 26,75 F T.T.C.

Edmond DELAIGUE
« UNE FILLE ÉTRANGE »
Un amour dans le monde du théâtre
192 pages, 23,54 F T.T.C.

Stéphane LAVOYEPIERRE
« LE SAULE ET LE LIERRE »
Un pêcheur, un naufragé, le trouble et la poésie d'une fascination
96 pages, 14,98 F T.T.C.

Childéric ROC
« LES RICOCHETS ou HISTOIRE TOUTE SIMPLE D'UN PETIT TAPIN DE PARIS »
Une prostituée parle
256 pages, 27,82 F T.T.C.

Roger LIGNON
« DOUBLE-SIX ET LA NEUVIÈME CROISADE »
Avec vigueur et ironie dans la brûlante actualité du Proche-Orient
256 pages, 27,82 F T.T.C.

E.-D. RIVAUX
« THÉSÉE ou LA FORCE DE L'ORDRE »
Histoire bouffonne du vainqueur du Minotaure devenu cadre d'entreprise
160 pages, 19,26 F T.T.C.

André FALCIENY
« CONTES ANODINS »
Des incidents négligeables qui se transforment en anomalies troublantes
224 pages, 27,82 F T.T.C.

Slimane HARBI
« LE RÊVEUR AUX YEUX OUVERTS »
Ce passage ténu du rêve à l'éveil
96 pages, 16,05 F T.T.C.

François CAPOULADE
« LA LUNE REGARDE MOURIR LA TERRE ! »
Si, au lieu de se limiter à la vanité, le monde acceptait l'invisible
368 pages, 48,15 F T.T.C.

Daniel KERHAIGNON
« LA BALLADE MEXICAINE »
Moins une histoire d'attentat politique que celle de la solitude humaine
128 pages, 17,12 F T.T.C.

Jany MARGOUIRES
« LA DAME DE RED CASTLE »
La suite et la fin d'« Ambre », le roman de Kathleen Windsor
208 pages, 22,47 F T.T.C.

Servane DEMBRUNS
« FINI LE TEMPS DES PRINCES »
Trouver en soi l'issue de son exil terrestre
280 pages, 32,10 F T.T.C.

Valérie VALAIS
« INJUSTE JUSTICE »
Une jeune fille se révolte contre la condition faite aux femmes
160 pages, 20,33 F T.T.C.

Claude-Georges de VAUGUILAIN
« LA MÉDAILLE DU SABOT »
Sous l'occupation, des enfants de la Puisaye face au « danger » des adultes
224 pages, 21,40 F T.T.C.

Rémy BASTIE
« LES SECRETS D'UN JEUNE VOYOU »
Une confession en même temps qu'un réquisitoire contre notre société
160 pages, 22,47 F T.T.C.

Jean-François VUILLERMOZ
« D'JOUF »
Au Sahara, l'amitié de deux hommes que rien ne devait rapprocher
160 pages, 20,33 F T.T.C.

Philippe LE MARREC
« L'ADOLESCENCE EST EN ENFER »
Quand la délinquance devient le dernier moyen de s'exprimer
128 pages, 19,26 F T.T.C.

Roger BAUD
« LES DERNIERS FÉODAUX »
Noblesse de ces administrateurs coloniaux issus des Seigneurs du Moyen Age
256 pages, 27,82 F T.T.C.

Michel GUILLON
« LES BONS A RIEN »
Au Quartier Latin dans les années 50
160 pages, 20,33 F T.T.C.

A.-V. FOURNIER
« CRIMES SANS CHATIMENT »
Chronique de jours sanglants en Indonésie
224 pages, 20,33 F T.T.C.

Marcel DUPERRAY
« LES SOUVENIRS NE SONT PAS DES ANGES »
Trente-six métiers, trente-six misères
288 pages, 31,20 F T.T.C.

théâtre

Christiane LUTRY
« MAGIE NOIRE ET SORCIÈRES BLANCHES » ou « NE M'ENVOUTEZ PAS »
Joyeuse satire du monde de la voyance
128 pages, 17,12 F T.T.C.

Vincent VARGAS
« FLEUR DE LA BOUE »
Le sacrifice jusqu'à la prostitution pour assurer l'avenir de son fils
96 pages, 17,12 F T.T.C.

poésie

Michel BERNAERT
« GOUACHES »
112 pages, 16,05 F T.T.C.

Claude-Louis RICHE
« QUAND ÉSOPE CONTAIT »
32 pages, 12,84 F T.T.C.

Michel JACUBOWSKI
« LE BAISER DU POÈTE »
176 pages, 19,76 F T.T.C.

Raymond DELALANDE
« RÉMINISCENCES »
80 pages, 19,26 F T.T.C.

Jean-François CHIANTARETTO
« M'ENTENDEZ-VOUS ? »
80 pages, 16,05 F T.T.C.

Dany PAIMPOL
« INSTINCTS EN SOMMEIL »
80 pages, 16,05 F T.T.C.

Georges BALDINO
« LE TEMPS DES FEUILLES MORTES »
256 pages, 29,96 F T.T.C.

Michèle PRADIER
« OMBRES ET LUMIÈRES »
80 pages, 16.05 F T.T.C.

R.-C. BAYSSET
« LE BRUIT DU SILENCE »
128 pages, 19,26 F T.T.C.

Jean-Claude LANDRAIN
« LA VÉRITÉ »
96 pages, 16,05 F T.T.C.

Robert VITTON
« A MES HIBOUX DE CHEVET »
48 pages, 16,05 F T.T.C.

Jean-Claude PICOU
« TEMPS DIFFICILES »
112 pages, 16,05 F T.T.C.

Jacques LOISEAU
« LA TERRE EN FEU »
96 pages, 16,05 F T.T.C.

Norbert GLADY
« DÉLIRES »
144 pages, 16,05 F T.T.C.

Yves PERRINE
« RESTE DU TEMPS »
96 pages, 16,05 F T.T.C.

Jean-Marie OUSTRY
« ÉTERNEL ABIME »
80 pages, 16,05 F T.T.C.

JACKY
« LE FEU, LA VIE, L'AMOUR, LA MORT »
192 pages, 19,26 F T.T.C.

Maurice de VESSAC
« FEEDBACK »
160 pages, 12,26 F T.T.C.

Bernard SCHROEDEL
« LE TRIANGLE ROMPU »
272 pages, 29,96 F T.T.C.

François GOLFIER
« MALAISES »
96 pages, 16,05 F T.T.C.

Pauline DEROCHE
« AU NOM DU CIEL ET DE LA TERRE »
128 pages, 16,05 F T.T.C.

Jacques JAUDEL
« MES CATHÉDRALES »
208 pages, 23,54 F T.T.C.

Jane-Christine POGU
« LA PYRAMIDE D'AMOUR »
192 pages, 20 F T.T.C.

essais

Suzette DAVIET
« DE LA LATÉRALITE AU LANGAGE »
L'évolution entravée de jeunes enfants : étude de cas précis
160 pages, 20,33 F T.T.C.

Frédéric GERSON
« L'AMITIÉ AU XVIII[e] SIÈCLE »
Le cheminement d'un concept depuis l'Antiquité : vertu ou passion
256 pages, 32,10 F T.T.C.

André ROLE
« UN DESTIN HORS SÉRIE »
Bory de Saint-Vincent (1778-1846) ou la vie aventureuse d'un savant
272 pages, 32,10 F T.T.C.

Joelle LE MORZELLEC
« LA QUESTION DE JÉRUSALEM »
Histoire et importance politique de Jérusalem
288 pages, 34,24 F T.T.C.

Maurepas AUGUSTE
« GENÈSE D'UNE RÉPUBLIQUE HÉRÉDITAIRE » (25 mai 1957 en Haïti)
Contre la tyrannie des « tontons macoutes »
328 pages, 32,10 F T.T.C.

Jacques DJIAN
« JUDAISME ET CHRISTIANISME DEVANT L'ESPRIT MODERNE ET LA RAISON »
En parallèle sous le rapport des critères de l'universalité
224 pages, 27,82 F T.T.C.

Suzanne DUMARTIN
« UN PARADIS PERDU ET RETROUVÉ : LE NUDISME »
Un témoignage d'amour et de reconnaissance au soleil
128 pages, 17,12 F T.T.C.

Marcel MALASSENET
« MENDIGOTS OU TRICHEURS »
Les souvenirs d'un chauffeur de taxi
112 pages, 19,26 F T.T.C.

O. CALVO
« LA DÉMYSTIFICATION DE PICASSO »
Le purgatoire des artistes vient-il de s'ouvrir pour Picasso ?
160 pages, 23,54 F T.T.C.

Eugène JARMON
« LA NATION JUIVE OU LE SYSTÈME DÉMOCRATIQUE A-T-IL FAIT FAILLITE ? »
Pour une moralisation des institutions nationales
316 pages, 29,96 F T.T.C.

Raymonde GODFROY
« NON AUX CAMPS DE LA MORT, SECOURS AUX INNOCENTES VICTIMES, NON A L'AVORTEMENT »
La médecine n'est pas réservée aux seuls bien-portants
64 pages, 14,98 F T.T.C.

Démètre TRIANDAFIL
« RÉFLEXIONS DE FIN DE CARRIÈRE »
Interrogations et propositions pour demain
288 pages, 27,82 F T.T.C.

Jean-Gaston BARDET
« MYSTIQUE ET MAGIES »
Contre les magies, des jalons pour un nouveau règne de l'Esprit
514 pages, 34,24 F T.T.C.

Georges de LA GRAVES
« L'IMPÉRIALISME ROUGE »
Un cri d'alarme contre le piège marxiste
358 pages, 26,75 F T.T.C.

Maurice GOD
« LES GROGNARDS DE BOURGES »
Carnets d'un agent de liaison en 39-40
224 pages, 23,54 F T.T.C.

Robert DORVEN
« LE SENS COMMUN »
Des sciences de la nature aux sciences de la vie
160 pages, 19,26 F T.T.C.

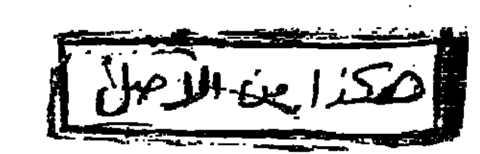
Charles LIBLAU
« LES KAPOS D'AUSCHWITZ »
Souvenirs d'un prisonnier politique des « camps de la mort »
160 pages, 19,79 F T.T.C.

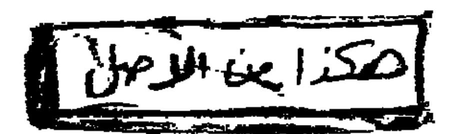
Jacques ALAPHILIPPE
« ACCOUCHEMENT SANS DOULEUR, MYTHE OU RÉALITÉ »
Une étude qui cherche à localiser le douloureux de l'accouchement
224 pages, 27,82 F T.T.C.

Denise LILLER
« LES FRANÇAIS VUS DE L'OUEST »
Le regard d'une Américaine sur la France de 1960 à 1970
160 pages, 20,33 F T.T.C.

3 BIS, QUAI AUX FLEURS • PARIS 4e • 325-85-44

DIFFUSION, LIBRAIRIE, VENTE : 7, rue des Carmes. — PARIS (5e). — Tél. : 033-75-95.





Le Monde DES LIVRES

J.-B. Pontalis à l'écoute du docteur Bensaïd

Le médecin et ses patients

★ LA CONSULTATION, du Dr Norbert Bensaïd. Mercure de France. 308 pages, 32 F.

LE *Malade imaginaire* s'achève, on s'en souvient, par l'intronisation d'Argan comme médecin. Le corps souffrant se transfigure en corps des doctes. C'est là l'expression fantastique et plaisante d'un vœu profondément inscrit chez l'homme malade : maîtriser par la science, fût-elle verbale, le silence bruyant des organes, des humeurs et des viscères et, au-delà, conjurer la mort aussi certaine qu'obscure dans son cheminement. Mais qu'on associe dans le sens inverse, comme le fait un beau récit d'Allendy, les deux termes médecin malade, le trouble nous gagne aussitôt. Le malade « promu » médecin mettait à notre portée l'illusion de l'omni*science et de l'omnipotence sur notre* corps : le médecin « tombé » malade nous dit au bout du compte l'impuissance du remède et la puissance du mal : *le mal court*...

On pourrait reconnaître là les deux extrêmes du discours médical, qui comportent l'un et l'autre leur vérité. Or nous n'avons plus guère d'yeux et *d'oreilles que pour le premier* : un idéal conquérant de maîtrise et de contrôle. Il ne s'est jamais affirmé avec autant de force qu'aujourd'hui. Il *est célébré, diffusé, étayé, de* l'hôpital au laboratoire, par des techniques d'inspection et de traitement nombreuses et raffinées. Même ce qui tient en échec le progrès de la médecine vient confirmer son ambition : l'obstacle est localisé, il sera surmonté. Question de temps et de moyens.

La plainte la revendication l'attente muette

Nous sommes si imprégnés de cette conviction que nous sommes d'abord tentés, en écoutant avec le Dr Bensaïd les patients qui viennent le *consulter cet après-midi-là, parmi* tant d'autres, de limiter la portée de son témoignage : mais ce ne sont pas tous de vrais malades ! Mais ce n'est plus de la médecine, c'est de la *psy-quelque chose !*

Un tel jugement ne devrait pas résister un instant à l'examen. Sur les seize cas rapportés, la proportion de malades qui seraient étiquetés par la médecine la plus classique comme « organiques », comme « fonctionnels », et comme étant *du registre psychologique ou psychiatrique*, se retrouverait, je sup*pose, à peu près dans toute clien*tèle de généraliste. Quant à la *conduite thérapeutique, elle ne vise* pas, bien entendu, à « psychologiser » à tout prix la maladie. Si une psychologie est en cause, et elle l'est nécessairement, au moins tant que le pouvoir médical ne sera pas dévolu à la combinatoire de l'ordinateur, c'est celle du médecin *dans sa relation au malade* ; si elle doit être prise en considération, et elle l'est rarement, c'est parce qu'elle est partie prenante dans la consultation. Elle trouve son point de départ dans des questions toutes simples : pourquoi ce malade me met-il mal à l'aise, ou me fait-il commettre cette erreur, pourquoi ne *suit-il pas le traitement, ou me le* dicte-t-il ? etc. De telles questions sont le plus souvent éludées dans la pratique médicale : c'est qu'une *fois reconnues, elles rapprochent* dangereusement le médecin du malade. Il se trouvera probablement des lecteurs pour penser que Ben*saïd n'est pas assez docteur :* gageons que ce seront les malades imaginaires...

On aurait tort de rattacher la méthode que Norbert Bensaïd rend sensible avec tant d'honnêteté et, si j'ose dire, de fraîcheur, au courant dit psychosomatique. L'intérêt majeur du livre est ailleurs. Ce n'est pas seulement que, pour la première fois, un médecin, sans se livrer à la toujours trompeuse et complaisante auto-analyse, nous dit, mieux : nous montre, comment il fonctionne, sur quoi se fondent ses décisions ou ses indécisions, et quelles sont, au cours du moment-clé, qui ouvre ou qui ferme, de la consultation, ses réactions tranquilles ou anxieuses face à la plainte, la revendication, l'attente muette de ceux qui ont recours à lui. Cette démarche conduit à un singulier renversement de perspective.

J.-B. PONTALIS.

(Lire la suite page 13.)

Kurt Vonnegut

UN ESTOMAC D'AUTRUCHE

★ « LE BREAKFAST DU CHAMPION », de Kurt Vonnegut Jr., traduit de l'anglais par Guy Durand. Le Seuil, dessins de l'auteur, 270 p., 30 F.

IL était une fois un jeune militaire américain qui, revenant de la guerre, décida d'écrire ce qu'il avait vu et souffert, et de gagner beaucoup *d'argent. Mais quand il tenta de rendre, noir sur* blanc, les bombardements de Dresde, les mots se dérobèrent, l'histoire, « son » histoire, s'esquiva comme si elle avait honte d'elle-même et le témoignage dérapa dans la science-fiction. L'œuvre, « Abattoir-5 », n'en devint pas moins un best-seller et son auteur, Kurt Vonnegut, un des pionniers de la contre-culture.

Six romans suivirent, dont quatre sont aujourd'hui traduits en français. Chacun prend davantage ses distances avec la réalité et surtout avec le réalisme, accusé de donner des événements une version *tronquée, partiale, logique, d'imposer son ordre au* chaos. « *Moi je mettrai du chaos dans l'ordre* », déclare fièrement Vonnegut. Son dernier ouvrage, « le Breakfast du champion » (baptisé en l'honneur *d'une marque de céréales qui garantit la forme* olympique), tient parole.

« Rends-moi ma jeunesse ! »

Pourquoi ce défi, ce refus de raconter, cet acharnement à casser la baraque ? Peut-être pour *nous empêcher de « consommer » l'ouvrage, pour* qu'il nous reste sur l'estomac et nous empêche de dormir ; pour dénoncer aussi les dangers de toute littérature, pour nous inviter à nous passer de *« modèles » et à penser tout seuls.* « Aux approches de la cinquantaine, écrit Vonnegut, enragé et mystifié par les décisions idiotes de mes concitoyens, j'en suis venu à les plaindre en comprenant à quel *point était naturelle et innocente leur conduite* abominable qui déclenchait de telles catastrophes. Ils faisaient de leur mieux pour vivre comme des personnages de romans... Voilà, par exemple, pour*quoi ils se tuaient si fréquemment entre eux, procédé* particulièrement expéditif pour mettre fin à un livre. Et voilà pourquoi leur gouvernement les traite comme des serviettes en papier. Les écrivains se comportent *ainsi à l'égard des personnages secondaires qu'ils* ont inventés. »

L'heure du grand nettoyage a donc sonné. Le *montreur de marionnettes va se laver la cervelle de* toute trace d'idées reçues et libérer ses pantins, à commencer par un certain Kilgore Trout, son héros favori, « le seul à avoir assez d'imagination pour *soupçonner qu'il est lui-même la création d'un autre* être humain ». Comme son père spirituel, ce Trout écrit, mais sans succès ; quelques obscurs éditeurs pornographiques consentent à publier ses récits de



science-fiction dans des fascicules aux titres accrocheurs, « Jarretière noire » ou « Folle bouche », illustrés de photos obscènes. Un jour un de ses *textes tombe dans les mains d'un milliardaire qui* lit : « Cher monsieur, vous êtes le sujet d'une expérience tentée par le Créateur de l'univers. Vous êtes la seule personne qui sache qu'elle peut choisir ce *qu'elle fera l'instant d'après, et pour quelle raison.* Les autres ne sont que des robots, des machines. » Cette révélation rend le lecteur fou. Alerté par l'effet de sa prose, Trout s'enfuit, Vonnegut se lance à la poursuite, affrontant en chemin un molosse inventé par lui dans un moment d'aberration. Il finit par rejoindre son personnage et par lui présenter ses excuses pour le sort effroyable *qu'il lui a infligé* au cours de deux cent soixante-dix pages.

« Monsieur Trout, dit-il, le comte Tolstoï a libéré ses serfs ; moi, je vais rendre leur liberté aux personnages qui m'ont servi avec tant de fidélité durant ma carrière d'écrivain... Allons, debout, vous êtes libre ! » Mais l'autre, loin de se confondre en remerciements, s'accroche à son ancien maître et gémit : « Rends-moi ma jeunesse ! »

On voit que la farce se nourrit de symboles. Elle déploie l'absurdité de la condition humaine comme un papier tue-mouches auquel viennent se coller *tous les vices de l'époque : pollution, explosion dé*mographique, érotisme, conditionnement et manipulation des foules. Vonnegut se recule pour juger son tableau de chasse : « C'est vraiment un bou*quin détestable que tu es en train d'écrire, dis-je.* » « Je sais, dis-je. Tu as peur de te tuer un jour comme ta mère, dis-je. » « Je sais, dis-je. » Il plaisante ? Allez savoir. Il se cache derrière cette mon*tagne de détritus dont il tire notre « breakfast ».* « *Si vous n'aimez pas ça, vous n'aurez rien d'autre* », bougonne-t-il.

Mais si, *nous l'aimons ce gigantesque amuse*-gueule et nous attendons la suite avec confiance. Car jamais Vonnegut ne parviendra à étouffer le conteur qui l'habite et qui lui souffle ses plus brillantes trouvailles. *Puisse le public français décou*vrir bientôt « Welcome to the Monkey House », (Bienvenue dans la cage aux singes), succulent recueil de nouvelles qui mettent, elles aussi, l'homme *en boîte, ce qui est l'unique manière de le garder* frais pour les cannibales que nous sommes.

GABRIELLE ROLIN.

UNE SORTE DE « DOUCEUR TERRORISÉE »

« *LES COBAYES* », de Ludvik Vaculik

AVEZ-VOUS déjà élevé des cochons d'Inde chez vous ? Savez-vous, par exemple, qu'il leur faut un bon quart d'heure pour se remettre d'un choc et que si, d'impatience, vous les bousculez au bout de dix minutes, ils en recomptent quinze avant de bouger ? Ne trouvez-vous pas qu'ils ont l'air, quand on les embête, de *« lions qui auraient avalé des missionnaires et imiteraient leur sainte mine »* ? Ou encore de *« quelqu'un qu'on aurait terriblement rossé sans toutefois le briser moralement »* ?

C'est en tout cas comme ça que le héros de Vaculik voit *les Cobayes* (1). Et on peut lui faire confiance, car il ne s'intéresse vraiment qu'à eux depuis le jour de Noël où il en a offert une paire à ses fils de treize et neuf ans.

Non que la banque de Prague où il travaille manque de mystères. On y vole librement, et la police, qui fouille à la sortie, garde pour elle les sommes récupérées. La circulation clandestine qui s'ajoute ainsi à la masse monétaire officielle risque de provoquer des catastrophes. Il est d'ailleurs question que la République soit « lombardée », sans qu'on sache au juste quelle menace couvre ce mot mystérieux, et un « ingénieur » haut placé a caché un tonneau dans son placard en vue d'échapper à on ne sait quelle spirale inflationniste. Le même dirigeant semble faire du trafic de cobayes et en donner en pâture à une martre terrée dans son jardin.

Mais le héros ne se sent pas vraiment concerné par l'avenir d'une société où il est condamné à trier les billets de façon que les liasses présentent la même image dans le même sens. Il n'espionnerait pas son supérieur, au risque de sa vie, s'il ne le soupçonnait de faire du tort à des animaux. Même le sort de sa femme institutrice ou d'un de ses fils, tombé malade et hospitalisé, le préoccupe moins que celui de ses bestioles...

LA plus grande partie de son temps, et du livre où il consigne ses observations, se passe à regarder comment se comportent les deux cochons d'Inde. Quand l'un des deux va mourir, il le dorlote comme un gosse et lui joue au violon les notes *sol-ré, quinte préférée*, comme chacun sait, de tout *cavia porcellus* à l'agonie. Grâce à la femelle achetée en remplacement du mâle défunt, des espoirs de procréation mettent un comble à sa passion d'éleveur en chambre.

Passion toute naturelle de la part de l'ancien paysan qu'il est. « *Sans animal à soigner*, dit-il, *un homme de la campagne n'est pas en règle, et il manque aux citadins l'attention sans attente, l'oubli de soi, que procure l'observation des bêtes.* » Sans compter que les plus hautes réflexions peuvent s'ensuivre sur la nature même du cobaye : « *N'est-ce qu'une mécanique poilue, ou une idée divine égarée, qui se serait heurtée à l'obstacle du manque d'éducation ?* »

Mais cette sérénité et cette élévation philosophique ne font que masquer, ou du moins combattre, le vertige de sadisme que donne le spectacle de tout être plus faible que soi. Sans se départir de sa prévenance attendrie, le narrateur ne peut s'empêcher de jouer avec la peur de ses protégés, de les poser sur un tourne-disques, de les plonger dans sa baignoire jusqu'aux limites de la suffocation, ou de les abandonner à la convoitise d'un chat.

Se venge-t-il ainsi du peu de prise qu'il a sur sa vie et sur sa famille ? Pas même : il subit seulement la tentation banale de qui tient une vie en son pouvoir, et c'est une tentation qui rend fou. *Si équilibré soit-il à l'origine, le narrateur* sent monter en lui une insidieuse déraison, à commencer par celle d'écrire : « *L'homme normal n'écrit pas*, remarque-t-il ; *sauf s'il s'agit d'un caprice ou pour gagner sa vie, c'est la preuve d'une impuissance ou d'un dérèglement des nerfs.* » N'est-ce pas d'ailleurs un signe de lézarde intérieure que, pour évoquer ses expérimentations troubles, et s'en disculper, il passe de la première à la troisième personne, ce vieil alibi des romanciers !

RIEN de plus irritant que le réflexe occidental qui consiste à chercher systématiquement dans toute littérature venue de l'Est la trace métaphorique d'un propos politique censuré. Il faut pourtant bien admettre que l'ambiguïté dans l'amour des bêtes n'est pas l'unique sujet des *Cobayes*, publiés directement en France sans l'avoir été à Prague.

Exclu du parti communiste en 1967 pour son soutien public à Dubcek, auteur en 1968 du manifeste des « deux mille mots », privé de tribune, Ludvik Vaculik évoque en clair, à propos d'un article de son personnage sur les mœurs des cochons d'Inde, les refus officiels de publier. Il lui arrive aussi d'ironiser sur les soirées amicales entre ménages du parti, ou sur le rackett policier à la sortie de la banque. « *C'est pire que Chicago* », dit quelqu'un.

Par **Bertrand Poirot-Delpech**

Mais plus profondément il vise l'absurdité d'un système bureaucratique où, selon le mot de Breton, « *l'histoire tombe au-dehors comme la neige* », et qui fait peu de cas des individus. Nul doute en effet que les tours de passe-passe monétaire auxquels se livre la banque d'Etat ne renvoient symboliquement à une disposition discrétionnaire et clandestine des hommes, et pas seulement de leur argent.

Le trafic de cobayes que découvre le narrateur vise encore plus nettement la réalité politique, puisqu'il se fait ni plus ni moins au profit d'une martre, c'est-à-dire d'une loutre de Sibérie dont les Russes tirent le très recherché « kolinski ». Dès lors, tout paraît faire allusion aux déchirements de Prague depuis 1968...

CE serait pourtant *réduire le livre* que de le limiter à des évocations codées de l'immédiate actualité tchèque.

Au-delà de la « normalisation », les personnages retrouvent, comme par atavisme, les réflexes du *Brave soldat Chveik* à l'égard de la domination des Habsbourg. Ne serait-ce que par la compagnie et l'exemple des bêtes. Les cobayes, comme les chiens du héros de Hasek, enseignent à l'homme occupé l'art de faire le gros dos, l'opportunisme des petites opportunités qui laisse intact l'opprimé et sape la cause de l'oppresseur tout en paraissant la favoriser et lui complaire. Négative sur le plan individuel, cette force d'inertie peut devenir, collectivement, la plus puissante des résistances, l'instrument le plus sûr de libération.

D'autres parentés se font jour en cours de lecture. Par-delà les risques de faillite économique, le déluge auquel se prépare l'« ingénieur » de la banque rappelle les menaces de conflagration, les frayeurs cosmiques et les rapports entre réalité et illusion tels que les rêve un *visionnaire comme Edgar Poe. La Descente dans le maelström* est explicitement évoquée, et la scène finale de vengeance contre le trafiquant de cobayes fait songer à cette autre « histoire extraordinaire » qu'est *la Barrique d'amontillado*.

MAIS comment ne pas penser d'abord à Kafka, et pas seulement parce que nous sommes à Prague sur les traces d'un petit employé persécuté !

Il y a les références avouées : tel collègue de bureau se nomme « K », une fillette folle tient le rôle du destin, comme chez le peintre Titorelli du *Procès*, des souterrains minent la ville et les enfants, myopes, s'y changent en taupes...

La ressemblance est pourtant plus *enracinée que l'auteur ne l'avoue* ; comme si la ville de Prague, quel qu'en soit le régime, avait le génie de modeler les esprits et de les jeter dans des inter*mittences de cauchemar. Le* narrateur des *Cobayes* a, en effet, la même façon que Joseph K. de s'interroger sur ce qui l'opprime ou l'oppresse, puis de *paraître s'en désintéresser*, de laisser passer étourdiment l'occasion de tirer ses angoisses au clair.

« *J'ai quelque chose d'important à faire aujourd'hui, mais quoi ?* » ; « *Je suis au courant, si tant est que je sois au courant de quelque chose...* » : ces bizarreries aboulîques du personnage de Vaculik pourraient être de Joseph K., de même que ses indifférences ou ses fatigues subites au moment d'obtenir des renseignements de l'appareil en place, y compris sur la santé de son propre fils.

A la réflexion, cette étourderie apparaît comme la meilleure défense, dès lors que l'individu est aux prises avec n'importe quelle organisation sociale où il ne se reconnaît pas. Implorer trop ardemment des explications reviendrait à se mettre davantage sous la coupe de qui est censé ordonner les procédures — et y succombe lui-même le plus souvent. L'acquiescement est alors la seule arme du faible, la distraction son salut.

De là cette impression de « douceur terrorisée » que Starobinski percevait sur le visage de Kafka et qui définit, à travers les cobayes tchèques de Vaculik, tout humain bafoué. Terreur heureusement provisoire : même tremblant de frousse, le dos aplati, les pattes tétanisées, il reste dans l'œil rouge ou noir du cochon d'Inde, regardez-le bien, une lueur de malice, un air de feinte, de vigueur intacte, qui autorise tous les espoirs de revanche et a de quoi empê*cher de dormir* l'éleveur le plus assuré de ses droits...

(1) Traduit du tchèque par A. Bojar et P. Schumann-Aurycourt. Gallimard (collection « Du monde entier »). 193 pages 25 F.

LITTÉRATURE ET CRITIQUE

« Les paraboles » d'Alain Veinstein

★ REPETITION SUR LES AMAS. Mercure de France. 108 pages, 25 F.

PARMI les poètes de l'extrême laconisme — un peu dans la lignée de René Char, mais avec un moindre souci de la lumière, et un peu dans celle d'André du Bouchet, avec une ambiguïté plus facilement acceptée, — Alain Veinstein prend d'emblée une place bien à lui. La page blanche étant un objet en soi irrécusable, à chaque expression elle semble lutter avec cet autre objet qu'est l'écriture. On peut lire l'espace, qui dérange et détruit ce qui est écrit.

Alain Veinstein incarne la seconde génération des poètes qui se sont penchés, dans le corps même de leurs poèmes, sur le *pourquoi*, le *comment*, le *tant-pis* et l'*à-quoi-bon* du poème. Entre l'indicible et l'exprimé, Alain Veinstein glisse des définitions mystérieuses, des proverbes abstraits et comme une timide musique destinée à saper le parti pris de l'analyse. Il en émerge de singulières paraboles sur le « je », sur le verbe et sur l'identité physique. On en retiendra la densité remarquable.

> Comme un amant
> je répétais le nom de la lumière.
>
> Je me reprenais, me retournais,
> comme s'il y avait quelque étendue
> à embrasser.
>
> Je travaillais à tenir debout.
>
> Il n'y avait que quatre murs
> formés des lettres de mon nom.

ALAIN BOSQUET.

Vient de paraître

Politique

JEAN-PIERRE LE DANTEC : *Bretagne : re-naissance d'un peuple.* — Le mouvement culturel et politique du peuple breton prépare un « changement de cap » des luttes (Gallimard, coll. « La France sauvage », 336 p., 18 F.)

Histoire

RAY PETITFRERE : *Pas à pas avec Hitler.* — L'itinéraire du Führer, en Europe. Dans ce tome II : Berlin, le Brandebourg et la Rhénanie... (Presses de la Cité, 479 p., 32 F.)

ANDRE LEBON : *l'Asiate.* — Le témoignage d'un cinéaste d'actualités sur le Vietnam. (Albin-Michel, 251 p., 27 F.)

PIERRE GEORGES : *Champions à vendre.* — Le sport « gangrené par l'argent » : un livre collectif, écrit par des journalistes, qui prend des allures de réquisitoire. (Calmann-Lévy, 228 p., 24 F.)

Critique littéraire

Les Critiques de notre temps et Breton. — Présentés par Marguerite Bonnet, les jugements de Blanchot, Foucault, Gracq, etc., sur l'auteur de *l'Amour fou.* (Garnier, 190 p., 11,40 F.)

Humour

YVAN AUDOUARD : *Lettre ouverte aux cons.* — « La chose du monde la mieux partagée », selon le critique du *Canard enchaîné.* (Albin-Michel, 189 p., 19,50 F.)

Correspondance

ALBERTINE SARRAZIN : *Lettres de la vie littéraire.* — Présentées par Josane Duranteau, les lettres d'Albertine à ses amis, à son éditeur, à son mari, durant sa brève carrière littéraire. (Pauvert, 259 p., 33,50 F.)

Littérature étrangère

JOHN LE CARRE : *la Taupe.* — Le retour de George Smiley, par l'auteur du célèbre *Espion qui venait du froid.* Traduit de l'anglais par Jean Rosenthal. (Laffont, 381 p., 36 F.)

B. TRAVEN : *Indios.* — Par l'auteur du *Trésor de la Sierra-Madre,* le Mexique quatre siècles après la conquête. Traduit de l'anglais par Jacqueline Castet. (Calmann-Lévy, 302 p., 29 F.)

SAMUEL FULLER : *Mort d'un pigeon, Beethovenstrasse.* — Le cinéaste américain est aussi l'auteur de romans d'aventures. Traduit de l'anglais par Jacques Lourcelles. (Calmann-Lévy, 256 p., 26 F.)

Nouvel éclat de la mode « rétro »

UNE LYCÉENNE SOUS L'OCCUPATION

★ LES ANNEES DOUBLES. JOURNAL D'UNE LYCEENNE SOUS L'OCCUPATION, de Micheline Bood. Robert Laffont, 344 p., 36 F.

EN 1940, Micheline Bood avait quatorze ans. Le 1er avril, elle acheta un cahier vert, et commença : « *Cette fois, c'est décidé ! (Et ce n'est pas un poisson d'avril.) J'écris sérieusement mon journal puisque je n'ai personne d'autre à qui me confier.* »

Les adolescents ont tendance à se croire seuls au monde : enfant choyée, pourtant, Micheline Bood gardera tous ses petits et grands secrets pour le seul confident dont elle est sûre : son journal. Après le cahier vert viendront le rose, le rouge, le bleu, le brun, témoins de la transformation de l'auteur, et témoins, en même temps, des événements de la vie quotidienne dans le Paris de l'occupation.

Recueillis et présentés par Jacques Labib, ces documents font revivre un climat que retrouveront avec émotion ceux qui ont vécu cette époque, et que découvriront avec curiosité ceux qui ne l'ont pas connue. La mode « rétro » ici triomphe. On revoit les jeunes filles, cheveux au vent, rouler à bicyclette dans un Paris vide et silencieux, leurs jupes fleuries gonflant derrière elles. On frémit de l'inconscience de Micheline, qui, bien sûr, ne sait rien des camps de la mort, et qui frôle plus d'une fois le pire, par gaminerie, par jeu, avec l'esprit frondeur d'une petite Parisienne trop débrouillarde : puisqu'elle est « bonne en dessin » (autant qu'elle est « bonne en français »), elle n'hésite pas à se fabriquer un « ausweis » pour pouvoir prendre le métro avec son chien.

La catastrophe sera évitée de justesse quand la fraude se découvrira. Mais, pour Micheline, ces graves dangers sont juste sur le même plan que les ennuis scolaires et les petits chagrins sentimentaux. Délibérément anglophile, la petite lycéenne, pourtant, sent parfois son cœur battre pour un beau vainqueur à peine entrevu. Avec naïveté, avec aussi une lucidité souvent sévère pour elle-même, elle raconte à son journal les folies innocentes de son imagination.

L'attachante personnalité de Micheline, son évolution rapide, encore accélérée par des circonstances exceptionnelles, rivalisent d'intérêt avec la foule d'anecdotes historiques notées ici au jour le jour : le temps où les Parisiens avaient droit à 72 grammes de viande par semaine était aussi, pour l'auteur, le temps du premier amour, évoqué avec une pudeur charmante.

Dans le monde presque exclusivement féminin de Paris en guerre, Micheline s'épanouit avec une belle franchise, à la fois intrépide et vulnérable. A la libération, elle note tranquillemnt : « *Papa est arrivé hier, à 11 h. 30. Nous nous sommes aperçues que son retour n'est pas si catastrophique que nous l'imaginions. Il est très gentil, et si nous lui donnons tout de suite de bonnes habitudes il ne sera plus aussi embêtant qu'il l'était autrefois.* » C'est sur cette note optimiste que se tait le journal.

Ce livre refermé, on aimerait savoir si Micheline Bood a continué à écrire. On aimerait savoir comment elle a continué de vivre. On est un peu triste de la quitter si tôt.

JOSANE DURANTEAU.

QUI A INVENTÉ LE « MINISTRICULE » ?

A la suite de mon dernier article consacré au roman de Robert Escarpit, « le Ministricule » (« Le Monde des livres » du 21 juin), plusieurs lecteurs m'ont écrit que je félicitais à tort l'auteur pour l'invention de ce mot. Ils assurent que ce surnom a été appliqué par Léon Daudet à François-Albert, ministre de l'instruction publique du premier cabinet Herriot du Cartel des gauches (15 juin 1924-10 avril 1925).

Mais un autre lecteur, M. J. Blasquez, de Dourdan, assure que c'est le duc d'Audiffret-Pasquier, député normand, qui est l'auteur du terme. François-Albert, nous dit-il, était de très petite taille. A l'époque où il dirigeait l'instruction publique, l'Action française tenait le haut du pavé au quartier Latin. Un jour qu'il brandissait ses foudres à la tribune de la Chambre contre les trublions de droite, il entama une belle envolée par un retentissant : « Moi, le ministre... » L'interrompant, le duc d'Audiffret-Pasquier bondissait de son siège : « Le ministricule ! »

J. P.

Deux truands pour nourrir la légende

★ RENE LA CANNE, de Roger Borniche, Fayard, 438 p., 32 F.
★ JO ATTIA, de Nicole Attia, Gallimard, 247 p., 32 F.

CERTAINS truands s'élèvent parfois au-dessus de la médiocrité du milieu et leurs actions se parent alors d'une légende qu'une société frivole répand volontiers. Mais on ne range pas un René Girier et un Jo Attia d'un geste distrait au magasin des croquemitaines : leur courage d'abord vaut bien un coup de chapeau. Et puis ils ne se sont pas faits les thuriféraires de leurs propre œuvres. Cette discrétion peut ressembler au bon goût. Il y a enfin cette impression de gâchis qu'on ressent à la lecture de ces deux vies et dont personne n'est tout à fait innocent.

René Girier et Jo Attia commencent, en effet, par une jeunesse entrechoquée. Roger Borniche, l'ancien « flic », comme il l'avait déjà fait pour le tueur Emile Buisson (1), raconte sa poursuite du « roi de l'évasion », de René Girier, dit René la Canne. Il ne nie pas le mauvais départ. Nicole Attia, qui relate la vie de son père avec une évidente dévotion, insiste aussi sur le raté du « Grand Jo » au démarrage dans la vie.

L'enfance difficile, cette image d'Epinal pour antichambre de prison, ajoute donc un point commun à Jo Attia et à René Girier. Jo, né en 1916, a à peine connu ce père qui a abandonné sa famille après la Grande Guerre. Né en 1919, René Girier se heurte à un père dur, intransigeant, qui l'abandonne pour une peccadille à des juges interloqués. L'un escalade les murs des maisons de « redressement », l'autre court les rues et se frotte aux caïds lustrés du macadam. L'engrenage est en place.

Un ami de Pierrot le Fou

L'intermède militaire n'interrompt pas le cours des choses. Déjà étiqueté forte tête, Jo Attia est expédié aux trop célèbres Bat' d'Af. Il en reviendra couvert de tatouages et accompagné de Pierre Loutrel qui, avant de devenir une vedette posthume du cinéma, se placera en tête du box-office du crime sous le surnom de Pierrot le Fou.

Quant à Girier, ce fou de liberté lui, il aligne trois cents jours de prison... pour deux cents jours de présence à l'armée. Il sera réformé sans qu'on sache qui s'est fatigué de l'autre.

Attia revient aux expédients, Girier part en expéditions. L'un veut mener joyeuse vie en luron que la morale n'effleure guère, l'autre veut qu'elle paraisse belle puisqu'elle est laide. Attia, avec son allure de boxeur au cœur chaud, suit son goût des mauvaises fréquentations. René la Canne, sous son masque de séducteur, prépare ses coups comme une vengeance.

La guerre qui surgit complique à peine leur « travail », et, avec l'occupation, vient le temps des juteuses affaires. Attia choisit la Résistance. Il y participe à sa manière, entre deux coups, zigzaguant au milieu d'un monde de collabos et de gestapistes dignes d'un film « rétro ». Son patriotisme truculent, mais indéniable, n'a pas laissé un instant l'ancien Bat' d'Af' hésiter sur l'identité de l'ennemi. Lafont, le sinistre chef de la Gestapo de la rue Lauriston, n'hésite pas non plus : il expédie Attia vers Mauthausen, l'un des camps de la mort.

Les anciens de Mauthausen ne l'oublieront pas. Quand il comparaît en 1953 devant les jurés de la Seine pour l'une de ses affaires, ils viendront témoigner « du courage et du dévouement exceptionnel de Jo Attia, qui a sauvé de la mort un grand nombre de ses camarades ». « *Il volait pour nous donner à manger* », criera un témoin. Cela lui vaudra, cette fois, d'être acquitté.

Le rôle équivoque du S.D.E.C.E.

On pourrait croire qu'après tous ses démêlés avec la justice, Attia se tiendrait tranquille, mais il y avait le S.D.E.C.E. Là aussi, le truand mène ses différentes activités de front. On le rencontre un peu partout en Afrique noire pendant la période troublée de la décolonisation. Des stocks d'armes changent de mains, la mort frappe soudain. Au fil des chapitres apparaissent ainsi des noms connus, comme ceux de Lopez, Boucheseiche, Figon, protagonistes de l'affaire Ben Barka. Cette barbouzerie dégage d'étranges relents et éclaire crûment le rôle du S.D.E.C.E...

Le personnage de Roger Borniche n'est pas aussi ambigu. Girier s'y révèle d'abord pour ce qu'il est : un homme traqué. Il s'était porté travailleur volontaire en Allemagne pour échapper à une inculpation des autorités françaises. Mais bientôt Paris lui manque et on assiste alors à une fuite du « volontaire » à travers l'Allemagne nazie, une fuite éperdue et saisissante. On comprend la fascination que ce gibier cavaleur exerçait sur le chasseur Borniche, d'autant que la poursuite est jalonnée de femmes toujours disposées à aider le fuyard. Arrêté, il s'évade. Repris, il s'évade encore — d'un fourgon cellulaire en marche. Borniche l'arrête enfin après de rocambolesques péripéties où interviennent en un cocktail douteux un commissaire-vedette, un avocat véreux, des prostituées, des indicateurs, jusqu'à une jeune fille du « meilleur monde ».

Après une nouvelle condamnation, Attia est sorti de prison pour mourir d'un cancer.

Libéré en 1956, René Girier est devenu un petit industriel de l'Est qui s'occupe ardemment d'un club de jeunes. Borniche et lui sont désormais amis.

L'un est mort sans avoir décroché. La société (peut-être « le clan ») a su l'utiliser sans le récupérer. Elle en avait sans doute besoin pour ses coups bas.

L'autre s'est refait une vie, sans bruit, ni tambour ni trompette. On peut préférer ce destin-là.

BERNARD ALLIOT.

(1) Dans *Flic Story*. Voir « le Monde des livres » du 21 juin 1973.

ÉCHOS ET NOUVELLES

— UNE EXPOSITION SWEDENBORG est ouverte jusqu'au 13 juillet à la librairie du Merveilleux 19, rue Condorcet, Paris).

— LE PRIX DE L'INSOLITE (5 000 F), décerné pour la première fois, est allé à Henri Guigonnat pour son roman « Démence en Lituanie » (Flammarion).

— LE PRIX DE L'AFRIQUE MEDITERRANEENNE, décerné par l'ADELF (Association des écrivains de langue française) a été attribué à Ahmed Abdesselem pour « les Historiens tunisiens des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles » (Ed. Klinsksieck).

— SOUS LE TITRE « Politique, religion, écriture chez Spinoza », les conférences données par le Père Stanislas Breton à l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm en 1971-1972 sont désormais disponibles. Destinées aux « agrégatifs », ces leçons constituent un apport original aux études spinozistes. L'ouvrage est diffusé par « Profac », qui distribue les publications de la faculté de théologie de Lyon. (Profac, 25, rue du Plat, 69288 Lyon Cedex 1. 94 p., franco de port : 11 F.)

— APRES LES « GIMMICKS » I et II, excellents manuels d'anglais parlé, voici le « Gimmick » espagnol destiné aux débutants, qui sera suivi d'un « Gimmick » II pour élèves avancés : même méthode mise au point par Adrienne, jeune Américaine enseignant l'anglais à Paris et qui a fait ses preuves : l'appréhension de la langue par groupes de mots et expressions idiomatiques.

L'ouvrage s'assortit d'un lexique de fautes typiques, faux amis et mots à ne pas employer. (Flammarion, 186 pages, 20 F.).

D'autre part, chez Hachette littérature, Adrienne publie deux petits recueils anglo-français d'« Idioms » et de « Sexpressions » illustrés par Michel Claude et qui témoignent de façon amusante de la différence de psychologie des peuples... (12 F chaque volume.).

PHILOSOPHIE

Présence de Nietzsche

UN INÉDIT

Coups de marteau sur l'enseignement

★ SUR L'AVENIR DE NOS ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT. Gallimard. Traduit de l'allemand par Jean-Louis Backès. 154 p. Gallimard. Collect. « Idées », 4,25 F.

DE tous les écrits « mineurs » de Nietzsche, ces cinq conférences prononcées à Bâle en 1872, publiées après sa mort et restées jusqu'à *ce jour inédites en français*, sont parmi les plus déconcertants. Invité à prononcer une série de conférences « *sur l'avenir de nos établissements d'enseignement* », le jeune professeur avertit déjà son « honorable public » qu'il ne répondra *pas à cette question, n'étant pas* prophète, mais qu'il va analyser la situation de l'enseignement allemand, qu'il s'agisse de l'école communale, du gymnase, de l'école technique ou de l'Université. Si la référence aux Grecs nous renvoie à *la Naissance de la tragédie*, le ton général de ces conférences, les notations incisives qui les émaillent annoncent déjà l'iconoclaste, le philosophe au marteau.

Car c'est bien à coups de marteau que Nietzsche va frapper sur cet enseignement pour en montrer la faillite et la prétention. Il rend, certes, *hommage aux buts sublimes qui ont* présidé à sa fondation mais il constate que, malheureusement, toutes les tentatives faites pour réaliser ce noble idéal n'ont conduit qu'à des échecs. En voulant réformer l'enseignement, on l'a surtout « médiocrisé ». Deux tendances contradictoires et aussi néfastes sont responsables pour Nietzsche de cette décadence : la volonté d'élargir de plus en plus la culture et la nécessité de l'affaiblir. Sans doute l'enseignement moderne se veut-il « démocratique », mais c'est à la condition que la culture que l'on y enseigne soit d'abord devenue la « servante de l'Etat ».

Même si Nietzsche présente ces idées comme étant celles d'un philosophe qu'il a entendu discourir dans un bois, avec un de ses disciples, *l'artifice ne trompe personne.* Aussi ne peut-on qu'être frappé par la radicalité et la violence de sa dénonciation. Non seulement il ne croit pas à la possibilité de ressusciter l'idéal culturel dans sa pureté, mais il estime qu'en ces temps de confusion extrême, on pourrait bien assister à la destruction de l'Université et du gymnase : *la culture que* l'on prétend y transmettre ne forme *absolument personne. A l'ancienne* culture humaniste, on oppose désormais « la culture *rapide* », *universelle et* rentable. Suprême trivialité, on voudrait aussi faire croire qu'elle conduit au bonheur.

Pour Nietzsche, il s'agit, en fait, d'une nouvelle et lente barbarie. Le « libre penseur » est devenu un fonctionnaire, un fossoyeur d'idées. Quant à l'aspiration à la culture *populaire, il* n'y voit que mensonge : cette culture populaire est médiocre et si on la revendique, c'est que l'Etat exerce son oppression. Nietzsche n'est guère plus tendre à l'égard de la « culture scientifique », ce que l'on appellerait aujourd'hui l' « *hyperspécialisation* ». L'enseignement scientifique n'est pas supérieur *à l'enseignement littéraire. Sans doute* y acquiert-on un savoir spécialisé, « de plus en plus aléatoire et invraisemblable » par lequel le savant se distingue de la masse, mais il se confond avec elle dès qu'il sort de sa discipline. Le savant est aussi *inculte que l'ouvrier qui, toute sa* vie, n'aurait appris que les mêmes gestes destinés à fabriquer la même vis. Entre la médiocrité culturelle de la masse et la fausse culture scientifique, il accorde une place particulière à la presse, « couche *de colle visqueuse* », *qui permet* d'unir les joints entres toutes les *formes de vie et qui donne* l'illusion d'une culture générale.

« Une impénitente barbarie »

Tableau pessimiste ? Nietzsche ne veut pas décourager ses auditeurs — *étudiants et professeurs — mais montrer* du doigt les grandes tares de *l'enseignement moderne.* La pédagogie lui semble en grande partie responsable de cette crise. Ce qui la caractérise, c'est un manque total d'imagination, des méthodes archaïques et rigides faites de vieilles habitudes. Toute réforme universitaire *devrait, pour lui, commencer* par une refonte radicale de l'enseignement *du gymnase,* et elle seule permettrait ensuite une transformation de la vieille Université. D'ailleurs, Nietzsche prophétise l'effondrement de tous les « établissements de culture » si on parvient réellement à transformer le lycée. Celui-ci, loin de former la personnalité de l'élève, lui inculque une érudition grise et *inutile par un enseignement totalement* coupé de la vie. Alors que tant *d'élèves sont incapables de parler* et d'écrire correctement leur propre *langue, on voudrait les initier à la* « composition allemande ». Quant à l'enseignement des classiques, il est risible ! A quoi bon étudier les classiques si on ne donne pas les moyens de les comprendre ? Cette culture formelle, « impénitente barbarie », n'est qu'une *illusion* vaniteuse.

L'*Université* n'échappe pas non plus à ses invectives. Il se moque des prétentions *orgueilleuses* de la sacro-sainte philologie dont il est issu, et qualifie ceux qui prétendent « posséder » la culture grecque de traîtres et d'imposteurs, condamnés à être écrasés *par les statues qu'ils* tentent de relever.

Quand on relit, un siècle plus tard, ces conférences écrites par un *jeune et fougueux philologue* de vingt-huit ans, élevé à la vieille école de Pforta, *nourri par* les respectables universités allemandes, membre des corporations d'étudiants batailleurs, on est frappé par leur étonnante actualité. On ne sait trop ce qu'il faut admirer le plus : la précision et la force de l'analyse ou *la magnifique insolence. Le plus* inquiétant, c'est que ce réquisitoire est loin d'être *dépassé.*

JEAN-MICHEL PALMIER.



Le médecin et ses patients

(Suite de la page 11.)

Ah ! si le médecin n'était que le sujet supposé guérir, il s'accommoderait bien de ce rôle, après tout confortant ! Mais le docteur Bensaïd nous fait sentir autre chose : *que pour* avoir une chance d'être précisément *efficace, il doit d'abord consentir* — dans une certaine mesure qui reste à déterminer, à inventer, pour chaque cas — à se laisser *utiliser* par ses patients. La fameuse formule de Balint, dont se réclame l'auteur, sur le médecin comme médicament s'anime ici de toute la transparence, et de toute l'opacité, de l'expérience *quotidienne.*

Nous trouverions en ce point de quoi *différencier la relation médicale* de la relation psychanalytique. Car *ce qui est en jeu* dans les rencontres ici rapportées définit moins une relation de transfert qu'un éventail de modes d'emploi : du bon ou du mauvais usage des maladies au bon ou mauvais usage du médecin.

Ce qui *surcharge* le médecin, c'est, au-delà du problème fort réel du nombre des malades, la variété et le poids des *demandes* qu'il doit effectivement prendre en charge. Et ce qui le fait *généraliste,* au-delà de l'étendue des capacités qui sont attendues de lui, c'est son aptitude à repérer dans le spectre toujours plus étendu de ces demandes, souvent aussi massives qu'*insaisissables,* la singularité de chacune avec la *réponse qu'elle implique : ici adresser* au spécialiste ; là conduire le patient à se reconnaître malade ; parfois, paradoxalement, respecter le compromis, quand il n'est pas trop coûteux pour les uns et les autres, que peut représenter l' « être-malade ». Rien de bien spectaculaire en tout cela, simplement ce qu'on *appelle une pratique,* avec ce qu'il faut de distance et de proximité, d'ouverture et de fermeté. Qualités qui se trouvent ici dans l'écriture, comme si une telle pratique, quand il en est rendu compte sans emphase, engendrait tout naturellement un talent d'écrivain. *Conjonction rare,* qu'on a plaisir à saluer.

J.-B. PONTALIS.

PLAN DE L'ÉDITION

PARUS AUX EDITIONS GALLIMARD

TOME III. — « Humain, trop humain » et fragments posthumes 1876-1879. Traduit de l'allemand par Robert Rovini (2 volumes, 582 et 486 pages, 62,50 F).

TOME IV. — « Aurore » et *fragments posthumes 1879-1880.* Traduit de l'allemand par Julien Hervier (788 pages, 47,80 F).

TOME V. — « Le Gai Savoir » et fragments posthumes 1881-1882. *Traduit* de l'allemand par Pierre Klossowski (612 pages, 33,95 F).

TOME VI. — « Ainsi parlait Zarathoustra ». Traduit de l'allemand par *Maurice de Gandillac* (456 pages, 43,80 F).

TOME VII. — « Par-delà le bien et le mal », « la Généalogie de la morale ». Traduit de l'allemand par *Cornelius Heim,* Isabelle Hildenbrand et Jean Gratien (498 pages, 37,80 F).

TOME VIII. — Volume 1 : « Le Cas Wagner », « Crépuscule des idoles », « l'Antéchrist », « Ecce Homo », « Nietzsche contre Wagner ». Traduit de l'allemand par Jean-Claude Hémery (606 pages, 75 F).

A PARAITRE :

TOME I. — Volume 1 : « Naissance de la tragédie » et fragments posthumes 1871-1872. Volume 2 : Ecrits posthumes 1870-1873.

TOME II. — Volume 1 : « Considérations inactuelles » I et II et fragments posthumes 1872-1874. Volume 2 : « Considérations inactuelles » III et IV et fragments posthumes 1874-1876.

TOME VIII. — Volume 2 : « Dithyrambes de Dionysos » et poésies posthumes (édition bilingue).

TOME IX. — Fragments posthumes 1882-1888 (six volumes).

ENTRETIEN

Où en sont les œuvres complètes?

Il y a sept ans paraissait le premier volume de l'édition française des « Œuvres philosophiques complètes » de Nietzsche, aux éditions Gallimard. A l'occasion de la publication du tome VIII, qui comprend des textes aussi fondamentaux que « l'Antéchrist » ou « Ecce Homo », nous avons demandé à M. Maurice de Gandillac, coresponsable avec Gilles Deleuze de cette édition en France, et à M. Dyonis Mascolo, qui y collabore activement, de bien vouloir faire le point sur cette vaste entreprise.

— On a cherché à minimiser l'intérêt des fragments inédits publiés conjointement avec chaque œuvre éditée. Comment situer leur importance ?

DYONIS MASCOLO. — Elle est, d'abord, quantitative. Plusieurs des œuvres fondamentales, *Aurore* par exemple, sont composées d'aphorismes « cueillis » par Nietzsche dans ses carnets. Le travail *présent consiste donc à publier,* en même temps que le texte livré par Nietzsche au public, l'intégralité des aphorismes non retenus. Dans le cas d'*Aurore*, on dénombre mille sept cent soixante-trois fragments posthumes. Parmi eux, six cent vingt et un seulement avaient été publiés en allemand dans l'édition Naumann-Kröner. L'édition française en contient donc plus de onze cents totalement inédits.

— Cette masse de textes nouveaux modifie-t-elle notre vision de Nietzsche ?

DYONIS MASCOLO. — Elle doit en tout cas nous contraindre à renouveler notre lecture. Il faut, en effet, prendre garde qu'il donne aux notions dont il use des sens extrêmement différents se*lon le moment où il écrit.* Le terme de « volonté de puissance », par exemple, a d'abord eu une portée critique. Nietzsche la dénonce comme irrigant toutes les morales du bien et les valeurs qui les accompagnent. Dans d'autres textes, au contraire, par provocation, il valorise cette même volonté et en énumère les vertus. C'est ce goût de la provocation qui a permis les plus graves mésinterprétations de Nietzsche par les idéologues de droite et d'extrême droite.

— Vous pensez que cette édition peut couper court à de telles falsifications ?

DYONIS MASCOLO. — *Je crois* surtout que ce travail permet de restituer à la pensée nietzschéenne sa dimension proprement contradictoire et, si l'on peut dire, « tensionnelle ».

Il est très facile, par exemple, de se forger l'image d'un Nietzsche *misogyne et anti-féministe.* Dans le chant de Zarathoustra intitulé *De petites jeunes et de petites vieilles,* on peut lire : « *Pour la guerre l'homme doit être élevé, et la femme pour le repos du guerrier ; tout le reste est folie.* » Et pourtant, dans une première version du texte, Nietzsche avait écrit : « *L'homme est, tant qu'il y aura des hommes, exercé à la guerre et à la chasse : c'est pourquoi il aime maintenant la connaissance comme la plus vaste occasion de guerre et de chasse. Ce qu'une femme pourrait aimer surtout dans la connaissance ne pourrait qu'être autre chose...* »

Sans « *forcer* » ce dernier texte, il me semble qu'on peut y lire l'annonce (ou l'espoir) que la femme, une fois libérée de ce qui la maintient hors du pouvoir, institue un nouveau procès de connaissance — une écriture, une pensée nouvelles et spécifiquement féminines.

— Une fois achevées ces Œuvres philosophiques complètes, aurons-nous « tout Nietzsche » ?

MAURICE DE GANDILLAC. — Certes non, car il restera encore à publier toute la correspondance, qui comprend plusieurs milliers *de pages, et qui, je crois,* est essentielle. Mais Colli et Montinari n'envisagent pas de pouvoir mener à bien leur travail critique sur la correspondance avant plusieurs années. Il restera également les œuvres philologiques de Nietzsche, les textes de jeunesse antérieurs à *la Naissance de la tragédie*, cahiers d'écolier, poèmes et *surtout* travaux d'étudiant et de professeur. Un choix de ces textes, en deux volumes, est en manuscrit, traduit, prêt à imprimer, depuis deux ans...

— Même encore partielle, cette édition a-t-elle suscité un renouvellement des études nietzschéennes ?

MAURICE DE GANDILLAC. — J'ai pu constater à Cerisy au cours du colloque Nietzsche (1) *combien les auteurs d'exposés ou* d'articles se réfèrent volontiers à ces fragments posthumes. Je crois pourtant que c'est avant tout l'évolution propre de notre phi*losophie qui vient modifier notre* figure de Nietzsche. Aujourd'hui, il y a une nette opposition entre les tenants de deux types de lecture. D'une part, une lecture « *traditionnelle* » *attachée au sens* explicite du texte et qui peut se révéler très éclairante, comme l'a montré l'intervention d'Eugen Biser à Cerisy. Et, d'autre part, une lecture du contenu latent, du *non-dit du texte,* comme celles de Derrida ou de Deleuze. Ces méthodes ne s'excluent d'ailleurs en aucune manière, car il ne faudrait surtout pas réduire Nietzsche à l'unité.

— Ne l'a-t-on pas fait trop souvent ?

DYONIS MASCOLO. — C'est pourquoi il ne me semble plus possible aujourd'hui d'être « nietzschéens », de feindre de croire que Nietzsche apporte au monde une vérité nouvelle. Il n'y a jamais prétendu. Sous tout ce qui se *présente* comme des apparences de vérité, il voit le processus généalogique de l'erreur. C'est pourquoi il a toujours refusé le recours au système. C'est pourquoi aussi il importe de rendre à sa publication la rigueur qu'elle mérite. Là où il y a trahison philologique, toutes les autres trahisons peuvent s'ensuivre.

Propos recueillis par
ROGER-POL DROIT.

(1) Les contributions à ce colloque ont été publiées dans la collection « 10-18 », sous le titre « Nietzsche aujourd'hui ? » (2 volumes, 450 et 448 p., 9,95 F chacun).

SCIENCE-FICTION

Une anthologie en livre de poche

C'EST un événement de poids, dans le domaine de la science-fiction — qui fait des lecteurs, sinon des passionnés, de plus en plus nombreux — que la parution de cette anthologie. Elle ne comptera pas moins, en effet, de douze volumes, dont quatre sont déjà sortis : *Histoires d'extraterrestres, Histoires de robots, Histoires de mutants, Histoires de cosmonautes.*

Jacques Goimard, qui est un des auteurs de l'anthologie, en esquisse ici les grandes lignes.

★ LA GRANDE ANTHOLOGIE DE LA SCIENCE-FICTION, de Jacques Goimard, Demètre Ioakimidis et Gérard Klein, « Le livre de poche », quatre volumes parus, huit à paraître ; 8 F le volume.

LE TOUR DU GENRE EN DOUZE VOLUMES

« Pourquoi cette anthologie ?

— Avant tout, pour faire le point. Aux Etats-Unis seulement, il a été publié plus de trente mille nouvelles de science-fiction depuis 1926. Sur le nombre, il y a évidemment beaucoup de choses illisibles, mais aussi un certain nombre de textes mémorables et même quelques grands textes, que tout le monde devrait avoir lus. Dans cette anthologie, nous avons voulu donner au lecteur curieux une idée aussi complète que possible de la science-fiction anglo-saxonne et de son apport à la littérature. Nous espérons aussi, bien entendu, donner aux gens le goût de la science-fiction ; mais cela, n'importe quelle histoire de bonne qualité peut le faire. Ce que nous avons essayé d'offrir dans notre anthologie et qui n'existe pas ailleurs, c'est la possibilité de faire le tour du genre en douze volumes.

— Le tour du genre est-il vraiment complet ?

— Pas tout à fait. Nous avons écarté par hypothèse la science-fiction européenne, ainsi que les précurseurs anglo-saxons d'avant 1930, même s'ils sont aussi essentiels que Wells : il vaudra mieux leur consacrer des anthologies séparées, les différences de style étant trop marquées.

» Quant à la nouvelle science-fiction, celle qui s'est développée aux Etats-Unis et en Angleterre depuis 1965, elle est relativement peu représentée, mais c'est surtout parce que nous avons mis beaucoup de temps à composer notre anthologie et qu'elle s'est développée parallèlement à notre entreprise.

— C'est donc une entreprise de longue haleine ?

— C'est en 1964 que j'ai apporté l'idée au Livre de poche. L'affaire a déjà duré plus de dix ans et elle en prendra au total onze ou douze. Nous avons lu trois mille nouvelles parmi lesquelles nous en avons retenu un peu plus de deux cents. Pour être sûrs de sélectionner les meilleures, nous avons surtout dépouillé les anthologies parues aux Etats-Unis, ce qui représente deux à trois cents volumes.

— Les nouvelles retenues sont-elles inédites ?

— La moitié environ n'ont jamais paru en français auparavant.

— Pourquoi le classement thématique ?

— Pour des raisons qui tiennent à la nature même du genre. Les auteurs de science-fiction passent leur temps à lire de la science-fiction, et ils trouvent des idées de nouvelles en introduisant des variations sur le thème des nouvelles précédentes. L'effort de la science-fiction classique a surtout consisté à développer quelques grands thèmes jusqu'à leurs implications les plus inattendues. Nous avons donc centré chaque volume sur un thème : robots, mutants, cosmonautes, extraterrestres, et bientôt fins du monde, planètes, voyages dans le temps, etc. Non que les auteurs soient sans importance : ils ont chacun leur personnalité, et pour ne pas les oublier, nous leur avons consacré un dictionnaire à la fin de chaque volume. Notre plus grand regret a été de sacrifier d'excellentes nouvelles fondées sur des thèmes rares : il faudrait presque ajouter à l'anthologie un volume d'*Histoires inclassables.*

— Y aura-t-il une suite ?

— Si l'accueil du public est favorable, certainement. La tâche la plus urgente est de compléter l'anthologie par des volumes consacrés à la science-fiction moderne : elle a produit plus de chefs-d'œuvre en dix ans que les générations précédentes en trente ans. Mais elle est de lecture parfois un peu ardue et la science-fiction classique, sur laquelle sont fondés les volumes actuellement prévus, reste la meilleure introduction du genre. »

Propos recueillis par F.W.



JUILLET 1974 LE MONDE

ESSAIS ET DOCUMENTS POLITIQUES

• Afrique

★ Pierre Bertaux : *L'Afrique, de la préhistoire à l'époque contemporaine.*

Editions Bordas, 369 p., 62 F.

Après être restée longtemps le territoire des seuls spécialistes, l'Afrique noire a fait, depuis une quinzaine d'années, son entrée dans le domaine brûlant de l'actualité. Ce manuel abondamment illustré constitue une bonne introduction, scolaire certes, mais présentée de façon suffisamment attractive pour retenir l'attention d'un public assez large. Limité à la partie sud-saharienne du continent noir, il traite successivement des *« siècles obscurs »*, de la pénétration européenne, de la colonisation, sans donner à aucune de ces périodes une place disproportionnée — comme cela reste trop souvent le cas dans beaucoup d'ouvrages analogues. — Ph. D.

★ K. Hazareesingh : *Histoire des Indiens à l'île Maurice.*

Librairie d'Amérique et d'Orient. Adrien Maisonneuve, 223 pages, 54 F.

Ancien secrétaire général du gouvernement mauricien, fondateur de l'Association de culture indienne, K. Hazareesingh retrace la vie des immigrants indiens qui ont si profondément marqué l'histoire de Maurice et ont donné à l'île son caractère original. Dans un style sans prétention littéraire, mais avec clarté et précision, l'auteur raconte, avec une égale ferveur, l'aventure des premiers *« laboureurs indiens importés de Pondichéry »* à Maurice, au XVIII[e] siècle, et la carrière politique de M. Ramgoolam. On regrettera que le récit s'arrête avant la période d'agitation sociale qui a ébranlé l'autorité du premier ministre. Sans doute l'auteur n'a-t-il pas voulu de « fausse note » dans cette histoire d'une société pour laquelle, explique une préface signée par Maurice Druon, *« la volonté de bonheur prime la volonté de puissance »*. — J. G.

★ Jules Chomé : *l'Ascension de Mobutu.*

Editions Complexe, 5, rue du Châtelain, Bruxelles (Belgique).

Interdit en France en janvier dernier, en application de l'article 14 de la loi sur la presse concernant les ouvrages *« de provenance étrangère »* (*le Monde* du 31 janvier), cet ouvrage avait d'abord été publié par les éditions François Maspéro. Solidaires de leur collègue français, les éditions belges Complexe, qui affirment avoir été soumises à *« diverses pressions afin d'empêcher la diffusion de ce texte en Belgique »*, ont pris le relais de François Maspéro.

Auteur de nombreux ouvrages sur l'Afrique centrale, l'avocat bruxellois Jules Chomé dresse ici un sévère et violent réquisitoire contre l'actuel président de la République du Zaïre. Ce dernier en a pris tellement ombrage qu'en mai dernier *« l'affaire Chomé »* fut un des motifs de la rupture du traité d'amitié belgo-zaïrois par les dirigeants de Kinshasa. — Ph. D.

• Amérique latine

★ Georges Lapassade : *les Chevaux du diable.*

Editions universitaires, 130 p., 12 F.

Georges Lapassade retrace ici un séjour de trois mois au Brésil. Il devait y enseigner l'*« analyse institutionnelle »*, qu'il définit avec René Lourau comme la conséquence d'une *« critique de la dynamique de groupe »*. En fait, malgré le climat policier propre au Brésil, il passe rapidement de l'enseignement à la pratique, c'est-à-dire à la critique des institutions universitaires. Pour rendre manifeste la répression culturelle et sexuelle qui pèse sur les minorités ethniques, l'auteur fait ainsi entrer un employé noir, chargé du balayage des locaux universitaires, dans un psychodrame.

Georges Lapassade exalte la contre-culture *« afro-brésilienne »*, réhabilitant la magie *« noire »*, la *« Kimbanda »*, qu'il qualifie de *« dionysiaque »*, face à la magie *« blanche »*, *« récupérée »* par l'élite. Il retrouve ainsi le propos du psycho-sociologue, montrant comment les rites et les danses de la possession peuvent guérir les *« possédés »* en les faisant entrer dans une confrérie. C'est en définitive le *« groupe »*, que ce soit l'assemblée générale étudiante ou la confrérie rituelle des Noirs brésiliens, qui est ici présenté comme le remède aux *« institutions répressives »*. — D. Dh.

RELIGION

★ François Varillon : *l'Humilité de Dieu.*

Le Centurion, 160 pages, 20 F.

Encore un discours sur Dieu. Oui, mais légitime et passionnant. Si Dieu était un être sans visage, dit à peu près le P. Varillon, moi non plus je n'aurais point de visage. Il y a réciprocité entre lui et moi. C'est pourquoi on peut proclamer paradoxalement l'humilité de Dieu, cette vertu méconnue chez les hommes, mais combien plus encore en Dieu !

Certes, de l'humilité de Dieu on ne peut parler qu'analogiquement, car rien de ce que nous disons de Dieu n'est à prendre tel quel. Il n'en reste pas moins que c'est pour avoir trop longtemps méconnu en Dieu ce caractère fondamental pour nous que nous avons exposé son existence même à tant de négations faciles. Telle est l'affirmation essentielle de ce beau livre. Il faut ici être sensible au frémissement du style. Très souvent François Varillon en appelle aux poètes qu'il aime : Claudel et Saint-John Perse, cet « athée » possédé par la transcendance. Mais lui-même n'écrit-il pas de cette encre-là, qui est plus nourrie d'expérience que de concepts ?

J. M.

• Moyen-Orient

★ *Le premier dictionnaire littéraire français-anglais-arabe.*

Professeur de littérature à l'université du Caire depuis un quart de siècle, M. Magdi Wahba, auteur égyptien, s'est fait une spécialité d'écrire simultanément dans les trois langues que l'élite intellectuelle du Proche-Orient se flatte de pratiquer : l'arabe, le français et l'anglais. Après un dictionnaire du cinéma, publié l'an passé au Caire, en collaboration avec M. Ahmad Kamal Morsi, il vient de nous donner un dictionnaire, trilingue également, des termes littéraires (Librairie du Liban, Beyrouth, 703 pages). Cet ouvrage, qui est le premier du genre, constitue un apport précieux pour les études arabes. Il se présente comme une anthologie d'exemples littéraires français et anglo-saxons, suivis de leur explication en arabe. Au mot « romantisme », nous trouvons ainsi des citations de Baudelaire, Flaubert, Stendhal, René Wellek, etc.

Du transcendentalisme d'Emerson aux tropismes de Nathalie Sarraute en passant par le sadisme et la science-fiction, rien ne paraît avoir été oublié par M. Magdi Wahba, dont l'éditeur libanais doit encore publier cette année, toujours selon la même formule de triptyque linguistique, une « Phraséologie politique moderne », où Khrouchtchev, de Gaulle et Nasser remplaceront Molière et William Shakespeare.

J.-P. P.H.

★ André Raymond : *Artisans et commerçants au Caire au XVIII[e] siècle.*

Institut français de Damas, 2 tomes, 920 p.

Plusieurs années de recherche, notamment dans les archives inédites du tribunal religieux et de la citadelle du Caire, ainsi que dans les documents consulaires français, ont permis à André Raymond, directeur de l'Institut français de Damas, de mener à terme la première histoire économique et sociale complète du Caire et de l'Egypte aux dix-septième et dix-huitième siècles. Cette étude embrasse dans ses profondeurs et sa variété toute la vie de l'Egypte des derniers mamelouks, dans laquelle la classe des négociants et des artisans joue un rôle moteur. — J.-P. P.-H.

★ Georges Blond : *La Méditerranée où se joue notre destin.*

Librairie Académique Perrin, 352 p., 37,45 F.

Ancien lieutenant au long cours, Georges Blond voit s'exalter ses dons de conteur lorsqu'il traite de sujets maritimes. C'est le cas dans *la Grande Aventure des océans*, dont, après *l'Atlantique* et *le Pacifique*, il nous donne aujourd'hui le dernier volet.

Il y a près de dix mille ans que les hommes, d'après les récentes données scientifiques, ont fait leur apparition sur les rives de la Méditerranée, ce « centre du monde » durant des millénaires. Accumulant les anecdotes choisies pour leur signification profonde, l'auteur montre que la *mare nostrum* reste bien le lieu des affrontements capitaux ; l'affaire du pétrole vient de le prouver. — G. G.-A.

• Asie

★ Roger Delpey : *Dien-Bien-Phu : l'Affaire.*

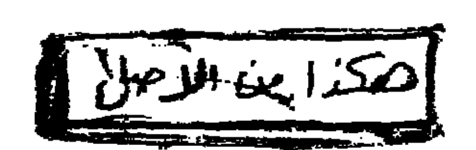
La Pensée moderne, 377 p., 32 F.

Ce premier tome d'un ouvrage qui est en fait une nouvelle histoire de la guerre d'Indochine, ne conduit le lecteur qu'aux premiers instants du combat déclenché contre le camp retranché par le général Giap. Le livre de Roger Delpey — ancien combattant en Indochine et auteur de l'émouvant *Soldats de la boue* — rachète ce qu'il a de prolixe et de touffu par quelques révélations du plus haut intérêt, et notamment par le récit, apparemment incontestable, d'une réunion au cours de laquelle fut peut-être décidé le sort du corps expéditionnaire français en Indochine, celle du comité de défense nationale tenue le 10 février à Saigon.

S'adressant à deux membres du gouvernement, MM. Pleven, ministre de la défense nationale (alors doté des pouvoirs les plus étendus), et de Chevigné, secrétaire d'Etat à la guerre, le général Blanc, chef d'état-major de l'armée de terre, tenta ce jour-là d'arracher la décision d'évacuer Dien-Bien-Phu et de replier l'ensemble du corps expéditionnaire vers le sud. Delpey précise que deux semaines plus tard, le général Fay, chef d'état-major de l'armée de l'air, se faisait fort auprès du général Navarre de procéder à l'évacuation du camp retranché, qui tomba le 7 mai.

Le refus de prendre de telles décisions est présenté par Roger Delpey comme une véritable forfaiture. Son livre a, entre autres intérêts, celui d'imposer une réponse de M. René Pleven, violemment mis en cause devant l'histoire, comme pour mieux dégager la responsabilité des chefs militaires d'Indochine. — J. L.

Les notes ont été rédigées par Francis Balle, J.-J. Barloy, Christian Delacampagne, Philippe Decraene, Dominique Desanti, Dominique Dhombres, Roger-Pol Droit, Paul-Jean Franceschini, Ginette Guitard - Auviste, Roland Jaccard, Jean Lacouture, Jean de la Guérivière, Jacques Madaule, Jean-Michel Palmier, J.-P. Péroncel-Hugoz, Jean-Clément Texcier.



A TRAVERS LES LIVRES

PHILOSOPHIE

★ Jean-François Duvernoy : *la Pensée de Machiavel.*

Bordas, coll. « Pour connaître », 272 p., 38 F.

Par-delà l'image facile, polémique ou stéréotypée que l'on a de Machiavel, par-delà aussi la multitude des commentaires qui déforment ou encombrent l'accès à son œuvre, Jean-François Duvernoy, agrégé de philosophie et professeur à l'Ecole européenne de Varèse, nous fait *redécouvrir la pensée du secrétaire florentin.*

D'abord en revenant aux textes (une excellente « anthologie machiavélienne » complète utilement le volume) et en « situant » l'homme et ses écrits dans la configuration politique et conceptuelle de son temps. Mais il ne saurait être question d'en rester là. En fait, Jean-François Duvernoy mène à bien, avec rigueur — et brio — une lecture *philosophique* de l'œuvre. A travers un examen serré de ses implications anthropologiques et cosmologiques, il donne à voir l'émergence en ce domaine d'une pensée de l'homme *avant* l'âge classique, contrairement aux analyses de Michel Foucault, auxquelles le livre doit malgré tout sa démarche. — R.-P. D.

★ Lavoisier : *Pages choisies. Présentation et annotations d'Ernest Kahane.*

Editions sociales, « Les classiques du peuple », 272 p., 12 F.

On sait le rôle central que joue Lavoisier — ou plutôt sa « figure exemplaire » — dans une longue *tradition épistémologique*, d'Engels à Bachelard. Son nom, en effet, demeure attaché à la fondation du discours scientifique de la chimie.

Mais il n'était plus guère aisé de le lire, ni d'avoir accès aux textes originaux. Aussi faut-il saluer l'heureuse initiative que constitue cette publication dans l'excellente collection de poche que sont « Les classiques du peuple ».

R.-P. D.

★ Léonard Linsky : *le Problème de la référence.*

Traduit de l'anglais par Suzanne Stern-Gillet, Philippe Devaux, Paul Gochet. Le Seuil, 186 p., 36 F.

Cet ouvrage (datant de 1967), mériterait de toucher un assez large public de philosophes *autant que de scientifiques, décidés à sortir* d'une certaine *sclérose* intellectuelle. Des questions comme celle de la référence mettent en *effet en cause les fondements mêmes* de l'épistémologie.

La référence dont il s'agit ici est celle du discours au réel : comment peut-on parler de ce qui n'existe pas, de Pégase par exemple ou *de « l'actuel roi de France » ? C'est le problème* que Russell avait cru résoudre par sa *théorie des descriptions* (1905). En exposant celle-ci, ainsi *que la réfutation qu'en a donnée Strawson (1950)*, Linsky débrouille d'une façon remarquablement claire une importante controverse dont l'enjeu n'est pas moins que le choix entre deux *manières de philosopher.* — C. D.

★ Jacqueline Russ : *les Précurseurs de Marx.*

Bordas, 365 p., 24 F.

Les anarchistes furent-ils autre chose que les « petits-bourgeois » que Marx voyait en eux ? Jacqueline Russ, dans son vaste tableau d'ensemble, *présente les précurseurs de Marx en* les libérant de l'étau marxien. Elle salue la réussite de Fourier, « nouvelle page dans le livre de *l'existence* ».

Elle reconnaît le rôle de Flora Tristan dans « la génèse du messianisme prolétarien de Marx », et rend sa dimension à la gauche hégélienne. Des textes à l'appui, une chronologie, une bonne mise en place font de cet *ouvrage* un instrument de connaissance tout à fait précieux. — D. D.

ÉDUCATION

★ Pierre Gamarra : *La lecture : pour quoi faire ?*

Casterman, 152 p., 16 F.

L'auteur étudie le rapport que les enfants « de huit à quinze ans » entretiennent avec les livres. Il commence par les interroger sur l'idée qu'ils se font d'un écrivain. Un écolier lui déclare, d'une façon significative : « *Je croyais que tous les écrivains étaient morts* ». Pierre Gamarra *pose tout naturellement le problème de la* « littérature enfantine », remarquant au passage que Cervantès, Daniel Defoe, Swift ou même Dickens n'ont pas écrit « pour » les enfants. Ce sont finalement les enfants qui choisissent eux-mêmes leur part dans la littérature et qui s'approprient au cours des siècles Gulliver ou Robinson Crusoé. Pour ce qui est de l'apprentissage de la lecture proprement dit, Pierre Gamarra refuse de choisir entre la méthode syllabique et la méthode globale. Il note simplement au passage que la méthode globale n'est pas une découverte récente et cite un ouvrage datant de 1787 : *Nouvelle manière d'apprendre à lire aux enfants sans leur parler de lettres et de syllabes.*

D. Dh.

★ Paulo Freire : *Pédagogie des opprimés.*

Maspéro, 205 p., 8 F.

Paulo Freire, originaire du « Nordeste » brésilien, qui fut chargé de l'alphabétisation au Brésil par le président Goulart, puis au Chili par le président Frei, critique la « conception bancaire » de l'éducation, dans laquelle le savoir est une « donation » de ceux qui savent à « *ceux qu'ils jugent ignorants* ». Au lieu de communiquer, l'éducateur fait des « communiqués », que les élèves, simples accessoires, reçoivent patiemment, mémorisent et répètent.

A l' « éducation-domination » Paulo Freire oppose l' « éducation-libération ». Il s'agit de « *promouvoir chez le peuple touché par une action éducative une conscience claire de sa situation objective* ». L'éducateur échoue s'il veut « imposer » un savoir, venu d'ailleurs, à des enfants pauvres qui vivent une réalité toute différente de la « vie de famille » imaginée par les manuels. Paulo Freire cite à ce sujet Mao Tse-toung : « *Pour établir un contact avec les masses, nous devons nous conformer à leurs désirs. Dans tout travail pour les masses, nous devons partir de leurs besoins, et non de nos propres désirs, si louables soient-ils.* » — D. Dh.

SCIENCES HUMAINES

★ Henri Pigeat : *Saint-Écran.*

Editions Solar, 220 p., 23,55 F.

Le constat de l'auteur a valeur d'avertissement : « *La télédistribution n'est pas une variante de la télévision à laquelle nous sommes habitués. Elle est une télévision fondamentalement nouvelle.* » Le câble, dont on croyait qu'il *servirait seulement de relais pour la télévision* hertzienne, permet de faire rayonner à la fois l'initiative locale et l'animation communautaire. Soudain, *le téléspectateur devient actif : il prend* la parole, devient acteur ou auteur.

Triple démarche pour Henri Pigeat : il précise d'abord les virtualités que recèle la rencontre miraculeuse du câble et de la vidéo allégée et miniaturisée. Ensuite, il envisage les mérites respectifs des formules juridiques entre lesquelles le législateur devra choisir : commerce ou service public ? Enfin, il considère la nouvelle télévision comme un moyen, et pas seulement *comme une fin en soi. Car l'important est* de savoir ce que la société veut en faire.

Livre audacieux qui confronte la technique et la sociologie au souci de nos libertés. Livre brillant et clair, qui recherche inlassablement dans le présent les clés de notre avenir. L'auteur, il est vrai, sait de quoi il parle : sous les deux derniers ministres de l'information — aux cabinets desquels il appartint — ce jeune « énarque » a eu connaissance de tous *les dossiers sur la télédistribution et s'est pris* de passion pour l'audio-visuel. — F. Ba.

★ Dialogues de France-Culture : *Quelle crise ? Quelle société ?*

Presses universitaires de Grenoble. Préface de Roland Barthes, 186 p., 17 F.

Écrire... Pour quoi ? Pour qui ?

Même éditeur, 216 p., 17 F.

Créés en janvier 1973, à l'initiative d'Agathe Mella, et diffusés depuis chaque mardi, de 20 h. à 21 h. 20, les dialogues de France-Culture, organisés par Roger Pillaudin, sont désormais célèbres. Loin d'être de stériles « face à face », ils constituent des entretiens ouverts où se développe un véritable échange d'idées.

On retrouve, avec le même intérêt, la teneur et la tenue de ces émissions dans les deux volumes qui viennent de paraître.

Le premier rassemble la transcription de sept *émissions portant sur l'analyse des problèmes* soulevés par nos sociétés. De « l'Actualité de l'utopie », dont s'entretiennent François Châtelet et Gilles Lapouge, à la fin de « la Société de gaspillage », dont parlent René Dumont et Alfred Sauvy, on peut désormais *lire* et non plus seulement écouter ces grands débats.

C'est un dialogue entre Maurice Nadeau et *Barthes qui ouvre le second volume, tout entier* consacré aux questions de la littérature. Georges Duby et Pierre Barbèris tentent de définir le rapport entre les œuvres et leur temps, Philippe Sollers et Marcellin Pleynet s'interrogent sur « L'avant-garde aujourd'hui » ; Jean-Pierre Faye et Jacques Roubaud, sur les relations du langage et du pouvoir.

Entre autres. Sans qu'il soit possible de tous les citer, ces entretiens constituent, on le voit, de très précieux documents. — R.-P. D.

★ Theodor Reik : *Le Rituel, psychanalyse des rites religieux.*

Ed. Denoël. Traduit de l'allemand par M. Demet. Avant-propos de J. Hassoun. Préface de S. Freud. 400 p., 65 F.

Injustement méconnu en France, Theodor Reik *(1888-1969), très proche disciple de Freud,* était un maître de l'auto-analyse. Ses *Fragments d'une grande confession* (1) sont un chef-d'œuvre d'ana*lyse psychologique et aujourd'hui, la publication* en français, cinquante-cinq ans après la première édition allemande, de son livre *le Rituel*, nous permet de découvrir des travaux qui marquèrent, avec ceux d'Otto Rank et surtout de Geza Roheim, le fondement d'une nouvelle anthropologie.

Les quatre essais réunis ici par Theodor Reik portent tous sur le rituel, si important pour l'étude des facteurs inconscients dans la psyché collective. A la suite de Freud, Reik compare les *rites religieux et les obsessions névrotiques* ouvrant par-là à l'histoire des religions et des mythes « *des voies nouvelles qui la conduiront sur des terres encore inconnues* ». — R. J.

★ Konrad Lorenz : *Evolution et modification du comportement (L'inné et l'acquis)*

Payot, 159 pages, 30 F.

Distinguer, dans le comportement d'un animal, ce qui est inné de ce qui est acquis, est une tâche délicate · Lorenz cherche, dans ce livre, à définir ces deux notions capitales en psychologie.

L'inné lui apparaît comme l'ensemble des « *renseignements* » *qu'une espèce a recueillis* durant son évolution et qui se sont inscrits dans son patrimoine génétique. L'acquis correspond aussi à des renseignements, mais ceux-ci sont seulement obtenus par l'individu pendant sa vie.

Critiquant l'attitude des éthologistes de langue anglaise, qui tendent à minimiser l'importance de l'inné, Lorenz cite l'exemple du jeune martinet · né dans un recoin obscur, celui-ci s'élance un jour dans le vide et vole d'emblée parfaitement : les renseignements que lui ont apportés ses gènes rempliraient plusieurs volumes... — J.-J. B.

HISTOIRE

★ M.-M. Hast : *le Masque de fer.*

Tchou, 240 p., 29 F.

Le masque de fer est un des monstres du Loch-Ness qui font régulièrement surface chez les éditeurs. L'énigme intriguait déjà la Palatine ; *Voltaire en fut le premier « publicitaire ».* On nous propose aujourd'hui une nouvelle « solution révolutionnaire ».

Largement inspiré par les travaux de Georges Mongrédien auxquels il rend hommage, l'auteur retient *le même « candidat » au masque* : Dauger, parmi les quarante-six recensés à ce jour comme possibles ; mais ce « valet » n'en est plus un, loin de là. Il s'agit d'Eustache Dauger de Cavoye, camarade de jeux de Louis XIV, comme son cadet Louis, et comme lui, demi-frère du roi.

Pourquoi, alors, la différence de traitement entre le marquis de Cavoye, intime à vie dont l'enrichissement fut *constant*, et *Eustache*, captif au secret ? Endetté, compromis dans plusieurs scandales, celui-ci aurait été arrêté à Londres pour avoir tenu des propos « abominables ». Des inconvénients du bavardage... La thèse est séduisante. — G. G.-A.

★ Josette Saleh et André Sioufi : *les 6001 jours du Liban.*

Editions Privat, Toulouse, 258 p., 50 F.

Pour raconter l'histoire du Liban en ces 6001 jours qui sont autant d'années de la *Montagne inspirée*, ce livre allie avec bonheur l'érudition et la fantaisie, le sérieux de l'information et une présentation enlevée et allègre. Le « *refuge entre deux mers de sable et d'eau* », *que les auteurs décrivent avec une ferveur* touchante, arbore les noms les plus légendaires de l'histoire · Tyr, Sidon, Baalbeck. Le patrimoine phénicien ferait aisément oublier l'apogée de la civilisation arabe, les méandres de la Question d'Orient et la structure de l'Etat moderne, savante conciliation des contraires. J. Saleh et A. Sioufi ont le mérite de dévider l'écheveau avec une *grâce toute libanaise.* — P.-J. F.

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 20 h. 30 : Un jour ou deux (ballet).
Comédie-Française, 20 h. 30 : les Caprices de Marianne ; On ne saurait penser à tout.
Théâtre de Chaillot, salle Gémier, 20 h. 30 : Phèdre.

Les autres salles

Antoine, 20 h. 30 : le Mari, la Femme et la Mort.
Atelier, 20 h. 30 : le Médecin malgré lui.
Athénée, 21 h. : le Sexe faible.
Carré Thorigny, 20 h. : Mon œil.
Charles-de-Rochefort, 20 h. 45 : Jamais deux sans toi.
Gaîté-Montparnasse, 21 h. : Loretta Strong.
Gymnase, 21 h. : le Cheval évanoui.
Hébertot, 21 h. : Candida.
Huchette, 20 h 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Le Lucernaire, 20 h. 30 : Molly Bloom ; 22 h. : les Horsains ; 24 h. : Prisoncorps.
Madeleine, 20 h. 30 : le Tournant.
Michodière, 20 h. 30 : l'Amacœur.
Mouffetard, 20 h. 30 : Pourquoi pas Brecht ? ; 22 h. : Hommage à Pablo Neruda.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Plaisance, 20 h. 30 : En attendant Godot.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h 30 : le Tartuffe.
Théâtre de la Cour des Miracles, 20 h. 30 : J'ai confiance en la justice de mon pays.
Théâtre Essaïon, salle I, 20 h. 30 : Comment harponner le requin ; 22 h. 30 : Phèdre — Salle II, 20 h. 15 : Haut-parleurs et cargos lents.
Théâtre du Poteau, 20 h. : la Tour de Babil.
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : le Grand Magic Circus ; (La Galerie), 21 h. : les Ombres.
Théâtre Présent, 21 h. : Sa Négresse Jésus ; 22 h. 30 : la Voix T.P. 74.
Troglodyte, 22 h. 30 : l'Inconfortable.

Les théâtres de banlieue

Montreuil, salle Berthelot, 20 h. 30 : le Bureau.

Les opérettes

Bobino, 20 h. 30 : Il était une fois l'opérette.

Le music-hall

Casino de Paris, 20 h. 45 : Zizi, je t'aime.
Crazy Horse Saloon, 22 h. et 0 h. 30 : Revue.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : les Frères Jacques.
Elysée-Montmartre, 21 h. : Oh ! Calcutta.
Folies-Bergère, 20 h. 30 : J'aime à la folie.
Lido, 22 h. 30 et 0 h. 45 : Grand Jeu.
Mayol, 16 h. 15 et 21 h. 15 : Q nu.
Moulin-Rouge, 22 h. : Festival.
Olympia, 21 h. 15 : Nosotros de America del Sur.
Tour Eiffel, 21 h. 30 : Les magiciens sont parmi nous.

Lyrique

Variétés, 20 h. 30 : Opéra non stop.

Les festivals

FESTIVAL DU MARAIS

Théâtre, hôtel de Rohan-Strasbourg, 20 h. 45 : Othello ; Auberge de l'Aigle-d'Or, 20 h 30 : Comment harponner le requin.

Jeudi 4 juillet

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles :

704-70-20 (lignes groupées) et 727-42-34

(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés.)

Café-chantant, hôtel de Beauvais, 20 h. 30 : Kouthrepye ; 22 h. : Jacques Leguay.
Musique, église Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, 21 h. 15 : Louis Thiry, orgue (Bach).
Diaporama, hôtel de Lamoignon, 21 h. 30 : Artisanat vivant.
Dans la rue, place du Marché-Sainte-Catherine, 20 h. : George Dandin ; rue de l'Hôtel-Saint-Paul, de 18 h. 30 à 22 h. 30 : animation populaire.

Les chansonniers

Caveau de la République : On est pris par les sens.

Le cirque

Carré Thorigny (hôtel Salé), 20 h. : le Cirque Gruss.

La danse

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : Théâtre français de la danse.
Théâtre d'Orsay, 18 h. : Graziella Martinez.
Théâtre des Variétés, 18 h. : Créations chorégraphiques et musicales.
Henri-Varna - Mogador, 20 h. 45 : Danses nationales d'Espagne.

Les concerts

Saint-Chapelle, 21 h. : New Chanber Orchestra, dir. R. Zollman (Haendel, Vivaldi).
Ecole normale supérieure, 21 h. : Siao Ping Pan, piano (Beethoven, Schumann, Ravel, Bartok).
Eglise Saint-Merri, 21 h. : Les Petits Chanteurs de la Résurrection et l'Orchestre de chambre francophone, dir. G. Pernoo (Bach, Mozart).
Eglise des Billettes, 21 h. : Orchestre de chambre Jean Barthe (Vivaldi, Telemann, Bach).
Eglise Saint-Roch, 21 h. : Smith College Chamber Singers (Couperin, London, Schubert, Dufay, Britten).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : la Fin du monde, d'A. Gance ; 18 h. 30 : Fahrenheit 451, de F. Truffaut. Festival de Toulon : 20 h. 30 : Vivre, pas survivre, de J. Schmidt (en présence de l'auteur) ; 22 h. 30 : la Folle de Toujane ou Comment on devient un ennemi de l'intérieur, de R. Vautier (en présence de l'auteur) ; 0 h. 30 : le Funambule, de S. Poljinski (en présence de l'auteur).

Les exclusivités

AMARCORD (It., v.o.) (*) : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

L'ARNAQUE (A., v.o) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-38), v.f. : Napoléon, 17e (380-41-46), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (734-20-70), Omnia, 2e (231-39-36), Helder, 9e (770-11-24), Bretagne, 6e (222-57-97), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

AXEL (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

COMMENT REUSSIR DANS LA VIE QUAND ON EST C. ET PLEURNICHARD (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Wepler, 18e (387-50-70), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Cluny Palace, 5e (033-07-76), Gaumont Sud, 14e (331-51-16), Bosquet, 7e (551-44-11), Ambassade, 8e (359-19-08), Victor-Hugo, 16e (727-48-75).

LA CONVERSATION SECRETE (A., v.o.) : Montparnasse Pathé, 14e (326-65-13), Madeleine, 8e (073-56-03), Saint-Michel, 5e (326-79-17), Saint-Germain Village, 5e (633-87-59), Concorde, 8e (359-92-84).

LA COURSE EN TETE (Fr) : Omnia, 2e (231-39-36).

LE CUISINIER DE LUDWIG (All., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80), Paramount Montparnasse, 14e (326-22-17), Boul' Mich, 5e (033-48-29), Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount Maillot, 17e (747-24-24), Paramount Orléans, 14e (580-03-75), Paramount Montmartre, 18e (606-34-24), Lux Bastille, 12e (343-79-17), Triomphe, 8e (225-45-76), Paramount Gobelins, 13e (707-12-28), Passy, 16e (288-62-34).

LA FEMME DE JEAN (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Royal Passy, 16e (527-41-16).

Les films nouveaux

MEURTRES AU SOLEIL, film américain de Antonio Isasi, avec C. Mitchum, K. Malden, R. Vallone. — v.o. : Saint-Germain Huchette (5e) (633-87-59), Mercury (8e) (225-75-90) ; v.f. : Clichy Pathé (18e) (522-37-41), Gaumont Convention (15e) (828-42-27), Fauvette (13e) (331-56-86), ABC (2e) (236-55-54), Gaumont Gambetta (20e) (797-02-74), Gramont (2e) (742-95-82), Belle Epine (Thiais), Flanades (Sarcelles), Publicis (La Défense), Artel (Rosny), Gamma (Argenteuil).

DON ANGELO EST MORT, film américain de Richard Fleicher, avec Anthony Quinn. — v.o. : Studio Cujas (5e) (033-89-22), Ermitage (8e) (359-15-71) ; v.f : Rex (2e) (236-83-93), Telstar (13e) (331-06-19), Rotonde (16e) (633-08-22), Cyrano (Versailles), Dame Blanche (Garches), Ulis (Orsay), Alpha (Argenteuil).

FEMMES AU SOLEIL (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Gaumont-Elysées II SF, 8e (225-64-29), Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-56-16).

FRANCE S.A. (Fr.) (**) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), UGC-Marbeuf, 8e (225-47-19).

GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), UGC-Marbeuf, 8e (225-47-19).

HOSPITAL (A., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).

JIMI HENDRIX (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).

1789 (Fr.) : 14 Juillet, 11e (700-51-13), Quintette, 5e (033-35-40).

MONOLOGUE (Sov.) : La Clef, 5e (337-90-90), Bilboquet, 6e (222-87-23).

LES OISEAUX, LES ORPHELINS ET LES FOUS (Fr.-Tch., v.o.) : Pagode, 7e (551-12-15).

MAGGOO ET Cie (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), de 12 h. à 18 h. 30.

LES ORDRES SONT LES ORDRES (It., v.o.) : Balzac, 8e (359-52-70) ; Studio République, 11e (805-51-97).

LE PROTECTEUR (Fr.) : Athéna, 12e (343-07-48), Gramont, 2e (742-95-82), Fauvette, 13e (331-60-74).

SHAFT CONTRE LES TRAFIQUANTS D'HOMMES (**) (A., v.o.) : Ermitage, 8e (225-15-99) ; (v.f.) : Clichy-Palace, 17e (387-77-29), Magic-Convention, 15e (828-20-32), Bienvenue-Montparnasse, 14e (544-25-02).

SOLEIL VERT (A., v.o.) (*) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Dragon, 6e (548-54-74) ; (v.f.) : Maxeville, 9e (770-72-87), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Cambronne, 15e (734-42-96), Mayfair, 16e (525-27-06), Montparnasse, 14e (326-65-13).

SWEET MOVIE (Fr.-Ca., v. o.) (**) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Quintette, 5e (033-35-40) ; (v.f.) : Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

STAVISKY (Fr.) Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Quintette, 5e (033-35-40), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Caravelle, 18e (387-50-70).

SUPER TEMOIN (It., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19) ; v.f. : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).

TERRE BRULEE (Ang., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

THE SUGARLAND EXPRESS (A., v.o.) : France-Elysées, 8e (225-19-73), Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; v.f. : Lumière, 9e (770-84-64), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).

TOUS LES AUTRES S'APPELLENT ALI (All., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).

TOUTE UNE VIE (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18), Caméo, 9e (246-20-89), Bretagne, 6e (222-57-97), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08).

TOUTE NUDITE SERA CHATIEE (Brés., v.o.) (**) : Studio Alpha, 5e (033-39-47).

LE TRIO INFERNAL (Fr.) (**) : U.G.C. Odéon, 5e (325-71-08), Biarritz, 8e (359-42-33), Madeleine, 8e (073-56-03), Bienvenüe-Montparnasse, 14e (544-25-02), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Liberté, 12e (343-01-59), Mistral, 14e (734-20-70), Murat, 16e (288-99-75).

UN HOMME QUI DORT (Fr.) : La Seine, 5e (325-92-46), à 20 h. 15 et 22 h. 15.

UNE TOSCA PAS COMME LES AUTRES (It., v.o.) : St-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), Quintette, 5e (033-35-40).

LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Ermitage, 8e (359-15-71), Rio-Opéra, 2e (742-82-54), Arlequin, 6e (548-62-25), P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42), Méry, 17e (522-59-54).

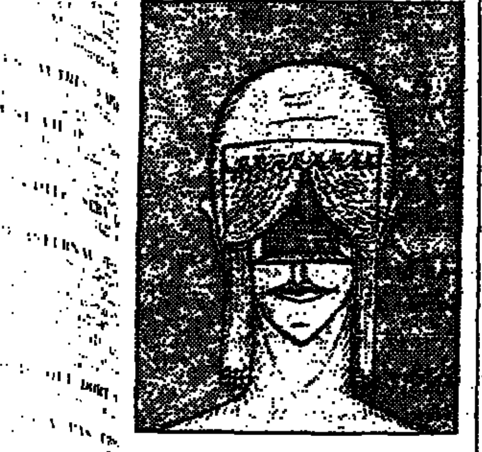
LA VIREE SUPERBE (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).

LES VIOLONS DU BAL (Fr.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29), Maxéville, 9e (770-72-87), Luxembourg, 6e (633-97-77).

WOODY ET LES ROBOTS (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Maxéville, 9e (770-72-87).

ARTS ET SPECTACLES

Festivals



A La Rochelle

BOB WILSON ET PIERRE LOTI

● « La Lettre à la reine Victoria », le spectacle de Robert Wilson, n'a pas été présenté en première le 3 juillet. Depuis la veille, tout le monde arrivait de partout, et non seulement les professionnels, journalistes et directeur du Festival, mais aussi des spectateurs payants venus en train, en voiture, à moto. Robert Wilson ne se montrait pas. Il était enfermé au théâtre avec sa troupe et tentait de résoudre la quadrature du cercle : les changements de décors sur un plateau trop petit. De plus, les éclairages *miraculeux de Wilson* ne se règlent pas par miracle.

A 20 h. 30, on trouvait sur un panneau, à la porte du théâtre, « représentation annulée ». Seuls les invités pouvaient assister à une « couturière ». La Coupe du monde de football recueillait quelques téléspectateurs supplémentaires. A 21 heures, Wilson demandait qu'on le laisse travailler tranquillement. A 22 h. 30, il fallait se rendre à l'évidence : « la Lettre à la reine Victoria » était remise au lendemain.

● Dans ces conditions, puisqu'on est à La Rochelle, ce serait vraiment dommage de ne pas aller jusqu'à Rochefort visiter la maison de Pierre Loti. Il y est né, mais l'a agrandie et décorée avec le revenu de ses droits d'auteur. Pierre Loti était un auteur célèbre et riche. Grand voyageur puisque marin, il avait autant le goût de l'exotisme dans sa vie quotidienne que dans ses romans.

Peut-on parler de vie quotidienne devant ce singulier capharnaüm à la Viollet-le-Duc qui fait penser à l'atelier d'un théâtre ayant connu la gloire avec le répertoire de Victorien Sardou ? D'un salon à l'autre, on va du Charles X à la Turquie, en passant par le Louis XV – Louis XVI, la Renaissance et le gothique. Pierre Loti courait les antiquaires, achetait des cheminées, des vitraux, des boiseries, des escaliers, s'acoquinait au cours de ses croisières avec des contrebandiers qui lui livraient des morceaux de mosquée, un plafond, une frise. Ensuite, dirigeant lui-même les travaux, il faisait compléter le décor par des artisans rochefortais.

Le résultat est impressionnant. Sobriété et austérité n'étaient pas les principales qualités du maître de maison. On l'imagine costumé et changeant de costume pour s'adapter au style de chaque pièce. Il aimait se déguiser. Dans le premier salon, sur un portrait inachevé, on le voit en guerrier arabe enveloppé dans une robe, coiffé d'un casque à deux cornes, la taille serrée dans une large ceinture. Il était fasciné par l'Orient, en ce temps où le mot n'appelait pas immédiatement la vision d'un *puits* de pétrole mais le raffinement d'une préciosité sensuelle.

Pierre Loti aimait changer de temps et de lieux. Dans sa maison-théâtre, il donnait des fêtes costumées (chinoises, Louis XI) à grande mise en scène. D'ailleurs, il était au mieux avec Sarah Bernhardt. Quel dommage de ne pas avoir de documents filmés sur leurs entrevues. Ce devait être monumental. La dernière fois qu'ils se sont vus, elle était infirme. Elle a fait arrêter son coupé blanc dans la petite rue tranquille de Rochefort. Lui reposait dans sa *chambre monacale* tout juste décorée d'un croissant turc et d'un casque de 1914, tout juste meublée d'un lit et d'une vitrine avec des flacons de toilette. Il était hémiplégique. On l'a descendu jusqu'à elle. Ils se sont embrassés et se sont dit adieu.

C. G.

Danse

L'Atelier chorégraphique d'Angers

Entre le 1er et le 14 juillet, Angers devient la capitale internationale de la danse. Pendant quinze jours, professeurs, chorégraphes, jeunes compagnies vont s'y retrouver pour un dialogue permanent ouvert au public. *L'événement est d'importance.* Aucun pays jusqu'ici n'avait pris l'initiative d'une telle confrontation ; mais l'idée était dans l'air.

Jean-Albert Cartier, animateur du Ballet-Théâtre contemporain, a eu l'idée d'associer sa ville à une *manifestation originale*, très ambitieuse, appelée certainement à se développer : « L'affaire, dit-il, s'est décidée très vite. Tout s'est fait en deux mois. Mon idée était de réunir tous les aspects de la danse, d'assurer un brassage entre Paris, la province et l'étranger, entre les créateurs et les spectateurs. La ville d'Angers s'y prête bien ; elle dispose d'une infrastructure satisfaisante : le Centre chorégraphique et le théâtre, la cité universitaire pour héberger les stagiaires, une population acquise à la danse et une municipalité compréhensive qui, il faut le souligner, assure avec le conseil général toute la charge financière de l'opération. Cet Atelier constituera pour beaucoup, j'espère, un véritable électrochoc. »

Une soixantaine d'élèves de quinze à vingt ans, venant des principaux conservatoires de France et d'une dizaine de cours de danse privés, choisis par leurs professeurs, sont accueillis à Angers pour une somme modique (250 et 350 francs). Ils suivent chaque matin l'enseignement donné par des professeurs de qualité (Irina Hudova, du Bolchoï, pour la danse classique; Robert Cohan, du London Contemporary Dance Theatre, pour la danse moderne ; l'Américain Talley Beatty, pour le jazz...). *Entre 18 et 24 heures, ils peuvent* assister aux spectacles non-stop présentés au théâtre municipal par de jeunes compagnies françaises et étrangères, entrecoupés de débats publics sur la gestation des œuvres. Les troupes participantes sont *nombreuses* (Strider, Mummenschanz, Atelier Serge Ceuten, Nourkil, London Contemporary Dance Theatre, Studio du Grand Théâtre de Nancy, Dance Compendium).

Deux colloques sont organisés avec la participation de professeurs, de pédagogues et de chorégraphes, sur les thèmes « Comment enseigne-t-on la danse aujourd'hui » (3-4 juillet) ; « Où en est la chorégraphie aujourd'hui ? » (8-9 juillet).

Trois grandes soirées de ballet *compléteront la confrontation* : un programme Stravinski donné à l'abbaye de Fontevrault par le Ballet-Théâtre contemporain et l'Orchestre philharmonique des Pays de Loire (mercredi 3 juillet), le Toronto Dance Theatre au *cloître du Ronceray* (mardi 9 juillet), le Ballet Gulbekian au château du Plessis-Bourré (jeudi 11 juillet). Le tout s'achèvera par *une grande fête de la danse*, le 13 juillet, sur la place du Ralliement.

MARCELLE MICHEL.

Vieux théâtre, jeunes chorégraphes

A 20 heures, passage des Variétés, « Chez Marcel ». Le café, un long couloir doublé d'un long zinc, s'est brusquement rempli. Les « Jeunes Artistes chorégraphiques » *viennent boire un verre pour célébrer* la première de leur spectacle annuel. Ils se regroupent autour de Serge Keuten, solide et rassurant dans son *bleu de chauffe*, un peu arrondi depuis l'accident qui le tient éloigné de l'Opéra, mais actif et vigilant.

Il n'est pas facile pour un groupe de jeunes artistes de créer et de se produire hors des circuits officiels et des compagnies. Il y a eu le problème de la salle ; le Théâtre de la musique indisponible, le *Carré Thorigny refusé au dernier moment* ; le prix exorbitant des théâtres alors qu'on ne peut compter sur les recettes. Subventionnée par le secrétariat d'Etat à la culture, l'AJAC fut, l'année dernière, patronnée en quelque *sorte par l'Opéra, qui a aujourd'hui son propre atelier de création*. Les danseurs « maison » n'ont pas pu participer à ces soirées d'essai.

Tout n'est pas de la même veine dans le spectacle de ces jeunes danseurs : le Chilien German Silva s'est noyé dans les longueurs d'une chorégraphie très dure certainement pour les interprètes, mais qui manquait de style ; un beau moment pourtant, le solo pour homme dessiné à gros traits sur des halètements amplifiés. *Luis Ruffo, raffiné, très musical*, a réglé sur un adagio de Chostakovitch un pas de deux joliment dansé mais qui n'apporte rien de nouveau, pas plus que « Duo Telis » de Pierre du Villard. On sent cet artiste tenté par de *nouvelles formes d'expression* ; il choisit des musiques contraignantes (Richard Strauss, Ligeti) et reste là sans oser sauter le pas, prisonnier du vocabulaire académique.

Comme on l'espérait, Serge Keuten confirme la solidité de son inspiration ; il est un chorégraphe à part entière. « Les Fillettes », inspiré d'Arrabal, traite le thème de l'étranger. Un certain nombre de « métèques » sont incarcérés dans un pays répressif. Pour suggérer leur incommunicabilité il y a la danse. Chacun a son style propre. Et puis les pas s'accordent, le chant s'y ajoute. Serge Keuten utilise aussi la parole. Elle est donnée aux geôliers ; elle est dérisoire.

Depuis deux ans, Jean-Marc Torres — vingt et un ans — s'est révélé un artiste inspiré. Il se lance avec le même bonheur dans la chorégraphie collective. Avec la complicité du compositeur Manuel *Varela et de son groupe, il a imaginé* un ballet, « Comme ça », dont la genèse se déroule pratiquement sous les yeux du spectateur : un motif à danser à deux, puis à trois, repris par six, cassé, recomposé avec un sens des lignes et des *masses. En deux semaines de répétitions*, J.-M. Torres a su amener des interprètes de formation différente à un style original tout en équilibre, en développements et en souplesse qui tient du rituel.

M. M.

★ Théâtre des Variétés. Jusqu'au 11 juillet. 18 heures.

Cinéma

MORT DE L'ACTEUR ET RÉALISATEUR JOE HAMMAN

L'acteur et réalisateur de cinéma Joë Hamman est mort. Il était âgé de quatre-vingt-neuf ans.

Joë Hamman avait été le premier « cow-boy » du cinéma français. Il avait, en effet, tourné en Camargue dès 1907 un western, le Desperado, *qui mettait en scène un personnage intrépide et cascadeur créé de toutes pièces à partir d'un séjour assez long que Hamman avait fait dans l'Ouest américain. D'autres westerns du même genre allaient suivre* : les Aventures d'un cow-boy à Paris *(1908)*, le Railway de la mort, la Prairie en feu, Cent Dollars mort ou vif *(1910-1911) et toute une série* Arizona Bill *(1911-1912) et une autre prenant comme héros Nick Carter (1913-1914).*

Comme réalisateur, Joë Hamman tourna, notamment, le Gardian *(1921) et* la Fille des pachas *(1926). Il avait tourné comme acteur son dernier film en 1942 avec* le Brigand gentilhomme.

Joë Hamman avait aussi écrit Sur la piste des bisons *et deux livres autobiographiques* : Du Far-West à Montmartre *et* Sur les pistes du Far-West.

INSTITUT

A l'Académie des inscriptions et belles-lettres

ÉLECTION DE L'HISTORIEN GEORGES DUBY

M. Georges Duby, professeur d'histoire du Moyen Age, a été élu lors de la dernière séance de l'Académie des inscriptions et belles lettres au fauteuil de Charles-Edmond Perrin, académicien décédé.

[Né à Paris, le 7 octobre 1919, M. Georges Duby est un des historiens les plus en vue parmi les médiévistes français, et ses ouvrages de recherche ou de vulgarisation font autorité. Agrégé d'histoire et géographie (1942), docteur ès lettres (1952), assistant à la faculté de Lyon (1944), chargé d'enseignement aux *facultés de Besançon* (1950) et d'Aix (1951), maître de conférences, puis professeur d'histoire du Moyen Age à la faculté d'Aix (1953), il tient la chaire d'histoire des *sociétés médiévales* au *Collège de France* depuis 1970. Directeur du comité d'étude des sociétés méditerranéennes, membre du directoire du C.N.R.S. et membre associé de nombreuses académies étrangères, Georges Duby a publié une vingtaine d'ouvrages et de nombreux articles sur sa période historique de prédilection, essais et manuels d'enseignement. Il a reçu, en 1973, le *Prix des ambassadeurs* pour *le Dimanche de Bouvines*, et va publier prochainement le premier tome d'une *Histoire de la France rurale*.]

● L'Académie des beaux-arts a décerné le prix Thorlet à M. Henri Curtil pour son ouvrage sur « les pots de pharmacie ».

SPORTS

LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

WM 74

L'Allemagne fédérale et les Pays-Bas en finale

L'essentiel a été préservé de justesse mercredi 3 juillet au Waldstadion de Francfort et au Wessalenstadion de Dortmund, à savoir la qualification en finale de la dixième Coupe du monde de football des deux meilleures équipes du tournoi. L'Allemagne fédérale, qui a battu la Pologne par un but à zéro, et les Pays-Bas, victorieux du Brésil par deux buts à zéro, terminent, en effet, en tête de leur groupe respectif et se disputeront par conséquent, le 7 juillet à Munich, le titre mondial. Tout est pour le mieux, mais la compétition a bien failli être faussée : à Francfort, des conditions atmosphériques épouvantables auraient dû entraîner le report de la rencontre ; c'est un hasard si un incident de jeu n'a pas dénaturé le résultat final. A Dortmund, l'attitude des joueurs brésiliens, qui ont accumulé les actes de violence, aurait dû être sanctionnée beaucoup plus sévèrement.

Vingt-deux grands acteurs sur une scène marécageuse

De notre envoyé spécial

Francfort. — Jamais l'arbitre autrichien, M. Linemayr, n'aurait dû donner le coup d'envoi du match Pologne-R.F.A. disputé mercredi 3 juillet au Waldstadion de Francfort. Vers 15 h. 30, soit une demi-heure avant le début officiel de la rencontre, un véritable déluge — pluie et grêle — s'est abattu sur la ville, transfor*mant la pelouse du stade en ma*récage. Terrain impraticable, c'est ce qu'aurait décrété n'importe quel directeur de jeu, de la promotion d'honneur à la première division professionnelle.

Mais il s'agissait d'un match de la Coupe du monde, qualificatif pour la finale de Munich : il n'était pas question de renvoyer chez eux les soixante-deux mille spectateurs — le Waldstadion envahi par les supporters de Franz Beckenbauer était, bien sûr, comble — qui stoïques attendaient sous une forêt de parapluies noirs ou dans les deux tribunes couver*tes que la tornade passe.*

Le match commençait avec près d'une demi-heure de retard, dans un vrai bourbier, naturel*lement. La course du ballon* était complètement freinée par les flaques d'eau et les joueurs passaient leur temps à se relever. Contre-pieds, glissades, rebonds inattendus, la partie aurait pu être complètement truquée.

Elle ne le fut pas : grâce au hasard d'abord, grâce ensuite à la technique, à l'expérience professionnelle et à la correction des vingt-deux joueurs qui se sont appliqués à ne pas, à leur tour, se noyer dans la confusion.

S'il ne pouvait pas, évidemment, y avoir de grandes phases de jeu, la rencontre fut relativement plaisante et en tout cas ardemment disputée. Il suffisait d'un résultat nul à l'équipe d'Allemagne fédérale pour accéder à la finale. Après avoir manqué un penalty, mollement tiré par Hoeness au début de la deuxième mi-temps et détourné par le gardien polonais — c'est le deuxième penalty que Tomaszewski réussit à arrêter depuis l'ouverture de la compétition — les partenaires de Franz Beckenbauer trouvaient, par l'intermédiaire de Gerd Mueller, la récompense logique de leur meilleure maîtrise collective.

Ce but, acquis à un quart d'heure de la fin du match, déclenchait une double tempête : un fol enthousiasme s'emparait du public allemand — dizaines de milliers de drapeaux jaune, rouge, noir, frénétiquement agités, clameurs de corrida, chants de victoire, — et... la pluie se remettait à tomber.

Sous la tourmente (de la tribune on ne distinguait pratiquement pas les joueurs les plus éloignés), les deux équipes allaient continuer à pratiquer une sorte de football water-polo, cherchant l'une et l'autre, à tâtons, un ballon insaisissable. La pelouse du Waldstadion prenait l'aspect d'une piscine de boue, plus liquéfiée encore que celle du Parc des Princes après une légère averse.

Cette comédie avait duré une bonne dizaine de minutes. L'arbitre, imperturbable, un œil fixé sur sa montre et l'autre rempli d'eau, tenait bon : arrêter la rencontre n'était-ce que quelques instants avant la fin du temps réglementaire, c'était — toujours le même problème — mettre les organisateurs dans le plus grand embarras. Mieux valait recevoir la foudre sur la tête plutôt que d'encourir celle des autorités.

Soixante-deux mille spectateurs n'avaient plus d'yeux alors que pour la pendule électrique du stade, seul objet vraiment visible. Le coup de sifflet final, la délivrance vint enfin. M. Linemayr pouvait à ce moment éprouver la satisfaction du devoir accompli.

MICHEL CASTAING.

RESULTATS

GROUPE A. — Pays-Bas bat Brésil 2 à 0. République démocratique d'Allemagne et Argentine 1 à 1. Classement : 1) Pays-Bas, 6 pts (différence de buts : pour 8, contre 0) ; 2) Brésil, 4 pts (pour 3, contre 3) ; 3) R.D.A., 1 pt (pour 1, contre 4) ; 4) Argentine (pour 2, contre 7)

GROUPE B. — République fédérale d'Allemagne bat Pologne 1 à 0. Suède bat Yougoslavie 2 à 1. Classement : 1) R.F.A., 6 pts (différence de buts : pour 7, contre 2) ; 2) Pologne, 4 pts (pour 3, contre 2) ; 3) Suède, 2 pts (pour 4, contre 6) ; 4) Yougoslavie, 0 pts (pour 2, c. 6).

Les plus « mauvais joueurs » du tournoi

De notre envoyé spécial

Francfort. — Il y a vraiment quelque chose de pourri dans le royaume de Pelé. Avec l'abdication de son souverain, le football brésilien n'a pas seulement cédé sa couronne, il a perdu la tête. Voir les cham*pions du monde en titre — pour* quelques jours encore — se conduire comme des voyous et prendre le Westphalenstadion de Dortmund pour un terrain vague, cela était, mercredi 3 juillet, une désolation.

Il avait sauté aux yeux de tous les observateurs, dès le match d'ouverture joué contre la Yougoslavie, le 13 juin à Francfort, que l'équipe sud-américaine était méconnaissable.

De match en match, on n'avait jamais retrouvé chez les Brésiliens le trait de génie, la combinaison sublime qui atteignait les foules en plein cœur, qui faisait se *dresser des stades entiers.* C'était du gagne-petit, de la victoire à l'arraché, du football en boîte. Un résultat nul, très heureux, contre la Yougoslavie, puis contre l'Ecosse, un maigre succès face à des formations aussi *primaires ou secondaires* que celles de la R.D.A. et de l'Argentine, rien de bien convaincant.

Mais on commençait tout de même à se poser des questions : le Brésil, comme le célèbre canard de Robert Lamoureux, était toujours vivant, toujours en course, et rien ne paraissait l'abattre, surtout pas les critiques. L'opinion générale se trompait-elle ? L'équipe dirigée par Mario Zagalo cachait-elle diaboliquement son jeu ? L'heure et demie de vérité devait obligatoirement sonner devant la formation des Pays-Bas. Quel *réveil ! Quel cauchemar !*

L'équipe sud-américaine n'a utilisé, pour défendre son titre mercredi à Dortmund, que des méthodes de gouape. Coups de poing et coups de pied. Neeskens, assommé pour le compte par Santos Marinho, Neeskens (qui allait se venger de maîtresse façon en ouvrant la marque) victime d'une terrible charge de la part de Pereira, que l'arbitre renvoyait au vestiaire : l'artisan de la victoire des Pays-Bas a servi de punching-ball aux Brésiliens.

Il a été la cible favorite, mais *tous ses coéquipiers*. Johann Cruijff en tête, assez effacé excepté son joli but, surtout soucieux d'éviter de graves blessures et de se réserver pour la finale, ont dû subir les sévices adverses, sous l'œil plutôt atone *de M. Tschenscher. L'arbitre* ouest-allemand ne s'est décidé à expulser Pereira qu'à quelques secondes de la fin du match. Il n'a pas vu l'agression dont Santos Marinho s'est rendu coupable et il a fermé *les yeux sur les faits et gestes* d'un Rivelinho, le spécialiste des coups francs et des coups bas, ou d'un Ze Maria, odieux personnage qui a raté sa vocation de videur de bals.

Du reste, le comportement de *M. Tschenscher a été ambigu* et l'on peut s'étonner qu'un ressortissant ouest-allemand ait été nommé pour diriger une rencontre qui allait forcément désigner, trois heures après la qualification de la R.F.A., l'ad*versaire de son pays en finale* de la Coupe du monde. Sans mettre en doute la probité de cet arbitre, disons au moins que son rôle était particulièrement ingrat et qu'il ne s'est pas très bien acquitté de sa tâche.

M. Tschenscher aurait dû en effet sévir beaucoup plus tôt et beaucoup plus sèchement, face aux brutalités continues des Brésiliens. Tous les jeux interdits, du placage de l'adversaire à la façon des rugbymen jus*qu'à la pratique de la boxe* française, ont été bons à Rivelinho et à ses coéquipiers pour couper court à l'inspiration néerlandaise.

La préparation de l'équipe brésilienne a coûté, paraît-il, *6 millions de dollars*. On peut se demander à quoi tout cet argent a servi. — M. C.

Tennis

HÉCATOMBE DE VEDETTES A WIMBLEDON

La journée du mercredi 3 juillet a été catastrophique aux vedettes à Wimbledon. Le tenant du titre, le Tchèque Ian Kodes, a été battu par le jeune Américain Jimmy Connors ; le favori numéro un, l'Australien John Newcombe, trois fois gagnant de la finale (1967, 1970, 1971), a été éliminé par son *légendaire compatriote*, Ken Rosewall, et l'inédit Dick Stockton, après avoir vaincu Nastase la veille, a poursuivi sur sa lancée en ne laissant aucune chance à Alexandre Metreveli.

Mais la plus grosse surprise de la journée vient des dames : Billie-Jean King, cinq fois championne de Wimbledon (1966, 1967, 1968, 1972, 1973), a vu ses chances ruinées par la Soviétique Olga Morozova, finaliste de Roland-Garros le mois dernier. De son côté, Evonne Goolagong a été « sortie » par Kerry Melville.

LES RESULTATS

Simple messieurs, quarts de finale. — Rosewall (Aust.) b. Newcombe (Aust.) 6-1, 1-6, 6-0, 7-5; Smith (E.U.) b. El Shafei (Egyp.) 9-8, 7-5, 6-8, 7-5 ; Connors (E.-U.) b. Kodes (Tch.) 3-6, 6-3, 6-3, 6-8, 6-3; Stockton (E.-U.) b. Metreveli (U.R.S.S.) 6-4, 7-5, 6-1

Simple dames, quarts de finale : — Miss Wade (G.-B.) b. miss Boshoff (Afr. Sud) 6-3, 6-2 ; miss Evert (E.-U.) b. miss Mastoff (All.) 6-4, 6-3 ; miss Morozova (U.R.S.S.) b. Mrs King (E.-U.) 7-5, 6-2 ; miss Melville (Aust) b. miss Goolagong (Aust.) 9-7, 1-6, 6-2.

LE TOUR DE FRANCE CYCLISTE

UN PEU D'HISTOIRE

De notre envoyé spécial

Harelbeke. — Les victoires françaises en Belgique sont rares. Dans le cadre du Tour de France, *seuls quelques routiers confirmés* avaient réussi jusqu'alors à s'imposer en Flandre ou en Wallonie. Au nombre des coureurs privilé*giés figurent René Vietto*, vainqueur en 1947 à Bruxelles, Bobet, Bauvin, Darrigade, Pingeon, Genet et Catieau.

Cette fois, c'est un jeune, considéré comme un espoir, qui a signé l'exploit. Jean-Luc Molinéris (vingt-quatre ans) a remporté *mercredi 3 juillet l'étape Dieppe-*Harelbeke au terme d'une course marquée surtout par une cascade de crevaisons : deux cents au *total, ce qui obligea les services* techniques de l'organisation à acheter des boyaux en cours de route. Révélé par le Premier Pas *Dunlop (championnat de France* des débutants), Jean-Luc Molinéris est le fils de Pierre Molinéris qui enleva lui aussi une étape du *Tour de France à Roubaix en 1952.* Il a repris la méthode et le style du père en déclenchant l'attaque décisive à proximité de l'arrivée *suffisamment tard pour qu'elle* soit efficace et suffisamment tôt pour qu'elle soit payante. Un résultat encourageant alors que le cyclisme français paraît s'engager dans la voie du renouveau.

Le Néerlandais Gerben Karstens, qui possède le maillot jaune au bénéfice des points, partage la première place du classement gé*néral avec Eddy Merckx. Une telle* situation est exceptionnelle dans le Tour. — J. A.

CLASSEMENT DE LA 6e ETAPE

(*) *Dieppe-Harelbeke (239 km)*

1. MOLINERIS (F.), 6 h. 18' 56" (avec bonif. 6 h. 18' 36").

2. Pollentier (B.), à 1" (avec bonif., 6 h. 18' 42") ; 3. Bal (Pays-Bas), à 22" (avec bonif., 6 h. 19' 08") ; 4. Sercu (B.), m. t. avec bonif., 6 h. 19' 13") ; 5. Karstens (Pays-Bas); 6. De Meyer (B.) ; 7. Baert (B.) ; 8. Wesemael (B.) ; 9. Hoban (G.-B.) ; 10. Lasa (E)

(*) L'étape comprenait aussi une épreuve par équipes de 9 km (Harelbeke-Harelbeke)

CLASSEMENT GENERAL

1. KARSTENS (Pays-Bas), 27 h. 37' 36".

2. Merckx (B.), m.t. ; 3. Sercu (B.), à 2" ; 4. Bruyère (B.), à 13" ; 5. Pollentier (B.), à 33" ; 6. Van Springel (B.), à 38" ; 7. Hoban (G.-B.), à 47" ; 8. Gualazzini (I.), à 48" ; 9. Molineris (F.), à 53" ; 10. De Witte (B.), à 56", etc.

CARNET

Naissances

— M. Mark M. Collins et Mme, née Marie-Laure Neyret, sont heureux de faire part de la naissance de

Emily.

570 Park Avenue, New-York.

Mariages

— M. et Mme Louis Dumesny,
M. et Mme Yves Brunsvick,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,
Chantal et François,
qui a eu lieu dans l'intimité à Paris le 24 juin.

Nécrologie

HENRI POURTALET

Nous apprenons le décès de
M. Henri POURTALET,
ancien député.

[Né le 23 décembre 1899 à Cannes (Alpes-Maritimes), M. Henri Pourtalet était horticulteur-fleuriste. Il avait adhéré en 1923 au parti communiste et était devenu député en 1936 dans la Chambre du Front populaire.

Délégué à l'Assemblée consultative provisoire en 1944, il avait siégé au sein des deux Assemblées nationales constituantes avant d'être, en 1946, élu député des Alpes-Maritimes. Battu en 1951, il avait de nouveau siégé à l'Assemblée nationale de 1956 à 1958.]

— Mme Pierre Chantraine, son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Son frère,
ont la douleur de faire part de la mort de
M. Pierre CHANTRAINE,
membre de l'Académie
des inscriptions et belles-lettres,
survenue le 30 juin 1974 dans sa soixante-quinzième année.

Les obsèques ont été célébrées en l'église Saint-Dominique, dans la plus stricte intimité.

— L'association Guillaume-Budé a la douleur de faire part du décès, survenu le 30 juin 1974, de
M. Pierre CHANTRAINE,
professeur honoraire à la Sorbonne,
membre de l'Institut,
président de l'association
Guillaume-Budé.

[La biographie de M. Chantraine a paru dans « le Monde » du 4 juillet.]

— Le docteur Marcel-Francis Kahn,
Sam, Pella et Judie Cukier,
Mme Jeanne Kahn,
M. et Mme Gérard Bloch,
Thierry et Muriel Bloch,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Rena CUKIER-KAHN,
docteur ès sciences,
maître de recherches au C.N.R.S.,
survenu le 2 juillet 1974 à quarante sept ans d'une leucémie aiguë.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 5 juillet, à 16 h. 15, au cimetière Montparnasse (5, rue Emile-Richard).

Le souvenir de sa famille, massacrée dans le ghetto de Varsovie, est rappelé ici.

On s'excuse de ne pas recevoir.
Cet avis tient lieu de faire-part.
15, rue Cler, Paris-7e.
Montréal.

— A la suite du décès du
président PERON,
un registre de condoléances est ouvert à l'ambassade d'Argentine, 6, rue Cimarosa, 75116 Paris, de 10 heures à 17 heures, jusqu'au 10 juillet.

— On nous prie d'annoncer que les obsèques de l'artiste peintre
Mme Agathe VAITO,
veuve de M. Albert Knobler,
et celles de
Mme Aranka WEIDINGER,
mère de Mme Vaito-Knobler,
auront lieu le lundi 8 juillet 1974, à 10 h. 45, au cimetière de Bagneux.
Ni fleurs ni couronnes.

[La biographie de Mme Vaito a paru dans « le Monde » du 30 juin-1er juillet.]

— Mme Jean Lantenois,
M. et Mme Ginet et leurs enfants,
Ainsi que toute la famille,
profondément touchés par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de
M. Jean LANTENOIS,
remercient vivement toutes les personnes qui se sont associées à leur peine.

— Mme Henri Prigent, dans l'impossibilité de répondre aux nombreux témoignages de sympathie reçus à l'occasion du décès de
M. Henri PRIGENT,
prie toutes les personnes qui se sont associées à son deuil de trouver ici l'expression de ses sentiments émus et reconnaissants.

Anniversaires

— Dixième anniversaire du départ de
Imo,
5 juillet 1964.

Messes anniversaires

— Le douzième anniversaire du sacrifice du
lieutenant Roger DEGUELDRE,
mort pour la France le 6 juillet 1962 au fort d'Ivry, sera marqué par les cérémonies suivantes :

Le vendredi 5 juillet 1974, à 19 heures, messe en l'église Notre-Dame-des-Victoires, place des Petits-Pères, Paris-2e.

Le samedi 6 juillet 1974, à 10 h. 30, au cimetière des Gonards, à Versailles, prières et dépôt de gerbe sur la tombe.

Remerciements

— M. Charles-Henri Fontaine,
M. et Mme Claude Boisset,
M. et Mme Bernard Fontaine,
M. et Mme Jean-Pierre Cuisinier,
profondément touchés des marques de sympathie que vous leur avez témoignées à l'occasion de leur grand deuil de
Mme Charles-Henri FONTAINE,
vous expriment leurs très sincères remerciements.

Visites et conférences

VENDREDI 5 JUILLET

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques. — 14 h. 30, 1, quai de l'Horloge, Mme Gatouillat : « La Conciergerie ». — 14 h. 45, 42, avenue des Gobelins, Mme Pajot : « La manufacture des Gobelins et ses ateliers ».

CONFERENCES. — 20 h., 58, rue de Londres : « Scientologie. Philosophie religieuse appliquée. Méthode de libération spirituelle et cours d'efficacité personnelle » (Eglise de Scientology de France) (entrée libre). — 20 h. 30, 26, rue Bergère, Chaké : « De l'homme-Adam à l'homme-Christ » (L'homme et la connaissance).

ABONNEMENTS DE VACANCES

Des dispositions ont été prises pour que nos lecteurs en villégiature en France ou à l'étranger puissent trouver leur journal chez les dépositaires.

Mais, pour permettre à ceux d'entre eux trop éloignés d'une agglomération d'être assurés de lire le Monde, *nous acceptons des abonnements de vacances d'une durée minimum de deux semaines, aux conditions suivantes :*

FRANCE :
Quinze jours .... 14 F
Trois semaines .... 20 F
Un mois .... 25 F

ETRANGER (voie ordinaire) :
Quinze jours .... 20 F
Trois semaines .... 29 F
Un mois .... 38 F

EUROPE (avion) :
Quinze jours .... 31 F
Trois semaines .... 45 F
Un mois .... 60 F

Dans ces tarifs sont compris les frais fixes d'installation d'un abonnement, le montant des numéros demandés et l'affranchissement. Pour faciliter l'inscription des abonnements, nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous les transmettre, accompagnés du règlement correspondant, une semaine au moins avant leur départ, en rédigeant les noms et adresses en lettres majuscules.

A L'HOTEL DROUOT

Vendredi

VENTES

S. 1. — Succession X. et à divers amateurs, bons meubles. SCP Laurin, Guilloux, Buffetaud.
S. 5. — Bibel., mbles style Me Oger
S. 7. — Autographes. Histoire, arts, littérature. Documents curieux : Marquis de Sade, George Sand, etc. M. Castaing. Mes Ader, Picard et Tajan.
S. 8. — Monnaies : antiques grecques, romaines, celtiques, françaises, royales, modern., étrangères M. Page. Mes Ader, Picard, Tajan.
S. 11. — Objets de curiosité, bois sculptés, argenter. Me Albinet.
S. 12. — Bronz., obj. art. Me Bondu
S. 14. — Bons meubl. Me Pescheteau

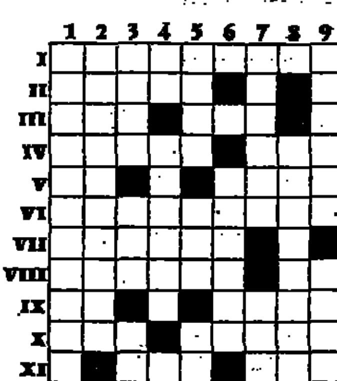
VENTES A VERSAILLES

Mes P. et J. MARTIN, C.P. 285
Tél. 950-58-08
DIMANCHE 7 JUILLET
GALERIE DES CHEVAU-LEGERS
6 bis, avenue de Sceaux
10 h. : 120 VUES d'OPTIQUE
Versailles, Paris, Saint-Cloud
14 h. : ARGENT. 19e - BIJOUX
HOTEL DES CHEVAU-LEGERS
3, impasse des Chevau-Légers
10 h. : SIEGES et MEUBLES ANC.
14 h. : PAPILLONS
et MINERAUX
Expo. vendredi et samedi.

INFORMATIONS PRATIQUES

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 885



HORIZONTALEMENT

I. Permet d'utiliser des économies de bouts de chandelle. — II. Aperçue avec joie par le caravanier. — III. Cours étranger. Figure biblique. — IV. Utile au tonnelier. Finit par s'incliner vers celle qui l'a nourri. — V. Ne dure qu'un temps. Demandée en vue d'un engagement théoriquement définitif. — VI. Pas claire du tout. — VII. Doivent être rendues quand on a prêté quelque chose. — VIII. Vieilles occasions de se réjouir. Déplacé *(épelé)*. — IX. Presque rien. Il a souvent envie de cracher. — X. Sa beauté est faite de clémence. Ses tours ne prêtent pas à rire du tout ! — XI. Se règle avant le départ. Déformation professionnelle.

VERTICALEMENT

1. Aimeraient encore moins que d'autres qu'on leur ôte le pain de la bouche ! — 2. Assurerait un nettoyage local. — 3. Fatigués. Reçoit ceux qui ne font que passer. Conjonction. — 4. Trotte à l'étranger. Accompagnent tout ce qui est plat. — 5. Se lit dans n'importe quel sens. Militaire américain. Point biblique. — 6. Des sacrifices auxquels certains consentent volontiers. — 7. Essence. Difficile à réprimer. — 8. Protégea. — 9. Ne convient guère au trotteur. Circule à Pékin.

Solution du problème n° 884

HORIZONTALEMENT

I. Brillants. — II. Ours. Veau. — III. Ume. Rieur. — IV. Ténues. RM. — V. Eues. Elée. — VI. Ires. Elan. — VII. As. UA. — VIII. Lecture. — IX. Eta. Songe. — X. Ame. Tl. — XI. Etêtement.

VERTICALEMENT

1. Bouteille. — 2. Rumeur. Etat. — 3. Irénée. Came. — 4. LS. Ussat. Et. — 5. Ré. Sus ! — 6. Avisée. Ro. — 7. Née. LL. Ente. — 8. Taureau. Gin. — 9. Surmenage.

GUY BROUTY.

Journal officiel

Sont publiés au Journal officiel *du 4 juillet 1974 :*

DES ARRETES

● Fixant le règlement particulier provisoire de la police de la navigation sur différents cours d'eau et plans d'eau ;

● Modifiant l'arrêté du 30 janvier 1973 relatif au recrutement des cadres de réserve parmi les jeunes gens accomplissant le service militaire actif.

Loterie nationale

TRANCHE DES ROSES 1974

Les billets portant le numéro 6 5 8 1 4 gagnent 2 000 050 F (gr. 2) et 20 050 F (autres groupes).

Les billets dont le numéro reproduit au chiffre des unités près le numéro 6 5 8 1 4 gagnent 10 000 F, 10 100 F ou 10 050 F (gr. 2) et 2 000 F, 2 050 F ou 2 100 F (aut. gr.).

Les billets portant le numéro 8 7 6 1 6 gagnent 200 000 F (gr. 1) et 5 000 F (autres groupes).

Les billets portant le numéro 3 5 1 7 8 gagnent 100 000 F (gr. 5) et 2 000 F (autres groupes).

LES BILLETS DONT LE NUMERO SE TERMINE PAR		GAGNENT EN FRANCS
1	61	100
	11	100
	31	100
	60181	10 000
	49631	10 000
2	22	100
	42	100
	832	200
	392	200
	912	200
	362	200
	112	200
	2182	1 000
3	433	200
	8943	1 000
	3493	1 000
	15493	10 000
	78513	10 000
4	4	50
	634	200
	1184	1 000
	7454	1 000
	9574	1 000
	51774	10 000
5	305	200
	215	500

LES BILLETS DONT LE NUMERO SE TERMINE PAR		GAGNENT EN FRANCS
6	7286	1 000
	6426	1 000
	0376	2 500
	34886	10 000
	58316	10 000
7	6977	1 000
	31617	10 000
8		
9	239	200
	3789	2 500
	96399	10 000
	02769	10 000
0	0	50
	60	100
	7680	1 000

Le prochain tirage (13e tranche) aura lieu le mercredi 10 juillet à La Grande-Motte (Hérault).

Télévision et radiodiffusion

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

JEUDI 4 JUILLET

● CHAINE I

20 h. 15 Tour de France cycliste.
20 h. 30 Au cinéma ce soir, d'A. Panigel. Actualités des années 1930. Entretien avec MM. René Lefèvre et René Clair. Film : « le Chemin du paradis », de W. Thiele (1930), version française sous la direction de Max de Vaucorbeil. Avec L. Harvey et H. Garat.
La comédie musicale européenne des débuts du parlant qui lança chez nous le « couple idéal » : Lilian Harvey - Henri Garat.

● CHAINE II (couleur)

15 h. Tennis : Championnats de Wimbledon. (demi-finales simple messieurs).
20 h. 30 Les dossiers secrets des trésors. « Le faux trésor du prince Windisgraetz », de P. Botok et J.-J. Sirkis.
En 1925, circulent, en Hongrie et en Hollande, des faux billets français. La police française entreprend une enquête difficile.
21 h. 30 Reportage et débat : Le feu de la Terre. Haroun Tazieff (1). L'Etna, éruption, 1971.

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 Tour de France cycliste.
20 h. 10 Pour les jeunes : La courte échelle.
20 h. 30 Magazine 52, de S. Walsh, E. Mannoni, J.-F. Chauvel.
Irlande : l'éponge ; Guinée-Bissau : la guérilla au grand jour ; Ethiopie : un destin en suspens.
21 h. 20 Magazine : Vivre à loisir, de Cl. Dupont.

● FRANCE-CULTURE

20 h., Carte blanche, par L. Siou : « Rosa », de M. Pons, adaptation M. Viderman (réal. H. Soubeyran) ;
21 h. 20, Biologie et médecine. — 21 h. 55, Livre d'or. — 22 h. 30, Groupe de recherches musicales de l'O.R.T.F. — 23 h., Format de poche. — 23 h. 15, Disques rares. — 23 h. 40, Depuis toujours les poètes ont quatre ... en tête.

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. (S.), Dîner-concert : Folk. — 21 h. (S.), [illegible] direct de l'hôtel Maynier d'Oppède, Quatuor [illegible] (Canada) : « Quatuor en ré K 421 » (Mozart) ; « Quatuor en la, opus 13 » (Mendelssohn). — 22 h. 45, Clarté dans la nuit. — 23 h., Le monde des jazz : l'Art ensemble de Chicago. — 24 h. (S.), La musique et ses classiques. — 1 h. 30, Pop'music.

TRIBUNES ET DEBATS

EUROPE 1 : 19 h. 20, M. [illegible], ancien ministre.

RADIO-MONTE-CARLO : 19 h. [illegible], Mme Simone Veil, ministre de la santé, et M. Lucien Neuwirth, député U.D.R., auteur du premier projet de loi sur la contraception.

VENDREDI 5 JUILLET

● CHAINE I

20 h. 15 Tour de France cycliste.
20 h. 35 Série : Mission impossible. « Kidnapping ».
21 h. 20 Magazine : Les Français savent-ils recevoir ?

● CHAINE II (couleur)

15 h. Tennis : Championnats de Wimbledon. *(Finales simple dames, double messieurs).*
19 h. 45 Feuilleton : Valérie.
20 h. 35 Fiction : Messieurs les jurés, d'A. Franck. « L'affaire Savigné-Montory ». Réal. P. Nivollet.
Un hold-up préparé par deux adolescents les conduit en cour d'assises.
22 h. 30 Emission littéraire : Italiques, de M. Gilbert.

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 Tour de France cycliste.
20 h. 10 Pour les jeunes : La courte échelle.
20 h. 30 Film : « la Stratégie de l'araignée », de B. Bertolucci (1969), avec G. Brogi et A. Valli.
Athos Magnani, fils d'un antifasciste assassiné en 1936 par les « chemises noires » de Mussolini, revient dans sa ville natale et mène une enquête sur la mort de son père. Les ambiguïtés du passé et des mythes historiques. L'utilisation politique de l'histoire.

● FRANCE-CULTURE

20 h., Madeleine Renaud et Jean-Louis Barrault [illegible]. — 21 h., Deuxième festival d'arts contemporains [illegible] Rochelle. En direct de la salle des sports. Orchestre philharmonique de l'O.R.T.F., direct. G. Amy, avec le concours de l'ensemble vocal de Pau, chef des chœurs, G. [illegible]veau ; S. Palm, violoncelle : « Catastrophe ultraviolette » pour chœurs d'hommes, orchestre et trois bandes magnétiques (J. Antunes), « Ausa » (D. Anzaghi), en création mondiale ; « Concerto pour violoncelle et orchestre » (Lutoslawski), création française ; « Cinq pièces opus 16, petite [illegible] » (Schoenberg) ; à l'entracte, entretien avec P. Barbizet. — 23 h., Littéraire. — 23 h. 15, Le concert du bibliophile. A propos du livre de Marcel Carrières sur la musique occitane. — 23 h. 40, Depuis toujours les poètes ont ... idées en tête.

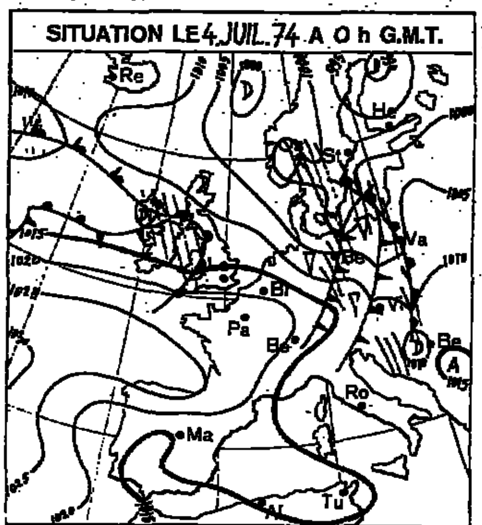
● FRANCE-MUSIQUE

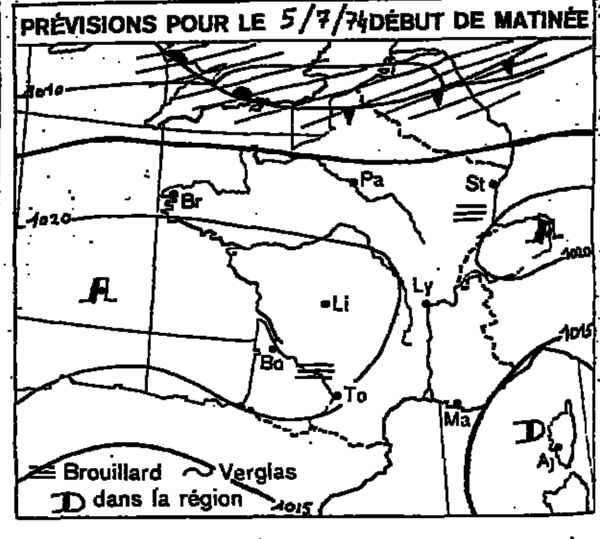
20 h. (S.), Dîner-concert (J.-F. Fasch, Ch. Graupner). — 21 h. (S.), Aix. En direct du parvis Saint-Sauveur. Ensemble instrumental de Grenoble, direct. S. Cardon, avec le concours d'E. Krivine, violoniste : « Sylla et Glaucus » (Leclair), « Concerto en ré » (Tartini), « Concerto en mi » (Bach), « Cinq pièces pour cordes » (Hindemith), « Lumina » (I. Malec) ;
Dans cette œuvre pour cordes et bande magnétique, Malec étudie les rapports entre la musique instrumentale et la musique de la machine.
23 h., Incognito. — 24 h. (S.), La musique et ses classiques (Bach, Mozart, Beethoven, F. Schmitt). — 1 h., Nocturnales.

TRIBUNES ET DEBATS

EUROPE 1 : 19 h. 20, M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat aux universités.

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige ▽ averses orages ➡ Sens de la marche des fronts
Front chaud ▲▲ Front froid Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 4 juillet à 0 heure et le vendredi 5 juillet à 24 heures :

Les perturbations du courant atlantique continueront à circuler des îles Britanniques à l'Europe centrale. Leur bordure méridionale touchera passagèrement le nord de la France.

Vendredi 5 juillet, le ciel sera souvent nuageux de la Manche à la frontière belge et au Rhin. Il y aura quelques faibles pluies intermittentes de la Flandre aux Vosges, des éclaircies l'après-midi sur la Bretagne, la Normandie et la région parisienne. Des brouillards sont à craindre en Manche. Sur toutes ces régions, les vents d'ouest seront modérés. Sur le reste de la France, il fera beau après la dissipation des brumes matinales.

Les températures maximales atteindront seulement 17 °C à 20 °C au nord de la Loire ; elles dépasseront généralement 20 °C ailleurs, et souvent 25 °C dans les régions méridionales.

Jeudi 4 juillet, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 020,5 millibars, soit 765,4 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 3 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 3 au 4) : Biarritz, 20 et 14 degrés ; Bordeaux, 21 et 9 ; Brest, 17 et 10 ; Caen, 17 et 11 ; Cherbourg, 16 et 11 ; Clermont-Ferrand, 23 et 6 ; Dijon, 23 et 7 ; Grenoble, 24 et 10 ; Lille, 19 et 11 ; Lyon, 25 et 11 ; Marseille, 29 et 18 ; Nancy, 21 et 10 ; Nantes, 21 et 8 ; Nice, 23 et 18 ; Paris-Le Bourget, 18 et 9 ; Pau, 24 et 9 ; Perpignan, 27 et 16 ; Rennes, 18 et 10 ; Strasbourg, 24 et 9 ; Tours, 20 et 5 ; Toulouse, 24 et 12 ; Ajaccio, 26 et 15 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 17 et 10 degrés ; Athènes, 33 et 22 ; Bonn, 21 et 10 ; Bruxelles, 19 et 9 ; Le Caire, 34 et 24 ; îles Canaries, 31 et 22 ; Copenhague, 16 et 13 ; Genève, 23 et 12 ; Lisbonne, 28 et 14 ; Londres, 19 et 11 ; Madrid, 35 et 15 ; Moscou, 18 et 12 ; New-York, 31 et 22 ; Palma-de-Majorque, 30 et 20 ; Rome, 26 et 18 ; Stockholm, 21 et 14 ; Téhéran, 34 et 27.

PUBLICATION JUDICIAIRE

DELAMAIN & Cie, JARNAC
contre
UNION des COOPERATIVES, JONZAC

Extraits de l'Arrêt du 10 octobre 1973 de la Cour d'Appel de Poitiers, Chambre Civile, Première Section :

......

« DIT que l'étiquette « Cream of Cognac » constitue une contrefaçon du Trade Mark « Ville et Chasteau de Jarnac » et une imitation frauduleuse, dans certains de ses éléments, de « VESPER », étiquettes déposées par la Sté DELAMAIN au Greffe du Tribunal de Commerce de Cognac sous les numéros 8.628 et 13.447 ;

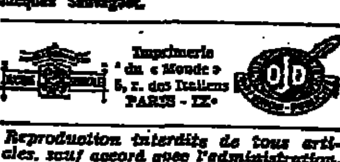
» DIT que l'U.C.C. (Jonzac) en fournissant à CAMERON CRAIG Ltd. son cognac sous cette étiquette qu'elle savait contrefaite a contrevenu aux dispositions de l'Art 422 § 3 du Code Pénal ;

» Condamne l'U.C.C. (Jonzac) à payer à la Sté DELAMAIN, à titre de dommages et intérêts la somme de 2.000 Francs ;

» Confirme... la décision entreprise... sur la radiation à opérer sur tous les Registres de Marques... sur la publicité ordonnée et sur les dépens. »

Pour extrait,
Me LANDRAU, avocat

Edité par la S.A.R.L. le Monde
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75 427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4 207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	69 F	123 F	177 F	230 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	107 F	198 F	289 F	380 F
ETRANGER par messageries — I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG	77 F	138 F	199 F	260 F
II. — PAYS-BAS (moins rap. que par voie norm.)	77 F	138 F	199 F	260 F
III. — SUISSE	94 F	173 F	252 F	330 F
IV. — TUNISIE	99 F	183 F	267 F	350 F

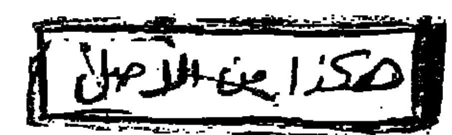
Par voie aérienne tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.



offres d'emploi

UNE JEUNE BANQUE D'AFFAIRES, FILIALE D'UN IMPORTANT GROUPE FINANCIER FRANÇAIS offre à

un chef de projet

la possibilité de devenir, à terme, l'adjoint du responsable du service informatique.
Les applications sont développées en COBOL et exploitées sur un 370-145/DOS.
C'est un ingénieur ou un universitaire qui, en 3/4 ans, a acquis, soit dans une banque, soit dans une SSCI, une solide connaissance des techniques et l'expérience, par exemple, de la conduite d'un projet de gestion de portefeuilles.
Les Chefs de Projet intéressés adressent leur dossier de candidature (ss réf. 2718 M) à J. THILY, Carrières de l'Informatique.

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE-75008 PARIS
membre de l'ANCERP

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITÉ de CONSTANTINE

L'Université de Constantine recherche pour l'année 1974/1975 :

— des Enseignants Chercheurs : titulaires au moins d'un Doctorat d'État ;

— des Assistants : titulaires d'un D.E.S. ou d'un D.E.A. ou d'une thèse de 3e cycle dans les branches : Droit - Sciences Humaines - Sciences Exactes (Physique - Chimie - Maths) - Sciences Géologiques et Sciences Biologiques.

Les candidats intéressés doivent être obligatoirement Bilingues (Arabe-Français).

Leur demande de candidature et leur C. V. doivent être adressés à M. le Recteur de l'Université de Constantine. ALGÉRIE.

---

banque

Banque Privée, Paris 8e, recherche pour rentrée 1974 :

INGENIEUR DEBUTANT
(libéré obligations militaires)
formation ENSEHIT, IMAG, INSA ou équivalent.

ANALYSTES DIPLOMES
IUT ou équivalent.

En collaboration avec le service Organisation, ils devront développer des systèmes informatiques de gestion.

Envoyer C.V. manuscrit et appointements désirés sous référence IG/AD-M à I.C.A. qui transmettra.

I.C.A. International Classified Advertising 3, RUE D'HAUTEVILLE - 75010 - PARIS

TRES IMPORTANTE SOCIETE D'ETUDES PARIS

Pour projets importants dans équipe en plein développement

UN ÉLECTROMÉCANICIEN
CONNAISSANT
VENTILATION ET POMPAGE

UN SPÉCIALISTE TÉLÉCOMMANDE AUTOMATISME

- Plus de 5 ans d'expérience.
- Formation Grande Ecole (X., SUPELEC, CENTRALE, G.M., A. et M.).

Discrétion totale assurée

Ecrire avec curriculum vitae et prétentions à : LEVI-TOURNAY, 5, cité Pigalle — PARIS (9e), sous no 4.601, qui transmettra.

SOCIÉTÉ PARIS 17ème
recherche pour son service
Technico-Commercial du siège
branche
AUTOMATISME INDUSTRIEL

INGENIEURS

DIPLOMÉS
École d'électricité ou d'électronique
Expérience industrielle de 2 ou 3 années.
Écrire avec CV détaillé s/réf.3511
Pierre LICHAU S.A.
10, rue de Louvois 75063 Paris cédex 02 qui transmettra.

Pierre Lichau s.a.

---

serete engineering

L'un des premiers groupes internationaux d'engineering (2 000 personnes) poursuit son développement et recherche :

1 ingénieur conception de structures

DE HAUT NIVEAU - 100 000 ±
Grandes Ecoles

Pour s'intégrer à la cellule « conception de structures » de la direction du développement technique et scientifique. Ce poste nécessite 5 années minimum d'expérience en analyse de structures diverses (RDM, vibrations...) et en pratique de la construction métallique, ainsi que de bonnes connaissances en informatique scientifique.

Les candidatures sont à adresser sous référence (MJL 85) à Maurice JOURDAN-LAFORTE SERETE Engineering 72, rue Regnault 75640 Paris Cedex 13.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE
recherche

MAITRE ÈS SCIENCES

(biologie)

Des certificats de microbiologie et/ou mycologie sont très importants.
Le candidat doit avoir une maîtrise parfaite de la langue espagnole ainsi que de bonnes connaissances de la langue anglaise.
Sa fonction comportera de nombreux déplacements en France et à l'étranger.
S'adresser à SOMYCEL, 2, rue du Port. 78600 MESNIL-LE-ROI.

Une Société Multinationale
en pleine expansion
vous offre la possibilité

à PARIS ou en PROVINCE

DE FAIRE UNE BELLE CARRIÈRE

- *Vous êtes diplômé d'une grande école d'ingénieurs ou commerciale ;*
- *Dynamique, aimant les contacts humains et les responsabilités ;*
- *Expérience de quelques années souhaitable.*

Envoyez votre C.V. détaillé à :

ASCINTER OTIS

Filiale du Groupe Américain OTIS ELEVATOR
N° 1 Mondial de sa branche
(domaine de l'électrotechnique)

6.000 Personnes en France

23 AGENCES
REPARTIES EN 6 DIRECTIONS REGIONALES

3 USINES

DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES
141, rue de Saussure - 75017 PARIS.

MATRA

RECHERCHE POUR SON DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET TRANSPORT

2 INGENIEURS ECONOMISTES
Grande Ecole, pour être Chefs de Projets d'études de transports urbains et régionaux :
référence A

PLUSIEURS CHARGES D'ETUDES
Grande Ecole ou Sciences Eco, ayant quelques années d'expérience dans les études de transport.
référence B

Adresser lettre manuscrite CV et prétentions en précisant la référence du poste à

MATRA Direction des Affaires Sociales BP N° 1 - 78140 VÉLIZY

SOCIETE DE FABRICATION ET VENTE DE MATERIEL DE SOUDAGE
recherche

ADJOINT AU DIRECTEUR

— 30 ans minimum ;
— ESSEC, ESCP ou équivalent ;
— Ayant expérience administrative, commerciale et gestion dans société industrielle ;
— Résidence PARIS.

Adresser C.V. à N° E. 5.270 :
HAVAS, 31002 Toulouse Cedex, qui transmettra.

IMPORTANT CONSTRUCTEUR
recherche pour son Département
APPLICATIONS et SYSTÈMES

INGÉNIEURS INFORMATICIENS CONFIRMÉS

GRANDES ÉCOLES

Ayant plusieurs années d'expérience dans :
— les applications de télé-gestion et temps réel ;
— les systèmes d'exploitation et les moniteurs temps réel ;
— l'évaluation des matériels et des logiciels;
— l'avant-vente.

Pour assurer des postes à responsabilités dans le domaine des études avant-vente pour des projets de télé-traitement ou des projets spéciaux.

Adresser lettre manuscrite, C.V. dét., photo récente et prétentions ss référ. 6.865 à :
ORGANISATION et PUBLICITE,
3, rue Marengo, 75001 PARIS, qui transm.

UN ORGANISME PARA-PUBLIC DE FORMATION, DONT L'ACTIVITÉ S'ÉTEND AUX GRANDS CENTRES INDUSTRIELS, cherche pour son siège et ses délégations régionales

douze assistants (cadres)

Ceux-ci choisissent une spécialité :

Pédagogie : participer à la traduction, en termes opérationnels, des méthodes élaborées par l'organisme en matière d'enseignement du français, langue étrangère et de formation des travailleurs immigrés ; à ce titre, apporter une assistance technique aux équipes de formateurs.

Développement : promouvoir les actions pédagogiques auprès des utilisateurs (entreprises, syndicats, municipalités...), suivre et contrôler l'exécution des contrats souscrits.

Administration : organiser et gérer des stages de formation et des groupes de production de matériels et de méthodes pédagogiques.

Ce sont de **JEUNES CADRES**, ayant une formation supérieure (pédagogique ou commerciale) et deux ans, au moins, d'expérience dans la spécialité choisie ; ils sont désireux d'élargir leur horizon et d'apporter une contribution, dont l'efficacité est mesurable, à une entreprise d'intérêt général.

Les postes à pourvoir sont à **PARIS** *(Administration, Pédagogie),* **CRÉTEIL** *(Pédagogie, Développement),* **VERSAILLES** *(Pédagogie, Développement),* **SAINT-DENIS** *(Pédagogie, Développement),* **MARSEILLE** *(Pédagogie),* **STRASBOURG** *(Développement),* **CLERMONT-FERRAND** *(Pédagogie, Développement),* **LILLE** *(Développement).*

Les Assistants intéressés adressent leur candidature ss réf. 2717 M à J.E. LEYMARIE



ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE-75008 PARIS
membre de l'ANCERP

SOCIETE DE DISTRIBUTION DE MATERIEL ELECTRONIQUE
Filiale d'une importante Société américaine

recherche pr débuter courant septembre ou avant

COMPTABLE QUALIFIÉ (E)

BANLIEUE SUD

Le titulaire de ce poste devra :
— tenir la comptabilité de la filiale ;
— préparer les déclarations fiscales, les déclarations sociales mensuelles, trimestrielles et annuelles ;
— fournir mensuellement à la Société mère des situations financières en anglais ;
— préparer, sous la supervision d'un expert comptable, le bilan et la déclaration annuelle de résultats.

Salaire intéressant

L'expansion actuelle de l'Entreprise permet d'envisager pour un candidat valable un avancement rapide dans l'Entreprise ou au sein du Groupe.

Cet emploi conviendrait à un candidat ambitieux, titulaire du D.E.C.S. ou d'un diplôme équivalent, connaissant l'anglais et ayant une expérience professionnelle de 4 ou 5 ans.

Env. C.V. et prét., ss réf. 1.616, à P. LICHAU S.A., 10, rue Louvois, 75063 PARIS CEDEX 02, qui tr.

IMPORTANTE SOCIETE IMMOBILIERE
recherche
POUR POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DE PLUSIEURS DE SES DEPARTEMENTS

JEUNES CADRES A VOCATION COMMERCIALE

H.E.C., E.S.S.E.C., D.E.S., SC. ECO., SC. PO.
Les candidats devront posséder de préférence une expérience bancaire ou immobilière acquise au sein :
— d'une Agence immobilière ;
— du service immobilier d'une importante société ;
— d'une Société de promotion.

BONNE REMUNERATION ET LARGES PERSPECTIVES D'AVENIR.

Envoyer C.V. manuscrit et photo ss réf. 70.171 à : F.D.P.-CONSEIL - 19, r. des Martyrs, Paris-19e, q. tr.

Sté Produits de Gde Consommation
LEADER SUR DES MARCHES A CROISSANCE RECORD
MEMBRE D'UN GROUPE INTERNATIONAL DE RENOM
recherche

UN CHEF DE GROUPE DE PRODUITS

- Vous avez l'ambition de concilier les désirs des consommateurs et les intérêts de notre Société ;
- Vous êtes diplômé d'une gde école commerciale;
- Vous avez acquis une expérience marketing chez un annonceur important ;
- Vous avez une pratique courante de l'anglais.

NE LAISSEZ PAS PASSER CE QUI PEUT DEVENIR « LA CHANCE » DE VOTRE CARRIERE

Adr. votre lettre de candidature et C.V. détaillé, photo, à n° 58.930, CONTESSE PUBLICITÉ, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er, qui transmettra.

Vous êtes un bon commercial, depuis 2 ans vous atteignez ou dépassez votre quota sur des produits informatiques ou s'en approchant.

Vous souhaitez
— évoluer vers un secteur informatique de pointe ;
— avoir une rémunération élevée, fonction de vos résultats.

Ecrivez-nous immédiatement
Vous avez besoin de nous, nous avons besoin de vous.
Adr. C.V. à Emplois et Rime Carrières. Réf. (à rappel. sur l'enveL.), 30, r. Vernet Paris-8e.

IMPORTANTE SOCIETE DE SERVICES
recherche région parisienne
VENDEURS confirmés
25 ans minimum, bonne formation de base. Fixe 30.000 F + frais + intéressement. Les candidats valables peuvent espérer une rémunération de 100.000 F. Parmi eux sera choisi un animateur des ventes. Adresser C.V. manuscrit à N° 6522 - le Monde - Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

---

Atelier de Psychologie propose à animateur homme expérimenté Responsab. : études, Séminaires Alphabétisation. Envoyer, C.V. Manuscrit + photos + prétent. à A.A.R.P. 70, rue Franklin, 78100 Saint-Germain-en-Laye Réponse assurée.

IMPTE ENTREPRISE BANLIEUE SUD, recherche pour Service du Personnel
LICENCIE EN DROIT
DEBUTANT
désirant se spécialiser en droit du travail.
Ecrire avec C.V. et photo à n° 59.518 CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er q. tr.

Société
NORBERT BEYRARD FRANCE
études économiques, financières
Génie industriel
spécialisée dans Assistance technique aux pays en voie de développement
68, rue Pierre-Charron, Paris-8e
recherche
INGENIEUR AGRONOME
pouvant envisager séjours à l'étranger
Ecrire lettre manuscrite avec C.V. et photo.

---

offres d'emploi

STE DE DIFFUSION D'ŒUVRE. D'ART ch. pr L'ALLEMAGNE personne capab. promouvoir les ventes. Nécessité entière liberté pr ts déplacem. prolongés et fréq. à l'étranger. Sér. réf. exigées. Tél. : 722-72-19.

BANQUE DE DEPOTS
recherche
1o) Pour son agence de Rouen 1 DIRECTEUR
2o) Pr son service Titres à Paris 1 GRADE Classe 2 ou 3
l'envoyer C.V., photo et prét. à no 89090 B BLEU, 17, r. Lebel VINCENNES.

Sté ociale internationale produits chimiques, pétrol. cherche DIRECTEUR COMMERCIAL pr la France, siège Paris. Age min. 30 ans, bilingue franç.-angl. exigé. Bien introduit milix chim. pétrol. Ecr. av. C.V. no 71151 REGIE PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, PARIS q. t.

EXECUTIVE SECRETARY
for
MANAGING DIRECTOR
of International Advertising Agency European division :

— french nationality desired.
— spoken and written english.
— bilingual shorthand.
— full responsabilities.

Location Paris
Send resume to no 320141 Régie Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e

---

SOCIETE DE TRAVAIL TEMPORAIRE, recherche
TECHNICO-COMMERCIAL
av. référ. dans la profession, capable obtenir résultats immédiat plan commercial. Tél. pour rendez-vous au : 770-75-59.

Entr. proche banl. Sud cherche
COMPTABLE confirmé Homme
Niveau B.P., chef de groupe : bilan trésorerie, 5X8, 13e mois, 5 semaines congés. Envoyer CV manuscrit et prétentions à : no 91.442-B, BLEU, 17, r. Lebel, 94 - Vincennes, qui transmettra.

POUR MONTROUGE
SOCIETE de PUBLICITE
recrute :

Jeunes gens
HOMMES ou FEMMES
ayant bonne présentation
pour
SERVICE COMMERCIAL

— quel que soit votre âge.
— Vos études sont term.
— Et vous recherchez UNE SITUATION où votre personnalité pourra s'épanouir.

Pour notre société avoir des diplômes n'est pas un critère de réussite, par contre être dynamique et fonceur nous intéresse.

Adr. C.V. (photo et prétent.) M.D.T. sous référ. 42, 95, av. Verdier, 92 Montrouge.

STE NEUILLY
recherche
DESSINATEUR E2
petits projets d'implantation études matériel de manutention machines-outils, mach. spéciales Ecr. avec C.V. et prétent. à SEXTANT/DPA, ss réf. 9.747 7, pl. Vendôme, Paris-1er, q. t.

Organisme Sud marocain de mise en valeur agricole recherche
1 INGENIEUR AGRONOME
1 INGEN. HYDRAULICIEN
1 INGENIEUR GENIE CIVIL
Adr. C.V. et prétent. à Elhyani, 13 bd Trabless, Rabat

IMPORTANTE SOCIETE INDUSTRIELLE
activités internationales
leader dans son domaine
PARIS proche banlieue Nord
recherche

CHEF DES SERVICES COMPTABLES

Ce cadre 32 ans mini, sera responsable :
- de la comptabilité générale, trésorerie,
- de l'établissement des résultats de gestion,
- de la prise en charge des problèmes fiscaux.

Il gérera un effectif de 25 personnes.

Il devra disposer d'une formation ESC (option finances) ou du DECS ainsi que d'une solide expérience acquise dans firme industrielle et l'habitude de travailler en liaison étroite avec l'ordinateur.

Situation intéressante et avenir.

La rémunération ne sera pas inférieure à 80.000 F.

Ecrire sous référ. HX 592 AM
E.T.A.P. 4, rue Massenet 75016 PARIS
DISCRETION ABSOLUE

Impte Sté recherche pr filiale outre-mer
INGENIEUR ELECTROMECANIC.
ayant expér. maintenance et gestion petites unités de production et parc véhicules. Poste à pourvoir le 15 août 74.

Adr. lettre manuscrite av. C.V. détaillé, prétentions et photo à CIFRATEX 9, rue Louis-David, 75016 Paris.

Entreprise transports Versailles recherche
RESPONSABLE
administr. et COMPTABLE Hme ou Fme. 28 ans min., de niveau élevé.
Adr. C.V. man. à M. Le Héron, 56, rue de Clichy, 75009 Paris.

Ville Bobigny (93000) recherche pour école de sport et cours municipaux
PROFESS. ENTRAINEURS
Toutes spécialités. Diplômes. Réf. exigées. Candidatures à adresser à M. le Maire.

COURBEVOIE-LA DEFENSE
Sté d'Ingénierie Nucléaire
recherche

ASSISTANT DE GESTION

Niv. Ecole Supérieure de Commerce ou I.U.T. ou équiv.
Pour son service de gestion administrative d'affaire au sein de la division responsable de la réalisat. des projets :
— Préparat. des budgets ;
— Préparat. d'avenants internes en gestion budgétaire ;
— Contrôle de gestion, analyse d'écarts, tenue de tableaux de bord ;
— Suivi de l'évolution administrative des ressources et dépenses. R 360.

Adres. C.V. détail, en mention. la réf. du poste à FRAMATOME Att. Maurice-GARNIER 77-81, r. du Mans 92400 - COURBEVOIE.

S F E N A
V E L I Z Y
recherche

ANALYSTE-PROGRAMMEUR D'ETUDE
débutant

Travaux Scientifiques de SOFTWARE de BASE sur mini-calculateur dans Laboratoire d'Etude.

Formation : Institut de Programmation ou Ingénieur Informaticien.

Adresser C.V. à S F E N A Sce du Personnel, B.P. no 2 78140 Vélizy Villacoublay.

ENGINEERING ENTREPRISE GENERALE
recherche

INGENIEURS ELECTRICIENS
diplômés ou [illegible]

Formation technique [illegible] solide expérience [illegible] tions pétro-chimiques [illegible] années de pratique [illegible] équivalent [illegible]

Seront chargés : [illegible] définition, installa[illegible] pements, élabora[illegible] des charges, spé[illegible] gineering, suivi [illegible] l'estimation à [illegible] Bonne connaissance [illegible] et écrit indis[illegible] Postes à pour[illegible] très rapide[illegible]

Env. C.V., photo [illegible] no 59.358 CONTESSE [illegible] 20, av. Opéra, Paris [illegible]

---

emplois féminins

Kelly G

Dame seule, t. b. présent. pr. faire visit château et s'occuper petite industrie. LATHEBAUDIERE - 85170 Le Poiré.

Agence Immobilière et de location Sports Hiver et Eté Hautes Alpes, recherche à l'année secrétaire employée administrative contacts clientèle et vente. Deux mois de vacances. Logement possible. Adresser C.V. prétentions et photo à STE G.A. VARS, VARS-LES-CLAUX 05600 GUILLESTRE

SECRETAIRE
B.T.S.S., même début., pour organisme de recherche. Rest. entrepr. Avant. socx. Se prés. Orstom, 24, r. Bayard, Paris-8e.

DACTYLO-TRADUCTRICE **RUSSE** PROTECHNA : 770-89-35.

Groupe Pharmaceutique, Banlieue Sud dem. pr le Directeur Recherche

ASSISTANTE
— Expérience industrie pharmaceutique souhaitée ;
— Connaissance de la terminologie médico-pharmaceutique ;
— Dactylo ;
— Allemand souhaité.

8 h. × 5 jrs, restaur. d'entrepr., 13e mois, avant. socx. Envoyer C.V., photo et prét. no 95685-B, BLEU Publicité, 17, rue Lebel, 94-VINCENNES, qui tr.

Groupe International Pharmaceutique
QUARTIER ETOILE
recherche
Pour Directeur Médical Laboratoire Pharmaceutique

SECRETAIRE DE DIRECTION
BILINGUE

— Excellente maîtrise de l'anglais ;
— Expérience secrétaire médicale de plusieurs années dans un laboratoire pharmaceut.

Adresser C.V. et photo (ret.) sous la référence no 821/M à : **FRANCE No 1** 42, rue de la Pv. 75020 PARIS.

S K F
recherche
pour siège social
proximité rond-point PETIT-CLAMART

COLLABORATRICE

Formation BAC C ou I.U.T. ou équivalent.

Pour établissement prévision de vente dans secteur automobile et travaux de statistique.

41 h./5 jours. Restaurant. Avantages sociaux.

Adr. lettre man., C.V. et prét. au Service du Personnel No 16/D, Boîte Postale 72, 92140 CLAMART.

---

représent. offre

Importants constructeurs machines-outils
G. DUFOUR (Fraiseuses) Montreuil (93)
INNOVATIONS MECANIQUES (Tours) Moret (77), rech. un
REPRESENTANT V.R.P.
avec expérience pour secteur banlieue Paris Sud.
Ecrire avec C.V. G. DUFOUR, 143, bd Chanzy, Montreuil (93).

---

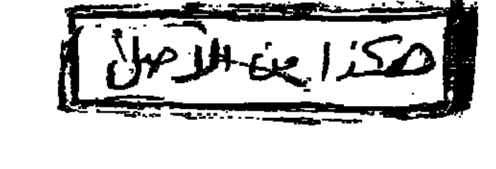
cours et leçons

Elève math. spéc. donnerait cours maths, phys. à élève de terminale, laisser message à ABDELOUAHAB. Tél. 588-21-88.

---

occasions

ACHETE TRES CHER ET PAIE COMPTANT ANTIQUITES toutes époques. J.-P. FONTIX, 22, avenue Niel, PARIS-17e. Tél. : 924-27-85.



	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat — Vente — Location	21,00	24,51
AUTOS — BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER Achat – Vente – Location	21,00	24,51
AUTOS – BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC. CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,61

L'immobilier

exclusivités

appartements vente

Prix fermes et définitifs CREDITS PERSONNALISES
CLÉS Résidence du PONT D'ASNIÈRES
EN MAIN 11-13, Grande-Rue Ch.-de-Gaulle 300 m. GARE - 5' SAINT-LAZARE
BON-STANDING Petit imm. p.d.t., 3 ét., asc., caves, parf., clair, vue jardin
12 appts 2-3 pièces, 49 à 85 m2. Loggias, balc. Appt témoin, samedi-dim. 14 à 18 h. 30. Tél. : 285-35-16.

Paris

4.990 F le m2
Vue s/Bois Boulogne, splend. appt, ds imm. gd stand., sal., s. à m., 3 ch., c., office, bns, wc, serv., pl. sol., 160 m². 577-29-29.

Mº DUROC
APPARTEMENT : 200 m². 4e ét. avec asc., chauf. imm. Vis. s/place vend. 14 h 30 à 16 h. 4, av. CONSTANT-COQUELIN ou tél. 874-75-51 et 52

MARAIS, Rav. DUPLEX de CARACT. ds imm. entièr. rén., tt cft. 250 000. 704-88-18.

PTE DES LILAS, 3e s/rue. 2 p., cuis., cab. toil., wc, chff. Sacrifié 56.000 F. 254-96-17.

NATION, ds bel imm. p d t., tapis escaliers, appt, ent., 2 p., cuis., s. d. b., wc séparés, balc. Vue dégagée. 145.000. 628-79-40.

GRAND JARDIN PRIVE
Maison
2 SEJ., 3 CH., bns, tél., calme. 14e MOULIN VERT. ODE 42-78. CAMPAGNE A PARIS.

VUE Panthéon, T. Eiffel. 6e pr. St-G.-des-Prés. LUX. décoré. Tél., asc., park. app. 160 m² + poss. gr. studio. ODE 95-10.

NATION, bel imm. p de t., appt 100 m² réel, 4e ét., clair, calme, tapis escalier, tt cft. 340.000 F. Tél. : 628-79-40.

MONTPARNASSE
Petit 2 pces, cft à installer. 86.000 F. 331-77-79.

CITE UNIVERSITAIRE, Im. réc. 9e ét., Sél., 2 ch., c., bs, tt cft. 163.000. DEGOVE. SEG 55-31.

VIe Unique, rue Jacob. Imm. XVIIIe, 2 cours, verd., Une archit. vend son apprtem. entièr. refait contemporain. Conviend. artiste ou collection., 110 m², 3 récept., 2 ch. dt 1 pet. Bains, cour, park., gde cave voûtée ; possibilité service. 900.000 F. Uniq. s/rd-vs. Tél. 18 à 20 h. 033-44-33.

16e Pte ST-CLOUD. Im. P.d.T. 2 pces, 40 m2, tt cft, tél. Prix 215.000 F. - LAB. 13-09.

16e PASSY. Im. P. de T. 2 p. Entr., cuis., bs, w.-c., tél. Px 140.000. Crédit. LAB. 13-09.

9e Coq. 2 p. ent. c.bs/wc, 42 m2. Px 147.000. Cr. LAB. 13-09.

17e MALESHERBES Im. réc. Et él. 2 p. 55 m2, tt cft. Tél. Asc. Px 256.000. LAB. 13-09.

NATION 15, rue CHEVREUL
Propriét. vend dans bel imm. p. de t., peint., tapis escalier chg. vend., gd 4 p. s/r. 100 m2, cuis., w.-c., bns mod., ch. cent. PARF. ETAT. Moq. Px 320.000. Cr. Vis. merc., jeud. 14h.30-19 h.

H.-MARTIN 3.750 F/m2 Gd stdg. 5 P.
C., w.-c., bns+serv. 196 m2. Pos. PROFESS. LIBER. — 285-46-46.

Mº VOLTAIRE. Direct. propr.
2 P Entr., cuis., w.-c., s. bns, ch. cent., asc., s. rue. Avec 30.000 F cpt. - ETO. 68-10.

16e Dr-Blanche. Duplex. Livg. 2 chbres. 110 m2+terras., ch. serv. Gd standg. 604-46-87.

GOBELINS
3 P. Cft. 60 m2 env. à amén. 200.000 F. — T. 331-77-79.

16e PASSY. Immeuble stdg. Vue s. jdin, appt 2-3 p. 84 m2, tt conft, asc., ch. serv. Prix 400.000 F. — LAB. 13-09.

Région parisienne

Const. rec. 5e ét. (dern.), asc. BOUGIVAL près GARE Grand séjour + 3 chambres, tt confort, 100 m², BALCONS. 270.000 F. Crédit. 788-49-00.

GARE ASNIERES. Imm. réc. Séjour dble + chbre, 68 m², tt conft, balcon, téléph., ascens. Prix 230.000 F. LAB. 13-09.

COURBEVOIE Im. PdT., 3 P. tout confort. Px 150.000. Crédit. LAB. 13-09.

Mº BERAULT. Gd sél. + 2 ch. 70 m². Imm. récent, tt cft., park. 165.000 F Tél. 344-43-87.

MONTMORENCY PRES FORET
Excell. placement. Bel appart. Séj. dble, 3 chbres, bns, cuis. 2e et dern. étage, 90 m2 env. +2 caves, gar. Prix 130.000+ 20.000 F C.F. — Tél. 989-31-74.

CHARENTON Métro Liberté Pres Bois
Récent. Stand. Gds studios s. jd. +park. Avec 25.000 F. 344-43-87.

appartem. achat

URGENT, rech. 16e 7e appt 5-6 p. gde surf. LAB. 13-09.

locations non meublées

Offre

CONVENTION Dble Liv. + 3 Ch 5e étg Soleil, TEL, Tt confort. 1.700 F. 704-88-78

Part. à P. Mº Pte VERSAILLES Imm. récent. 2 P. pr tt cft Tél. 1.700 F ch. compr. 331-96-04, 336-35-12

VERSAILLES GRAND SIECLE 4 P. : 102 m2, 5 P. : 118 m2 ss comm., loc. directe 950-84-01

JDIN DES PLANTES
IMMB. RECENT. TR. BEAU 3 PCES. cuis. bs. TEL. 5e étg asc. 1.300 F - 555-73-54

villégiatures

COTE D'AZUR
LES LECQUES - VAR
Résidence : PUNTA MARINA après 2e embranchement plage.
A LOUER
STUDIOS et 2 P. NEUFS
MEUBLES à la semaine ou au mois, 4 ou 6 pers., vaste loggia. Sur place ts les jours dim. comp.
BOURRISSON
Sce MARINA : Les TERRASSES 25 av. Mireille, 13009 Marseille. Tél. : (91) 41-24-34.

locaux commerciaux

Ds imm. neuf, local commerc. 100 m2. Coin 2 rues, entrée NATION-DAUMESNIL conviendrait pour Banque. Ecrire à 718, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 PARIS-9e

LIVRY-GARGAN. Im. r.-ch.+ 2 étages, très moderne et gd conft. 220 m2 au sol+JARDIN. 3 tél., pour industr. non classée et bureaux à louer. — 887-57-34.

constructions neuves

SELECTION INVESTISSEURS
LIVRAISON 1974
PRIX FERMES
STUDIOS et 2 PIECES
PARIS 16e et 17e
NEUILLY - PUTEAUX
ASNIERES - NANTERRE
GROUPE MAHOUT 924-74-85
4, av. Friedland, Paris-8e

17e - RUE JOUFFROY
STUDIOS et 2 PCES
Prx fermes et définitifs.
GROUPE MAHOUT 924-74-85
4, av. Friedland Paris-8e.

VANVES (92)
A 2 pas de la porte de Briançon
A 8' de Montparnasse.
LA RESIDENCE
41, RUE JEAN-BLEUZEN
Petit imm. neuf, 7 ét., 16 appts. Cuis., s. bains équipées, chauff. électrique intégré individuel.
VTE DIR. PAR PROMOTEUR 3 p., 74 m² ; 2 p., 68 m² ; studio, 40 m². Livrables immédiatement.
Sur place : sam. et dim. 11-18 h. ou sur rendez-vous. Tél. : 736-33-21 et 359-69-28.

INVESTISSEURS
15e ARRDT - STUDIOS
LIVRAISON FIN 1974
Tél. : 924-75-16

LE MARAIS THORIGNY
Un hôtel d'époque, la nôtre.
Du studio au 6 pièces
13 rue de Thorigny
Visite sur place : lundi, jeudi, Vendredi de 13 h à 19 h. Samedi et Dimanche de 10 h 30 à 12 h 30 et 14 h à 19 h.
COGEDIM
266.34.56

hôtels-partic.

Pr. FOCH - 578-93-93
HOTEL PARTICULIER voie priv. calme, 8 PIECES, 4 sanit. DECORAT. RAFFINEE Jardinet

Conditions de Px et de crédit EXCEPTION. si vente rapide Bourg-la-Reine. Idéal pr famille artist. Maison 300 m2 dt 2 atel. 100 et 35 m2. Etat excel. Calme. Proche Mº. DAN 63-98 apr. 18 h.

bureaux

CHAMPS-ELYSEES
500 m2 divisib., aménagés, téléph. Cession de bail. Visite sur rendez-vous : **COURTOIS** ANJ. 49-85 ANJ. 21-39

BOURSE BUREAUX à LOUER 250 m2
Imm. d'angle. Situat. except. Tél. à 233-74-90

maisons de campagne

VALLEE DU CELE (LOT)
PRES CAJARC
Partic. à Partic. vend maison rurale 130 m2, remise neuf, cft, 2 niveaux, 5 Pièces, w.c., S. de B., cave, grenier, 2 jardins : 291 m2 indépend. 110 m. rives CELE. Prix 158.000 F comptant. Ecr. nº 655, « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 PARIS-9e

pavillons

40 kms Paris pr Nle 7 pr Seine spl pav. réc. aménagé style fermet sal. séj. 40 m pout. app. cheminée rust. Bel. terras 3 chb pout. app. bns. gde cuis. gren. amén. cave gar. 1.500 m2 jd 381.000. 437-02-78

HAUTS D'ISSY à 5' Mº quart. résid. BELLE VUE PAV. p. meulière, 4-5 p. JARDIN au S.+2 gds GARAGES P. à P 330.000 F. T. 642-89-54

ST-MAUR pr. MARNE et RER Champigny
6-7 P., cuis. éq., s. bns, 2 w.-c., ch. cal. 160 m2 env. Jardin. Entièr. rénové. 15-18 h., vendr., sam., 21, r. Grande-Ceinture.

SEVRES 11, rue Parc-Chevron
P. à p. 7 pces. Conft. Jardin. 350.000 compt. — Tél. 027-57-65.

terrains

LYS-CHANTILLY ss interm. rare angle 2.800 m2 dont faç. de 57 m. 590-41-15

LONGCHENE Parcelles boisées
à partir 2.600 m2. entièr. viab. 50 F le m2. Crédit. - 962-97-83.

Vends beau terrain sur baie de Talmont (8 km Royan), 2.000 m². M. EUGENE Jean à Beloire par Meschers 17120.

propriétés

90 km. PARIS-OUEST
Chaumière 6/7 p., c., b., tél. garage, ch. cent., terrain, parf. état 270.000. DELUCHEY, CHARTRES (37) 21-22-38

PARIS OUEST 60 km. Gare Autoroute. CORPS de FERME RESTAUREE. Séjour 40 m2, 6 ch., 3 s. bns, TEL., ch. cal. Terr. clos boisé 800 m2. Prix : 320.000 F. - Tél. 483-25-32.

constructions neuves

EN PROVENCE AU SOLEIL Dans petit imm. de standing, beaux 3 et 4 pces, liv. sept. 74. Prix ferme 1.950 F m², Trianon, av. Brossolette (83) Draguignan. Tél. (94) 68-16-22, de 15 à 18 h.

XIIe
LE CENTAURE
143, rue de Saussure
LUXUEUX PETIT IMMEUBLE
HABITABLE FEVRIER 1975
PRIX FERMES
2 et 3 PIECES, S. de BAINS. CUISINES équipées, décorées, personnalisées, CAVES, PARKINGS EN SOUS-SOL. CREDIT 80 % sur 20 ans.
S/pl., ts les jrs, de 15 à 19 h., sf dim. et lundi, ou téléphoner Inf. Immobilière : 266-56-50.

IVe - HOTEL-DE-VILLE
79-83, rue de la Verrerie
Imm. PIERRE DE TAILLE STUDIOS et 2 PIECES PARKINGS
PRIX FERMES - Crédit 80 %
Actuellement GROS ŒUVRE Renseign. vend., sam., lundi, de 14 h. 30 à 18 h. 30. 266-56-50.

16e - PRIX FERMES
TROCADERO
6-8, RUE CHARDIN
Luxueux petit immeuble TRES GRAND STANDING
Quelques 3 pièces - Beaux duplex 120 m2 + terrasse.
LIVRAISON JANVIER 75
Bureau de vente sur place ts les jrs 11 à 19 h., sf dim. 527-33-20 - 622-16-08

villégiatures

Demandez catalogues locations meublées. VAL-D'ISERE Agence, T. 06-03-21 à Val-d'Isère (Savoie) 73150.

VOS VACANCES
LES PIEDS DANS L'EAU
Reste encore quelques chambres juillet, août, résid. hôtelière « Le Capitole », plage privée, tennis, pens. complète 95 F, 83600 FREJUS-PLAGE SAINT-RAPHAEL. Tél. (94) 95-39-30 ou tél. Paris 766-51-61.

1er-14 août, Serre-Chevalier. Appart. 6 pers. 626-42-94.

appartements vente

Paris

XVIe AV. V.-HUGO, 9e étage : appartement 102 m², 3 P. principales. 650.000 F. 522-62-14.

16e HENRI-MARTIN. Immeuble P. de T., très bel appt 7 P. C.I.A.B.A., 53, av. George-V, Téléphone : 720-66-66.

PL. RODIN. Dble liv., 1 chbre. tt cft, 6e ét. s/parc, terras. A.L.T. - TRO. 98-65.

1er Proximité place Victoires, incroy. ds verdure, calme, élégt duplex 150 m². - 548-36-45.

TERRASSE 100 M2 s/bois
LUXUEUX APPARTEM 250 M2 dern. étage, récept. + 3 chbres, 2 bs, cuis. équip., ch. serv., gar. FRANK ARTHUR : 924-87-69.

XVe 73, RUE VASCO-DE-GAMA
MISE EN VENTE EXCEPTION.
30 CHBRES INDIVIDUELL.
AV. KITCH., WC INT., S. D'E., B. IMM. RAVALE. PRIX TOT.
A PARTIR DE 49.000 F.
VIS. TS LES JRS SF MARDI ET DIMANCHE DE 12 à 18 H. PROMOTIC : 325-11-68.

BD VOLTAIRE
Imm. ancien, Pierre de Taille, 6e étage, ascenseur neuf :
3 PIECES 60 M2 ENVIRON
entrée, cuis., wc, possib. bains, sur boulevard, avec balcon et cour-jardin, bonne distribution.
Renseign. et visites : 755-85-38.

17e RESIDENT. IMMB. 1966, 9e ét., ascens., 2 PCES, 55 M2, cuis., bs, TEL., ETAT IMPECCABLE. Tél. : 754-82-54.

VASTE STUDIO (env. 93 m²) sur plusieurs niveaux. Conception audacieuse. JARDIN. Vend. 14-18 h., 47, rue Sarrette.

ILE-SAINT-LOUIS
90 m² décorat. contemporaine ds sompt. imm. XVIIe, verdure, soleil. C.I.A.B.A., 53, avenue George-V - 720-66-66.

P. Montsouris. Im. gd stdg stud. 34 m², box, 175.000 F. 589-49-19.

Pr. St-Eustache. Imm. caractère choix B. stud.+exception. 2 p. équip. gd cft. 742-89-23, jeudi, vend., sam., 14 h. 30-19 h., 10, r. de la Grande-Truanderie.

TOLBIAC. Imm. 1960, gd cft. Liv.+2 ch., 80 m² IMPECCAB., calme, sol., 280.000 F 535-54-92.

PALAIS-ROYAL-BOURSE
Plusieurs très beaux studios équipés et décorés standing. DID. 97-15/DID. 98-54.

15e. ELEG. PETITE MAISON (52 m²) av. gd jardin. 766-46-58.

RUE DU ROCHER
Superbe stud. 40 m², tout conft, cuis. équip., rare. C.I.A.B.A., 55, avenue George-V. 720-66-66.

86, r. Assomption. Imm. P.T., stdg. 5 p., tt cft, 800.000 F. Vend., 14-19 h. : 622-46-90.

7e Près Quais
GARÇONNIERE grand conft, seule à l'étage (5e). Immeuble de classe, standing, rénovation récente, style époque, conviendrait à personne à la recherche de l'original dans un quartier historique. Prix à discuter. Téléphone : 325-59-99.

20e - NATION (Près)
Très beaux et grands STUDIOS, coin nuit séparé avec ou sans terrasse - Grand confort, finition luxueuse. Livraison immédiate. Placement sûr. Rentabilité assurée. Propriétaire : 325-56-78 + 99-99.

BUTTES-CHAUMONT
MAISON PARTIC., 7 p., refait nf, caract., TERRASSE, VUE PANOM. S/PARIS - 522-4-182.

Mº PALAIS-ROYAL
Imm. caract. Gds apparts rén. en duplex. Tt conft. - 742-52-37.

LUXEMBOURG
Part. à part. GD 4 PIECES, 130 m2 + service. Tél. matin : 548-16-14.

JARDIN DES PLANTES
EXCEPTIONNEL
Ds imm. ravalé, apparts gd standing. 3-4 pièces. 85 m2. Av. vue imprenable S. JARD. DES PLANTES. Direct. prop. S. place vendredi 14-19 h. et samedi 10-13 h., 1, rue Linné.

9e - Ensemble ou séparément
2 ATELIERS ARTISTES
contigus, chacun 75 m2, loggia +chambre, s. de bns, balcon + chbre service. — 266-32-35.

CAULAINCOURT
Imm. p. de t. Plus. 4 P. en ét. et à rénov. Prop. S/PL. vdi et idi 14-19 h. et sam.-dim. 10-13 h., 113, r. Caulaincourt.

13e
Près place Jeanne-d'Arc.
Dans un petit immeuble neuf de grand standing
2 PIECES luxueusement équip. avec balcon.
Disponible immédiatement. 175.000 F.
Sur place : 27, rue Dunois, de 14 à 19 heures (sauf jeudi), ou tél. : 256-98-98.

16e - 3, HAMEAU BERANGER
— Luxueux duplex, 6e-7e étages, charme exceptionnel, 5 P., jardin suspendu, calme, parking, chambre de service.
— Gd 2-3 pces s/jardin privé, charme, soleil, parking ;
— Studio 25 m², c. indép., cave.
EXCLUSIVITE
MICHEL BERNARD. PAS. 83-11.

REUILLY-DIDEROT
Immeuble neuf, standing, gentil 3 p., tout confort. MARTIN, Dr Droit. 742-99-09.

VILLIERS. Dans imm. P. de T. libre, 7 pces, cuis., dépend., appartem. libéral. JOUBERT et ANDRE, 5, r. Alphonse-de-Neuville-17e. 622-26-63, p. 26.

Parc MONTSOURIS. P. à P., 3 p., tt cft, tél., 65m² 300.000 F. Vendredi, samedi, 15 à 18 h., 1 bis, rue du Douanier (14e).

AFFAIRE EXCEPTIONNELLE
Person. quittant la France vd magnif. triplex 350 m², 6 terrasses et balc. quai Kennedy, plein sud, soleil constant. Px élevé, libre suite. Agce s'abst. Tél. le matin : 225-20-63.

MAIRIE DU 18e
Grand 3 pièces, loggia, balcon, tél., tt cft, 3e étage, dans hôtel partic., s/jardin. Prix intéress. S'adresser 25, rue Simart-18e. Tél. 255-04-51, heures bureau.

Région parisienne

CHATENAY-SCEAUX
Petit imm. calme, 3 p., 40 m², terrasse, box. - 350-33-31.

Villebon-sur-Yvette. 5 p., 110 m², gd standing, 225.000 F + C.F. Cabinet Poulain - 920-00-69.

LIMITE ENGHIEN
5 p., réc., tt cft, box. 190.000 F. Téléphone : 752-72-11.

ST-MAUR - R.E.R. Dans petite résidence tout cft, living + 2 ch., parking. Prix 140.000 F. 580-01-20, préférence matin.

BECON (près gare)
clair, soleil, bel imm., gd 4 p., tout confort, impeccable. MARTIN, Dr Droit. 742-99-09.

SAINT-MANDE, AV. FOCH
dans immeuble NAPOLEON III idéal profess. libérale, grand appt 260 m², r.-de-ch. surélevé plus jardin privatif 500 m². - Prix : 780.000 F. DID. 97-23.

immeubles immeubles

Suis vendeur dans zone résidentielle LA ROCHELLE, sur avenue, 100 m. des parcs, IMMEUBLES couvrant 1.400 m2, pouvant convenir, dans l'état actuel, à commerce de gros.

MAISON moderne avec étage
Bureaux, 3 lignes téléphoniques. Possibilité de construire immeuble de rapport de 6 étages. Vue imprenable sur parcs et mer.

Conviendrait à HOTEL grand standing, garage, banque, etc.

S'adr. Nº 90.325, HAVAS LA ROCHELLE, qui tr.

locations non meublées

Offre

A 12 minutes de l'Opéra
« LES DAUPHINS »
à
PARIS - LA DEFENSE
EN LOCATION SANS COMMISSION
224 appartements neufs

Studio	570 + ch.	Renseignements :
2 pièces.....	670 + ch.	Bureau d'accueil sur pl.
3 pièces....	850 + ch.	de 11 à 19 h. sauf mardi
4 pièces....	1 080 + ch.	et mercredi. - 776-34-61.

Accès R.E.R., sortie av. de la Division-Leclerc
Emménagement à partir du 1er août 1974
G.F.F. Cedex 11 - 92081 PARIS - LA DEFENSE 776-42-21, poste 45-42.
Documentation sur simple demande.

PR. VERSAILLES
Villa 7 pièces, neuve, tél. Cuisine équipée. 3.500 F. 954-15-97 — 954-38-49

13e Beau 3 PCES, 70 m², tél., loy. 1.622 charges compr. Vis., vendr., 14-15 h., SAPPORO, 78, RUE DU JAVELOT.
COURTOIS ANJ. 21-39, ANJ. 49-85.

MUETTE. AV. PAUL-DOUMER Stud., cuis., s.d.bs, 6e ét., loy. mens. T.C.C. 1.000 F. 870-58-97.

BOULOGNE Mº. M.-SEMBAT Beau STUD., entr., pet. cuis., s. de bs, balc., tt cft, 50 m². 1er étage. Loy. mens. T.C.C. : 747 F. Tél. : 870-58-97.

P. à P. loue, Ville-d'Avray, 2 p. s/verd., 68 m², dble liv. + ch. + s. de bs+cuis.+cave+tél., nombreux rangem. Excell. état, 1.027 F C.C. Lib. cour. juillet. Tél. C. Jacquin, 602-50-15, H.B.

SIDEG S.A. LOUE
Résid. gd luxe VERSAILLES, 1, 2, 3, 4, 5 P., tél., box. 750 F à 2.500 F + ch. 553-89-16.

STUDIOS tout confort, 13e, 16e, vides. 5e meublé. - 256-13-29.

VINCENNES, av. Foch. Rare, 4 P. gd standg, jard., terrasse, Liv. 45 m², s. de bs, marbre, tapisserie toile, cuis. équipée, face au Bois. 3.500 C.C. Tél. 265-29-19, poste 334.

NEUILLY. R. Frédéric-Passy, tr. beau 3 P. av. balc. ds imm. bon standing, tél., près Bois, 2.600 C.C. 265-29-19, poste 334.

JOUY-EN-JOSAS. Beau 4 P., résid., stdg, piscine privée et jardin, tél., cuis. équipée, 1.400 + charg. 265-29-19, poste 334.

ST-AUGUSTIN-BD MALESHERBES, 5 pièces, 200 m², tt cft, loy. ms. 4.500 F. Tél. 870-58-97.

SUR LUXEMBOURG. Ds bel imm., 5 p., 180 m² tt cft. Tél. Loy. mens. 4.500 F - 870-58-97.

MOZART. Mº JASMIN
3 P., confort, calme, tél., loy. ms. TCC 1.100 F - 870-58-97.

Demande

16e. Part. à part. ch. appt lux. mod. meublé. Etg. élevé. asc., sél., 2 ch., off., cuis. équ., tél. moq., 2 s. bs. Libre 1er août. Bail 1 an. Ecr. à 8.764 « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

locations meublées

Offre

ETOILE Résidentiel - Magnif. studio, cuisine, S. de B., chauffage, 750 F. 522-35-85.

Particulier loue à prox. Lagny, maison de 100 m2, 4 pièces, tout confort, téléph., terrain de 1 500 m2 en partie boisé, gar. 1 500 F mensuel. Ec. nº 6512 « le Monde » Pub, 5, rue des Italiens, 75427 Paris-9e, qui tr.

19e Pte VANVES, sur parc 6e ét., terras., beau 6 p., 2 bains Tél., télév., park. WAG. 38-25

CLICHY 5' gare, 2 p., dou., c., mobil. mod. 700 F. WAG. 38-25

appartem. achat

Ch. Paris 3-4 P. même sans conft. Quart. indiff. OPE. 40-06.

appartements occupés

EGLISE DE BOULOGNE
Dans immeuble P. de T. entièrement rénové, appart. occupé, 4 pièces, cuis., dépend., excell. état, affaire exceptionnelle. - JOUBERT et ANDRE, 5, rue Alphonse-de-Neuville, Paris-17e. Tél. : 924-96-17, poste 26.

hôtels-partic.

LE VESINET 2 MINUT. RER CALME
Hôt. part., gde récept., en 3 P., 4 ch., 2 bains, jardin d'angle, conv. profess. lib. ou commerc. FRANCE PROMOTION IMMOBILIERE - 976-87-86.

propriétés

Près Les Andelys, b. mais. norm. 3 P., s. wc, ch. cl, tél., cuis., + dép., cuis., b. terr. 525 m² am. Prix 185.000 F, avec 27.000 F. **AVIS** 8, faubourg Cappeville, Gisors. T. (19-32) 405.

LE VESINET ULTRA-CALME
Propr. anc. de caract., situat. except., récept. + 7 ch., bains, cabinets toil., parf. état, tt cft. FRANCE PROMOTION IMMOBILIERE - 976-87-86.

65 KM. N.-O. Charm. Propr. pierr., parf. ét. Gd sél. pltres, chem., cuis., 3 ch., bns, chff. cal. jard. 850 m². Prix 160.000. Cab. Blondeau-Leblanc, 2, FAUBOURG CAPPEVILLE, GISORS, TELEPHONE : 68.

Long., basse, B. poté parfait état, séjour, 35 m², âtre, 3 ch., bs, s. d'e., wc, ch. c., c., cell., gren., parc. am., bûcher, atel., gar. att. sup. verg. 1.300 m², clos haies, 148.000. AVIS, 8, fb Cappeville, Gisors. - Tél. 405.

Prox. SAINT-GERMAIN. Belle propté I.-de-F., réceptions, 8 ch., tt cft, dépend., jardin 250 m², Téléphone : 951-79-76.

Rég. GALLARDON, 65 km. ouest Paris, acc. autor., B. propté. vaste sél., pout. app., âtre sal., 5 ch., bs, ch. c., cuis., dép., s/1 ha. 200, terr. bordé. par riv. 480.000 T. (15-37) 23-02-29.

MONTARGIS pr. Agréab. mais., gd sél., 2 ch., cuis. carrel., cave, grande dép., 300 m² jd., 78.000 av. 15.000. AVIS, 10, av. G.-Gaulle, Montargis. - 85-16-28.

25 KM. SUD PARIS. Domaine 20 ha.+étang 9 ha., poss. expl. loisir ou autre. Ecr. SERGE, 41, r. Miguel-Hidalgo, Paris-19e.

maisons de campagne

Urg. vds maison 6 p., poutres appar., garage, chauff., jardin 1.670 m², bon état, 130.000 F. MARCY 28 BLANDAINVILLE.

NORMANDIE : UTAH-BEACH. Dans bourg vends maison ancienne 6 pièces, grenier aménageable. Possibilité commerce. Dépendances, jardin. 120.000 F. Tél. : 21-20-68 ARRAS.

pavillons

SURESNES 4 PIECES princip.
confort, jard., 12, rue Emilien-Colin, samedi, de 16 à 18 h.

St-Cyr, 5 p., tt cft, jd., 400 m², 273.000 F. Facilités - OBS. 57-40.

MAUREPAS. Lig. Montparnasse, pav. récent, sél., 3 ch., tt cft, gar., 160.000 + C.F. 744-73-01.

ARPAJON pr. Mag. pav. en L, 6 pièces dont dble sél. 40 m², cheminée, bs, wc, ch. c., cuis., ss-sol tot., 560 m² terr. clos, 425.000, gr. créd. T. 490-12-61.

fermettes

60' Sud Paris, site féerique. Vds direct. très beau CHALET aménagé (constr. dur et bois) conf. s/1.000 m² terrain boisé, ttes commod. prox. Px 85.000, pos. loc. vente. T. 278-09-51.

bureaux bureaux

S.G.M.I. CONSTRUCTEUR
propose :
livrables immédiatement
13e arrondissement : Bureaux,
131, rue Jeanne-d'Arc
187 m2 : 2.460 F/m2 H.T. H. red. F. et D.
25, rue Charles-Fourier
210 m2 équipés : 3.040 F/m2 H.T. H. red. F. et D.
105 m2 équipés : 3.800F/m2 H.T. H. red. F. et D.
15e arrondissement : locaux commerciaux
6, rue Dombasle - 26, rue Olivier-de-Serres
84 m2 sur rue et ss-sol : 189.185 F. H.T. F. et D.
70 m2 sur jardin et ss-sol : 131.700 F. H.T. F. et D.
247 m2 sur rue et ss-sol : 525.050 F. H.T. F. et D.
350 m2 sur jardin : 980.000 francs H.T. F. et D.
S.G.M.I. : 30, av. de l'Opéra. — PARIS (2e).
Tél. : 742-17-69 Mme Carsouie.

A LOUER
Les Ciments Français, L'Union Bancaire, Bâtir Didactronic, Dowding and Doll ont choisi
L'EUROBUILDING
(Paris, porte de Pantin)
Reste à louer :
Rez-de-chaussée : 148, 152 et 281 m² à 325 F le mètre carré.
1er étage : 115 m².
5e ét. : 107 m² à 325 F le m²
Tél. : 359-92-30, 92-79, 29-04.

PARIS VIIIe HAUSSMANN
A louer 1.000 m² :
Burx + local ordinateur amén. HAMPTON AND SONS 225-50-35.

8e 7e, NEUILLY, ETC. 1 à 20 bureaux sa pas de Pte. AGENCE MAILLOT : 522-19-18.

CREIL
Centre - Près gare
25' de PARIS-NORD
Proximité autoroute
BUREAUX
à louer dans immeuble standing. - Lot 250 m2 (possibilité division).
200 F le m2
Livraison : juillet 1974. S'adr. SCI Jules-Juillet, 30, quai d'Amont, CREIL (60100). — Tél. 455-15-32

PROPRIETAIRE
loue 1 ou plus. bureaux meublés imm. neuf. 758-12-40

URGENT, rue Lafayette 9e 220 m² burx gd stand., 2 tél., 30 m. vitr. dble expos., lib. de suite. En toute propriété. LAGRANGE, 266-16-65 matin et 770-19-38, après-midi mardi, mercredi, jeudi.

locaux commerciaux

PARC MONCEAU à vendre bail, 9, burx 300 m2 5 lignes de tél. (standard) pr ts renseignements. Tél. 227-14-34.

CHAMPIGNY (Pr. Gare)
à Louer LOCX INDUSTR. Av. Burx 2.000 m2 au Sol. 3.000 m2. Dévelop. GRDE COUR Accès Camions, TS TONNAGES. 325-88-88 - 523-14-09

20e 200 m², hall exposition pour machines-outils ou électronique, très clair + bureaux, 50 m. façade s/gde voie, Porte Bagnolet-République. Ecrire à : S.C.I., 115, r. la Réunion (20e).

MONTREUIL
PARTICULIER loue BOUTIQUE proximité
Mº Croix de Chavaux
110 m2 + ss/sol 40 m2 environ tous commerces. S'adresser : M. Bergoin, 8, r. Beaumarchais MONTREUIL - Tél. 287-77-95

terrains terrains

BIARRITZ
EXCEPTIONNEL
Propriétaire quittant la France vend, au-dessous de sa valeur, magnifique TERRAIN, avec la possibilité de construire 4.500 m2 d'appartements.
Situation exception., entre le golf du Phare et la mer.
Ecrire nº 4.164 PUBLIPRESS, 31, bd Bonne-Nouvelle, 75082Paris Cedex 02.

Beaux terrains viabilisés à vendre à GOULVEN (Finistère-Nord) proche Lesneven. Vue de mer étendue, libres de constructeur, prix fermes tout compris. S'adresser HAMEAUX DE BRETAGNE, 3, place Charles-de-Gaulle, 29130 Quimperlé. Tél. 96-12-72.

60' sud Paris, cadre forest., spl. terr. à bât. 1.000 m² ttes viab. Permis constr., très beaux arb. Px 50.000 F. Tél. 278-02-49.

25 km MONTARGIS
Région pêche et chasse
2.658 m2 clos av. arbres ornem. Eau, Elec. Tél. Ds petits lotiss. 36.000 F. GATINAIS Immobilier 16, rue de Loing, MONTARGIS. Tél. : (38) 85-13-34

demandes d'emploi

Jeune fille, 21 ans, B. T. S., secrétaire triling. Anglais, Allemand, Italien, cherche situation Ecr. nº 6.515, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens 75427 Paris-9e

ASSISTANTE SOCIALE
célibat. D.E. 74, ch. empl. France ou étranger
Ecr. nº 71176 à Régie Presse 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e

URBANISTE. 35 a. licencié 12 a. maît. d'œuvre, lib. de ste. Ch. sit. étud. ttes propos. Ecr. nº T 58437 Régie Presse, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e

Ingénieur agriculture africaine assistant de recherch. 10 a. Outre-Mer, rech. stage conversion horticulture, soit empl. France ou Outre-Mer Ecr. nº T 058445 Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e

CHEF COMPTABLE 49 ans dynam. conn. liaisons comptab. informatiq. I.B.M. 9 ans exper. de cabinet expertise. 12 ans activ. an usine métallurgiq. (700 pers.) Sal. ann. 75.000 F Ecr. nº T 58405 Régie Presse, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e

Jeune couple sér. ch. gardiennage Paris ou rég. Paris. Ec. Fatnassi, 13 r. Pierre St-Ouen-93

Livrais. courses ; chauffeur ch. pl. av. ou s. voiture Paris France étrang. Tél. 627-37-14

CADRE Fémin. Célib. 40 a. dynam., niv. 1re a. fac. lettres-Psycho-CNAM, droit du trav. et ttes techn. de personnel. Impte exp. administ. et génér. Exp. 5 a. Sce de personnel ch. poste Chef de Personnel ou adjoint ou poste à responsabilités en Sce de personnel Paris ou banlieue Sud. Ecr. nº 58433 CONTESSE Publ. 20, av. Opéra, Paris-1er q. tr.

ANIMATRICE 25 a. term. Format ch. poste 15 sept. Paris ou banl. proch. 2 a exp M.J.C et club de jeunes. Ecr. nº 71146 Régie Presse, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e

J. Fme, 32 a., Sévrienne, agrég. physiq. expér. rech. édit. scientifiq. ch. trav. rédact. préfér. Ecr. nº 71123 Régie Presse, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e

GARDE MALADES
Ch. Poste. Jour, Nuit ou 24 hres. 737-13-48

Cadre 31 a. responsab. périodiq. techniq. format électronic. 6 a. expér. édit. rech. poste respons. ds publicat ou édit. scientifique ou technique. Ecr. nº 71138 Régie Presse, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e

J.H 27 a., libre, form. univ. ex-enseign. 7 a. G.-B., N.Z. USA angl. crt, exc. réf. ch. sit. Etud. ttes prop.. spéc. audio-visuel ou soc. inter. Ecr. PARENT Rés. Rodin, av. Poincaré. 62100 CALAIS

Ingénieur chimiste, 30 ans exp. mise en œuvre élastomères coûts, contrôle, développement, contacts haut niveau. Ch. poste à resp. dans équipe jeune prof. chimie organique province. Fabrication dévelop. Assistance techn. salaire départ 65.000 F. Ecr. nº 8754 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 PARIS-9e

Cadre 34 ans, dyn. tt épreuve. Anglais cour. Exc. réf. indust. Com. et techn. Form. Export libre rap. Etud. tt prop. Ecr nº 8759 « le Monde » Pub. 5, r des Italiens, 75427 Paris-9e

JOURNALISTE ALLEMAND
CONCEPTEUR PUBLICITE
tr-lingue, 34 ans, réf. excel., étudiera tt propos. qui lui permet. de vivre Paris. Joachim Peters, 6 Frankfurt 1, Raimundstr. 104, R.F.A.

Prof. lettres roumaines ch. poste documentaliste (conn. russe, ita. hongrois) ou interprète. Ecr nº 765 « le Monde » Publ. 5, r. des Italiens, 75427 PARIS-9e

CADRE DE BANQUE
Cl. VI licencié en droit privé 2 ans ½ expér. ds départem. Financem. Immobilier de grande banque d'aff. rech. situation d'avenir dans Et. Financier spécialisé ou banque d'affaire. Ecr. Nº 70.717 PUBLIALE, B.P. 153-02, 75062 PARIS, CEDEX 02, qui transmettra.

JURISTE
H., 31 ans. Doct. en droit, 3 a. enseignement sup. intérim. contentieux Immob., ch. poste. Ecr. nº 6.490 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 PARIS-9e

ETUDIANTE BAC C, PCEM. ch. emploi temporaire. Libre de suite jusqu'au 31 août. Tél. 355-56-87

villas

A V. spl. villa nve, tt cft, bâtie s/900 m² terr. clôt. avec jardin agrém., façade et potager arr., compr. 5 p.+cuis.+s. bs+wc, gd gar., chauff. cent. maz. Tél. 30 à Leyme par St-Céré, Lot. 300.000. M. Rodier, 46120 Leyme.

A vdre villa tt cft, 8 p. + gar. indiv., vue panoramique Pyrénées, 3 ha., 240.000 F. Tél. 490-92-20, poste 25-83, H.B.

COTE D'AZUR
Dans quartier calme, résid., 1 km plage, en constr., belle villa style mas, 105 m2 habit. s. 800 m2 terrain, finit. lux. Av. 100.000 CPT, solde 280.000. AGENCE MOLLARD 35, les Arcades du Port SANARY (VAR). T. (94) 74-25-03

perdu-trouvé

Perdu passeport jordanien au nom de M. MALKAWI Khaled. Prendre contact avec ambassade jordanienne, bd Maurice-Barrès, ou tél. 797-61-73.

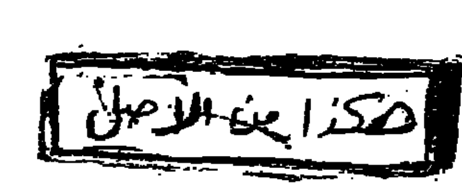
proposit. com. capitaux

Importante Société Transports Internationaux, région sud-est, parc 78 véhicules semi-remorques, estimée : 1.200.000, rech. associé(s) ayant connaiss. sér. transport, poste directeur à pourvoir, participat. minimale 200.000. Ecr. Havas Nice 0456.

Sté location T.V. rech. associés importants capitaux. Tél. pour rendez-vous Azoulay 808-40-53.

URGENT, sté fabric. fauteuils design et convertibles contemp. installée ds le Jura, Chif. d'aff. 1.200.000 F H.T. ch. assoc. ou fusion, cession de parts poss. Tél. vend. à part. de 18 heures et samedi matin 742-19-16.

Suite cession comm. Paris 16e dame active ch. réinvest. avec collaborat. hors Paris, préfér. campagne. Ecr. SEOF, 96, av. V.-Hugo, 92 Boulogne, 605-10-01.



SCIENCES

Lancé mercredi dans la soirée

Le vaisseau spatial Soyouz-14 s'est arrimé à la station Saliout-3

Les Soviétiques ont lancé mercredi à 19 h. 51 (heure de Paris) un vaisseau spatial Soyouz-14, occupé par deux cosmonautes, et qui vient de rejoindre et de s'arrimer à la station Saliout-3. Le lancement a été retransmis, ce jeudi matin 4 juillet, par la télévision soviétique.

Le 25 juin dernier, l'U.R.S.S. mettait en orbite une station Saliout. C'était le troisième lancement de ce type. Analogue dans son principe au laboratoire américain Skylab, Saliout est destinée à être rejointe par une ou plusieurs équipes de cosmonautes transportées, à l'aller comme au retour, par des Soyouz. On s'attendait donc à l'envoi imminent d'un Soyouz habité. Mais, pendant plus de huit jours, rien ne s'est produit et les observateurs commençaient à craindre que les tests de bon fonctionnement de Saliout-3 n'aient fait apparaître quelque grave défaut.

Le précédent lancement, celui de Saliout-2 en avril 1973, avait été un échec, la station ayant, semble-t-il, perdu plusieurs panneaux solaires peu après sa mise en orbite et n'ayant pu servir à aucune expérience. Quant à Saliout-1, mis en orbite deux ans plus tôt, elle fut occupée par un équipage de trois cosmonautes, mais l'expérience s'acheva tragiquement, les trois hommes ayant péri lors de leur rentrée dans l'atmosphère par suite d'une décompression brutale de la capsule qui les ramenait.

Voulant à tout prix éviter le retour de pareils accidents, les Soviétiques ont sérieusement ralenti leur programme spatial et multiplié les mesures de précaution. Sans doute est-ce là l'origine du long délai qui a séparé le lancement de Saliout-3 et celui du premier équipage destiné à l'occuper. Il est aussi possible que l'on ait voulu attendre le départ d'U.R.S.S. du président Nixon, — fût-ce que pour se dispenser de l'inviter à assister au lancement. Le général de Gaulle, plus tard Georges Pompidou, assistèrent à des lancements de satellites soviétiques, mais il s'agit toujours ici d'engins inhabités.

Le chef de bord de Soyouz-14 est le colonel Pavel Popovitch, quarante-quatre ans ; il a déjà fait une mission spatiale, il y a douze ans, à bord de Vostok-4. Il est secondé par le lieutenant-colonel Youri Artioukhine, ingénieur de bord.

Les téléspectateurs soviétiques ont pu entendre le colonel Popovitch déclarer : « *Nous remplirons notre mission.* » Mais on ne sait que peu de choses sur celle-ci. Qu'il n'y ait que deux hommes à bord semble indiquer cependant qu'il pourrait s'agir d'une mission de courte durée, dont le but serait de faire un examen approfondi de la station Saliout-3. Ainsi la mission qui s'acheva tragiquement à bord de Saliout-1 avait-elle été précédée par une mission de reconnaissance qui n'avait duré que quelques heures. — M. A.

Un groupe de réflexion du C.N.R.S. étudiera les problèmes de l'énergie

Le Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) a mis en place des groupes de réflexion et de prospective pour étudier les problèmes à long terme de l'énergie. Ces groupes sont sous la responsabilité de M. Jean Lagasse, qui, à cet effet, a été nommé directeur scientifique adjoint pour la physique, plus spécialement chargé des problèmes de l'énergie.

Regroupement de laboratoires très divers, qui n'ont pas toujours réussi à harmoniser leurs recherches, le C.N.R.S. n'a réagi qu'avec lenteur devant la crise de l'énergie. Par tradition, les travaux dans les laboratoires du C.N.R.S. concernent la science fondamentale et beaucoup moins les applications concrètes. Mais la direction du C.N.R.S. s'efforce, depuis quelques années, d'orienter certaines recherches vers des préoccupations plus immédiates et se montre favorable à l'établissement de liens entre ses laboratoires et l'industrie.

Cette préoccupation a amené la direction, en février, à faire un premier tour d'horizon sur les recherches menées au C.N.R.S., qui, de près ou de loin, touchent aux problèmes d'énergie. Les travaux se rapportent à une quinzaine de thèmes, et quinze groupes de travail ont été formés. Chacun devra remettre, en septembre, un rapport à la direction du C.N.R.S. Ces rapports doivent permettre de déterminer quels thèmes mériteraient de plus amples recherches.

Cette action du C.N.R.S. va s'ajouter à celle de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (D.G.R.S.T.), qui a lancé, cette année, cinq actions concertées. Mais ces actions de la D.G.R.S.T. visent le court ou le moyen terme, tandis que le C.N.R.S. s'intéresse à des actions à plus long terme. Par exemple, la constitution en macromolécules des fuels pétroliers, la chimie du méthane, la physique de la combustion, la valorisation du carbone contenu dans les déchets, la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication des polymères, etc. Le C.N.R.S. distingue cinq aspects essentiels des problèmes d'énergie : l'exploitation des ressources naturelles, la production d'énergie, le stockage, le transport et l'utilisation de l'énergie. — D. V.

UNESCO

● *Nouveau directeur à l'Institut international de planification de l'éducation.* — Le Dr Hans Weiler (République fédérale d'Allemagne) a été nommé, à compter du 1er juillet, directeur de l'Institut international de planification de l'UNESCO. Cet institut, dont le siège est à Paris, a été créé en 1963 pour former des spécialistes et mener des recherches en matière de planification de l'éducation, notamment dans les pays du tiers-monde. Docteur en science politique de l'université de Fribourg, le Dr Weiler, qui est âgé de trente-neuf ans, enseigne depuis neuf ans à l'université de Stanford (Californie) et a publié de nombreux ouvrages sur l'éducation et la politique, notamment en Afrique. Il succède à un Français, M. Raymond Poignant, conseiller d'État.

● *M. Roy Gibson fera fonction de directeur général de l'ESRO* (Organisation européenne de recherches spatiales) jusqu'à la création de la nouvelle agence spatiale européenne, qui aurait dû avoir lieu le 1er avril dernier, mais qui a été plusieurs fois repoussée en raison de désaccords sur le choix de son directeur. Le docteur Hocker (de nationalité ouest-allemande), qui dirigeait l'ESRO, ne pouvant plus assurer cette fonction depuis la fin du mois de juin, la direction sera exercée par M. Gibson (Grande-Bretagne), qui dirigeait déjà l'administration de l'ESRO.

● *L'Autriche participera au programme Spacelab.* — Le ministre autrichien des sciences, Mme Hertha Firnberg, a déclaré le 2 juillet que son pays contribuerait pour 1 % au financement du projet, qui prévoit la construction d'un laboratoire européen qui sera livré aux Américains en 1979 ou 1980, pour être embarqué à bord de leur navette spatiale.

SOCIÉTÉ

AU CONGRÈS DE PARIS

Sexologie et morale

Plusieurs centaines de personnes participent depuis mercredi 3 juillet, à la faculté de pharmacie de Paris, au premier congrès international de sexologie médicale (le Monde du 4 juillet). La première « table ronde » a été consacrée mercredi au thème : « Loi, éthique et sexualité. »

Un prêtre catholique, un pasteur protestant, un philosophe musulman et des médecins ont participé à cette « table ronde ». La sexualité humaine ne serait-elle l'affaire que des hommes de foi et des hommes de science ? Jadis, comme l'a expliqué le Dr C. Van Emde Boas (Amsterdam), « *la compétence des médecins dans ce domaine a toujours été mise en doute. De tout temps et dans tous les pays, ce sont les autorités temporelles et spirituelles qui se sont arrogé le privilège de déterminer les droits et interdits sexuels* ». Dans les pays occidentaux, depuis le deuxième quart du dix-neuvième siècle, « *la compétence du médecin s'arrêtait au seuil de la chambre à coucher. Seul le confesseur — et à un degré moindre le pasteur protestant — pouvaient y pénétrer* ». Aujourd'hui, explique le Dr Van Emde Boas, l'appel aux médecins est plus fréquent. Mais peut-on, pour autant, affirmer que les médecins y soient préparés ? Il ne le pense pas, car les médecins ont subi « *un double conditionnement* » : dans leur famille, mais aussi à la faculté, on ne leur a pas appris à « *accepter l'idée du plaisir en tant que fonction essentielle et autonome de la sexualité chez l'homme* ».

M. Bouhdiba, de Tunis, expliqua que « *la relation sexuelle n'est que l'aspect naturel et biologique de l'ordre cosmique* » et que l'islam a « *déculpabilisé la sexualité en l'exaltant* ». En conséquence les pays arabo-musulmans n'ont pas eu, selon lui, à livrer de combat contre les « tabous » puisque ceux-ci n'existaient pas : « *La sexualité est un don de Dieu, une chose permise et une activité recommandée. La refuser c'est une manière de contester l'ordre du monde.* »

Professeur de théologie morale à Florence, le P. Enrico Chiavacci expliqua à son tour comment le catholicisme, après des siècles de « pessimisme », a replacé, au lendemain de Vatican II, « *la sexualité à l'intérieur du domaine de l'amour du prochain* ». L'activité sexuelle, selon lui, « *reçoit un domaine propre et privilégié si et dans la mesure où elle est un don. Dans l'activité sexuelle se réalise et s'exprime le degré de charité qui est au fond du cœur humain* ». Allant plus loin dans le sens de la déculpabilisation, le pasteur Siefkies (États-Unis) affirma que « *la lutte pour la libération de l'homme doit commencer par la compréhension de sa sexualité* ». Réfutant que des spécialistes s'installent dans une sorte de ghetto, il réclama une étude réellement « *pluridisciplinaire* » de ces questions : « *La sexualité humaine appartient au peuple, la religion et la médecine ne peuvent pas, seules, tout expliquer.* »

UN NUMÉRO SPÉCIAL DE LA REVUE « POURQUOI ? »

La revue *Pourquoi ?*, éditée par la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente, a consacré entièrement au thème « sexe et société » son numéro du mois de juin. De lecture aisée, mais d'intérêt inégal, ce numéro spécial comprend notamment un entretien avec le sociologue Alain Touraine dans lequel le directeur du centre d'étude des mouvements sociaux livre ses réflexions sur la libération sexuelle et ses limites.

Après avoir estimé qu'aujourd'hui « *le vrai débat se déroule entre les partisans des réformes* », M. Alain Touraine analyse comment, dans le domaine de la sexualité, on a « *remplacé les interdits par les normes* ». « *Tous les psy du monde : les psychologues, les psychiatres, les phychothérapeutes, les psychanalystes, les sociologues aussi à la rigueur, ont entrepris de civiliser ce qui relevait de la biologie, de la sexualité, de l'inconscient et entrait maintenant dans le domaine de la vie publique. Parallèlement, les médecins se sont efforcés de techniciser ces problèmes, de faire de la sexualité une affaire relevant du spécialiste (...), on voit de plus en plus se manifester une tendance conformisante qui vise à harnacher et à civiliser la sexualité.* »

Outre cet entretien, la revue publie un reportage réalisé au planning familial de Grenoble et qui illustre la résistance sociale à la diffusion de la contraception et à l'éducation sexuelle. Des études sur la pornographie au cinéma, une enquête dans un lycée de banlieue et un article sur l'homosexualité intitulé « Un certain racisme », complètent ce numéro.

★ *« Pourquoi ? »*, n° 98, juin 1974, 112 pages, 4 francs. — 3, rue Récamier, 75341 Paris, Cedex 07.

RELIGION

L'affaire Hans Küng

Le président de la conférence épiscopale suisse se rend à Rome

L'« affaire Hans Küng » — théologien de Tübingen inquiété par Rome pour ses prises de position, — a été, comme prévu, au centre des préoccupations de l'assemblée des évêques suisses qui s'est réunie du 1er au 3 juillet (*le Monde* du 4 juillet). Les prélats semblent avoir pris très au sérieux la « vague » de pétitions en faveur de Hans Küng. Ils ont confirmé que plus de vingt mille personnes avaient donné leur signature. Après avoir rappelé que la hiérarchie conservait le droit de se prononcer en matière de foi, les évêques ont précisé qu'ils n'avaient pas pris position sur les thèses théologiques du professeur de Tübingen.

Mais, quant à la procédure suivie, la conférence fait sienne la déclaration du synode suisse du 17 février qui a été transmise à Rome. Elle a demandé que le droit des personnes soit respecté dans le processus en cours et que les principes formulés en la matière par le concile Vatican II et par Paul VI soient absolument respectés.

D'autre part, l'assemblée des évêques, tout en déplorant les « *suppositions malveillantes* » qui ont été colportées, a affirmé qu'elle ferait son possible pour que l'on parvienne à une solution équitable.

Mgr François-Nestor Adam, président de la conférence épiscopale, et Mgr Anton Hänggi, vice-président, évêque de Bâle, diocèse d'origine de Hans Küng, vont se rendre à Rome où il verront le 5 juillet le cardinal F. Seper, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi ainsi que le cardinal J. Villot, secrétaire d'État. Ils s'informeront sur la procédure entamée et mettront leurs interlocuteurs au courant de l'état d'esprit des catholiques suisses.

● *Le pasteur Philip Potter, secrétaire général du conseil œcuménique des Églises*, a été invité au synode des évêques qui aura lieu à Rome en octobre prochain par le cardinal Jan Willebrands, président du secrétariat romain pour l'unité des chrétiens. Il prendra la parole devant le synode pour y exposer les dimensions œcuméniques de l'« évangélisation du monde contemporain ». Le pasteur Potter séjournera à Rome du 10 au 12 octobre.

● *Le révérend Robert Olivier*, chanoine de la cathédrale épiscopale (anglicane) Saint-Andrew, de Jackson (Mississippi), a été nommé chanoine de la cathédrale américaine de Paris, le 2 juin, *en remplacement du révérend* Sturgis Riddle, à Paris depuis vingt-cinq ans. Il assumera ses nouvelles fonctions le 1er octobre prochain.

FAITS DIVERS

● *Deux malfaiteurs ont été tués* jeudi 4 juillet, vers 3 h. 30 du matin, dans un bar proche des Champs-Élysées, à Paris. Les deux hommes — Joseph Fiamma, trente ans, et son frère Antoine, vingt et un ans, — qui étaient déjà venus quelques jours plus tôt au bar le Crescendo, 40, rue du Colisée, à Paris (8e), pour exiger de l'argent en exerçant des menaces, se sont de nouveau *présentés, accompagnés* d'un complice dans la nuit du 3 au 4 juillet et ont frappé un serveur et la femme du directeur de l'établissement. Ce dernier, M. Lucien Merger, quarante-neuf ans, alerté par le bruit, est descendu dans la salle armé d'un pistolet et a abattu deux malfaiteurs tandis que le troisième parvenait à s'enfuir.

● *L'attentat commis le 3 juillet contre l'ambassade de Cuba* à Paris (*le Monde* du 4 juillet) a été revendiqué, quelques heures après son exécution, par une organisation d'exilés : le Front national de libération de Cuba. Un porte-parole de ce mouvement a, en effet, téléphoné à divers organes d'information de Miami (Floride) pour déclarer que l'attentat était l'œuvre de la « *section européenne* » et qu'il s'agissait de l'« *opération Juan Felipe de la Cruz* », du nom d'un membre de cette organisation, mort accidentellement le 2 août 1973 dans un hôtel d'Arainville.

● *Pour diffamation envers M. Jacques Ferran*, journaliste sportif, M. Marcel Robillard, directeur de *But*, a été condamné le 3 juillet à 1 500 F d'amende et 5 000 F de dommages et intérêts par la dix-septième chambre correctionnelle de Paris. Un article publié le 29 septembre 1972 dans ce périodique insinuait que M. Ferran avait manqué aux *règles professionnelles du journalisme* en se livrant notamment à des machinations à l'encontre de M. Marcel Leclerc, l'ancien dirigeant de l'Olympique de Marseille.

JUSTICE

A AUCH

Les membres du conseil d'administration du Crédit agricole du Gers demandent à être inculpés à la place de deux dirigeants

De notre correspondant

Auch. — Lors du procès de M. Guy Yvray, cet ancien chef de bureau du Crédit agricole du Gers, à Auch, accusé et condamné pour avoir commis un nombre important d'escroqueries, de faux et de détournements (*le Monde* du 17 janvier), il avait été question des « *facilités* » que la caisse régionale du Crédit agricole accordait à des emprunteurs qui, normalement, n'auraient pas dû bénéficier de tels avantages.

M. Yvray et son avocat, Me Rio, avaient tenté, pour minimiser les faits, d'impliquer les dirigeants de la caisse du Gers en expliquant que son client avait reçu d'eux des instructions pour « habiller » un certain nombre de dossiers.

Jugeant M. Yvray, le tribunal d'Auch n'avait pu accepter de faire le rapprochement entre les agissements de ce prévenu et ceux que l'on pourrait éventuellement reprocher aux dirigeants du Crédit agricole, d'autant, avait alors expliqué le procureur de la République, qu'une information contre X était ouverte à propos de ces irrégularités.

Après être restée longtemps au point mort, l'instruction de cette affaire va très prochainement déboucher sur les inculpations. On sait, en effet, que deux responsables du Crédit agricole, M. Gaudibert, ancien directeur de la caisse du Gers, actuellement directeur régional à Toulouse, et M. Gassian, sous-directeur de la caisse du Gers, sont convoqués par M. Pierre Inchauspé, juge d'instruction à Auch.

D'autre part, on a tout lieu de penser que la plainte déposée en son temps par M. Giscard d'Estaing, alors ministre des finances, n'a pas été retirée. Cette constitution de partie civile s'expliquerait par le fait que des dossiers accordaient des prêts à des taux réduits à des commerçants et même à des banquiers, alors qu'ils auraient dû être uniquement réservés à des agriculteurs réunissant un certain nombre de conditions bien précises.

Ce procédé constituerait un détournement d'affectation de fonds, mais le conseil d'administration du Crédit agricole du Gers, présidé par M. Fontan, président de la chambre régionale d'agriculture, a fait savoir qu'il se déclarait entièrement solidaire de sa direction administrative.

Dans un communiqué, le conseil d'administration déclare notamment que « *l'examen des demandes et l'attribution des prêts sont de la compétence exclusive des comités d'escompte des caisses locales, du comité d'attribution des prêts et du conseil d'administration de la caisse régionale. Ils confirment qu'à aucun moment il n'a été passé outre à cette règle ; que, d'autre part, jamais délégation n'a été donnée à quiconque et que, de ce fait, la responsabilité personnelle d'agents, cadres ou membres de la direction ne peut se trouver engagée sur les opérations de crédit réalisées par l'institution.*

» *(...) Le conseil d'administration a demandé à chacun de ses membres, par lettre individuelle, de s'offrir à être inculpés au lieu et place de MM. Gaudibert et Gassian* ».

Il faut noter que cette décision a été prise à l'unanimité des membres présents à la dernière réunion, seul M. Jean Dours, maire d'Auch (Gers), ancien directeur général de la police nationale et actuel délégué national de l'Union syndicale des industries aéronautiques et spatiales, n'a pu être consulté. Il est en voyage en Italie. — H. B.

UN DÉTENU SE PEND A FLEURY-MÉROGIS

Incarcéré à la prison de Fleury-Mérogis (Essonne) depuis le 21 janvier 1974 sous l'inculpation de vols et tentative de vol, M. Rachid Haroun, né le 20 janvier 1941 à Alger, s'est pendu dans sa cellule le 1er juillet, en fin de matinée.

Ce décès porte à dix le nombre des détenus qui se sont suicidés depuis le début de l'année. Huit d'entre eux étaient des prévenus. A la même époque l'année dernière, ces nombres étaient respectivement de vingt et quatorze.

A Marseille

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF A EXAMINÉ LA MESURE D'EXPULSION PRISE CONTRE HUIT RESSORTISSANTS ÉTRANGERS.

Le tribunal administratif de Marseille a examiné, mercredi 3 juillet, la mesure d'expulsion dont font l'objet huit jeunes ressortissants étrangers, membres d'une communauté agricole installée près de Forcalquier (Alpes de Haute-Provence). Le jugement a été mis en délibéré.

Les huit jeunes gens avaient introduit un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif (*le Monde* du 6 octobre 1973) et demandaient l'annulation de la décision du préfet du département, en date du 28 septembre 1973, décision par laquelle la carte de séjour leur avait été refusée ; ils devaient, en outre, quitter la France dans les huit jours après la notification.

Les micros du « Canard enchaîné »

LE DIRECTEUR DU « POINT » CONDAMNÉ POUR LA PUBLICATION DE LA PHOTOGRAPHIE D'UN INSPECTEUR DE LA D.S.T.

La photographie de M. Georges Laborde, inspecteur de la D.S.T., mis en cause à propos de l'installation du système clandestin d'écoute dans les locaux du *Canard enchaîné*, a entraîné, le 3 juillet, la condamnation par la première chambre civile du tribunal de Paris, composée de MM. Aubouin, Tarabeux et Maile, de M. Olivier Chevrillon, directeur de l'hebdomadaire *le Point*, et de la société éditrice, solidairement, à 15 000 francs de dommages-intérêts. *Ce cliché, publié dans le* numéro du *Point* du 7 janvier avait été pris, le 2 janvier, par un photographe de ce magazine alors que le policier venait de sortir de chez lui.

Le tribunal déclare : « *(...) Toute personne a sur son image un droit exclusif et peut s'opposer à sa publication lors même qu'elle ne constituerait pas une atteinte à sa vie privée. Il est vrai que ce droit doit se concilier avec ceux de l'information quand celui dont l'image a été captée est une personnalité publique ou participe à une place quelconque aux événements de l'actualité. Mais si la personnalité publique peut le plus souvent être considérée comme ayant tacitement consenti à la reproduction de ses traits, il n'en est pas de même d'un fonctionnaire qui, comme le demandeur, a été mêlé à l'actualité à son corps défendant. Dans ce cas la reproduction de l'image n'est admissible, pour les nécessités de l'information, que si elle a été prise dans des circonstances ayant un rapport direct avec les événements en cause ou avec les faits qui en ont été la suite. Il n'est pas contesté que le cliché litigieux ait été réalisé dans des conditions de temps et de lieu totalement étrangères aux événements auxquels s'intéressait l'opinion publique et après que le journaliste ait exercé une surveillance de plusieurs heures pour saisir à l'improviste l'image de Laborde à la sortie de son domicile. En publiant une photographie prise dans de telles circonstances les défendeurs ont excédé leur droit d'informateurs et ont porté à ceux du demandeur sur sa propre image une atteinte que ne pouvaient justifier les nécessités de leur profession.* »

[N.D.L.R. — Ce jugement appelle deux observations :

— Une fois de plus, dans un « scandale » révélé par la presse, c'est un journal qui est le premier condamné, et qu'il l'est pour un « à-côté » alors que le fond de l'affaire n'est pas tiré au clair ;

— La tâche des reporters photographiques ou des responsables des journaux s'en trouvera singulièrement compliquée : à partir de quel moment un fonctionnaire est-il mêlé « à son corps défendant » à une affaire publique, alors surtout qu'il s'agit d'un agent... secret ?]

M. FERNAND LEGROS A ÉTÉ LIBÉRÉ

M. Fernand Legros, poursuivi pour vente de faux tableaux, a été libéré mercredi 3 juillet, sous caution de 150 000 francs, sur ordonnance de M. Madre, le juge d'instruction parisien remplaçant M. Le Caignec, actuellement en congé, qui l'avait fait écrouer le 18 avril après son extradition du Brésil.

M. Legros est astreint à un contrôle judiciaire : il ne doit pas quitter le territoire métropolitain de la France ; il doit déposer son passeport entre les mains du magistrat instructeur, auquel il devra rendre visite chaque vendredi.

LA POLITIQUE SOCIALE DU GOUVERNEMENT

Une interview de M. Michel Durafour

(Suite de la première page.)

» Il doit permettre, dans des conditions déterminées, de faire face aux licenciements collectifs et individuels en assurant un reclassement des personnels licenciés ou menacés de chômage et, dans le cas extrême où le licenciement interviendrait brutalement, d'apporter la garantie du salaire pendant un an.

— *Le 11 juillet se tiendra la première réunion de travail consacrée à ce fonds. Quel sera son ordre du jour ?*

— La réunion sera tripartite (salariés, employeurs, gouvernement), parce que les fonds d'aide au chômage proviennent de sources diverses : celles de l'entreprise par le canal de l'UNEDIC, et les aides publiques, tel le Fonds national de l'emploi. L'objectif est de rassembler toutes les ressources privées et publiques dans un fonds unique à gestion paritaire. Bien que l'État apporte des crédits assez substantiels, il fera confiance aux partenaires sociaux, pour qu'ils gèrent eux-mêmes ce fonds de garantie des ressources.

» Le premier objectif de cet organisme sera d'assurer le versement des indemnités aux travailleurs licenciés individuellement ou collectivement. Le second sera leur reclassement. Pour ce faire, nous envisageons de mettre les services de l'Agence nationale de l'emploi à la disposition du Fonds. Tout en conservant la forme d'un établissement public, l'agence ouvrirait son conseil d'administration aux représentants des salariés et des employeurs, comme ils l'ont demandé. Ainsi, le fonds de garantie de ressources serait non seulement un organisme qui paie, mais un organisme qui reclasse avec un outil : l'Agence nationale pour l'emploi, que nous développerons dans ce sens, et qui pourra rendre un service encore meilleur qu'à l'heure actuelle.

— *Comment sera équilibré le financement de l'opération ?*

— Il est difficile de faire une évaluation chiffrée. Durant ces dernières années, les licenciements collectifs n'ont pas porté sur un nombre important de personnes. Mais, à partir du moment où le système sera en place, le nombre des bénéficiaires va augmenter, sans qu'il y ait, certes, une exploitation abusive du fonds, mais parce que les gens sauront qu'ils disposent d'une « couverture ».

Lier les aides à la formation

» Si nous ne pouvons maîtriser le nombre des demandes, nous pouvons, par contre, organiser le financement. D'abord avec la fusion des aides existantes, et ce n'est déjà pas mince. Puis, au travers de la politique de reclassement que mènera le fonds de garantie des ressources, en employant certains fonds qui existent ou existeront à la formation permanente. C'est-à-dire le 1 %, qui, à terme, va devenir 2 %. En outre, il peut y avoir une participation supplémentaire, mais légère, des entreprises, et aussi de l'État, qui n'essaiera pas d'échapper à ses responsabilités. Le taux de 0,2 %, qui a été cité à propos des entreprises, n'a qu'une valeur tout à fait relative.

» Grâce à la gestion paritaire, les organisations professionnelles et syndicales pourront faire une sorte de police, savoir quelles sont les entreprises en difficulté et écarter les douteuses qui ne vont exister que pour profiter des aides publiques. De leur côté, les « *observateurs régionaux* » devraient, eux aussi, permettre de mieux voir la situation économique. On peut donc penser, et c'est l'avis des organisations professionnelles et syndicales, le fonds de garantie ne nécessitera pas des ressources financières très supérieures à celles qui existent déjà mais qui sont disséminées.

— *Comment envisagez-vous l'utilisation des fonds de la formation permanente que vous venez de mentionner ?*

— Il s'agira surtout des deux projets intéressant les jeunes : le *contrat emploi-formation* et l'aide à la recherche d'un meilleur emploi. Dans le premier cas, les jeunes ne travaillent qu'à temps partiel et utilisent le reste de leur temps à acquérir une formation générale et professionnelle plus étendue. La rémunération versée par l'employeur en fonction du travail fourni est complétée par un appoint provenant du fonds de la formation permanente.

» Le second contrat, que nous avons appelé le *droit à l'erreur*, intéresse beaucoup de jeunes. Près de 50 % des jeunes, selon des statistiques officieuses, se sentent mal dans leur peau lorsqu'ils exercent leur premier emploi. Déjà, le contrat emploi-formation apportera un certain assainissement de la situation. Pour les autres, une indemnité d'attente, versée pendant six mois, permettra d'essayer de trouver un second emploi mieux adapté et de recevoir une formation complémentaire. Celle-ci et l'indemnité d'attente seront, pour partie, prises en charge par la formation permanente. Le reste pourrait résulter d'une participation du fonds de garantie des ressources.

— *Les nouveaux droits des jeunes sont donc assortis d'un devoir de formation ?*

— Absolument. Indemnité et reclassement, ces deux choses sont liées. Il en va de même, en cas de licenciement, pour le versement de l'indemnité et la volonté de reclassement et de formation. Un proverbe chinois dit qu'il importe peu de donner du poisson à un homme pour le nourrir, il vaut mieux lui apprendre à pêcher. C'est la même chose pour le fonds de garantie des ressources. Naturellement, il faut d'abord répondre à l'événement brutal, traumatisant, qu'est la perte de l'emploi. Mais ce qui compte, c'est d'armer durablement les gens pour se reclasser.

— *Pas de licenciement sans reclassement préalable, a annoncé le gouvernement. Que faut-il entendre par là ?*

— Nous voulons aller dans le sens des syndicats, sans toutefois prendre la formule au pied de la lettre. Cela ne veut pas dire qu'une entreprise qui ne peut pas continuer doive supporter des frais généraux uniquement pour payer des salaires. Cela veut dire, fondamentalement, qu'il ne peut y avoir de licenciement sans que les hommes soient assurés, d'une manière ou d'une autre, de retrouver un emploi. D'ailleurs, il y aurait contradiction entre la formule « assurer le versement du salaire pendant un an » et le fait que les personnes licenciées soient reclassées au préalable ! Tout licenciement collectif doit être précédé d'un véritable effort de reclassement et de la mise en place des procédures de recyclage et de formation accélérée s'il y a lieu. L'Agence nationale pour l'emploi donnera d'utiles indications sur les secteurs où règne la pénurie de professionnels qualifiés. Il ne doit pas y avoir d'hiatus dans la vie active d'un salarié si tout le monde joue le jeu : les observateurs régionaux, les organisations professionnelles et les banques.

Le rôle des comités d'entreprise

— *Si les organisations professionnelles jouent le jeu, avez-vous dit. Mais tous les employeurs le font-ils dans leurs propres entreprises lorsqu'il s'agit de respecter les lois en vigueur ?*

— Il est extrêmement condamnable que les employeurs n'informent pas le comité d'entreprise lorsque des décisions fondamentales sont prises. En revanche, il faudra trouver une solution pour que les membres du comité d'entreprise soient tenus à une certaine discrétion, pour ne pas dire à un certain secret, lorsque des informations mettent en danger la vie d'un établissement envers ses concurrents. Il appartient aux partenaires sociaux d'y réfléchir.

» La définition de nouveaux rapports étant acquise, je m'attacherai à ce que la loi soit parfaitement respectée.

» Dans le cadre de la réforme de l'entreprise il n'est pas possible que nous ne définissions pas très précisément quels sont les pouvoirs des salariés et de ceux qui les représentent au comité d'entreprise. Cela signifie que les employeurs acceptent que le comité d'entreprise, ou tout organisme qui pourra naître de la réforme de l'entreprise et où siégeront les salariés, dispose des moyens d'information nécessaires et des moyens de faire entendre sa position.

» De leur côté, les organisations de salariés doivent avoir des militants véritablement formés aux problèmes économiques. L'action de ces militants, tout en demeurant syndicale, doit aussi être économique. Ce qui exige une formation appropriée.

— *Cela n'implique-t-il pas l'augmentation des crédits que l'État verse aux centrales syndicales pour l'éducation de leurs militants ?*

— J'en suis personnellement très partisan. Mais il faut être très franc : les organisations syndicales doivent bien utiliser ces crédits pour la formatioon économique.

» Les aides versées actuellement à cette fin sont relativement modestes, environ une dizaine de millions au total. Cependant, il y a d'autres crédits disséminés un peu partout. Là aussi, l'aide de l'État devrait être regroupée. Mais je vais plus loin : les entreprises auraient profit à dégager des crédits pour la formation économique, car à terme il est de leur intérêt que, au comité d'entreprise, les syndicalistes sachent bien de quoi ils parlent, et qu'ils acceptent l'autodiscipline du secret des informations comme une nécessité pour la bonne marche de l'affaire.

— *En liaison avec l'emploi, vous avez aussi annoncé l'intention de revoir le droit de licenciement. En quoi cela consistera-t-il ? Pour les licenciements individuels, retoucherez-vous la loi de 1973, qui a laissé les syndicats sur leur faim ?*

— Nous avons demandé aux partenaires sociaux qui discutaient de l'avenant de leur accord de 1969 relatif à l'emploi de se mettre d'accord sur les garanties à prévoir en cas de licenciement collectif. Nous transcrirons dans la loi ces dispositions. Si les négociateurs ne parvenaient pas à un accord, nous déterminerions, toujours par la loi, et dès la rentrée, des garanties minimales : définition du licenciement collectif et protection des travailleurs. C'est-à-dire, notamment, amener les salariés et les employeurs à ouvrir un dialogue à temps et allonger substantiellement les délais de prévenance, donner à l'inspecteur du travail un laps de temps plus important pour se prononcer, etc.

» La loi de 1973 a apporté des garanties supplémentaires. Elle est relativement astreignante cependant, à condition qu'elle soit rigoureusement appliquée, ce dont je ne suis pas sûr.

L'inspection du travail au niveau du Conseil d'État ?

— *Voilà qui est un argument de plus en faveur de la réorganisation de l'inspection du travail ?*

— On ne peut continuer à mouliner des textes sociaux, dont quelques-uns sont très bons et apportent une sécurité accrue aux travailleurs, si nous n'avons personne pour les faire appliquer. Cela n'est possible qu'au travers de l'inspection du travail, qui doit donc être un corps d'une très grande qualité. Il doit avoir un statut et devenir, non seulement dans le ministère du travail, mais aussi dans l'ensemble de la fonction publique, un grand corps, un peu analogue au Conseil d'État, à la Cour des comptes ou à l'inspection des finances.

» Il doit pouvoir attirer, au sortir de l'ENA, des gens de valeur, pouvant faire une grande carrière dans ce ministère, disposant de l'indépendance nécessaire et des pouvoirs réels dans la fonction exercée.

» Il faut un effort particulier de recrutement — cinquante à soixante agents de plus (inspecteurs et personnel d'accompagnement), — qui assurera la mise en œuvre rapide du statut.

— *Ministre du travail, vous êtes chargé des relations avec les syndicats. Or les propos de certains éléments de la majorité gouvernementale expriment des réserves vis-à-vis de ces syndicats, auxquels on fait notamment le reproche d'être trop politisés. D'autres réclament la reconnaissance de la C.F.T.*

— Il est vrai que les syndicats ne représentent pas, quantitativement, l'ensemble des salariés. Sur quatre ou cinq travailleurs, un seul est syndiqué. Malgré tout, étant donné leur large éventail, les syndicats représentent l'ensemble des préoccupations pratiques et des philosophies des salariés. A partir de cela, j'entends avoir avec eux un dialogue permanent.

» Je n'envisage absolument pas de modifier la notion de représentativité des syndicats, telle qu'elle est définie par la loi depuis près de trente ans. Il n'y a aucune ambiguïté possible quant à la reconnaissance d'autres syndicats.

— *Quel est, pour vous, l'aspect essentiel de vos nouvelles responsabilités ?*

— Le ministre du travail, c'est le ministre de la condition de l'homme. Sa vocation est double : d'une part, elle est technique, avec la garantie des droits des travailleurs, l'emploi, la sécurité dans l'entreprise, la participation, etc ; d'autre part, il y a les relations humaines, tâche aussi importante, mais plus malaisée. Il est plus facile d'être un technocrate qu'un humaniste. Dans le premier cas, la connaissance suffit. Dans le second, il faut avoir le cœur. Et aussi un peu la connaissance, bien sûr.

» Je suis un homme de bonne volonté, en ce qui me concerne. Je suis surtout lucide et attentif aux préoccupations des autres.

— *Quelle preuve concrète aimeriez-vous en donner ?*

— Je voudrais parvenir à établir un nouveau style de rapports. Non pas entre les syndicats et nous, mais entre les syndicats et les patrons. Si les hommes parvenaient à se regarder d'un autre œil, à aborder ensemble un certain nombre de problèmes aussi cruciaux que la direction même de l'entreprise — sans que nous ayons à intervenir — je considérerais que j'ai réussi, en partie, à créer ce nouveau style, une nouvelle vie. »

Propos recueillis par **JOANINE ROY.**

LE BUDGET DU RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE SERA EXCÉDENTAIRE EN 1974

Devant la commission sénatoriale des affaires sociales, M. Michel Durafour, ministre du travail, a notamment précisé, le 3 juillet, que les excédents cumulés de la Sécurité sociale étaient de 9 milliards pour les trois branches du régime général au 31 décembre 1973. Comme le déficit prévu pour 1974 est de 2,5 milliards, les fonds seront suffisants pour cette année. Un problème se posera en 1975.

L'entrée des immigrés est suspendue

(Suite de la première page.)

Car les mesures ponctuelles envisagées aujourd'hui, à supposer qu'elles suffisent à maîtriser les flux migratoires officiels ou « sauvages » et leurs conséquences sociales, ne modifieront en rien le contexte d'une immigration tolérée, puis exploitée, puis organisée à coups de circulaires, mais toujours manipulée comme une valeur négociable sur l'échiquier international : celle d'un régulateur de l'emploi dans les pays industriels.

Assurément oui, au contraire, si l'on tient compte que, durant des années, seule a prévalu la doctrine du laissez-faire, avant qu'une insidieuse propagande ne fige cette immigration — telle qu'elle était conçue — dans son « *fatum* » de misère et de marginalité.

Pour la première fois apparaît, dans un communiqué gouvernemental, outre la volonté de limiter les entrées des travailleurs étrangers et de leurs familles en fonction des possibilités d'emploi et d'accueil, l'intention fermement proclamée d'accroître l'aide sociale qui était jusqu'à présent distribuée avec parcimonie dans ce secteur.

En revanche, bien qu'elle intervienne au seuil de l'été — où l'immigration est généralement plus faible, — la décision de suspendre provisoirement les contrats d'introduction de main-d'œuvre, ainsi que les autorisations de séjour pour les familles, peut sembler draconienne. Elle risque d'être mal accueillie par les pays exportateurs de main-d'œuvre, qui pourraient s'inquiéter d'une éventuelle remise en cause des conventions conclues avec la France.

Un double objectif

S'agit-il d'une mesure purement conjoncturelle en vue de réduire les risques d'augmentation du chômage à la veille de l'arrivée massive des jeunes sur le marché de l'emploi ? Il semble plutôt que l'objectif soit autre : d'abord, créer un choc psychologique auprès des pays importateurs de main-d'œuvre comme des travailleurs intéressés pour les convaincre que la France est décidée à contrôler sévèrement les entrées de main-d'œuvre ; ensuite, se donner le temps de comptabiliser plus rigoureusement les effectifs présents et d'inventorier les conditions d'existence des immigrés. Sur quelque quatre millions d'étrangers vivant en France, soit 7,7 % de la population totale du pays, plus de la moitié sont des travailleurs actifs.

Près de quatre mille cinq cents immigrés, sans parler des clandestins, entrent en France chaque mois : seize mille familles étrangères se sont installées au cours des quatre premiers mois de 1974, ce qui porterait à quarante-huit mille la moyenne de l'année (contre vingt-cinq mille en 1970).

On peut difficilement faire grief aux pouvoirs publics de songer d'abord — ou enfin — à la situation des étrangers vivant en France avant que d'en embaucher d'autres.

C'est dans le domaine du logement que le scandale est flagrant et que le « rejet » et la ségrégation s'opèrent, favorisés par l'inconsistance des lois, l'irresponsabilité de certains employeurs, l'impuissance des autorités. L'avis préalable des comités d'entreprise sur les conditions d'accueil des travailleurs étrangers qu'une société s'apprête à embaucher a-t-il jamais été demandé ? Voilà une suggestion qui vient à son heure, et qui embarrassera nombre d'utilisateurs de main-d'œuvre, tout au plus contrôlés — en aval, et jamais en amont de l'opération — par les seuls services de police.

Généreux dans ses intentions, le projet de M. Postel-Vinay demeure soumis financièrement aux arbitrages ministériels, qui interviendront vers le 25 juillet. Reste donc à savoir — question traditionnelle — quel sera le coût de ces mesures, et qui en assumera les frais. Pour les H.L.M. notamment, une participation sera demandée aux entreprises pour compenser en partie ou en totalité les dépenses supplémentaires imposées à l'État — ce dernier contribuant aux avances consenties par la Caisse des dépôts et consignations aux organismes d'H.L.M. D'autre part, la redevance versée à l'Office national d'immigration par les demandeurs de main-d'œuvre (250 F par travailleur) est jugée relativement dérisoire : elle sera augmentée. N'est-ce pas de bonne justice ?

Parmi les premières réactions syndicales aux projets gouvernementaux, celle de la C.G.T. est significative. Cette centrale ouvrière considère que la suspension de l'immigration jusqu'en octobre ne saurait constituer l'amorce d'une véritable politique en la matière. Mais la C.G.T. prend la précaution d'ajouter qu'elle avait rappelé, le 28 juin, à M. Postel-Vinay les revendications communes les plus urgentes « *pour aboutir à l'égalité effective des droits entre tous les travailleurs* » et que, au-delà des déclarations gouvernementales, « *c'est en regard de ces objectifs essentiels que la portée des mesures annoncées prendra toute sa signification* ».

Là aussi, une concertation doit s'instaurer avec les organisations patronales et syndicales. Ce n'est que le 31 juillet, lorsque le gouvernement précisera le détail de ses projets, que l'on pourra juger de la réalité de cette « *nouvelle politique de l'immigration* ».

JEAN BENOIT.

Trois objectifs

Voici les trois objectifs d'une « politique nouvelle de l'immigration » adoptés par le conseil des ministres :

● L'ACTION SOCIALE : *il s'agit surtout d'augmenter le nombre des logements destinés aux familles étrangères et des foyers réservés aux immigrés isolés. Ce programme, qui utilisera les procédures en usage pour les H.L.M., et sera financé en partie sur fonds publics, pourra démarrer dès l'an prochain, pour s'échelonner jusqu'en 1980. D'autres initiatives seront prises pour l'alphabétisation, la formation des travailleurs étrangers et de leurs enfants, notamment par la création de classes d'adaptation.*

● LE CONTROLE DE L'IMMIGRATION : *le gouvernement décide d'interrompre provisoirement — jusqu'en octobre — l'autorisation de nouveaux contrats d'introduction de main-d'œuvre étrangère. Les autorisations concernant l'immigration familiale seront également suspendues. Ces mesures feront l'objet d'un nouvel examen en septembre ou en octobre.*

D'autre part, le ministre de l'intérieur prendra les dispositions nécessaires pour empêcher les passages clandestins aux frontières. Les sanctions à l'égard des organisateurs de ces fraudes seront renforcées. Enfin, de nouvelles procédures seront étudiées par un groupe de travail ministériel pour empêcher l'entrée de faux « touristes » sur le territoire national.

● LA PROTECTION DES MIGRANTS : *dans le même temps que la réglementation des titres de séjour et de travail sera* « allégée et simplifiée », *les peines prévues contre les trafiquants de main-d'œuvre et contre les employeurs qui utilisent irrégulièrement des travailleurs étrangers seront aggravées. En outre, le gouvernement demandera que le projet de loi relatif aux droits syndicaux des étrangers — déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale en octobre 1973 — soit examiné par le Parlement lors de la prochaine session. Les comités d'entreprise seront consultés sur les conditions de logement prévues pour les travailleurs étrangers dont l'introduction en France aura été demandée.*

C'est le secrétaire d'État chargé des travailleurs immigrés qui assurera la mise en œuvre de la politique ainsi définie, en accord avec le ministre du travail et les autres ministres intéressés, et, est-il précisé, « en liaison avec les partenaires sociaux ».

● ERRATUM. — Dans l'article intitulé « *Vers une épreuve de force entre le gouvernement français et les compagnies pétrolières ?* », publié dans *le Monde* du 4 juillet, une coquille typographique nous a fait écrire par erreur : « ... *et si la France est pour leurs filiales une zone de* bons *profits...* ». C'est une zone de *bas* profits qu'il fallait lire.

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
18 heures	13 3/8	14 3/8	6 1/2	7 1/2	9 3/4	10 3/4
1 mois	14 1/8	14 5/8	8 1/2	9	11 3/4	12 1/4
3 mois	14	14 1/2	8 7/8	9 3/8	12 1/2	13
6 mois	13 5/8	14 1/8	9 1/2	10	12	12 1/2

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

CONJONCTURE

Taxer l'inflation

(Suite de la première page.)

Tout d'abord, on voit apparaître le cas de pays où l'inflation est très forte sans que, pour autant, l'équilibre extérieur se dégrade, ou vice versa. Tel a été le cas du Japon durant plusieurs semestres, tel est le cas de l'Allemagne où ni l'inflation de 1972-1973, ni le flottement à la hausse du mark n'ont entamé l'excédent intérieur. Les bien qu'exporte l'Allemagne sont en large part tellement introuvables ailleurs que la hausse de prix n'en diminue pas la demande.

Ensuite est apparu un phénomène nouveau : alors que l'inflation, dans la décennie 1960-1970, se promenait d'un pays à l'autre à des périodes différentes, on a vu depuis deux ou trois ans tous les pays se mettre, comme disent les *physiciens*, « *en phase* », c'est-à-dire être atteints en même temps par l'inflation. Dès lors, le mécanisme de régulation par la concurrence ne joue plus car il est fondé sur le besoin de « ne pas faire plus de bêtises que le voisin ». Si tous les voisins font des bêtises, il n'y a plus de *mécanisme d'incitation à la sagesse*. C'est pourquoi on a vu passer le taux d'inflation mondial moyen de 3 à 5, puis 7, puis 9, puis actuellement plus de 10 %, et on voit mal pourquoi ce taux n'atteindrait pas 15, puis 20, puis 25 % pourvu que tous les pays progressent (si l'on peut dire) ensemble *dans cette* voie.

Donc, il n'y a plus, au niveau de décision national (en attendant un hypothétique niveau international), de technique de régulation dont on puisse garantir l'efficacité contre l'inflation. Quels sont les autres niveaux de décision ? En économie de marché, *il n'y en a que deux : la famille et l'entreprise.*

Au niveau familial, on n'ira jamais *bien* loin. En tant qu'unité de consommation, on est loin d'une situation où les consommateurs pourraient s'attaquer à l'inflation de manière efficace. En tant qu'unité de travail, la famille raisonne en termes de pouvoir d'achat, c'est-à-dire de différence entre prix et revenus. Si les prix sont stables, tant mieux, s'ils ne le sont pas, on peut s'en consoler assez *facilement, pourvu que les revenus soient ajustés d'autant.* Il n'y a guère qu'en tant qu'unité d'épargne que la famille pourrait s'insurger contre l'inflation en refusant d'épargner, ce qui mettrait toute notre économie par terre, mais la famille n'a pas tellement le choix : elle est obligée d'économiser *une part de ses* revenus pour ses besoins ultérieurs, même si ses économies fondent à vue d'œil avec un taux d'intérêt qui n'est plus, par moments, que la moitié du taux de dévalorisation de la monnaie.

Reste le niveau de décision de l'entreprise.

On a beaucoup polémiqué sur le point de savoir si l'inflation profite ou non aux entreprises. Je pense, à cet égard, qu'il n'y a *a priori* aucun lien entre l'inflation et la rentabilité des entreprises. Il peut arriver dans certaines périodes que l'inflation profite à certaines entreprises, il peut se produire l'inverse *durant* d'autres périodes.

Et là est la cheville du raisonnement que je voudrais ici introduire : *Est-il normal qu'il n'y ait aucun lien direct entre l'inflation et la rentabilité de l'entreprise ?* Est-il normal qu'un système économique puisse secréter une *maladie* qui laisse indifférent un de ses rouages essentiels ? Si l'on veut que le système produise ses anticorps, ne faut-il pas au contraire que chaque cellule réagisse immédiatement aux atteintes du mal ?

Une analogie : la création monétaire

Pour montrer qu'il y a là une anomalie à redresser, je voudrais, avant d'exposer cette thèse, raisonner par analogie en prenant l'exemple d'un autre phénomène « sans frein » : la création monétaire.

L'inflation n'est pas le seul problème que l'économie de marché semble laisser sans solution : la création monétaire en était un autre il y a quelques décennies.

En effet, après des siècles de monopole royal, puis national, d'émission de la monnaie, les économies modernes ont vu apparaître, avec le développement des banques et du paiement par chèque, un *phénomène* déconcertant : n'importe quelle banque privée *était en train d'acquérir* le pouvoir de battre monnaie.

Pour ce faire, il lui suffisait, sans avoir un sou en caisse, d'accorder des crédits en sachant très bien que l'argent ainsi dépensé par l'un irait dans la poche d'un autre qui viendrait le redéposer soit chez elle, soit dans une autre banque, ce qui n'est pas fondamentalement différent. Comme disent les économistes, « les crédits engendrent les dépôts ».

Cette création *ex nihilo*, cette multiplication sans fin de moyens de paiement, posa des problèmes nouveaux, car on devint à la merci d'une explosion monétaire que plus personne ne maîtriserait.

On aurait pu *imaginer* que, face à ce problème, les autorités nationales réagiraient, comme dans le cas de l'inflation, soit par des politiques globales, soit par des politiques plus dirigistes où, à l'image de la direction des prix, une direction du Trésor dirait à chaque banque de combien elle a *le* droit d'augmenter ses crédits.

La solution aujourd'hui appliquée dans la quasi-totalité des pays modernes est différente : on a *incorporé dans le mécanisme* précédemment décrit une pièce nouvelle, une prothèse qui empêche le moteur monétaire de s'emballer. C'est le coefficient de réserves *obligatoires* ; chaque banque sait que, chaque fois qu'elle crée de la monnaie, cela lui coûte quelque chose, car elle doit déposer à la Banque de France un certain montant non rémunéré. Dans sa course à la création monétaire, elle s'essouffle donc très vite puisqu'on lui retire peu à peu *sa propre substance. Un grain de* sable de taille réglable vient gripper l'engrenage au moment où il risquerait de s'emballer.

Ce grain de sable que l'on a su mettre en place pour empêcher la création monétaire de se propager à travers les banques, il faut de la même manière l'inventer pour empêcher l'inflation de se propager à travers les entreprises.

LIONEL STOLERU.

Prochain article :

FREINER AVANT L'OBSTACLE

Au Conseil économique et social de l'ONU

LES TROUBLES ÉCONOMIQUES RISQUENT D'ANNULER LES PROGRÈS POLITIQUES DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES, estime M. Waldheim.

(De notre correspondante.)

Genève. — La création d'une commission permanente chargée d'examiner les effets — et les méfaits — des sociétés multinationales sur le développement et les relations internationales semble être la principale nouveauté de la cinquante-septième session du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), qui s'est ouverte mercredi 3 juillet sous la présidence de l'ambassadeur Aarno Karhilo (Finlande).

Au cours de la séance d'ouverture, M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU, tout en se félicitant de la détente, « *qui permet d'espérer une amélioration dans les relations internationales* » n'a pas hésité à souligner qu'il est « *certain que nous entrons dans une période de troubles et de tensions économiques qui risquent fort d'annuler les progrès politiques limités que nous avons accomplis* ».

I. V.

AGRICULTURE

M. PHILIPPE NEESER EST ÉLU PRÉSIDENT DES PRODUCTEURS DE BLÉ

M. Philippe Neeser a été élu mercredi 3 juillet président de l'Association générale des producteurs de blé et autres céréales (A.G.P.B.) en remplacement de M. Jean Deleau (soixante-sept ans) démissionnaire après avoir été vingt-neuf ans à la tête de la puissante organisation céréalière.

Election sans surprise pour cet homme à la forte stature, âgé de cinquante et un ans, qui exploite à Faux-Fresnay, dans la Marne. Vice-président de la Chambre d'agriculture de ce département et membre du comité économique et social de Champagne, M. Neeser était le dauphin de M. Deleau, qui ne prend qu'une demi-retraite : il se consacrera désormais à la présidence de la section du plan et de la conjoncture du Conseil économique et social, la présidence d'Unigrains (organisme qui cautionne les exportations de céréales et aide les éleveurs dans leurs investissements) et il garde la responsabilité des questions internationales des chambres d'agriculture.

LA SITUATION DE TRÉSORERIE DES ENTREPRISES S'EST NETTEMENT DÉGRADÉE

Charges d'exploitation en hausse, développement de l'activité, allongement des délais de règlement de la clientèle : la *situation de trésorerie des entreprises*, qui n'avait cessé de s'améliorer depuis le milieu de l'année 1970, se dégrade maintenant. Le retournement de situation s'est *produit à la fin de l'année* dernière et se poursuit, ainsi que l'indique la dernière enquête de l'INSEE effectuée au mois de mai et qui vient d'être publiée.

Cette amélioration, qui concerne les petites et les grandes entreprises, n'a pas la gravité de celle des années 1969-1970, période où le crédit était assez sévèrement *encadré. Pourtant, les petites* ressentent plus les restrictions actuelles que les grandes. C'est surtout la montée des charges d'exploitation (matières premières, personnel, frais généraux), qui explique les difficultés de trésorerie. En revanche, et malgré le niveau élevé des taux d'intérêt et leur augmentation, les « remboursements d'emprunts » posaient nettement moins de problèmes en mai 1974 qu'en décembre dernier.

● L'EXCEDENT COMMERCIAL OUEST-ALLEMAND a atteint en mai 4,9 milliards de DM contre 4,6 milliards en avril et 2,8 milliards en mai 1973. Les *importations se sont élevées* à 16 milliards et les exportations à 20,9 milliards de DM au cours des cinq premiers mois de cette année. L'excédent a doublé, *atteignant* 22,8 milliards de DM contre 11,2 milliards pour la même période de 1973. En un an les exportations ouest-allemandes ont augmenté de 33 % et les importations de 23 %. — *(A.F.P.)*

A L'ÉTRANGER

La Bundesbank réinjecte 2,5 milliards de DM dans l'économie

Munich *(Agefi)*. — La Bundesbank, dont le conseil central s'est réuni le 3 juillet, a décidé la libération complète des contingents de réescompte qui avaient été limités à 75 % depuis le 31 mai. De plus, la Banque centrale a réduit à 9 % jusqu'au 31 juillet son taux pour les avances sur titres sans limitation de montants dits « lombards ».

Ces mesures visent, selon *M. Karl Klasen, président de la* Bundesbank, à réinjecter dans l'économie ouest-allemande environ 2,5 milliards de deutschemarks. Elles ont été prises dans la foulée de l'affaire Herstatt afin de permettre aux banques touchées par cette faillite de ne pas succomber à une pénurie de liquidités. Enfin, le desserrement du crédit en R.F.A. va de pair avec son resserrement en France et pourrait faciliter un rapprochement des évolutions conjoncturelles.

D'après le vice-président de la Bundesbank, M. Otmar Emminger, l'inflation s'accélérerait à l'automne, atteignant un rythme annuel de 8,5 % pour se ralentir vers la fin de l'année. Actuellement, le taux de hausse des prix allemands est inférieur de moitié *à celui de la plupart des autres* pays de la C.E.E., indique la Commission de Bruxelles : 4,9 % pour la période juillet 1973-mars 1974 contre 8,7 % en France, 9,5 % en Grande-Bretagne et 11,5 % en Italie.

LES BANQUES AMÉRICAINES PORTENT LEUR TAUX DE BASE AU NIVEAU RECORD DE 12 %

New-York *(Agefi)*. — Plusieurs banques importantes des Etats-Unis ont porté, le 3 juillet, leur taux d'intérêt privilégié — « *prime rate* » — au niveau record de 12 %. Le « prime rate » a doublé *en dix-huit mois, se situant* à 6 % début 1973 et augmenté de 50 % en un an (8 % le 3 juillet 1973).

Cette nouvelle hausse — de 11 3/4 à 12 % — est attribuée à la *pression de la demande de crédits* de la part de la clientèle industrielle et commerciale. Selon les spécialistes, une autre poussée n'est pas exclue en direction de 12 1/2 %.

● LES ETATS-UNIS s'apprêtent à réduire les droits de douane *imposés sur les importations* de cognac. Ceux-ci passeraient de 5 dollars pour un gallon (3,8 litres) à 1,25 dollar. Le cognac de qualité supérieure ne bénéficiera pas de cette mesure. — *(A.F.P.)*

CORRESPONDANCE

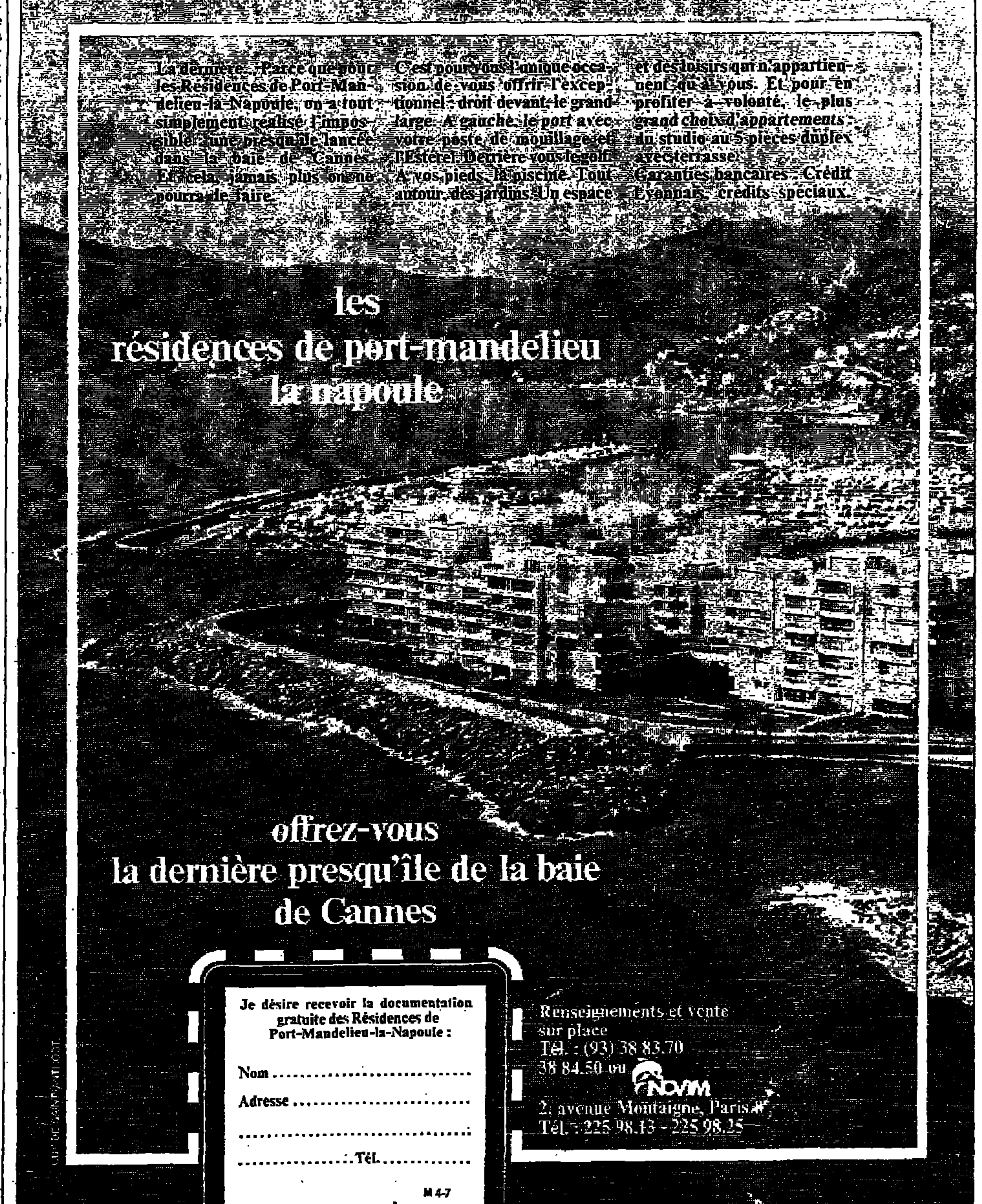
Une lettre de Wassily Leontief

L'économiste américain Wassily Leontief nous écrit de Harvard :

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le « point de vue » de J.-P. Faye, publié dans *le Monde* du 15 juin (1).

Le paragraphe de présentation tend à donner l'impression que, dans les années 20, j'ai pris une part active aux travaux des premiers planificateurs soviétiques. Ce ne fut pas le cas. A la fin de mes études à l'université de Leningrad, je suis parti afin de les poursuivre à l'université de Berlin. A cette époque, je n'avais que dix-huit ans.

(1) « Les idées de Leontief et la gauche ».



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CRÉDIT NATIONAL

EMPRUNT 3 % JUILLET 1946 RECOUPONNEMENT

L'emprunt Crédit national 3 % juillet 1946, gagé par annuités inscrites au budget de l'Etat, est soumis au recouponnement.

Un avis ultérieur fera connaître la date et les modalités de l'opération.

Les titres ne doivent pas être déposés pour recouponnement avant la date qui sera indiquée dans le nouvel avis.

ÉPARGNE DE FRANCE

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 25 juin 1974 sous la présidence de M. Pierre Borel ; elle a approuvé les comptes de l'exercice 1973 et voté toutes les résolutions présentées par le conseil d'administration.

Après affectation d'une somme de 1 222 854 F à la réserve pour participation des porteurs de contrats, le bénéfice, après participation des salariés et impôt, s'est élevé à 2 millions 888 146,65 F.

L'assemblée générale a décidé de distribuer aux actionnaires une somme globale de 1 232 000 F contre 1 108 000 F pour l'exercice 1972.

Cette augmentation de 11,10 % de la masse globale distribuée est cependant en harmonie avec les directives ministérielles sur la progression des dividendes, puisque la société avait procédé à la distribution d'une action nouvelle pour neuf actions anciennes. Le montant du dividende a donc été maintenu inchangé à 5,50 F par action, mais s'appliquant aux 224 000 actions composant le capital social contre 201 600 actions à fin 1972. Ce dividende donnera droit à l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de 2,75 F par action, soit un dividende global de 8,25 F.

Le dividende de l'exercice 1973 sera mis en paiement à partir du 5 juillet 1974.

Enfin, l'assemblée générale ordinaire a décidé de porter le nombre des administrateurs en fonctions de 8 à 11 et a nommé MM. Raymond Axelroud, Patrice de Corgnol et Michel Marchal.

Une assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenue à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, a décidé de porter le capital à 13 millions 440 000 F par incorporation d'une partie de la réserve des plus-values à long terme. Il en résultera la distribution d'une action nouvelle pour cinq actions anciennes.

Ces actions seront créées avec jouissance au 1er janvier 1974.

SAGIMO

L'assemblée du 26 juin 1974 a statué sur les comptes de l'exercice 1973 et décidé la mise en paiement, depuis le 1er juillet 1974, d'un dividende global de F 8 556 000, soit F 7,13 par action, dont F 1,61 exonéré de l'impôt sur le revenu.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE

Emprunts à échéances optionnelles au gré des porteurs

Emprunt 5 % 1963

Electricité de France a émis, en février 1973, un emprunt représenté par des obligations à valeur nominale croissante, portant intérêt au taux nominal de 5 %.

Ces titres sont remboursables avec primes en trente-six ans, par tirage au sort tous les six ans d'une des six séries composant l'emprunt.

Les porteurs peuvent obtenir, par anticipation, le remboursement de leurs titres, pour la première fois, le 10 février 1975 à 280 F, à condition de les avoir déposés à l'une des caisses désignées par la Caisse nationale de l'énergie six mois au moins à l'avance, soit le 10 août 1974 au plus tard.

Il est apparu de l'intérêt des porteurs, compte tenu de la situation du marché financier, de reporter cette date limite de dépôt des titres. C'est pourquoi Electricité de France vient de décider, avec l'accord du ministre de l'économie et des finances, de fixer au 10 novembre 1974 cette date limite de dépôt des titres.

Emprunt 6,25 % novembre 1967

Electricité de France a émis, en novembre 1967, un emprunt représenté par des obligations de 400 F portant intérêt au taux normal de 6,25 %.

Ces titres sont remboursables avec primes en 20 ans, par tirage au sort des 6 séries égales composant l'emprunt.

Les porteurs peuvent obtenir par anticipation le remboursement de leurs titres, soit à 405 F le 10 novembre 1974, soit à 425 F le 10 novembre 1982, à condition, dans les deux cas, de les avoir déposés trois mois au moins à l'avance à l'une des caisses désignées par la Caisse nationale de l'énergie.

Toutefois, Electricité de France a l'intention d'offrir une augmentation du taux d'intérêt, et éventuellement des primes de remboursement, aux porteurs qui n'useraient pas du droit de demander le remboursement de leurs titres au 10 novembre 1974.

Les obligations non déposées au 10 août 1974 bénéficieraient pour la période postérieure au 10 novembre 1974, d'une majoration d'intérêt — et éventuellement des primes — telle que, compte tenu des autres avantages dont jouissent les porteurs, le rendement des titres soit en harmonie avec le taux pratiqué sur le marché financier à la fin du mois de juillet 1974.

De plus, l'échéance optionnelle au gré des porteurs du 10 novembre 1982 serait avancée au 10 novembre 1981.

Les autres caractéristiques des titres demeureraient inchangées.

Un second communiqué, publié vers la fin du mois de juillet, confirmera ces modifications et précisera le montant de la majoration d'intérêt ainsi que les conditions dans lesquelles les porteurs auront à demander l'estampillage de leurs titres pour bénéficier des nouvelles modalités.

ROUSSELOT S.A.

UN BRILLANT PREMIER SEMESTRE

L'assemblée ordinaire du 28 juin 1974 a approuvé les comptes de l'exercice 1973 et fixé le dividende à 9,50 F plus avoir fiscal, payable le 2 septembre 1974 pour le coupon nº 26.

M. Callou, président, a rappelé l'étape importante franchie en 1973 : un chiffre d'affaires de 710 millions, en progression de 26,26 %, un bénéfice net de 29,8 millions représentant 4,20 % du chiffre d'affaires, une marge d'autofinancement de près de 70 millions pour le groupe.

Pour le premier semestre 1974, les résultats sont les suivants : croissance de plus de 40 % du chiffre d'affaires et progression parallèle des résultats. Le chiffre d'affaires consolidé du premier semestre devrait se situer autour de 500 millions.

Ces résultats s'expliquent notamment par le fait que le groupe a réalisé plus de 50 % de son chiffre d'affaires à l'étranger (contre 46 % en 1973), où les prix sont beaucoup plus rémunérateurs que sur le marché intérieur, par la possibilité de répercuter dans les prix de vente les hausses des matières premières et des coûts.

M. Callou estime que le second semestre sera plus difficile avec l'encadrement du crédit et le prélèvement fiscal supplémentaire prévu dans le plan d'assainissement économique. Toutefois, il souligne que le groupe a des commandes importantes à livrer sur le second semestre, certains produits spécifiques conservant toute leur compétitivité et leur place sur les marchés internationaux.

Pour terminer, le président a confirmé aux actionnaires le désir du conseil d'administration de pratiquer une politique plus large de distribution de dividendes, illustrée par la promesse d'un dividende intérimaire dès janvier 1975.

FRANCE - INVESTISSEMENT (SICAV)

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 24 juin 1974 sous la présidence de M. Roger Paluel-Marmont, a approuvé les comptes de l'exercice 1973 et fixé le montant global du dividende à 5,07 F, dont : coupons 4,22 F et impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) 0,85 F.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du mercredi 17 juillet 1974.

L'assemblée générale a ratifié la cooptation du G.I.S. (Groupement de l'industrie sidérurgique), dont M. Jean-Marie Wurmser est représentant permanent.

M. Jean Roquerbe et le C.E.T.I.G. (Centre d'études pour l'investissement et la gestion) ont été réélus administrateurs.

FORCLUM

L'assemblée générale ordinaire de la Société Forclum réunie le 25 juin a arrêté les comptes de l'exercice 1973 qui font apparaître un bénéfice net de 2 225 465 F contre 1 875 971 F en 1972.

Le chiffre d'affaires taxes comprises a été de 385,8 millions de francs, en progression de 11,3 % sur celui de 1972.

L'assemblée a décidé, sur la proposition du conseil, de mettre en distribution un dividende de 9 F par action, contre 8,80 F l'année précédente, auquel s'ajoutera un avoir fiscal de 4,50 F.

L'importance et la qualité du carnet de commandes à la date du 31 mai 1974 devraient permettre à la Société d'améliorer ses résultats en 1974.

SPEICHIM

L'assemblée générale ordinaire du 25 juin 1974 a approuvé les comptes de l'exercice 1973 qui font ressortir un bénéfice net de 2 120 537 F.

Les facturations hors taxes établies pendant l'année écoulée se sont élevées à 179 865 871 F à comparer au montant de 122 054 045 F atteint en 1972. Elles concernent à concurrence du 88 % des affaires réalisées à l'exportation notamment en Afrique, en Europe de l'Est et en Extrême-Orient. Au cours du même exercice le bénéfice avant impôt, amortissements et provisions s'est élevé à 9 807 704 F contre 1 641 534 F en 1972.

Ces résultats marquent la fin de la période difficile que la société a traversée depuis deux ans. Selon les indications fournies par le président, le début de l'exercice 1974 confirme cette tendance puisque les commandes enregistrées depuis le 1er janvier dernier s'élèvent à environ 260 millions de F. En réponse à une question d'un actionnaire, le président a, par ailleurs, indiqué qu'il avait bon espoir de voir les résultats de 1974 permettre la reprise du paiement du dividende.

ENGINS MATRA

Au cours de son assemblée générale du 28 juin 1974 il a été procédé à la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes.

Un échange de vues a ensuite porté essentiellement sur les efforts de diversification de la Matra et principalement sur les conditions dans lesquelles une tentative a été faite au cours de l'exercice 1973 sur la création et la commercialisation de postes de télévision couleur. Toutes précisions ont été fournies par les dirigeants de la société sur l'état des engagements pris à ce sujet et les différentes perspectives de dénouement envisagées, conformément au communiqué récemment publié le 24 mai dernier.

Par ailleurs, les activités Automobiles Matra, en collaboration avec Simca, ont été évoquées comme un exemple de diversification réussie. Il a également été exposé l'état d'avancement d'autres réalisations et projets civils et tout particulièrement l'activité de la « division transports ». A été aussi confirmé le fait que, malgré l'aléa de l'opération télévision, la croissance de Matra se matérialiserait par un chiffre d'affaires d'un milliard de francs consolidé en 1975, assorti d'une marge brute d'autofinancement totale de l'ordre de 70 MF.

A la suite de ces exposés, l'assemblée générale a adopté les résolutions concernant l'approbation du bilan, le quitus au conseil et le montant du dividende qui est fixé à 10 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 5 F.

AIR INDUSTRIE

L'assemblée générale s'est réunie sous la présidence de M. Robert Vandange. L'exercice clos le 31 décembre 1973 n'est pas comparable aux exercices précédents, qui ont enregistré plusieurs fusions et ont été de durées inégales ; traduisant le redressement de la situation d'ensemble, il se solde par un bénéfice de 4,70 millions de francs. Ce résultat a été affecté au compte report à nouveau, qui était négatif du fait d'exercices antérieurs. Il a été également décidé de prélever sur les réserves 15,8 millions de francs pour ramener ce report à nouveau négatif à 0,9 million de francs.

Le chiffre d'affaires 1973 de la société a atteint 370,7 millions de francs. Il s'y ajoute pour la branche « biens d'équipement », CEMTA, dont les ventes ont atteint 40,3 millions de francs. Pour 1974, l'activité de la branche devrait être un peu supérieure à celle de 1973. L'activité de la branche « entreprise » est exercée principalement à travers Tunzini Entreprise (233,2 millions de francs en 1973 contre 289,5 millions de francs en 1972), Nessi (94,2 millions de francs contre 83,4) et SAGA (21,3 millions de francs contre 20,5). Les trois sociétés sont bénéficiaires en 1973. L'activité 1974 devrait être du même ordre que celle de 1973. Au total, a souligné M. R. Vandange, la physionomie de 1974 devrait être assez proche de celle de 1973.

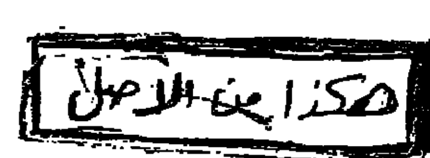
Il a toutefois signalé que les formules de variation de prix des contrats s'écartent en moyenne dangereusement de l'évolution des coûts.

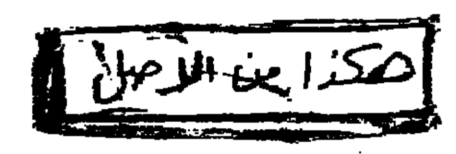
SCAC

La SCAC, poursuivant une politique de présence sur l'ensemble du territoire, vient de procéder à deux opérations dans son secteur d'activités « bois et matériaux » :

— Absente jusqu'ici de la région du Nord, elle a pris le contrôle de la société anonyme Trystram à Bergues, spécialisée dans l'importation des bois du Nord et dans le négoce régional des menuiseries industrielles ;

— Dans le Sud, elle a repris à Sète les activités de la CECAUP-Bois, spécialisée dans le sciage et le négoce des bois tropicaux.





LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
3 JUILLET

Baisse générale

La baisse des cours, qui s'était amorcée mardi à la Bourse de Paris, s'est non seulement amplifiée, mais étendue à la plus grande partie de la cote.

Aucun compartiment n'a été épargné, les plus éprouvés étant les banques, l'alimentation, les travaux publics, la construction mécanique, le matériel électrique, les pétroles et les produits chimiques. Les valeurs de croissance en général ont payé un très lourd tribut à la baisse. Dans de nombreux cas les pertes ont largement excédé 5 %.

Mercredi noir... début de « krach »... Grande braderie... Les boursiers n'étaient pas à court de vocabulaire pour qualifier cette séance. Les commentaires allaient bon train autour de la corbeille où l'on cherchait à expliquer cette chute brutale. Les motifs, pourtant, ne manquent pas : rumeurs sur les retombées de la faillite de la banque allemande Herstatt, vif recul de Wall Street, imminence d'un contingentement des produits pétroliers, crise de liquidités avivée par l'avancement au 31 juillet du règlement de l'impôt supplémentaire sur les bénéfices des sociétés, enfin, la reprise des rentes anglaises.

Sur le marché de l'or, et en dépit du redressement des cours à Londres, le lingot a encore perdu 525 F à 20 980 F, le kilo en barre 181 F à 21 269 F et le napoléon 4,10 F à 217,50 F. Les professionnels imputaient cet alourdissement aux besoins en liquidités des entreprises. Vrai ou faux, le volume des transactions a en tout cas fortement augmenté : 26,42 millions de francs contre 17,14 millions. La rente 4 1/2 %, qui est indexée sur la pièce française de 20 F, est tombée, pour la première fois depuis plusieurs mois, au-dessous de la barre des 400 F.

A l'exception des mines d'or légèrement mieux orientées, presque toutes les valeurs étrangères se sont repliées. Les pétroles internationaux (Pétrofina, Norsk Hydro) ont été sérieusement malmenés. Lourdeur des américaines. Irrégularité des allemandes.

LONDRES

TOUJOURS DÉPRIMÉ

Une tentative de reprise échoue rapidement, et quelques minutes après l'ouverture les industrielles retombent à leurs niveaux de mardi soir. Tassement des pétroles. La baisse de l'or entraîne un repli sensible des mines sud-africaines. Effritement des fonds d'État.

OR (ouverture) dollars : 132 50 contre 136 50

VALEURS	CLOTURE 3/7	COURS 4/7
War Loan 3 1/2 % ..	23 3/8	22 3/8
Beechams	198 ...	197 3/4
British Petroleum ..	384 ...	381 1/2
Shell	183 ...	183 ...
Vickers	105 ...	108 1/4
Imperial Chemical ..	206 ...	204 ...
Courtaulds	93 ...	92 ...
De Beers	225 ...	223
* Western Holdings ..	24 1/2	23 7/8
Rio Tinto Zinc Corp. ..	128 ..	124 ..
* West Driefontein ..	32 3/4	32 1/2

(*) En livres.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 28 déc. 1973.)

	2 juill.	3 juill.
Valeurs françaises ..	80,4	78,2
Valeurs étrangères ..	89,4	87,3

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	69,1	67,2

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	3/7	4/7
1 dollar (en yens) ..	285 90	285 85

MARCHÉ MONÉTAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics...	....	...
Effets privés....	....	14 3/8 %
Moyen terme....	....	10 %

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

TÉLÉGRAPHES DU NORD. — Le bénéfice de la « holding » pour l'exercice clos le 30 juin s'élève à 2,3 millions de couronnes contre 2,27 millions. Dividende : 12 % inchangé.

GRACE AND Co. — Dividende trimestriel de 37,5 cents par action payable le 10 septembre.

NEW YORK

La hausse des taux de base arrête un mouvement de reprise

La décision de plusieurs grandes banques américaines de porter leur *taux de base au niveau record de* 12 % (voir d'autre part) a arrêté net le mouvement de reprise qui s'était amorcé mercredi, en début de séance à Wall Street. Mais, sans doute parce qu'elle était escomptée, la tendance n'a pas viré brutalement à la baisse. Quelques dégagements se sont bien produits, qui ont un peu abaissé le niveau des cours. Cependant, bon nombre de vedettes et de valeurs de prestige (Glamours), en reprise sensible après leur vif et brusque repli, ont conservé la plus grande partie de leurs gains initiaux.

Finalement, et bien que le nombre de baisses (811) ait sensiblement excédé celui des hausses (559), l'indice des industrielles a regagné 2,19 points à 792,87.

Le volume des transactions est resté relativement étoffé : 13,43 millions de titres ont changé de mains contre 13,46 millions la veille.

Bonne tenue des transports aériens, des sidérurgiques, des ordinateurs, des constructions mécaniques, des magasins, des télévisions et des produits pharmaceutiques.

A noter, toutefois, que 328 valeurs ont touché leurs plus bas niveaux de l'année.

Wall Street, ainsi que tous les marchés des États-Unis, sera fermé jeudi 4 juillet à l'occasion de la fête de l'Indépendance.

Indices Dow Jones : transports, 156,96 (— 0,73) ; services publics, 68,76 (+ 0,16).

VALEURS	COURS 2/7	COURS 3/7
Alcoa	43 5/8	43 1/8
A.T.T.	45 3/8	45 1/8
Boeing	117 1/4	18 3/4
Chase Manhattan Bank ..	35 3/8	33 3/4
Du Pont de Nemours	59 .	160 1/8
Eastman Kodak	99 3/4	101 3/4
Exxon	70 1/4	79 3/8
Ford	49 3/4	48 7/8
General Electric	48 ...	47 3/8
General Foods	23 ...	22 7/8
General Motors	48 1/4	48 5/8
Goodyear	16 1/4	16 1/4
I.B.M.	211 1/2	210 ...
I.T.T.	19 7/8	19 5/8
Kennecott	31 7/8	31 3/4
Mobil Oil	38 3/4	39 1/4
Pfizer	35 ...	35 3/8
Schlumberger	97 5/8	96 3/4
Texaco	24 7/8	24 3/4
U.A.L. Inc.	21 1/8	22 1/4
Union Carbide	39 5/8	39 1/4
U.S. Steel	43 5/8	44 1/2
Westinghouse	13 ...	13 ...
Woolworth	13 5/8	13 3/4

BOURSE DE PARIS — 3 JUILLET — COMPTANT

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1950	.	336 .
— parts 1953	327	327 .
Ch. France 3 %.	98 20	98 ..
Abeille-I.G.A.R.D.	497	497
Abeille (Vie)....	293 ..	300
A.G.P.........	398 .	398 30
Concorde.......	350 .	345
Epargne France.	385	385
Fonc. T.I.A.R.D..	94 70	93 50
Foncière (Vie)...	365	351
France (I.A.R.D.).	375 .	384 50

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Crédit Universel.	201	193 .
Financière Sofal.	138	136
Finextel........	101 70	102
Foncia-Crédit...	215	210
Fr. Cr. et B. (Cie)	o 72 .	69 80
France-Bail.....	...	221
Hydro-Energie...	56 .	d 58
Immobanque....	118	113 20
Immofice	115 50	115
Interbail.......	139	138
Locafinancière	120	117
Lyon-Alemand...	127	123 10
Soc. Mars. Crédit	255 50	255 50

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Voitures à Paris.	357 ..	346
Cogifi.........	112 50	112
Foncina........	110 30	110 30
Gr. Fin. Constr...	108 50	108 30
Immolodo.......	112 80	112 .
Immoinvest.....	87	87 .
Cie Lyon Im. ...	96 40	95
Sagimo	99	100 10
UFIMEG........	87 40	87 10
U.G.I.M.O.......	103	103 30
Union Habit....	127 50	127 50
Un. Imm. France.	115	112 10

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Sequanaise Banq.	245	245 ..
Acier Investiss..	95	95 .
Gestion Sélect...	190	193

Depuis quelque temps, les cotations se poursuivent souvent au-delà de 14 h. 30. Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous ne sommes pas toujours en mesure de donner tous les derniers cours cotés à terme. Ces cours sont corrigés le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
456	4,50 % 1973	405 90	394 50	399	39: .
1025	C.N.E. 3 %	1010	1089	1008 .	1004 .
220	Afrique Occ.	215	213	211	213 ..
280	Air Liquide.	253 50	250 20	258 10	246 10
72	Als. Part. Ind	63 80	63	63	62 .
82	Alsthom....	82 85	81 50	81 30	82

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
575	Cie Gle Eaux	642	628	638 .	628
94	Electro-Méc.	92 80	88 .	87 .	86 40
260	Eng. Matra.	269 .	258	255	258
194	E. J. Lefebvre	189	170	170 .	172 50
91	Esso S.A.F..	77 50	73 50	74	74 90
155	Eurafrance.	141	139	136 50	138
315	Europe n° 1.	341	347	333	343

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
345	B. Ottoman..	312 90	298 ..	285 ..	288 20
255	BASF (Akt.).	248 50	249	240 ..	247 .
220	Bayer......	217	216 ..	216 .	213 70
150	Buffelsfont..	138 90	141	141	140 ..
71	Canad. Paci.	65 30	63	63 ..	62 .
15	Charter.....	14 95	14 30	14 30	14 30
195	Chase Manh.	172 10	168 .	168 80	172 .
436	C.F. Fr.-Can.	435	429	429 .	428
20	De Beers (S)	19 15	18 65	18 65	18 70
785	Dome Mines	212	214	211 .	210 10
820	Du Pont Nem	779	752	748	742 ..
638	East Kodak.	504	474	475 .	478 ..
121	East Rand...	104 20	105	105 50	102 ..
260	Ericsson ...	252 .	249	248 50	247
350	Exxon Corp	336 .	331 80	231 80	331 .
255	Ford Motor..	238	238 50	231 .	227 50
149	Free State..	139 40	142 50	141	140 .

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
66 .	Rand. Selec..	63 50	60 50	60 60	61 70
141	Royal Dutch.	137 ..	135 20	136 20	134 80
14 50	Rio Tinto Zinc	14 65	14 60	14 55	14 50
188	St-Helena...	162 .	165 20	165 10	162
485	Schlumberger	468 10	458	468	460 .
21 50	Shell Tr (S.)	20 50	20 80	20 80	20 50
440	Siemens A.G.	408	405 80	408 .	405 80
39	Sony.......	35 90	35 30	35 30	35 30
16	Tanganyika..	14 20	14 ..	14 05	14 10
205	Unilever...	191	189 80	189 80	188 ..
26	Union Corp..	22 50	22 80	22 75	24 ..
170	U. Min. 1/10	157	150	156 ..	151
300	West Drief..	281 50	287 30	288 50	287 90
140	West Deep..	133 50	135 60	134	138 ..
210	West Hold..	200	203	201 .	203 .
5	Zambia Cop..	4 40	4 50	4 40	4 46

★ VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT
o. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demande ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 3/7	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
États-Unis ($ 1)	4 807	4 810	4 80
Canada ($ can. 1)......	4 958	4 934	4 96
Allemagne (100 DM)	187 600	189 360	188 25
Belgique (100 fr.)......	12 680	12 670	12 07
Danemark (100 Krd.)....	80 900	81 400	81 25
Espagne (100 pes.)	8 431	8 402	8 42
Grande-Bretagne (£ 1) ..	11 510	11 526	11 56
Italie (100 lires)	8 744	8 747	8 71
Norvège (100 krn.)......	88 850	89 250	89 25
Pays-Bas (100 fl.)	181 450	181 400	180,25
Portugal (100 esc.)	19 410	19 360	19 75
Suède (100 krs.)	110 400	110 300	109 50
Suisse (100 fr.)........	160 100	162 250	152 ..

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 3/7
Or fin (kilo en barre) ..	21450 .	21000
Or fin (kilo en lingot)	21505	20980
Pièce française (20 fr.)..	221 60	217 50
Pièce française (10 fr.)..	168	160 60
Pièce suisse (20 fr.)....	223 30	225 40
Union latine (20 fr.)....	197 50	197
Souverain	216 ..	216 40
Pièce de 20 dollars....	1000 ..	1002
Pièce de 10 dollars....	538 ..	520
Pièce de 5 dollars....	330	319 .
Pièce de 50 pesos	919	868 ..
Pièce de 10 florins	183 20	185 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

● *Collision sur le périphérique : 2 morts, 5 blessés.* — Le 3 juillet dans l'après-midi, sur le boulevard périphérique de Paris à hauteur de la porte Chaumont, un poids lourd a franchi la glissière de sécurité et est venu percuter contre un taxi et une voiture de tourisme. Les chauffeurs de ces deux derniers véhicules ont été tués sur le coup ; cinq de leurs passagers ont été grièvement blessés.

Le numéro du « Monde » daté 4 juillet 1974 a été tiré à 537 837 exemplaires.

Deux nominations de recteurs

● M. ANDRÉ CASADEVALL A CRÉTEIL.

● M. JOSEPH VERGUIN A CLERMONT-FERRAND.

Le conseil des ministres a nommé, le mercredi 3 juillet M. André Casadevall, recteur de Clermont-Ferrand, en remplacement de M. Jean-René Saurel, directeur des lycées au ministère de l'éducation, et M. Joseph Verguin, recteur de l'académie de Clermont-Ferrand, en remplacement de M. René Haby, ministre de l'éducation. M. Casadevall était directeur de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon et M. Verguin président de l'université de Toulouse-Le Mirail.

[Né le 9 septembre 1919 à Montpellier, M. André Casadevall est ingénieur chimiste. Docteur ès sciences physiques en 1954, il a enseigné à la faculté des sciences de Montpellier (1944-1960) puis au collège scientifique universitaire de Pau (1960-1962) et à la faculté des sciences de Poitiers. En 1965 il revient à la faculté des sciences de Montpellier dont il devient doyen en 1967. En 1969 il est nommé directeur général adjoint des enseignements supérieurs. Professeur à l'École nationale supérieure de chimie de Paris en 1970, il continue d'occuper des fonctions à la direction des enseignements supérieurs comme directeur adjoint, puis conseiller permanent. En janvier 1974, il est nommé directeur de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon.

M. Casadevall a effectué de nombreux travaux sur l'étude de la structure moléculaire et des mécanismes réactionnels en chimie organique.]

[Né le 19 février 1925, à Saint-Paul-de-la-Réunion, M. Joseph Verguin, licencié ès lettres et diplômé de l'École nationale des langues orientales vivantes, est entré, en 1952, au Centre national de la recherche scientifique en linguistique, et a effectué plusieurs missions scientifiques à Madagascar et à Leiden (Pays-Bas). Docteur ès lettres en 1967, il devient successivement chargé d'enseignement, maître de conférences et professeur titulaire à la faculté des lettres de Toulouse. En janvier 1971, il est élu président de l'université Toulouse-II (le Mirail) dont il présidait l'assemblée constitutive depuis février 1970. En juillet 1973, il a été nommé conseiller auprès du directeur délégué aux objectifs au ministère de l'éducation nationale. Il est membre du comité économique et social de la région Midi-Pyrénées, et de la commission française pour l'UNESCO. Spécialiste de linguistique générale et comparée et des langues indonésiennes, il est l'auteur de nombreux articles et comptes rendus dans diverses revues scientifiques.]

A l'université de Poitiers

M. RENÉ LOURAU A COMPARU DEVANT LA COMMISSION DE DISCIPLINE

(De notre correspondant.)

Poitiers. — Accusé de n'avoir pas organisé les examens dans leur forme légale, M. René Lourau, directeur du département de sociologie, s'est présenté, le mercredi 3 juillet, devant la commission d'instruction de la section disciplinaire du conseil de l'université de Poitiers.

Cette comparution a donné lieu à une controverse juridique entre la commission d'instruction et les défenseurs de M. Lourau. C'est la première fois en effet qu'un maître de conférences est traduit, semble-t-il, devant l'instance disciplinaire créée par la loi d'orientation de l'enseignement.

Le sociologue était accompagné de trois avocats de Poitiers et de Paris et d'un universitaire, M. Enriquez, chargé d'enseignement à Paris-Nanterre et ancien directeur de la section de sociologie et de l'U.E.R. de philosophie et de sciences humaines de Poitiers. Or, la loi d'orientation ne prévoit la présence que d'un seul défenseur. La commission d'instruction a jugé qu'on pouvait en admettre plusieurs.

En revanche, elle a refusé de se déclarer incompétente. M. Lourau et ses défenseurs faisaient valoir que la section disciplinaire du conseil de l'université élue le 2 avril 1971 aurait dû être, selon la loi, reconduite, ou de nouveaux membres élus, à la fin de 1972, ce qui n'a pas été fait.

ADMISSION AUX GRANDES ÉCOLES

● **Ecole normale supérieure de Fontenay-aux-Roses (sciences).**

Option mathématiques : Mmes et Mlles Riou, Buhler, Marie-Claude Piron, Nettre, Bedel-Vattaire, Enjalbert, Schuhl épouse Lefebvre, Parisot, Clermont, Rauch, Halpern, Dorizzi, Cirade, Mercadier, Plateau, Liron, Pézard, Bouveresse, Audin, Kalfon, Rocher, Mazières, Scarpelli, Picq.

Option sciences physiques : Mlles Evelyne Moreau, Bohm, Trono, Mongrand, Fleitout, Ruillier, Duhart, Sonet, Danielle Fabre, Janvier, Chancel, Guazzelli, Espitalier, Postel, Pascale Dupré, Hippert.

Options sciences naturelles : Mlles Christine Imbert, Boudier de Laribal de Boisson, Chassagne, Claudine Louis, Arnault, Sayet, Schneeberger, Chapat, Kuntz, Signolle, Bories, Coquidé.

APRÈS LE VOTE DU CONGRÈS

Le public américain serait de nouveau autorisé à détenir de l'or

La Chambre des représentants et le Sénat viennent de voter l'autorisation pour les citoyens américains de détenir librement de l'or, d'en vendre et d'en acheter à leur guise, pour la première fois depuis 1934, année au cours de laquelle le président Roosevelt avait simultanément réévalué le prix officiel du métal précieux et l'avait retiré du circuit des échanges privés (obligeant les possesseurs à le remettre au Trésor à l'ancien cours, comme on essaya de le faire en vain deux ans après, en 1936, en France !). Cependant, l'application de cette mesure pourrait être différée pour tenir compte de circonstances, a déclaré le secrétaire au Trésor, M. Simon, qui a cité, parmi les causes d'ajournement, la continuation d'une forte inflation. Selon M. Simon, le Trésor américain pourrait vendre de l'or quand la possession de l'or pour des personnes privées sera redevenue légale.

Si cette liberté retrouvée devenait réalité au cours des prochains mois, elle ne manquerait pas d'être interprétée par la plupart des commentateurs comme une étape nouvelle vers la démonétisation du métal précieux.

D'autres verront, au contraire, dans la décision qui sera éventuellement prise à Washington, un pas en direction du retour d'un système plus classique, même si ses auteurs n'en ont pas conscience.

De toute façon, ce n'est pas demain que les faits trancheront clairement, car tant de passions sont mêlées aux affaires monétaires que tout accord international, si accord il y a, restera ambigu et ouvert à maintes interprétations.

Le renchérissement du prix de l'or, qui aujourd'hui encore, malgré sa baisse récente, vaut trois fois plus et même davantage que son prix officiel, n'est plus interprété, comme on le faisait un peu trop rapidement en 1968, comme le signe d'une dépréciation du seul dollar. Si ce phénomène indique quelque chose (et, bien sûr, il a une signification malgré l'ampleur des fluctuations du cours sur le marché), c'est la baisse du pouvoir d'achat de toutes les monnaies. On remarquera encore que le vote des représentants intervient à un moment où l'élévation des taux d'intérêts et le besoin généralisé de liquidités provoquent le recul brutal des prix du métal précieux, comme du reste de plusieurs autres matières premières et actifs réels.

Dans un premier temps, l'extension du marché au public américain pourrait accroître encore l'incertitude qui règne sur l'évolution des cours.

A plus longue échéance, et c'est là où la querelle de la démonétisation pourrait rebondir, on peut se demander si la conjonction de deux phénomènes, à savoir l'extension du marché à un public plus large et le désir de certaines banques centrales de « dégeler » les stocks officiels, n'aura pas pour effet d'incliner les banques centrales à stabiliser les cours par des interventions appropriées.

Le 12 avril dernier, les banques centrales des principaux pays ont signé l'accord de Zeist, autorisant certaines banques centrales à donner en gage de l'or pour emprunter. Mais, tel qu'il est, cet accord n'a pratiquement aucune chance d'être appliqué, et cela parce qu'il ne prévoit aucune disposition permettant à un institut d'émission, revenu à meilleure fortune, de récupérer à un prix connu d'avance l'or qu'il aurait été éventuellement amené à céder. Les banques centrales accepteront-elles indéfiniment de voir la valeur réelle de ce qui reste le principal actif international (évalué au cours actuel) livrée à la merci des mouvements spéculatifs ?

PAUL FABRA.

LES MAIRES DES GRANDES VILLES VONT PUBLIER UN LIVRE BLANC SUR LES FINANCES LOCALES

Le bureau de l'Association des maires des grandes villes s'est réuni le 4 juillet au palais du Luxembourg, sous la présidence de M. André Morice, sénateur de la Loire-Atlantique (Gauche dém.) et maire de Nantes. C'était la première réunion du bureau de cette Association, ouverte à tous les maires d'une ville de plus de cent mille habitants, qui a pris la suite, au début de l'année, du comité de liaison créé en 1967.

M. Marcel Martin, sénateur (non-inscrit), maire de Nancy, a été chargé de présider à l'élaboration d'un Livre blanc sur les finances locales, qui sera publié par l'Association et mis en vente dans un délai de six mois. Pour faire face à ses dépenses, le bureau a décidé de prélever une cotisation de 0,03 % par habitant. Les maires qui font partie de l'Association représentent environ sept millions d'habitants.

Le bureau constitué à l'occasion de cette première réunion comprend notamment : président, M. André Morice ; vice-présidents, MM. Louis Pradel, maire de Lyon, Marcel Martin, maire de Nancy, Henri Duffaut, député (P.S.), maire d'Avignon ; secrétaire général, M. André Mignot, sénateur (ind.), maire de Versailles.

DOUZE ALPINISTES FRANÇAIS INDÉSIRABLES AU NÉPAL

Katmandou. — Le ministère des affaires étrangères népalais a déclaré indésirables, au Népal pour plusieurs années, un guide de Chamonix, M. Yannick Seigneur, vainqueur du mont Makalu (8 481 mètres) par l'arrête ouest au printemps 1971, et onze autres alpinistes français pour avoir enfreint les règlements népalais et entrepris l'escalade du mont Taweche (6 367 mètres) sans les autorisations nécessaires. Les sanctions qui frappent les douze alpinistes sont les plus sévères jamais prises au Népal. M. Yannick Seigneur ne pourra plus participer à aucune expédition au Népal pendant sept ans, et ses camarades pendant cinq ans. En outre, M. Yannick Seigneur a été condamné à une amende de 3 000 F. Il était en particulier reproché à M. Yannick Seigneur et à ses coéquipiers de s'être lancés à l'assaut du Taweche — à ce jour inviolé — sans l'assistance de Sherpas.

Parmi les autres membres de l'expédition figuraient M. Serge Cachat, un instructeur de ski de Chamonix, qui a descendu le Taweche à ski d'une altitude de 5 800 mètres, ainsi que le clarinettiste Jean-Christian Michel.

NOUVELLES BRÈVES

● *A l'imprimerie des journaux officiels*, le conflit qui avait éclaté mardi 2 juillet et se traduisait par l'arrêt de travail illimité de la majorité du personnel s'est terminé le jeudi 4 juillet par la signature d'un procès-verbal d'accord entre les délégués syndicaux et la direction de l'entreprise. Le personnel devait se prononcer en début d'après-midi. Selon un communiqué du comité intersyndical du livre parisien, « *dans cette entreprise occupant près de mille salariés, il n'y a ni comité d'entreprise, ni comité d'hygiène et de sécurité* ». D'autre part, « *des obstacles sont dressés à la mise en place des délégués du personnel dans certains services* ». Enfin, « *le préfet refuse de recevoir les organisations syndicales* » et les revendications catégorielles sont sans cesse repoussées.

● *Alsthom et CEM collaboreront dans le secteur des gros transformateurs.* — Alsthom (du groupe C.G.E.) et la Compagnie électromécanique (CEM) vont collaborer dans la conception et la réalisation des gros transformateurs destinés aux centrales nucléaires. C'est à la demande de l'E.D.F. que les deux groupes ont accepté cette association. L'établissement public désirait en effet n'avoir que deux fabricants pour ce type de matériels, Jeumont-Schneider étant l'un de ceux-là.

● *Création d'une société pour le développement des réacteurs à haute température.* — La Compagnie électro-mécanique Creusot-Loire, Pechiney-Ugine-Kuhlmann et la CERCA viennent de constituer une société qui sera chargée des études, des relations techniques et de l'entreprise générale pour les centrales à haute température : la *Société pour les réacteurs nucléaires H.T.R.* Jusqu'alors, ces partenaires étaient associés au sein d'un G.I.E. qui avait été constitué en 1971. La société répondra à un appel d'offres de l'Electricité de l'Ouest suisse pour la construction d'une centrale nucléaire sur les bords du Rhin. Ce sera la première fois en Europe que seront mis en compétition des constructeurs de centrales « classiques » (eau légère) et des tenants de la haute température.

● *Collision ferroviaire dans le Pas-de-Calais.* — Un autorail qui circulait sur une voie unique est venu percuter contre un train de voyageurs qui le précédait ce jeudi en fin de matinée près d'Hesdin dans le Pas-de-Calais. Il y aurait une quinzaine de blessés.

A B C D F G H